



BAUDOUIN DE FORD

Cambridge, Corpus Christi College, MS. 200.

Provenant de Canterbury, Prieuré de Christ Church, XII^e s.

SOURCES CHRÉTIENNES

Directeurs-Fondateurs : H. de Lubac, s. j., et J. Daniélou, s. j.

Directeur : C. Mondésert, s. j.

N^o 93

Série des Textes Monastiques d'Occident, N^o XII

BAUDOUIN DE FORD
LE SACREMENT
DE L'AUTEL

INTRODUCTION

PAR

J. LECLERCO, o. s. b.

TEXTE LATIN ÉTABLI

PAR

J. MORSON, o. c. s. o.

TRADUCTION FRANÇAISE

PAR

E. de SOLMS, o. s. b.

TOME I

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, BD DE LATOUR-MAUBOURG, PARIS

1963

NIHIL OBSTAT :

Clervaux, le 26 sept. 1961
fr. H. de SAINTE-MARIE
Abbé de Clervaux.

NIHIL OBSTAT :

Bellefontaine, le 15 oct. 1961
fr. Placide DESEILLE
o. c. s. o.

IMPRIMATUR :

Angers, le 31 octobre 1961
Mgr. A. BOUIN.

INTRODUCTION

I

BAUDOIN DE FORD ET SON ŒUVRE

Baudouin de Ford est un écrivain peu connu. Il mérite pourtant de prendre rang parmi « les écrivains de marque » du « cercle cistercien »¹. C'est, en effet, l'un des témoins obscurs, et peut-être, à cause de cela même, d'autant plus représentatifs, de cette théologie monastique dont la tradition fut ininterrompue au cours du moyen âge latin et qui prolonge le courant patristique, parallèlement au courant scolastique : elle se développe en même temps que celui-ci et, par-delà Pierre Lombard et les maîtres du *xiii^e* siècle, elle assure la continuité entre la doctrine des anciens et celle des grands docteurs du *xiii^e* siècle. Mais au lieu d'être une théologie scientifique, réservée à des spécialistes en raison de son caractère technique et de son armature dialectique, c'est davantage une théologie spirituelle, s'adressant à tous ceux qui veulent réfléchir, sous la lumière de la foi, à partir des sources chrétiennes, sur les mystères du salut. Aussi a-t-on raison de caractériser les écrits de Baudouin de Ford comme une « œuvre spirituelle » et d'en louer, en même temps que « la belle latinité », la « piété profonde »².

Les premiers événements de sa vie restent entourés d'obscurité³. Il fut peut-être l'élève de Robert de Pullen qui

1. L'expression est de Dom A. WILMART, *Auteurs spirituels et textes dévots du moyen âge latin*, Paris, 1932, p. 323.

2. J.-M. CANIVEZ, art. *Baudouin* dans *Dictionnaire de spiritualité*, t. I, Paris, 1937, col. 1285.

3. Des indications biographiques sur Baudouin sont éparses dans le livre de Dom A. MOREY, *Bartholomew of Exeter, Bishop and Canonist. A Study in the Twelfth Century*, Cambridge, 1937, surtout p. 105-107 et p. 120-121.

enseigne à Exeter entre 1133 et 1138. Il fut peut-être, à son tour, maître de l'école d'Exeter. Le premier document qui parle de lui est une lettre par laquelle, après novembre 1150, le pape Eugène III fait de lui le tuteur du neveu d'Innocent II, Gratien¹. Baudouin retourne ensuite à Exeter pour y faire partie de la *familia* de l'évêque Robert. Il devient archidiacre de Totnes, probablement en 1161. Vers la fin de 1169 il résigne cette charge pour entrer au monastère cistercien de Ford ; en 1175, il en devient abbé. Après onze ans de vie cistercienne, il est promu, en 1180, évêque de Worcester, en 1184 archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre². Il accompagne à la croisade le roi Richard Cœur de Lion, et il meurt à Tyr, en Syrie, en 1190.

S'il faut en croire un de ses contemporains, Gervais de Cantorbéry, l'abbé de Ford aurait été plus fait pour la vie dans un cloître que pour le gouvernement des hommes. Mais un autre contemporain, qui l'accompagna dans ses voyages, Giraud le Cambrien, futur évêque de Saint-Davids, écrit de lui des choses fort élogieuses³. Les démêlés du roi d'Angleterre avec certains évêques engagèrent Baudouin dans des conflits auxquels il n'était guère préparé. Il semble même qu'on ait pu surtout lui reprocher les inconvénients d'une bonté peut-être excessive : les intérêts matériels qui lui étaient confiés en souffrirent parfois, et ceux qui auraient dû en bénéficier devinrent ses ennemis. « Né de famille pauvre, maigre et petit de taille, écrit Giraud, modeste, sobre et de grande abstinence, parlant peu, lent à la colère,

1. Cf. L. POOLE, dans *Essays in Mediaeval History presented to T. F. Tout*, Manchester, 1925, p. 69.

2. Cf. R. FOREVILLE, *L'Église et la royauté en Angleterre sous Henri II Plantagenet (1154-1189)*, Paris, 1943, p. 533-556 : *Le pontificat de Baldwin*.

3. Témoignages rassemblés par HENRIQUEZ, *Menologium Cisterciense*, Anvers, 1630, p. 352, et MANRIQUE, *Annales cisterciennes*, Lyon, 1642, t. III, passim, ad ann. 1177-1190. Bibliographie sur Baudouin dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, t. IV, col. 1416, à compléter par le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. II, col. 116. J. M. CANIVEZ, *Auctarium C. de Visch ad Bibliothecam scriptorum S. O. Cisterciensis*, Bregenz, 1927, reproduit seulement les indications de Tissier, données dans *PL* 204, 401-404. Voir aussi le *Dictionary of national biography*, t. I, Londres, 1908, 952-954.

il fut d'une nature généreuse. » Le Ménologe cistercien, sur la foi de plusieurs historiens anciens, loue ses vertus. Giraud lui attribue de nombreux miracles. Tissier lui donne le nom de Vénéable⁴, et Henriquez en fait un saint⁵.

Il est un trait que ses contemporains s'accordent à louer : son amour des lettres. Et, de fait, il contribua à faire de l'abbaye de Ford un foyer de culture religieuse⁶. En 1178, de France, le cardinal Pierre de Saint-Chrysogone, écrivant à Alexandre III pour lui recommander Baudouin comme cardinal éventuel, dit qu'il ne l'a point vu, mais qu'il est « en très haute estime auprès de tout l'ordre de Cîteaux, en raison de sa culture très étendue, de sa valeur et de sa piété⁴ ». Jean de Ford lui dédiera sa vie de S. Wulfric⁵, et en Orient même Baudouin charge son neveu Joseph, chanoine d'Exeter, qui l'accompagne, de rédiger le récit de la croisade⁶.

L'œuvre littéraire de Baudouin est assez vaste. Une partie seulement a été publiée : ce sont les *Traité*s ou *Sermons*⁷, les livres sur *Le sacrement de l'autel* et sur *L'éloge de la foi*⁸. D'autres écrits mériteront d'être édités et étudiés. Rien ne permet d'établir avec précision la chronologie de ces œuvres. Au sujet de la date à laquelle a pu être composé l'opuscule sur *Le sacrement de l'autel*, les seuls indices qu'on possède sont dans l'adresse de la lettre d'envoi : Baudouin s'y dit abbé de Ford, ce qui situe le terme extrême avant 1180, date de son élévation à l'épiscopat. Il dédie son ouvrage à

1. *Bibliotheca Cisterciensis*, notice reproduite dans *PL* 204, 401-404.

2. *Fasciculus*, t. II, éd. Cologne, 1631, dist. X, c. 21 : *De sancto Balduino Devonio*. Une notice est consacrée à Baudouin dans le *Menologium Cisterciense*, Westmalle, 1952, p. 260-261.

3. Cf. MOREY, *op. cit.*, p. 106.

4. *PL* 200, 1371 ; cité ici d'après la traduction de P. GLORIEUX, « Candi-dats à la pourpre en 1178 », dans *Mélanges de science religieuse*, XI (1954), p. 17.

5. Cf. M. BELL, *St. Wulfric of Haselbury*, Londres, 1933, p. 10 ; cf. *ibid.*, p. XVII.

6. Cf. J. JUSSERAND, *De Iosepho Exoniensi vel Iscano*, Paris, 1877.

7. Éd. *PL* 204, 403-572 Cf. P. GUÉBIN, « Deux sermons inédits de Baldwin, archevêque de Canterbury », dans *The Journal of Theological Studies*, XIII (1912), p. 571.

8. Éd. *PL* 204, 571-774.

un évêque d'Exeter avec qui il entretenait des relations d'amitié, le canoniste et théologien Barthélemy qui, de son côté, lui dédia son *De libero arbitrio* et son *Dialogus contra Iudaeos*. Or celui-ci occupa le siège d'Exeter de 1161 à 1184. Le traité de Baudouin fut donc composé entre 1161 et 1180, par conséquent après la mort de Pierre Lombard (1160).

Ce terme de comparaison n'est pas sans importance, car il permet d'apprécier l'originalité de cet écrit, à une époque où l'on ne possédait guère, au sujet de l'eucharistie, que des compilations de textes patristiques ou des spéculations abstraites. Pierre le Vénérable et Arnould de Bonneval — tous deux moines, il importe de le remarquer — avaient été, au XII^e siècle, les rares écrivains à consacrer à ce mystère de longs et beaux développements¹ : ils représentaient un effort de synthèse à la fois spirituelle et doctrinale dans le prolongement de la ligne patristique. Après eux, Baudouin de Ford est un témoin tardif de la même tendance : jusqu'au début de l'essor de la scolastique, le monachisme a cultivé une authentique théologie, plus positive que polémique et plus admirative que spéculative, en un mot plus contemplative.

Dès la préface, Baudouin déclare que telle est bien son intention. Il prend pour objet « le mystère du nouveau et véritable sacrifice » ; les sources qu'il interrogera sont les Écritures saintes des deux Testaments. Contrairement à l'ordre de leur succession chronologique, il expliquera le Nouveau avant l'Ancien, la lumière de la vérité étant plus vive que celle des figures. Aussi le plan qu'il suit comportera-t-il trois parties : il étudiera tout d'abord « comment les choses anciennes ont été transférées aux nouvelles » ; ensuite « comment la vérité de la grâce nouvelle nous est donnée dans le pain et le vin » ; enfin « comment la même vérité a été jadis préfigurée dans l'agneau pascal, dans la manne » et d'autres figures. Nous pressentons dès maintenant que ce traité sur l'Eucharistie aura le caractère d'un commentaire

1. Dans « Les méditations eucharistiques d'Arnould de Bonneval », dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, XIII (1946), p. 40-56, et *Pierre le Vénérable*, Paris, 1946, p. 40-56, j'ai donné sur ce point des indications.

biblique. Pour introduire à la lecture d'un tel ouvrage, il y a lieu d'en analyser successivement la méthode et le contenu, c'est-à-dire la doctrine, afin qu'il apparaisse combien cette doctrine est liée à cette méthode et comment cette théologie est une théologie biblique.

II

DOGME ET HISTOIRE

1. Croissance du genre humain.

Baudouin de Ford n'est pas un théologien subtil. Il ne se complaît pas aux spéculations difficiles. Le traité qu'il compose sur *Le sacrement de l'autel* est d'une extrême simplicité. Le titre même qu'il lui a donné en dit assez l'objet et les limites : c'est un ouvrage liturgique. Il ne prétend pas aborder tous les problèmes posés par la présence réelle ou l'essence du sacrifice. Il ne soulève pas de problèmes ; il constate un fait : la messe, et il explique un texte : le récit de l'institution de l'Eucharistie, autour duquel s'est édifié le canon de la messe. Mais ce fait et ce texte dont il s'accompagne sont liés à l'ensemble des mystères du salut : pour comprendre la messe, il faut bien connaître la Bible et saisir le rapport de l'Ancien Testament au Nouveau. Ce qui se passe à l'autel est le sommet et comme le résumé, la « récapitulation », de ce qui s'est passé sur tous les autels que les hommes ont élevés depuis leur création, de tout ce que Dieu a fait pour eux et continue de faire dans l'éternité. Baudouin rappelle simplement les grandes vérités qui permettent de situer le sacrifice de la messe au centre de l'histoire du monde.

**Le passage
de l'Ancien
Testament
au Nouveau.**

Il commence donc par établir un parallèle entre les deux Alliances. Il s'éloigne ainsi du sujet qu'il a décidé de traiter, pensera-t-on peut-être. Il n'en est rien. Cette méthode lui permet de tout ramener, dans le passé de l'homme et de ses cultes, au Christ et à son sacrifice. Ce développement sur les deux Testaments, sur la loi et la grâce, est, en réalité, un exposé

sur la personne et l'œuvre de Jésus. Cette théologie élémentaire, très proche de la sainte Écriture, rassemble des données fondamentales qui révèlent une mentalité et créent, dès le début, une atmosphère, qui sont celles de l'antiquité ; dans cette perspective, apparaissent en pleine lumière la continuité de l'œuvre du salut à travers l'histoire du monde et l'importance des préparations : le Christ est avant tout ; la suite des temps n'est qu'une pédagogie divine où, progressivement, l'humanité fait son éducation pour participer à la messe. Un rapide examen des religions comparées permet de constater qu'il y a toujours eu des sacrifices. Baudouin ne cache pas son « admiration », sa « stupeur », devant la conduite de Dieu et devant sa condescendance envers sa créature : tout conduisait au Christ et préparait le Christ, même dans les religions païennes. Le sacrifice étant comme le signe de l'état de l'homme, les sacrifices offerts au cours des âges furent les symboles des états successifs de l'image de Dieu en l'homme, d'abord parfaitement conforme à son modèle, puis déformée par le péché originel, ensuite réparée peu à peu, enfin restituée par le Sauveur, en attendant qu'elle soit révélée un jour dans toute sa beauté.

Tout avait donc une signification dans les récits que nous transmet la Bible, et tout y est empreint d'un réalisme saisissant. Les grandes réalités sont valables pour tous les hommes : tous participent au péché des premiers parents et tous doivent bénéficier de la rédemption. Tout ce qui est dit de l'homme est donc applicable à tout homme : l'histoire du monde est *mon* histoire, peut penser chacun d'eux, l'histoire universelle est mienne. Dans les cultes antiques, et par la volonté de Dieu, les animaux tenaient une très grande place : on les offrait à Dieu. N'était-ce pas le symbole de la solidarité qui lie les hommes aux animaux et à toute la création ? Le symbolisme est simple et il relève d'une psychologie sans détour ; il suffit, pour le discerner, de savoir lire dans les choses. Le maître, ici, le guide sûr, est l'apôtre saint Paul, qui, dans tous ses écrits, mais particulièrement dans l'Épître aux Hébreux, donne la clef des figures antiques. Sous sa conduite, assez rapidement, Baudouin en arrive à parler du Christ et de l'Eucharistie.

**Le commen-
taire du récit
de la Cène
selon les
Évangiles
synoptiques.**

Ici encore, il part du fait : la Cène ; il se contente presque, pour l'expliquer, de constituer une chaîne de textes empruntés à l'Écriture sainte et en grande partie à l'Ancien Testament : tout cela éclaire le canon de la messe, dont le texte central et l'inspiration générale sont essentiellement bibliques, et dont certains des termes sont repris ici. Admirable harmonie de toutes les parties de la Révélation, qui se répondent, se complètent et s'éclairent, et viennent se résumer dans l'action eucharistique ! La Genèse nous parle de Melchisédech, offrant à Dieu le pain et le vin ; plus tard, le Psaume 109 dit du Messie qu'il sera prêtre selon l'ordre de Melchisédech ; Jésus, réalisant la prophétie, consacre le pain et le vin, et l'Épître aux Hébreux interprète authentiquement le type et son accomplissement. Tout cela est fort simple à qui habite la Bible, et tout cela est beau parce que c'est la vérité. Ces idées familières aux Pères et à la tradition sont le patrimoine commun des chrétiens de tous les temps. Elles pourront paraître inutiles pour pénétrer le mystère même de l'Eucharistie ; mais elles en donnent, sinon la clef, la signification et satisfont l'intelligence en la mettant en face des évidences élémentaires. Baudouin mêle toujours la Bible et la liturgie, et s'en tient d'abord au récit même de la Cène.

La messe reproduit la Cène. Au lieu de parler de la Croix, Baudouin rappelle toutes les circonstances de l'institution du sacrement eucharistique : les gestes vénérables du Sauveur, ses attitudes, ses paroles, ses sentiments et ses actions. Il fait parfois allusion au Calvaire, mais sans s'y attarder. En revanche, les détails du texte de la Cène ont tous de l'importance, et toutes les nuances du vocabulaire ont une signification précise ; il traite les paroles sacrées avec révérence et amour, non pas pour les défendre contre les critiques, mais pour en saisir le contenu : à l'aide d'une philologie élémentaire, il en donne l'interprétation ; mais cette exégèse littérale n'est pas scientifique : selon lui, le bon sens et la foi suffisent pour lire l'Écriture sainte. Et constamment il se réfère à l'Ancien Testament : c'est par comparaison —

ou, plus exactement, par contraste — avec l'agneau pascal et les autres figures qu'on apprécie ce qui fait la vraie Pâque. Une seule idée commande donc tout l'exposé : le sacrifice eucharistique est la « perfection », c'est-à-dire l'achèvement, de tout ce qui le précédait. Le reste était préparation, acheminement, nécessaire, mais imparfait. La réalité, elle, est parfaite en tout point. Baudouin le constate et l'admire. Il ne cherche pas à saisir *comment* s'accomplit le mystère, quelles causes naturelles, quelles considérations philosophiques on pourrait invoquer pour en rendre raison ; il lui suffit de discerner le *pourquoi*, de savoir quelles raisons a eues le Christ de nous donner l'Eucharistie, c'est-à-dire quels sont les rapports de ce saint sacrement avec la rédemption, avec les intentions de Dieu et les besoins de l'homme. Attitude réaliste et d'un esprit qui se situe toujours dans l'hypothèse concrète où il importe avant toute chose de participer au salut : plutôt que de céder à la curiosité et de s'abandonner à une activité purement intellectuelle, il faut vivre pleinement tout ce que nous apprend la foi, en percevoir les exigences, connaître dans le seul désir de s'adapter aux desseins de Dieu sur le monde et sur chacun de nous.

Le sacrifice chrétien, enfin réalisé par le Sauveur au soir du Jeudi saint, est transcendant par rapport à tous ceux qui l'avaient précédé. Auparavant, l'homme vivait soit selon l'ordre naturel, soit selon l'ordre de la loi ; cette loi s'adaptait encore à la nature : les sacrifices qu'elle prescrivait signifiaient la mort du Christ, ils ne conféraient pas la vie. Mais l'ordre de la grâce est supérieur ; il ouvre sur l'éternité, il oriente l'homme vers sa résurrection ; il lui assure la possibilité de parcourir ces trois étapes dans lesquelles Baudouin résume la carrière de tout chrétien : *vita bona, mors pretiosa, vita beata*, « une vie bonne, une mort précieuse, et la béatitude ». Mais cette « vie bienheureuse » dépasse infiniment celle dont ont parlé Cicéron et les philosophes. Car c'est la gloire de la résurrection que procure l'Eucharistie. Aussi la considération de l'eschatologie est-elle toujours présente dans l'exposé de Baudouin. Elle est d'ailleurs inséparable de tout le passé humain : précisément parce qu'elle est au centre de l'histoire du salut ; la vie du Christ ne peut être

pensée sans ce qui la précède et ce qui la suit : elle valorise tout, ce qui fut avant elle et ce qui la prolonge ; il n'y a pas seulement succession dans le temps, mais corrélation essentielle entre ces phases que Baudouin exprime en trilogies diverses, en des termes assonancés dont il est difficile de traduire en français l'étroit parallélisme :

<i>praeparatio</i>	<i>reparatio</i>	<i>consummatio</i>
<i>in apparatu</i>	<i>in actu</i>	<i>in fructu</i>
<i>figura</i>	<i>gratia</i>	<i>gloria</i> ¹

La résurrection du Christ est le complément de sa mort ; aussi est-elle annoncée lors de la Cène même. Pour bien comprendre les paroles de l'institution de l'Eucharistie, il faut en lire tout le contexte. Et Baudouin s'attarde longuement à cette phrase du Seigneur : « Je vous le dis, je ne boirai plus de ce fruit de la vigne jusqu'à ce jour où je le boirai de nouveau avec vous dans le royaume de mon Père². » L'eschatologie, donc, a commencé, pour toute l'humanité rachetée, lors de la résurrection du Christ, laquelle fut offerte au soir du Jeudi saint. La perspective de l'éternité est donc liée à la contemplation du mystère de l'Eucharistie : le Christ n'a pas institué la Cène pour la vie présente, mais en vue de la vie éternelle que la vie présente commence. La joie qu'éprouvèrent les Apôtres le matin de Pâques, et celle que nous éprouvons comme eux, n'est pas d'abord une joie sentimentale comme celle que pourrait provoquer la certitude que le Christ ne souffre plus, qu'il n'est plus dans la mort, et qu'il nous est rendu pour que nous le voyions à nouveau ; c'est avant tout la joie spirituelle que nous donne la pensée de sa gloire éternelle et de la nôtre à cause de lui : notre vie, désormais, a un sens, une orientation, elle est la « pré-gustation de la plénitude future ». Ainsi, lors de la Cène, la « consommation de l'Ancien Testament » et « l'institution du Nouveau Testament » sont ordonnées à la « consumma-

1. C'est-à-dire : préparation, réparation, consommation ; dans le préparatif, dans l'acte, dans le résultat ; la figure, la grâce, la gloire, p. 180.

2. *Math.* 26, 29.

tion du royaume des cieux » ; la Cène est un achèvement, un terme, non l'achèvement, le terme : elle est un intermédiaire avant la cène de l'éternité, où nous boirons avec le Christ ce fruit de vigne dont il parle ; il ne fait que des allusions à sa passion prochaine, en disant que son corps est « donné » et son sang « répandu », mais il mentionne explicitement sa glorification et la nôtre, et Baudouin de Ford observe la même proportion.

L'Eucharistie est donc le sacrement de la vie immortelle. L'espérance chrétienne qui s'y alimente porte avant tout sur la vie bienheureuse, et elle engendre la conviction ferme que la vie présente n'est qu'un état intermédiaire et transitoire. La vie mortelle est l'attente d'une autre vie, et la transsubstantiation est la figure et la cause efficace d'une autre transformation : la nôtre, c'est-à-dire celle de notre nature passant de l'état de grâce à la gloire. Actuellement, nous sommes unis à Dieu sous le voile du sacrement ; alors nous lui serons unis en le contemplant face à face et, le voyant, nous deviendrons semblables à lui, fils de résurrection, égaux des anges. La nourriture eucharistique est, en ce sens, réellement « le pain des anges ». On reconnaît ici une expression tirée du Psaume LXXVII et que les Pères avaient aimé interpréter de la même façon. Jésus lui-même avait fourni l'occasion de ce rapprochement lorsque, dans son discours sur le pain de vie, rapporté au chapitre 6 de l'Évangile selon saint Jean, il avait mis en parallèle son corps et son sang avec la manne. Baudouin commente ce même texte et y insiste longuement. Lorsqu'il avait parlé de l'aliment céleste, le Psalmiste avait désigné la manne ; mais Baudouin sait quelle est la véritable manne, et maintes fois il aime à y faire allusion : de même que le péché est la nourriture des démons, la vision de Dieu, l'amour et la louange de Dieu sont la nourriture des anges. Le Verbe était, de toute éternité, l'objet de leur contemplation ; en s'incarnant, il est devenu le pain des hommes. Il se révélera un jour à eux, ainsi qu'aux anges, dans toute la gloire de son humanité, en un banquet céleste, où la satiété sera conciliée avec un infini désir. C'est alors seulement que, s'adaptant au goût de chacun des anges et des hommes, la manne sera

véritable. Admirons comment, pour parler des plus sublimes réalités, Baudouin ne peut s'empêcher de faire appel aux symboles sensibles de l'Ancien Testament, et constatons aussi qu'il met l'Eucharistie en relation non seulement avec toutes les phases de l'histoire humaine, mais avec toutes les créatures, matérielles et spirituelles, et avec tous les habitants de la cité de Dieu.

2. Unité de l'histoire sainte.

Le commentaire des textes eucharistiques de saint Paul.

De ce sommet où il est parvenu en suivant les paroles du Seigneur lors de la Cène et dans le discours qui l'annonçait, Baudouin s'apprête à contempler de nouveau, mais cette fois plus attentivement et avec plus de fruit, les figures anciennes. Mais il se prépare à le faire, selon sa méthode, à la lumière du Nouveau Testament : il emprunte à saint Paul quatre fragments eucharistiques tirés de la 1^{re} Épître aux Corinthiens. Le commentaire de ces textes servira de transition, en quelque sorte, entre les récits évangéliques et les paroles de l'Ancien Testament. Car, lui aussi, l'Apôtre explique les types de l'Ancienne Alliance ; il faut donc rapporter d'abord les textes bibliques qui sont à l'origine de l'exposé paulinien. Saint Paul parle du vieux ferment et du nouvel azyme ; il fait allusion aux prescriptions relatives à la Pâque, telles que nous les font connaître, d'après leur sens littéral, les paroles adressées par Dieu à Moïse à un moment de l'histoire d'Israël ; or cette histoire est une figure, saint Paul en donne le sens réel : la vraie Pâque est le Christ et le véritable festin est la communion eucharistique. Et le texte inspiré des paroles de l'Exode — que jusqu'à nos jours, notons-le en passant, la liturgie romaine fait lire aux fidèles le Vendredi saint — devient tout naturellement, sous la plume de Baudouin, un argument qui prouve la présence réelle et l'obligation où nous sommes de communier. Plus loin, l'Apôtre parle de la nuée et de la manne qui protégèrent et alimen-

tèrent les Hébreux au désert¹ : sous cette forme nous étaiement promis les dons de Dieu qui nous sont conférés dans le Baptême et l'Eucharistie ; la vérité, qui doit s'épanouir dans la vie bienheureuse, était préfigurée dans ces événements de l'histoire du peuple hébreu. Pour comprendre la vérité, il faut donc rappeler exactement les circonstances qui accompagnèrent les figures, il faut interroger le sens historique de l'Exode : alors on saisira toute la portée de l'interprétation spirituelle qu'en a donnée saint Paul, et l'on verra mieux l'unité des figures variées qui, toutes, annonçaient le Christ : Moïse était le type du Christ, notre législateur, notre roi, notre juge, et tout ce qui eut lieu lorsqu'il délivra les Hébreux s'accomplit dans la vie du Christ et nous est appliqué dans les saints sacrements. Mais, comme la réalité n'est pas encore dévoilée, la condition des chrétiens ressemble à celle des justes de l'Ancienne Alliance en ce que tous doivent avoir la foi ; l'histoire d'Israël est donc instructive pour nous. Les Hébreux qui mangeaient la manne n'étaient justifiés que s'ils attendaient le Messie ; c'est alors seulement qu'ils mangeaient la nourriture spirituelle, et celle-ci était la même que la nôtre et que celle des anges : le pain que, dans la vision, les anges mangent d'une façon qui nous est encore inconnue, l'homme le mange selon ses moyens, par la foi et la communion, avec la certitude, mais sans la pleine lumière ; les justes d'Israël n'avaient pas nécessairement une connaissance explicite des réalités particulières signifiées par les figures qui leur en étaient données ; ils ne voyaient pas tous le baptême dans l'eau qu'ils puisaient, ni l'eucharistie dans la manne ; mais ils croyaient en un seul Dieu et en leur Sauveur à venir. Ainsi donc, à travers tout le développement de l'histoire du salut, il y a eu progrès, mais aussi unité et continuité : il s'agit de la même histoire, et du même salut. Cette histoire, on le voit, se déroule dans le temps, mais elle n'y est pas enchaînée : parce qu'elle a pour centre le Verbe éternel, incarné dans le temps, elle est tout entière donnée, mais sous des formes différentes, en chacune de ses phases. L'histoire sainte est une histoire d'un genre unique.

1. I Cor. 10, 1-3.

**Les figures
de l'Eucharistie
dans l'Ancien
Testament :**
**1. L'agneau
pascal.**

Toujours à la lumière de la révélation apportée par le Christ et transmise par les Apôtres, et singulièrement par saint Paul, Baudouin examine maintenant de façon plus particulière deux figures anciennes de l'Eucharistie : l'agneau pascal et la manne. Après avoir tracé les grandes lignes de l'évolution du monde et en avoir donné l'interprétation générale, il peut désormais s'attarder à des événements spécialement riches en leçons. Il s'en justifie aisément, rappelant une fois de plus, et avec beaucoup de clarté, les rapports qui existent entre la figure et la vérité : la figure contenait la vérité en la cachant ; la vérité dévoile la figure et en livre le sens ; une fois révélée, la figure, à son tour, éclaire la vérité : il n'est donc pas vain de revenir aux figures périmées, car elles sont un moyen de mieux voir la vérité même. En effet, il y a entre elles une harmonie parfaite, et cela jusque dans les détails. Les anciens savaient l'admirer, ils savaient voir en tout la beauté des œuvres de Dieu. Baudouin de Ford est de la même école. Il pense, par exemple, que si Dieu a créé le monde au printemps, c'est parce que le temps de Pâques — celui où les Hébreux furent délivrés et celui où le Christ a sauvé toute l'humanité — coïncide avec le printemps¹. Ainsi établit-il un constant parallèle entre la vie du Christ et les faits rapportés par l'Exode. Il ne se demande pas ce qu'a pensé l'auteur inspiré de l'Exode : il part de la révélation du Nouveau Testament pour expliquer ce texte. Il fait donc simplement de l'exégèse chrétienne, et qu'on peut appeler historique, en ce sens que l'histoire du monde comporte le salut opéré par le Christ, à quoi tout se réfère.

Aussi tous les préceptes qui ont entouré la célébration de la Pâque ont-ils une signification qui n'est pas épuisée. Ils réglaient l'attitude et les dispositions morales des fils d'Israël : ils contenaient donc aussi pour nous bien des

1. Voir les textes indiqués par Th. MICHELS, « Das Frühjahrsymbol in österlicher Liturgie », dans *Jahrbuch für Liturgiewissenschaft*, VI (1926), p. 1 15.

leçons ; mais c'est, ici encore, au Nouveau Testament de nous les enseigner, à partir de la morale chrétienne une fois connue. De même que le dogme chrétien et l'histoire du Christ éclairent l'histoire antique, ainsi la morale évangélique éclaire les préceptes mosaïques, y compris les prescriptions du cérémonial et singulièrement de la Pâque. Les mots mêmes de l'histoire, pense Baudouin de Ford, sont parfois exclusifs d'une signification purement historique : les paroles de l'Ancien Testament doivent avoir un sens figuratif, et parfois elles n'en ont pas d'autre ; tantôt donc, elles revêtent un double sens, historique et figuratif, tantôt seulement un sens figuratif, jamais un sens seulement historique. Puis donc qu'elles ont un sens moral, on n'a pas le droit de ne pas chercher à le saisir. La méthode que propose et pratique Baudouin consiste à considérer chaque mot, chaque phrase et chaque idée des textes de la Loi ; puis à chercher dans le Nouveau Testament, qui est la clef de l'Ancien, ce que cette expression veut dire, pour l'appliquer ensuite, ainsi renouvelée, à l'Ancien Testament. Comme, dans le Nouveau, tout se rapporte au Christ, on ramène l'Ancien à sa norme, on réduit tout à l'unité. Chacune des paroles de Dieu est destinée à dire quelque chose aux hommes de tous les temps. Les Juifs ne comprenaient qu'une partie de ce que Dieu avait dit, mais les chrétiens ont l'intelligence du tout. Or c'est à la révélation du Christ et aux écrits du Nouveau Testament qu'ils doivent percevoir la signification totale de l'Ancien : grâce à ce phénomène de double réflexion des deux Testaments, de la figure et de la réalité, chacun projette sur l'autre sa propre lumière, et celle de l'Évangile est la plus éclairante. Comme deux miroirs placés l'un en face de l'autre se renvoient leurs rayons lumineux et réfléchissent l'image l'un de l'autre, ainsi font les deux Testaments. Mais comme le Nouveau est le plus lumineux, il reçoit la figure obscure et la renvoie plus claire.

**Les figures
de l'Eucharistie
dans l'Ancien
Testament :**
2. La manne.

A propos de la manne, Baudouin de Ford a l'occasion de s'expliquer plus nettement encore sur la réelle continuité qu'il y a entre toutes les phases de la révélation, depuis la Loi ancienne jusqu'à la vision bienheureuse. Il étudie des textes de l'Exode et des Nombres, un fragment de la Sagesse¹, et il y puise des éléments pour la doctrine de l'Eucharistie. Le but des signes n'est-il pas de faire désirer voir la réalité ? Les « similitudes mystiques » du sacrifice de Melchisédech, de l'agneau pascal, de la manne, font connaître chacune un aspect partiel de la vérité totale, dont la révélation parfaite sera donnée dans la béatitude. L'interprétation spirituelle de l'Ancien Testament est donc une « inchoation » de ce que sera la vision dans la charité : elle alimente le désir et l'amour en même temps que la foi. L'amour fait que celui qui aime se délecte déjà de voir la ressemblance de ce qu'il aime et désire voir en vérité ; et les similitudes sont nombreuses, parce qu'il est agréable aux saints de magnifier, de louer Dieu, pour toutes celles qui leur sont connues, et d'édifier ceux qui les lisent ou les entendent : elles alimentent leur méditation et leur enseignement. Ainsi, Melchisédech, la Pâque, la manne sont trois images différentes représentant le Christ. Chacun des textes où il est parlé de ces types est comme un bijou d'or, et le contexte qui l'entoure est comme l'argent dans lequel il est serti. Le rôle de la méditation des Écritures, puis de la prédication, est de le faire briller aux yeux des fidèles du Christ. La Loi et l'Évangile doivent être comme deux interlocuteurs d'un même dialogue : ils se complètent et ils s'expliquent mutuellement, chacun d'eux approuvant, confirmant, le témoignage de l'autre. Quand un « docteur ecclésiastique » interprète la manne par le Christ, Moïse répond que tel est bien le sens de ses paroles et que l'événement correspond bien aux promesses de Dieu. A un texte de l'Ancien Testament, il y en a toujours un qui répond dans le Nouveau, qui est comme son écho. Et pour le percevoir,

1. Ex. 16 ; Nomb. 11 ; Sag. 16.

point n'est besoin de recourir à des procédés difficiles : il faut seulement être attentif à la similitude des mots, des phrases, des idées, et transposer dans l'Ancien Testament ce que ces expressions veulent dire dans le Nouveau.

Tout ce qui est écrit est écrit pour nous faire du bien et doit donc nous en faire. La profonde raison de cette merveilleuse unité de toutes les paroles de Dieu, de leur utilité universelle, est dans l'amour de Dieu pour nous. Tout, dans la Bible, doit nous inciter à la charité envers Dieu en nous montrant la sienne. Tout nous est dit par Dieu à cause de sa charité pour nous, tout doit servir à notre bien, sinon par le sens premier des paroles, c'est-à-dire leur sens « historique, littéral et simple », du moins selon l'intelligence mystique et par le sens spirituel. Cette sorte d'« usurpation », pense Baudouin, est légitime. L'Écriture est comme la manne et nous pouvons l'accommoder à toutes nos nécessités. La difficulté même que nous éprouvons parfois à comprendre la Bible est une épreuve de foi, d'espérance et de charité. Comme la manne, tout apprêtée, engendrait le dégoût chez plusieurs, ainsi trop de facilité à pénétrer le sens de l'Écriture pourrait n'être pas profitable à certains : il y faut un effort, mais il ne restera jamais sans récompense, à condition que l'on soit assuré que tout, dans l'histoire sainte, appartient à tous les chrétiens.

Baudouin ne réserve pas de place aux problèmes spéculatifs agités dans l'École, où ils occuperont peu à peu une place prédominante¹. Cette omission n'est pas le fait de l'ignorance ; elle résulte plutôt de l'appréciation que Bau-

1. Le texte des éditions du *De sacramento altaris* se termine par une série de *quaestiones* relatives à des problèmes de caractère plutôt spéculatif touchant l'Eucharistie, PL 204, 769-774. Des doutes avaient été émis au sujet de l'authenticité de ce fragment, par exemple par J. DE GHELLINCK, art. *Eucharistie* dans *DTC*, V (1913), 1247, et par H. DE LUBAC, *Corpus mysticum, L'Eucharistie et l'Église au moyen âge*, Paris, 1944, p. 323, n. 35. L'examen des manuscrits permet désormais de résoudre par la négative ce problème d'authenticité : ce fragment final manque dans les témoins anglais, que leur ancienneté et leur provenance recommandent comme les meilleurs. Il ne se trouve que dans les mss Troyes 404 et Lisbonne 137, où il est transcrit à la suite du traité de Baudouin, mais ne fait pas corps avec lui. La fusion des deux textes vient probablement d'une méprise de Tissier.

doain porte sur la valeur des *questions*. On sent que ces dernières ne l'intéressent guère ; à ses yeux les problèmes que pose la philosophie de l'Eucharistie ne sont pas importants ; les solutions qu'on y apporte ont sur la vie peu d'influence ; elles tendent à satisfaire une curiosité purement intellectuelle, légitime, mais accessoire, si on la compare à tout ce que la Bible propose à la contemplation de l'esprit, au consentement de la charité. Or tout l'enseignement biblique est donné sur le mode historique : le dogme est révélé au cours des âges et à travers des faits ; c'est ce développement que suit notre traité. Il comporte comme deux versants : le premier monte de la création à la cène du Jeudi saint et à l'éternité dont le pain et le vin ouvrent l'accès ; le second redescend vers les figures de l'Ancien Testament et projette sur elles la lumière du Christ. En vérité, ces deux versants sont tous deux ascendants : les figures reçoivent dans l'Eucharistie une réalité supérieure et une présence qui n'aura point de fin.

III

LA CONNAISSANCE PAR LA BIBLE

Après avoir considéré, dans son ensemble, ce qu'on pourrait appeler la notion de « développement » qui sert de base à l'exposé eucharistique de Baudouin, il faut examiner jusque dans le détail comment, dans la pratique, il applique cette théorie : comment il pense et comment il s'informe. Il tire presque toutes ses idées de l'Écriture sainte. Mais comment le fait-il ? De quelle psychologie relève son exégèse ? Cette dernière est-elle subjective et moralisante, ou bien a-t-elle un contenu objectif, une valeur réelle d'expression du christianisme ? A ces questions, Baudouin a répondu. Il n'est que de rassembler quelques constatations puisées au cours de son traité pour voir s'en dégager une conception très cohérente — et très bienfaisante pour l'âme — de la connaissance par la Bible.

Un style biblique. Presque toutes ses phrases ne sont que de la Bible : ou bien les mots eux-mêmes sont des réminiscences ou des citations exactes, ou bien les idées sont inspirées de l'Écriture sainte. Sans exceptions, toutes ses images lui sont suggérées par la Bible où il puise les éléments d'un symbolisme simple et qui sert de fondement à tous ses développements. Aussi son style est-il très sobre, et presque sans apprêt : Baudouin met bout à bout des versets de l'Écriture sainte ; il est même, en ce sens, très peu original. Mais tout son intérêt ne vient-il pas de là ? Il s'efface devant la parole de Dieu, il parle le langage commun de toute l'Église. Il écrit en style biblique : non content d'emprunter à la Bible ses expressions, il pense avec elle, comme elle, et sur le même mode : son style intérieur est celui de la Bible.

Son attitude foncière est un respect profond pour le texte sacré : il a le culte de la lettre et n'y veut rien mêler qui lui

soit étranger ; il explique l'Écriture par l'Écriture elle-même et il ne considère les écrits des Pères que comme des commentaires de ce texte toujours vivant dans l'Église du Christ. Aussi s'attache-t-il d'abord aux mots eux-mêmes : il rapproche les lieux parallèles, serre de près le sens de chacune des expressions, n'apporte aucune négligence dans la lecture du texte. Il attire plusieurs fois l'attention sur ce point : lorsqu'il s'agit de la parole de Dieu, la négligence est une faute, elle est aussi coupable que l'oubli. Il ne faut pas qu'on sollicite les paroles des Prophètes en un sens qui en soit absent. Baudouin n'est pas ennemi du progrès doctrinal ; il admet que la tradition enrichisse la connaissance qu'on a du contenu de l'Écriture sainte, et il le dit expressément : le rôle des docteurs dans l'Église est d'exprimer en beaucoup de mots une seule et même foi ; mais à chaque fois qu'ils emploient une expression nouvelle, ils doivent la reconnaître et ne pas imposer leurs inventions aux Prophètes inspirés. Baudouin ne se contente pas de dégager de l'ensemble d'un texte une idée générale, il ne se borne pas à en tirer l'affirmation d'un fait : il rappelle les circonstances, il pèse les mots et en mesure le contenu. Il ne fait en ceci aucune place à l'arbitraire : le sens moral doit sortir, autant que possible, des données philologiques, il doit en découler sans qu'on fasse violence au texte et tout naturellement, par un allégorisme simple, un symbolisme spontané, à base d'images primitives. Une telle exégèse n'adapte pas la Bible à nos pensées humaines : au contraire, l'esprit de l'homme s'adapte à la Bible et tâche de s'en assimiler, autant qu'il peut, le sens le plus direct et le plus immédiat.

**La signification
mystique
des Écritures.**

Baudouin commence donc toujours par exposer la lettre. Il s'abstient de le faire quand le sens est obvie ; alors, il donne uniquement l'interprétation mystique. Mais celle-ci n'est jamais seule ; elle suppose toujours que le sens littéral est connu. Quand celui-ci est établi, le chrétien se demande ce que veut dire *pour lui* cette parole sacrée. La lettre donne un sens qui satisfait « l'érudition », mais la « signification mystique » doit être

utile à la « sanctification ». La question qui se pose est donc formulée comme ceci : « Quelle grâce d'édification contient ce lieu de l'Écriture ? » Si le passage dont il s'agit figure dans l'Ancien Testament, c'est le Nouveau qu'il faut interroger pour en avoir l'intelligence. S'il s'agit de paroles prononcées par le Christ, il faut, pour ainsi dire, les presser afin d'en extraire tout le suc. Du moins n'a-t-on jamais le droit de passer rapidement sur l'enseignement du Seigneur. Il faut connaître et s'efforcer de comprendre tout ce que le Christ a voulu que nous connaissions et comprenions, tout ce qu'il nous a appris et expliqué lui-même : l'erreur serait impiété, l'ignorance est inexcusable. Si la lecture de l'Écriture est fastidieuse pour certains, c'est parce qu'ils ne se posent pas assez de questions, ou, plus exactement, parce qu'ils n'en posent pas assez à l'Écriture. Ils croient volontiers qu'ils comprennent, et alors ils ne creusent pas. Ou bien, ils prennent aisément leur parti de ne pas comprendre. Ils n'aiment pas assez la parole de Dieu : c'est pourquoi elle ne leur « dit » rien et ne les intéresse pas. Ceux qui ont faim, Dieu les remplit de biens, mais ceux qui se croient riches, il les renvoie à vide. Il faut se faire petit, interroger comme un enfant, mendier comme un pauvre, et l'on sera rassasié. Ce que nous apprennent des écrits comme ceux de Baudouin, c'est le culte du texte sacré ; l'avidité, la curiosité qu'on y relève à chaque page viennent non du vain désir de se complaire aux sublimes spéculations, mais de la persuasion que, si Dieu a parlé, c'est pour dire quelque chose : il faut se mettre à son école. On ne cherche rien hors du texte, mais on épuise son contenu ; de Dieu vient tout ce qui nous suffit.

Un tel effort requiert des dispositions morales au moins autant que des dons intellectuels, et la première d'entre elles est la vertu d'humilité. S'il faut chercher la vérité, il ne faut pas vouloir forcer les secrets du Seigneur. La « simplicité de la foi » fixe à l'âme les limites de son investigation ; il est des points sur lesquels il faut accepter la « pieuse ignorance ». Ce que Dieu nous a dit, on doit en pénétrer le sens ; mais ce qu'il n'a pas dit ne peut pas lui être arraché. « Croire simplement » ce mystère admirable, ineffable, incompréhensible du changement de la substance du pain en celle du

corps du Christ, affirmer le fait, même si on ne saisit pas le mode selon lequel il peut se réaliser, accepter « d'ignorer avec simplicité », cela encore nous oriente vers l'eschatologie en nous faisant désirer la révélation totale et la pleine lumière de Dieu. Ce que nous ne pourrions pas comprendre parce que le mystère est trop profond, il faut « le vénérer avec une ferveur pieuse ». Mais bien des textes qui paraissent obscurs à la première lecture s'éclairent si on les rapproche d'autres textes bibliques. Dans tous les cas, qu'on doive se résigner à l'ignorance ou qu'on puisse savoir, l'attitude adoptée en présence de la Bible engage toute la vie ; l'ignorance, comme la connaissance, est une œuvre de « piété » : elle ne relève pas d'une activité purement intellectuelle, sans rapport avec la morale et la spiritualité. Il faut que la parole de Dieu ait un sens pour chacun de nous. Quand ce sens n'est pas clair, ce que nous savons par ailleurs de la parole de Dieu nous aide à le saisir. C'est toute la grâce et la doctrine chrétienne, la vie surnaturelle tout entière qui donnent l'intelligence de l'Écriture, c'est, en un mot, la charité.

L'exégèse morale. L'Écriture est lettre vivante. La parole de Dieu doit « fondre au feu dont le cœur brûle » et fusionner avec l'âme, s'identifier à la personne, pénétrer toute la vie, se manifester par des actes. C'est à cette condition qu'elle porte du fruit et obtient des effets. Elle ne doit donc pas être pour l'intelligence l'occasion d'une occupation stérile. L'Ancien Testament, le Nouveau Testament et l'eschatologie sont trois étapes sur la même voie de la vie bienheureuse ; ayant dépassé les figures, mais dans l'attente de la vision, la foi puisée dans l'Écriture alimente et soutient la pratique des vertus. L'exégèse morale est donc une nécessité inhérente à l'état de l'Église en ce monde. Elle est liée aussi au fait que l'Ancien Testament n'a pas un contenu dogmatique aussi dense que le Nouveau ; pourtant il a été écrit pour tous et s'adresse à chacun de nous ; si ce n'est pas pour nous apprendre les vérités dogmatiques, c'est donc pour nous enseigner la morale. Par exemple, la Pâque, dans son ensemble, a, par rapport au Christ, un sens figuratif ; mais si l'on veut donner une signi-

fication à toutes les prescriptions qui l'entouraient, à chacun des détails du récit qui nous en est fait, ce ne peut être qu'un sens moral. Ce qui suffit à justifier ce procédé aux yeux des exégètes médiévaux, comme à ceux de Baudouin, c'est l'estime qu'on a de la Bible et la persuasion que « dans toutes les paroles quelque chose d'utile nous est suggéré, quelque grâce d'édification est contenue pour nous ». Or la morale chrétienne s'enseigne non par voie spéculative, selon une méthode abstraite, mais à propos de l'Écriture. Elle n'est pas une invention humaine. On la reçoit de Dieu, qui nous apprend à le trouver, avec ses exigences les plus profondes, en ce qu'il nous a dit. Ce qui n'était pour les Hébreux qu'attitudes matérielles, rituel extérieur, devient pour nous l'indice d'attitudes intérieures et nous trace le programme des purifications successives de l'âme. La morale ancienne était très imparfaite : elle ne s'entend que par rapport au Christ, qui lui donne son achèvement, sa perfection.

On trouve donc chez Baudouin, comme chez les Pères de l'Église et les auteurs spirituels du moyen âge, une exégèse morale, ou, si l'on veut, une morale exégétique : on ne sait pas toujours s'ils veulent expliquer l'Écriture par la morale ou bien enseigner la morale à propos de l'Écriture ; ils veulent ensemble l'un et l'autre, car ces deux méthodes se conditionnent et sont inséparables. Il y a une exégèse morale parce qu'il y a une morale chrétienne qui ne vient que du Christ et de la révélation, qu'on ne trouve donc que dans la Bible, et peut-être surtout dans l'Ancien Testament, à la lumière du Nouveau. L'histoire sainte n'est pas périmée ; considérée en elle-même et indépendamment de ce qu'elle préparait, elle pourrait ne présenter qu'un intérêt documentaire et archéologique. Mais le lecteur de Baudouin de Ford n'est pas seulement un intellectuel ; il n'a que faire de connaissances curieuses. Il n'est pas non plus enserré dans une loi rigide. L'interprétation morale qu'on lui fournit doit donc s'entendre en un sens large, ecclésial, essentiellement social ; elle embrasse non seulement, non pas même principalement, la pratique des vertus, la moralité personnelle du chrétien, ce qu'il doit faire ou éviter, mais la conduite de l'Église entière, et celle de Dieu envers elle : l'élection

d'Israël, l'œuvre de Jésus-Christ, et le salut du monde, et la façon pour chacun de nous d'y consentir et de s'y conformer. La connaissance de mystères comme celui de la présence des Juifs et des gentils dans l'Église de Dieu importe beaucoup à la foi et à la vie chrétienne des fidèles ; il faut les en instruire comme on le fait de leurs devoirs immédiats. La morale des autres, et de l'ensemble du peuple de Dieu, est utile à rappeler pour former le jugement de chacun.

En ce domaine, le commentateur ne parvient pas toujours à une évidence contraignante. Alors Baudouin sait donner d'un même texte plusieurs interprétations soit exclusives l'une de l'autre, soit, plus souvent, complémentaires. Il rapporte l'exégèse de différents auteurs, Pères de l'Église ou théologiens plus récents, et la juge en toute liberté. Il reconnaît parfois qu'une parole peut être entendue, au sens spirituel, « de multiples manières ». Mais il essaie toujours de tirer de chacune des interprétations possibles tout ce qu'elle peut contenir de vérité. En présence de textes qui se contredisent, comme celui du livre de la Sagesse où il est dit que la manne s'adaptait au goût de chacun et celui du livre des Nombres où il est rapporté que la manne engendrait le dégoût chez plusieurs, les exégètes modernes prennent facilement leur parti de dire que l'un d'entre eux est mal traduit ou ne correspond pas à la réalité. Mais les anciens cherchaient d'abord comment concilier les textes en trouvant en chacun une vérité partielle et en tous des aspects divers, mais non contradictoires, de la même vérité. Ils n'esquivaient pas le problème, car ils lisaient l'Écriture sainte avec beaucoup d'attention ; mais ils ne le résolvaient pas de la même façon que nous : leur respect pour l'Écriture sainte ne prenait pas les mêmes formes. Baudouin trouve donc une explication ; mais il ajoute qu'il subsiste une certaine ambiguïté : il s'efforce de discerner une conjecture plausible. Nous savons maintenant que le livre de la Sagesse est postérieur à celui de l'Exode. Les auteurs qui voyaient comme sur le même plan, du seul fait qu'ils faisaient partie du canon authentique, tous les livres de la Bible, n'avaient pas cette ressource. En outre, le fait, pour un fragment de livre saint, d'être d'une époque postérieure à telle partie

du même livre, ne diminuait en rien pour eux l'autorité de ce texte inspiré. Il fallait donc lui découvrir un sens. De là des interprétations qui peuvent nous étonner, qui sont sujettes à discussion, mais que Baudouin n'a pas songé à imposer : il les propose, simplement, pour qu'on goûte le texte.

**La Parole de Dieu,
école
de formation
chrétienne.**

Si donc nous lui demandons quelle conception de la Bible est sous-jacente aux commentaires qu'il en donne et quelle expérience psychologique il entend provoquer chez son lecteur, il nous répond : la Bible est le verbe de Dieu ; il faut le recueillir dans le sein de la dilection pour éviter de le négliger, dans le sein de la mémoire pour éviter de l'oublier. L'affection et la mémoire sont les deux facultés que Baudouin veut atteindre en dernière analyse, auxquelles il fait lui-même appel pour lire l'Écriture. Il utilise l'intelligence et l'imagination, mais les dépasse. Il ne s'abandonne pas à un allégorisme artificiel et subjectif ; il n'essaie pas davantage de traduire son expérience mystique personnelle ; il ne part pas d'une expression conceptuelle du dogme qu'il tenterait ensuite de mettre en symboles : il puise dans la Bible même sa connaissance du dogme, et c'est à cela qu'il veut habituer ceux qui le lisent. A la base de tout son travail se trouve donc une estime illimitée, et que d'aucuns, peut-être, croiront excessive, de l'Écriture sainte : cette estime engendre l'amour, l'enthousiasme, et justifie le commentaire destiné à communiquer ces sentiments en présence de la Bible.

Il arrive parfois à Baudouin, bien qu'assez rarement, de chercher loin ses explications : c'est dans la conviction où il est que toute parole de la Bible a un sens et dans son désir de le trouver. Or c'est toujours dans la Bible même qu'il cherche. Il y puise à pleines mains, il en retire, à profusion, des textes qu'il rapproche et qui s'éclairent les uns les autres et font entrer l'esprit dans la mentalité biblique. C'est un monde qu'il faut créer, auquel il faut être introduit pour s'y mouvoir à l'aise : c'est l'univers de la liturgie elle-même, qui n'agit pas d'autre façon. Tout y est animé, tous les êtres

y vivent, toutes les images y ont un sens : univers poétique où tout est beau, parce que tout y est symbole de Dieu et des relations des hommes avec Dieu. Tout y parle de lui, tout s'y ramène à lui. Le péché et la grâce y sont toujours présents ; rien n'y peut être indifférent à Dieu : il n'y a pas de neutralité possible, aucun refuge pour une activité purement naturelle, étrangère au salut de l'homme. Cette vie intense est dramatique. Celui qui se laisse engager dans cette action où se joue son salut apprend à tout juger par rapport au Seigneur ; c'est proprement une formation chrétienne qu'il puise ici à l'école de la Bible. Il s'agit moins d'inculquer à l'intelligence des idées précises et nombreuses que d'habituer l'esprit à se placer toujours au point de vue d'où il apercevra son Dieu, comprendra ses desseins, essaiera de s'y conformer. Les longueurs, inutiles à qui voudrait seulement des directives immédiates, sont, en réalité, du plus haut intérêt pratique : elles aident l'homme à trouver en tout l'intention de Dieu et à porter sur tout un jugement chrétien. On s'accorde à la Bible, on se fait à sa langue et à ses modes de pensée. Un résumé sec, bien qu'exact, n'atteindrait pas ce résultat : il faut savoir, comme la Sagesse, « jouer en présence de Dieu », s'attarder à considérer les mots dont il se sert, se laisser lentement pénétrer par ces expressions si différentes de celles de nos jours, mais dont la valeur éternelle ne se peut épuiser : si elles sont d'un temps, leur contenu est de toujours, et c'est lui qu'il faut discerner.

Rôle du commentaire.

D'où le rôle du commentaire. La Bible, quelquefois, paraît trop dense, on serait même tenté de dire qu'elle est trop belle. Elle éblouit. Nos pauvres yeux ne peuvent supporter tant de lumière d'un coup. Le rôle du commentaire est de détailler ces beautés, de les présenter une à une à nos faibles regards, de laisser à l'esprit le temps d'en savourer toutes les parties en les lui montrant peu à peu. Il n'est donc pas d'en tirer des choses nouvelles, d'en déduire des conséquences. Il est d'y faire entrer, au contraire, l'esprit. Il n'est pas d'attirer l'esprit hors de la Bible en des inventions humaines, il est de ramener toujours l'attention à la Bible et d'engendrer

la conviction qu'elle contient toute vérité. Plus le commentaire est simple et moins il a la prétention de remplacer la Bible, et plus il est utile. Il n'explique pas : il détaille, il détache ; il n'éclaire pas : il dirige la lumière. Il fait briller de tous ses feux la parole de Dieu.

Dans les livres du moyen âge, le texte scripturaire est souvent copié en lettres d'or, ou, tout au moins, en rouge ; le commentaire, lui, est écrit d'une encre ordinaire, et cette présentation suffit à donner du relief à la parole de Dieu sur le fond des pensées de l'homme. Ainsi procède Baudouin. Il excelle à mettre en valeur un verset de la Bible, à l'enchaîner pour le faire admirer ; puis il s'efface devant ce joyau. Il faut lire ses écrits à cause de ce qu'ils contiennent de Bible et pour s'entretenir dans le désir de vivre d'elle. Il apprend à la lire parce qu'il en donne envie ; il fait voir à quel point elle peut être instructive, intéressante, facile à aborder. La qualité d'un commentaire est de faire désirer qu'on s'en passe, de former le lecteur à devenir lui-même son commentateur, parce que cela est possible et fécond dans l'Église. Il faut toujours en revenir à la Bible : on n'ajoute rien à la Bible, et tout l'objet des explications qu'on en donne est de ramener l'attention vers son texte, d'attirer le regard sur tel passage ou telle expression qui avait pu passer inaperçu. Il ne s'agit donc pas d'en dire plus long que Dieu, d'expliquer ce qu'il n'a pas dit, mais de consentir à ses œuvres et à ses intentions. Le traité de Baudouin sur *Le sacrement de l'autel* réalise ces conditions. En ce sens et dans ces limites, il mérite d'être lu. C'est un ouvrage sur la Bible autant que sur l'Eucharistie ; c'est, en réalité, un livre sur le Christ et les deux formes sous lesquelles nous est donné le Verbe de Dieu : nous connaissons l'Eucharistie par l'Écriture qui nous en parle, et la grâce de l'Eucharistie nous aide à trouver dans la Bible une doctrine qui nous fasse mieux participer au sacrifice eucharistique.

IV

DOCTRINE EUCHARISTIQUE

1. Le sacrifice unique.

Le plan suivi par Baudouin de Ford est peu systématique ; sa méthode fait peu de part à la dialectique. Pourtant, à mesure que les textes bibliques se présentent sous sa plume, il en dégage les éléments d'une synthèse doctrinale dont il convient maintenant d'indiquer les grandes lignes.

**La Cène,
centre
de la catéchèse
de la messe.**

Pour expliquer le sacrifice de la messe, Baudouin part du fait accompli sur le premier autel chrétien, tel que nous le font connaître les évangiles. Le présumé sous-jacent à tout son exposé, c'est que le sacrifice du Christ fut offert lors de la Cène. Il formule parfois ce principe, et la longueur des développements qu'il accorde à la Cène, comparée à la brièveté des allusions qu'il fait à la Passion, suffirait à prouver que, pour lui, la catéchèse de la messe porte en premier lieu sur la Cène et non d'abord sur le Calvaire. Or la Cène fut insérée dans la célébration de la Pâque juive ; c'est à elle qu'aboutit le culte de l'Ancienne Alliance et d'elle que part le Nouveau Testament ; elle est le centre et le nœud de l'histoire ; elle commande l'avenir jusqu'en l'éternité. On ne peut donc absolument pas la comprendre sans se référer aux livres de l'Ancien Testament. Nous avons vu Baudouin le faire abondamment. Il considère le repas sacré du Jeudi Saint comme un rite dont tous les gestes sont lourds de contenu et de signification : d'où l'exégèse minutieuse qu'il en donne. Il s'attache successivement aux actions du Christ, à ses paroles et à ses sentiments. Il montre, par exemple, que Notre-Seigneur a pu opérer la transformation du pain et du vin

en son corps et en son sang par l'acte même de bénir, avant de prononcer les paroles qui déclaraient ce qu'il venait de faire. De même, le fait que le Christ a rompu le pain une fois consacré — fraction dont l'Église a gardé l'usage dans sa liturgie — était une affirmation pratique de l'intégrité du corps du Seigneur en chacune des parties du pain : l'Église n'a fait ensuite que formuler ce dogme, et l'importance qu'il a pris dans la théologie eucharistique, surtout depuis qu'il a soulevé dans l'École des problèmes philosophiques, est pleinement justifiée : ce ne sont pas des questions inutiles, celles qui se rapportent aux actions du Christ.

**La tradition
de l'Église
et la connaissance
du mystère.**

Les paroles de Jésus nous font connaître la réalité cachée dans ses actions : d'où le rapport étroit qui existe, en l'Eucharistie, entre le fait et le mot, *factum et verbum*. Le mot manifeste le fait qui, à lui seul, pourrait passer pour une simple similitude : la parole est donc nécessaire pour déclarer qu'il opère une réalité. Elle est même d'autant plus nécessaire et doit être d'autant plus claire que le fait est plus obscur et la réalité plus mystérieuse. A partir du moment où le Seigneur a prononcé : « Ceci est mon corps..., ceci est le calice de mon sang... », il n'y a plus de doute possible sur le sens de ce qu'il a voulu faire. Aussi l'Église ne s'est-elle pas trompée en transmettant à tous les siècles le dépôt qu'elle tenait des Apôtres, qui l'avaient reçu du Christ : la certitude de la mutation accomplie sur l'autel, à la Cène comme à la messe. L'Écriture, on le voit ici, ne peut pas être séparée de l'interprétation que lui donne l'Église, par son enseignement comme par sa pratique. A ce propos, Baudouin s'exprime fort nettement sur la tradition et sur le lien étroit qui l'unit à l'Écriture sainte. Même si la transformation eucharistique ne semblait pas à tous suffisamment explicitée par les paroles du Christ, la « piété de la foi » — et il y a dans cette expression une nuance d'attachement à un patrimoine reçu, à un bien familial — suffirait à la garantir. Les mots que les docteurs ont inventés dans la suite des temps, comme celui de « transsubstantiation », traduisent simplement ce que l'Église

n'a jamais cessé de croire. L'Église pratique ce qu'elle croit et l'exprime par là : c'est sa façon de l'affirmer. Or sa foi au mystère de la transsubstantiation se manifeste éminemment dans la célébration du sacrifice de l'autel, et l'on peut dire que la meilleure preuve de l'Eucharistie, c'est la messe.

**La messe,
« représentation »
et « annonce »
du sacrifice
du Christ.**

La messe reproduit la Cène, et la Cène se réfère à toute la vie du Christ, et en particulier à sa Passion, qui devait la suivre de près. Or il y a dans toute action du Christ un exemple pour nous. Ses attitudes extérieures manifestent ses intentions, les dispositions de son âme. Aussi Baudouin aime-t-il à insister sur les sentiments que Jésus a éprouvés à la Cène et sur le Calvaire, particulièrement sur les actions de grâces qu'il a rendues au Père et l'amour qu'il a eu pour nous. L'idée que le sacrifice du Calvaire est une expiation offerte à la justice de Dieu n'est pas mise en valeur dans l'œuvre de Baudouin. Par contre celui-ci montre que le sacrifice du Christ est « une œuvre d'amour, produite par amour ». La charité du Christ est le véritable principe de son oblation.

Ce dernier mot, cher à Baudouin, est, en effet, celui qui exprime le mieux ce qui est à ses yeux, comme on dit aujourd'hui, l'essence du sacrifice. Le calice, par exemple, est le symbole de la mort volontaire du Christ, c'est-à-dire de l'offrande qu'il a faite lui-même à son Père pour nous. Pour désigner la messe comme la Cène, en un mot notre Pâque, c'est toujours au terme d'oblation que Baudouin a recours. Au lieu de chercher à voir dans le sacrifice de l'autel une destruction quelconque, en relation avec l'idée d'expiation des sacrifices anciens, il déclare avec insistance que l'Eucharistie est la « représentation » d'un sacrifice. Cette expression est également l'une de celles dont il use le plus fréquemment. Or il lui donne une signification précise : lorsqu'il dit, par exemple, que le loisir mystique « représente » la contemplation céleste, il entend que la vie contemplative que l'on mène sur la terre figure celle de la vie bienheureuse et la commence d'une façon partielle, non encore

révélée, mais réelle. La « représentation » est une présence analogique : représenter, c'est commencer d'être présent, c'est donc aussi rendre présent, mais d'une autre façon que la présence première. Ainsi la Cène a représenté, reproduit par avance, l'oblation que Jésus devait faire de lui sur la Croix : la séparation de son corps et de son sang sous les apparences du pain et du vin représentait que sa chair serait offerte sur la Croix, que son sang y serait versé, et sa Passion elle-même représentait l'amour qui le poussait à donner sa vie pour les hommes. De même, dans la messe, le prêtre qui bénit et qui « consacre par une prière mystique » représente le Christ bénissant et accomplissant cette consécration séparée de son corps et de son sang et tout ce qu'elle représentait. La messe exprime donc « la foi dans la Passion qui est représentée dans l'oblation de la sainte communion, où l'on proclame la mort du Seigneur ». Tous les termes de cette formule, à la fois très dense et très belle, méritent d'être pesés : l'ensemble du traité en constitue le commentaire.

Bien que le Christ soit maintenant ressuscité, dans le sacrifice de l'autel sa mort est « annoncée », proclamée, et l'on y représente ce qui s'est accompli au soir du monde et au soir du Jeudi saint : le Christ a été immolé, il a été livré aux Juifs et détenu par eux, puis mis à mort. Tout cela ne constitue qu'un sacrifice avec la Cène, d'une part, et la messe, de l'autre. Ce que le Christ a offert, c'est son corps qui allait être crucifié, son sang qui allait être versé. Et dans l'Eucharistie, nous recevons le corps du Christ qui fut crucifié, son sang qui fut versé. Dans les deux cas, l'offrande n'a de sens qu'en relation avec la Passion et la mort. L'Eucharistie est donc en même temps l'annonce et la mémoire de la Passion : on l'accomplit en croyant et en confessant, *credendo et confitendo* — c'est la proclamation, l'annonce — et en représentant la mort du Seigneur, *repraesentando* — c'est la mémoire — tout cela en reproduisant ce que le Christ a fait à la Cène : on sacrifie, on mange, on boit, en un mot, on imite : *sacrificando, manducando, bibendo, imitando*. Tout cela constitue un véritable sacrifice, et le seul véritable, auprès duquel ceux de l'Ancienne Alliance n'étaient que des figures et des préparations.

2. La sainte communion.

La sainte communion, participation au sacrifice.

« On mange le corps du Christ au sacrifice de l'autel. » La communion fait corps avec le sacrifice, et ses effets sont ceux du sacrifice : par elle, on mange le Christ dans l'acte même de son sacrifice, on participe aux bienfaits du sacrifice. « Le calice de bénédiction sur lequel nous bénissons, n'est-ce pas la communion au sang du Christ ? Et le pain que nous brisons, n'est-ce pas la participation au corps du Seigneur ? » Baudouin voit dans ce texte de saint Paul (I Cor. 10, 16) l'origine du nom de « sainte communion », de « communion sacrée », par lequel on désigne la réception de l'Eucharistie. De même que l'action eucharistique est signe représentatif et efficace, la communion est signe : elle réalise ce qu'elle représente. Puisqu'elle nous est donnée sous la forme d'un aliment, elle nourrit et restaure sans jamais s'épuiser : selon un jeu de mots intraduisible et cher à Jean de Fécamp, *semper reficit et nunquam deficit*¹. Baudouin de Ford admire ici la convenance du dogme à la nature humaine et la condescendance avec laquelle Dieu s'adapte à tous nos besoins ; tous les êtres ont leur aliment : les plantes, les animaux, le feu, les facultés de l'homme — ses sens et sa mémoire, son intellect et sa volonté — les anges, et même les démons, qui se repaissent du péché ; toutes les créatures, matérielles et spirituelles, reçoivent de Dieu leur nourriture appropriée. Ainsi la vie du juste se nourrit de l'auteur même de la justice : le Seigneur Jésus-Christ.

Manducation sacramentelle et manducation par la foi.

Ce pain de vie, nouvelle et véritable manne, on le reçoit de deux façons inséparables : en le mangeant, et en croyant qu'il contient le corps du Seigneur. Le rôle de la foi est donc essentiel dans la communion. Le Christ est pain de vie par sa

1. Cf. J. LECLERCQ et J. P. BONNES, *Un maître de la vie spirituelle au XI^e siècle, Jean de Fécamp*, Paris, 1946, p. 34.

parole et par son sacrement : le seul fait que Baudouin commente le discours du chapitre 6 de saint Jean dans un ouvrage sur l'Eucharistie, après avoir parlé de la Cène, montre bien que, pour lui, ce texte parle de l'Eucharistie ; mais il parle aussi de la foi en la personne et en l'œuvre du Christ : les deux façons qu'on trouve dans la tradition d'interpréter ce texte ne s'opposent donc pas, et notre auteur a raison de les réunir ; elles se complètent, et, sans la foi, la communion ne servirait de rien, la chair, même celle du Christ, nous serait inutile, *caro non prodest quidquam*. Le Christ est en ses membres par la grâce de sa divinité et par la participation sensible au corps et au sang dans lesquels il est présent et nous communique sa vie. La foi et la réception du sacrement eucharistique sont deux façons également nécessaires de manger le Christ.

L'Eucharistie, source de la charité fraternelle et des vertus chrétiennes.

La foi engendre l'espérance : le fidèle qui sait que Jésus est le Fils de Dieu et que son sacrifice est présent dans l'Eucharistie ne se confie pas dans ses forces humaines ; il a recours à son Sauveur : il communique. La foi et l'espérance aboutissent à la réception du corps et du sang du Seigneur, et celle-ci engendre en nous la charité. L'Eucharistie opère en nous des effets semblables à ce qu'elle signifie : or elle représente — elle signifie et rend présent — l'amour du Christ pour nous. Cette offrande est donc un exemple, un exemple efficace. L'Eucharistie est source de toutes les vertus chrétiennes parce qu'elle est l'expression même des vertus du Christ, et singulièrement de sa charité : comme Jésus s'est offert, nous devons nous offrir, et comme il a donné sa vie pour nous, nous devons donner la nôtre pour nos frères ; l'effet propre de la communion est la grâce du don de nous-même. Cette charité active, liée à l'acte de charité du Seigneur, est également une exigence de la réalité qu'opère en nous la présence réelle. « Car, nombreux, nous sommes un seul pain, un seul corps, nous tous qui participons d'un seul pain. » Baudouin de Ford, avec toute la tradition, aime à voir dans ce texte une affir-

mation de l'unité spirituelle qui lie les membres de l'Église. Tous les signes, ici, concourent au même résultat : la Cène est un repas ; comme, dans la vie des hommes, le repas est le signe et l'expression de la vie sociale, dans la vie des chrétiens, la communion eucharistique exprime d'une façon sensible à tous l'entente qui doit exister entre tous parce qu'en eux circule une vie commune ; elle consomme la « communion d'amitié » des hommes entre eux qui participent à l'amitié de Dieu. Le sang répandu, lui aussi, représente la charité qui fait tout avoir en commun. C'est dans l'Eucharistie et grâce à elle que s'accomplit la parole du Christ : « Qu'ils soient un comme vous, mon Père, et moi nous sommes un. » Car la contemplation de la Trinité Sainte n'est jamais séparée de celle de l'Eucharistie : la vie sociale qu'en celle-ci on inaugure dans l'Église est une participation à la société qui unit les personnes divines et dont jouissent déjà pleinement les anges et les élus ; toute vie est sociale, ici-bas comme au ciel.

Les exigences pratiques de la charité découlent de ce « droit de fraternité et de société spirituelle » qui fonde l'unité de l'Église. En unissant les fidèles au Christ, l'Eucharistie les unit à l'Église, corps du Christ ; elle les rend membres les uns des autres. Si le péché les sépare de Dieu, il les sépare en même temps de l'Église et les uns des autres : il est toujours une faute contre la charité, qu'il consiste dans l'hérésie, dans le schisme ou les mauvaises mœurs. La charité envers les frères et la charité envers Dieu se conditionnent donc : dans l'un et l'autre cas, il s'agit de nous accorder à ce que le Christ fait en nous ; en s'unissant à nous, il nous réunit à son Père dans l'unité du Saint-Esprit et nous réconcilie avec notre prochain. La foi requise pour recevoir l'Eucharistie comporte donc ces trois aspects complémentaires : la foi en l'unité, en l'union, en la communion, c'est-à-dire qu'elle a pour objet l'unité de la Trinité, l'union de Dieu et de l'homme dans le Christ, la communion aux fidèles de l'Église dans la charité du Christ. C'est donc toute la « grâce de l'économie », *gratia dispensationis*, toute l'œuvre du salut, à quoi l'on participe dans l'Eucharistie. La sainte communion n'est pas d'abord une rencontre individuelle

entre l'âme et Jésus, l'occasion d'un colloque affectif ou de relations senties et éprouvées, d'ordre psychologique, c'est une participation réelle à la vie et à l'œuvre du Verbe incarné, c'est la condition et le principe efficace de toute vie chrétienne.

**La communion
eucharistique,
engagement de
charité
fraternelle
et de vie sainte.**

Le chrétien n'a qu'à « vivre spirituellement » ce qu'il croit par la foi, ce qui s'opère en lui par la sainte communion. L'imitation de Jésus-Christ par la pratique des vertus a sa source dans l'Eucharistie ; elle doit en être en même temps comme la conséquence. Si, dans l'Écriture sainte, le sens moral se mêle constamment à l'énoncé du dogme et si, dans l'exégèse, le commentaire doctrinal se double d'une interprétation morale, c'est parce que, dans la parole de Dieu, tout est vie, tout répond aux besoins de tout l'homme : de son intelligence comme de sa volonté, de ses idées comme de sa pratique. Il en va de même de cette autre façon que nous avons de recevoir en nous le pain de vie, la communion eucharistique à la vie du Verbe incarné : s'unir au Christ n'est pas seulement connaître ce qu'il est, ce qu'il a fait pour nous, c'est s'engager à l'imiter, c'est déjà commencer de le faire : obéir à son Père, et jusqu'à la mort s'il le faut, boire avec le Sauveur le calice du renoncement à la volonté propre et se réjouir de cette obéissance. Dans cette voie du perfectionnement personnel, il n'y a pas de limite. Baudouin suggère quels sont les éléments de ce programme : l'intention droite et religieuse dans l'esprit, la mortification du corps, la proclamation de la foi par la langue et les mœurs, en paroles et en actes, enfin l'humilité inconfusable et qui va jusqu'à faire aimer la pauvreté et toute bassesse à cause du Christ. Les exigences de cette ascèse doivent s'étendre jusqu'au martyre, sanglant ou non. La voie où nous engage la sainte communion n'est donc pas celle de la facilité ; mais ce n'est pas non plus celle d'une sentimentalité triste : l'accent est toujours mis par Baudouin sur la joie et sur ce qu'il appelle volontiers, avec la tradition, l'hilarité. Il s'agit d'obéir, s'il le faut jusqu'à

la mort, afin de ressusciter ; Baudouin ne perd jamais de vue la résurrection : la mort n'est qu'un moyen, une étape intermédiaire. Ainsi se concilient la joie et la componction, l'humilité, la pénitence avec la certitude et la confiance. Le Christ est cause de toute joie, parce qu'il est le salut ; lorsqu'il imite sa Passion, le chrétien reste dominé par la pensée de sa Résurrection, et quand il communie, il a part à tous ses mystères, à sa glorification autant qu'à son humiliation : l'Incarnation, la Passion, la Résurrection, l'Ascension du Christ ne peuvent pas être séparées ; c'est tout l'ensemble de son œuvre qui se reproduit en nous : ici-bas ne se manifeste que le mystère de l'humiliation du Sauveur ; notre glorification, dont nous possédons déjà le principe, se révélera dans la vie bienheureuse. L'Eucharistie est donc réellement la « prélibation, la pré gustation et la préparation de la réfection future » ; par des progrès quotidiens, la grâce du sacrement et la vénération que nous avons pour lui nous conduisent à manger pleinement un jour, au ciel, ce Dieu qu'il nous donne déjà.

3. Fidélité aux sources et progrès doctrinal.

Après avoir ainsi brièvement reconstruit l'ensemble doctrinal où s'insèrent les éléments épars dans le traité de Baudouin, il reste à discerner les matériaux qu'il a mis en œuvre et la place qu'il occupe dans l'ensemble de la théologie eucharistique.

Fondements liturgiques. Le texte qui lui sert de base et de point de départ, nous l'avons vu, est l'Écriture sainte. Mais qui lui a dicté le choix des passages dont il s'inspire et qui lui a transmis l'interprétation qu'il en donne ? Il semble qu'on puisse répondre que c'est la liturgie. Sans doute relève-t-on sous sa plume quelques reminiscences des formules du culte. On peut aussi penser que sa prédilection pour certaines parties de la Bible, en particulier pour les Psaumes, s'explique chez lui par la récitation assidue de l'office divin. Mais sa dépendance à l'égard du magistère que l'Église exerce en sa prière paraît avoir

une origine plus profonde : presque tous les fragments du Nouveau ou de l'Ancien Testament dont il donne le commentaire figurent dans le missel, soit au canon, soit dans les évangiles et les épîtres, et spécialement pendant le temps pascal. Les prophéties du Samedi saint et les autres lectures lui ont fourni son matériel biblique et lui ont indiqué que ces fragments avaient un sens relatif à l'Eucharistie, qui est la Pâque du Seigneur. Si l'on ne peut pas dire que le traité sur *Le sacrement de l'autel* est une mystagogie semblable à celle des Pères grecs, en ce sens qu'il ne donne pas l'explication suivie des rites, il reste que ce livre est avant tout un ouvrage liturgique.

Les Pères de l'Église. Sa source principale est donc la foi de l'Église et l'interprétation que l'Église elle-même donne des textes et des faits bibliques. Les paroles du Seigneur ne se peuvent séparer de la tradition catholique, et Baudouin lit la Bible dans l'Église, avec elle et comme elle. Dans cet esprit, il a recours aux Pères ; parmi les Grecs, il mentionne Origène ; plutôt qu'il ne le cite, il le résume et l'utilise, et c'est la preuve qu'il le connaît ; de fait, sa conception de l'Écriture et l'exégèse qu'il pratique sont proches de celles d'Origène. Il se réfère aussi à saint Hilaire, à saint Ambroise, à saint Jérôme, et surtout à saint Augustin. Mais l'usage qu'il fait de l'argument tiré des Pères appelle deux remarques : en premier lieu, il garde une grande liberté à l'égard de leurs opinions ; il les vénère et il se range à leur avis lorsque rien ne l'en dissuade, mais il conserve son indépendance quand leur interprétation ne s'impose pas à son esprit ; il sait rapporter l'exégèse de plusieurs auteurs, l'apprécier et la juger ; pour rendre compte d'une explication donnée par Augustin, il compare deux anciennes versions d'un même texte biblique et décèle ainsi l'origine d'une erreur possible du docteur d'Hippone. En second lieu, il faut noter qu'il n'abuse pas des citations patristiques : son traité ne ressemble pas à ces compilations dont son époque a connu tant d'exemples. Au moins autant que des « autorités » précises, munies de références, il emprunte à la tradition — ce qui suppose qu'il en a une longue

fréquentation — des idées et des expressions : il a été un des premiers à rassembler au sujet de l'Eucharistie des thèmes comme ceux des sept âges du monde ou du sabbat spirituel ; ces expressions, chères à toute l'antiquité et au moyen âge mystique, étaient partout dans la littérature chrétienne ; les idées qu'elles contiennent étaient partout diffusées : Baudouin les a assimilées à sa mémoire et à son style, il les a faites siennes et nous les a transmises en un ensemble original et neuf. Il doit peut-être plus à une tradition vivante qu'à une érudition livresque. Ses images et ses pensées, il les a puisées sans effort dans le milieu monastique où s'est passée sa vie. De même qu'on trouve chez lui plusieurs réminiscences de la Règle de saint Benoît et des livrets de prières de Jean de Fécamp, on peut penser que certaines de ses tendances l'apparentent à toute la famille spirituelle de Cîteaux. N'aurait-il pas, l'un des premiers, appliqué à l'Eucharistie la mystique de l'amour à laquelle il a consacré, par ailleurs, des traités ? C'est peut-être en cela, du moins autant que par son zèle à commenter l'Écriture Sainte, à en nourrir son âme et à parler sa langue, qu'il est un fils de saint Bernard.

Fidélité créatrice. C'est un héritier, et c'est un précurseur. Il continue l'œuvre des Pères, il fait plus que la reproduire ; il dit des choses que les Pères n'avaient pas dites, mais il les dit comme les Pères les auraient dites. Entre les Pères et son époque, il y a eu progrès doctrinal, grâce en particulier aux controverses du ix^e siècle et aux discussions occasionnées par Béranger. A propos de son insistance sur la charité du Christ, cette charité qui lui fit s'offrir à la Cène et mourir sur la Croix et qui fait de son sacrifice « une œuvre produite par amour », M. Lepin observe avec raison que « nous retrouvons cette formule presque telle quelle dans saint Thomas ¹. » Cette pensée, qui deviendra classique, remonte à l'expérience monastique, à la mystique cistercienne de l'amour ; il a bien fallu l'inventer ;

1. M. LEPIN, *L'idée du sacrifice de la Messe d'après les théologiens, depuis l'origine jusqu'à nos jours*, Paris, 1926, p. 160.

et elle n'est pas sortie des écoles. Mais elle s'y introduisit ensuite.

Plus loin, M. Lepin ajoute : « Baudouin, venant à parler du sacrifice de l'ancienne loi, en donne l'interprétation que nous retrouverons plus tard chez un bon nombre de théologiens, et plusieurs prétendront l'appliquer au sacrifice en général, à l'Eucharistie en particulier. Les sacrements anciens signifiaient principalement trois choses : la faute de l'homme, le châtement de la faute, la grâce du pardon. L'homme sacrifiait en son lieu et place les victimes animales, par quoi il confessait son péché, se proclamait digne de mort et offrait du même coup le prix de son rachat. » Mais Baudouin a-t-il appliqué toutes ces idées au Christ ? Aucunement. « A prendre cet exposé à la rigueur, poursuit M. Lepin, il semblerait que le sacrifice normal soit celui de l'homme lui-même, réalisé par sa mise à mort ; on en aurait la figure dans l'immolation sanglante de la victime animale : d'où il suivrait que le sacrifice est en soi une expiation et qu'il consiste essentiellement dans un acte de destruction réelle. L'auteur cependant ne pousse pas si loin le raisonnement. Il se borne à exposer ce qui lui paraît la signification principale du sacrifice mosaïque, il n'en tire pas de conclusions au sujet de l'essence du sacrifice en général, ni du sacrifice du Christ en particulier. »

Cette constatation enregistrée par l'historien, on peut en chercher la raison. Pourquoi Baudouin évite-t-il ce vice de méthode auquel il semblait devoir être entraîné et auquel céderont des théologiens tardifs ? N'est-ce pas simplement parce qu'il est docile aux sources traditionnelles, c'est-à-dire à la Bible, à la liturgie et aux Pères ? Il s'en tient à une méthode sûre en théologie : il part non de l'Ancien Testament, mais du Nouveau, il interroge l'Évangile et saint Paul sur le sacrifice du Christ et la signification de l'Ancien Testament ; il n'interroge pas directement l'Ancien Testament sur le Christ, il ne commence pas par construire, soit à priori, soit au nom de l'histoire des religions — que pourtant il connaît, autant qu'on pouvait le faire de son temps —, soit même au nom de l'Ancien Testament, une théorie du sacrifice, qu'il essaierait ensuite d'appliquer au sacrifice de

l'autel. A s'en tenir fidèlement à cette méthode, on aurait sans doute évité les problèmes sans issue qui furent posés par une conception du sacrifice dont l'Écriture, telle que la liturgie l'interprète, ne parle pas. La doctrine de Baudouin est donc liée à sa méthode et à ses sources, et son originalité consiste à préparer des éléments qui, dans la scolastique, s'avèreront féconds, tout en se maintenant lui-même dans le prolongement de la tradition patristique et du monachisme mystique ¹.

1. La signification de Baudouin de Ford comme témoin de la « théologie monastique » a été soulignée par Dom O. ROUSSEAU dans *S. Bernard théologien*, Rome, 1953 (*Analecta S. Ord. Cist.*, IX, 3-4), p. 305. Dans *L'amour des lettres et le désir de Dieu*, Paris, 1957, p. 81 et p. 201, j'y ai également insisté. Dans la mesure où les écrits certains et conservés de Baudouin doivent quelque chose à la scolastique, c'est à cette École de Laon qui faisait plus de part à l'interprétation de l'Écriture par les Pères qu'à la spéculation au moyen de la dialectique : cf. *L'amour des lettres*, p. 77. Mais il n'est pas exclu que des ouvrages qu'il a écrits avant son entrée dans la vie monastique, et qu'on ne peut, jusqu'à présent, lui attribuer que par conjecture, trahissent « les premières influences subies par lui, en particulier celle de Gilbert de la Porrée » ; cf. GLORIEUX, *art. cit.*, p. 18. A son tour Baudouin fut utilisé : on relève des textes de lui dans ce florilège monastique que j'ai caractérisé dans *Rev. Bén.*, LXII (1952), p. 289. D'autre part, Mgr A. LANDGRAF, « The commentary on St. Paul of the Codex Paris Arsenal lat. 534 and Baldwin of Canterbury », dans *Catholic Biblical Quarterly*, 10 (1948), p. 55-6, a signalé la présence d'un passage du *De sacramento altaris* de Baudouin dans ce commentaire. Et le P. J. BEUMER, S. J., a signalé que Baudouin « va très loin », plus loin que beaucoup de ses contemporains, en refusant à ceux qui reçoivent l'Eucharistie *solo ore* l'appartenance au corps du Christ (*PL* 204, 717), « Ekklesiologische Probleme der Frühscholastik », dans *Scholastik*, XXVII (1952), p. 192-193, n. 37.

CONCLUSION

Théologie admirative.

Deux mots reviennent plusieurs fois sous la plume de Baudouin pour exprimer son attitude fondamentale en présence du sacrement de l'autel : *stupor* et *admiratio* : il est surpris, saisi, comme en extase, dans un état qui participe à l'immobilité que cause l'étonnement et à l'élan que donne l'enthousiasme. Il ne s'habitue pas aux sublimes réalités où son regard s'arrête ; il ne cesse d'admirer : il admire le mystère que la Révélation propose à la contemplation, il admire les hommes qui croient dans l'Église : il admire la foi. Son admiration récompense sa foi, et, en même temps, l'excite : ces deux dispositions de l'âme s'accroissent l'une l'autre. Elles mettent en éveil l'intelligence et toutes les facultés de l'homme ; la réflexion, la connaissance profitent de l'admiration et nourrissent, à leur tour, la charité et toutes les vertus. L'expérience mystique et l'ascèse en dérivent. A la pensée du Christ, de ses paroles et de ses œuvres, et de ses sacrements, deux réactions peuvent naître dans l'homme : ou bien nous comprenons la vérité, ou bien, par l'infusion d'une grâce plus élevée, nous éprouvons quelque chose de doux ; dans les deux cas, nous sommes admiratifs et stupéfiés, *admirantes et stupentes*.

Par voie de connaissance, ou par un goût supérieur encore, nous ressentons un peu de la suavité de Dieu, et nous en jouissons, nous désirons la pleine manifestation de la réalité qui nous est donnée sous des voiles, ceux de la foi et ceux des sacrements, nous soupirons vers la véritable patrie. S'accoutumer ainsi à la pensée du ciel est le moyen de se détacher de la terre ; cette considération, fort inutile en apparence, est féconde en morale : elle attendrit le cœur, elle entretient le feu qui brûle en nous et l'avive — autant d'images qui sont communes à Baudouin et à tous les auteurs

spirituels de l'Occident depuis saint Grégoire le Grand, parce qu'elles sont bibliques.

Ce caractère admiratif du traité de Baudouin détermine le genre d'intérêt qu'il présente et en établit les limites. Son ouvrage n'est pas un écrit polémique : à peine contient-il quelques allusions aux Grecs, à une époque où, cependant, la controverse sur le pain azyme ou la communion sous les deux espèces occupait tant de place dans la littérature eucharistique. On n'y lit aucune invective contre Béranger, tandis que, chez beaucoup d'autres, tout l'effort se portait à réfuter l'erreur qu'on lui attribuait. Baudouin ne fait pas non plus de théologie spéculative, son but n'est pas de pénétrer, dans la mesure humainement possible, le comment du mystère, d'en analyser le contenu à force de dialectique et de tirer, par voie de raisonnement, des conséquences à partir de l'affirmation du dogme. Il veut seulement affermir et assurer sa foi, *fidem astruere*, et d'abord l'affirmer. S'appuyant sur le fondement de la doctrine évangélique, il « confesse sa foi » : il la formule et il en prend conscience : la connaissance qu'il en acquiert ainsi aboutit à ce qu'il appelle l'« intelligence » : mais celle-ci n'a pour but que de le ramener à la foi, en l'éclairant et en la vivifiant. « L'intelligence spirituelle » est donc simplement la foi, mais une foi qui s'épanouit en sagesse, c'est-à-dire en charité. Les « questions curieuses », au contraire, celles qui tendent à éloigner l'esprit des données révélées, sont, à ses yeux, un péril pour la foi ainsi entendue. Il est nécessaire d'avoir la foi avec la charité ; il est bon d'y joindre la science ; mais sans la foi et la charité, et surtout sans cette dernière, la science ne sert à rien. Baudouin aime rappeler à son lecteur les limites de l'intelligence, afin de développer en lui le sens du mystère. Il parle avec une certaine ironie des philosophes antiques et de la vanité de leurs efforts : ils ont dit beaucoup moins que ne dit l'Évangile. Ce qu'ils ont dit de vrai, c'est sous l'influence de Jésus-Christ, qui est la Vérité de Dieu : ces parcelles de vérité qu'on rencontre chez eux ne doivent pas être négligées, et nous trouvons ici le principe de l'humanisme que tant de moines, après saint Augustin, ont formulé au moyen âge. Mais Baudouin, comme eux tous, se plaît à

insister sur la solidité de la Révélation, sur la richesse inépuisable des saintes Écritures et sur la transcendance de la foi. La philosophie doit céder devant la vérité chrétienne et non la dominer. L'Écriture, pense-t-il, est la vraie sagesse : la sagesse des sages est folie auprès d'elle.

Baudouin de Ford est un contemplatif, et son œuvre en porte la marque. A travers les détours d'un exposé très peu systématique, il garde le regard fixé sur la grande réalité dont la contemplation emplit son âme d'admiration. Son traité n'est qu'un commentaire des textes bibliques relatifs au Christ, et sa véritable unité réside, non dans le plan, mais dans l'idée centrale qui en domine toutes les parties. Sa doctrine est fort simple puisqu'elle n'est influencée par aucune préoccupation étrangère aux textes eux-mêmes de l'Écriture sainte ; comme elle est antérieure au protestantisme, aux questions qu'il a soulevées, aux réponses qu'il a suscitées, il n'y est pas question, par exemple, d'immolation : le mot même n'est pas employé. On trouve ici comme en son premier jet, pour ainsi dire à l'état pur, sans aucune déviation, la conception traditionnelle du mystère de l'Eucharistie : à la Cène comme à la Messe le sacrement de l'autel est le signe de l'oblation que le Christ a faite de lui-même au moment de mourir et de ressusciter. C'est là ce qui ressort du sens obvie des textes transmis par la liturgie ; aussi Baudouin n'a-t-il qu'à recueillir ces témoignages et n'éprouve-t-il pas le besoin de les justifier.

Il ne pose pas d'autres problèmes que ceux dont la solution doit servir à la vie et à la vie contemplative. Il définit celle-ci comme un loisir mystique, un repos spirituel, *otium*, qui anticipe sur les occupations du ciel ; la contemplation est l'état d'un cœur purifié qui demeure en lui-même, se recueille et dirige toute son attention à penser à Dieu seul et à n'aimer que lui. Une telle attitude n'exclut pas la science ; elle peut l'utiliser, mais n'en dépend pas. Si, par exemple, la version latine d'un verset biblique ne donne pas un sens satisfaisant, Baudouin ne se met pas en peine d'étudier l'original : à supposer que celui-ci soit accessible, il faudrait, pour l'atteindre et en tirer parti, beaucoup de travaux et de temps ; en attendant, il faut vivre sa foi, et d'autant plus

intensément qu'on est par profession engagé dans la vie parfaite. Baudouin distingue dans la société chrétienne — et en cela il rappelle Origène — deux degrés. A chacun d'eux, le niveau de la foi correspond à celui du perfectionnement moral : la plupart des fidèles se contentent de la « simplicité de la foi » ; aussi vivent-ils « dans la médiocrité d'une vie inférieure » ; d'autres cherchent « la profondeur des mystères » ; « ils vivent aussi dans la sublimité d'une vie plus parfaite ». De même que, sous l'Ancienne Alliance, les « simples » se bornaient « à vénérer les signes », alors que « les parfaits » en connaissaient la signification, de même sous la Nouvelle Alliance, les fidèles adhèrent simplement à la foi de l'Église, reçoivent les sacrements et participent à leur vertu sanctifiante ; mais une certaine intelligence spirituelle est nécessaire à ceux qui doivent les instruire et à ceux dont la vie est adonnée à la contemplation. C'est pour eux qu'a écrit Baudouin. Il leur propose des sortes de méditations, d'élévations, mais chargées de doctrine.

Si son livre n'est pas un ouvrage scientifique, il inclut cependant une théologie. Parfois, il s'abandonne à des élans lyriques dont la ferveur et la tendresse rappellent saint Bernard ; parfois encore, il oublie le lecteur et ne s'adresse plus qu'au Seigneur : de la contemplation procède la prière. Mais généralement il ne se livre pas à des effusions, il se borne à quelques exclamations discrètes et à quelque notations de sentiments. Il propose le mystère à la méditation ; il n'offre pas une méditation toute faite : la seule connaissance doit provoquer l'enthousiasme ; il ne lui revient pas de l'exprimer au lieu et place du lecteur. Aussi son style est-il sans artifices ; tout au plus quelques jeux de mots sentent-ils le procédé. Mais ce n'est pas sur des habiletés de ce genre qu'il compte pour étonner : la doctrine y suffit, et tous les à-côtés que suggère l'idée centrale, les aperçus que le sacrement de l'autel ouvre sur toute la vie divine : la Trinité, l'Incarnation, et l'économie du salut. Tout cela est dit dans le langage le plus concret, le plus nourri d'images empruntées à la vie quotidienne de l'Église. Ces expressions, lorsque la liturgie les mettra sur nos lèvres et les fera passer sous nos yeux, nous seront devenues familières, nous les

reconnâtrons, nous saurons ce qu'elles veulent dire. La meilleure introduction à l'esprit de la liturgie, la meilleure initiation à ses textes, à ses rites, à la réalité qu'ils contiennent et expriment, n'est-elle pas d'acquérir une culture biblique ? C'est dans cette œuvre de restauration d'une culture chrétienne accordée à la liturgie que des écrits comme celui de Baudouin trouvent leur utilité. Qu'on se garde bien d'y chercher une méthode d'exégèse à imiter sans correctif à une époque où les sciences bibliques ont fait de grands progrès qu'il faut savoir utiliser. Mais si la connaissance qu'on peut avoir aujourd'hui de la lettre et des époques successives où elle fut écrite est plus précise que jadis et si la véritable interprétation spirituelle est maintenant devenue plus sûre, le zèle qu'on doit apporter à scruter l'Écriture sainte, à en savourer le contenu, peut encore s'alimenter dans des ouvrages comme ceux des Pères et comme le traité de Baudouin. Le résultat d'une telle lecture ne sera pas de donner à l'esprit les explications profondes là où échouent toutes les raisons humaines, mais d'habituer l'esprit à considérer facilement, volontiers — disons le mot : à contempler — comme naturellement et presque sans effort, le mystère divin.

Jean LECLERCQ, O. S. B.
Clervaux.

LA PRÉSENTE ÉDITION

Les manuscrits. Baudouin composa son *De Sacramento Altaris* à Ford, à une date indéterminée entre 1170 et 1180. C'est donc une chance peu commune pour l'éditeur de disposer d'au moins six manuscrits qui ne présentent pas de notables différences et pourraient avoir été copiés avant la fin du XII^e siècle.

1) *Cambridge, Corpus Christi College, ms. 200*. 270 × 175 mm, ff. 103, paginés de 1 à 205. Écrit sur deux colonnes de 30 lignes, de deux mains différentes, selon M. R. James, dans une belle et large écriture perpendiculaire de la fin du XII^e siècle. Originaire du Prieuré de Christ Church Cathedral à Cantorbéry. L'archevêque anglican Matthew Parker qui légua ce manuscrit de Cantorbéry à son collègue de Cambridge a noté au verso de la page de garde que Baudouin, alors archevêque de Cantorbéry, aurait écrit ce manuscrit de sa propre main. Cette attribution va à l'encontre de toute vraisemblance. Le tracé est trop professionnel pour un archevêque plongé dans les besognes administratives. Les fautes, même rares, sont celles d'un scribe et non d'un auteur. Pour s'en tenir à un exemple significatif, si Baudouin avait écrit de sa propre main le passage où il justifie la transsubstantiation, il est presque impossible qu'il ait écrit plusieurs fois *superbia* pour *substantia* (p. 204 de notre édition). D'ailleurs, comme le signale James, l'écriture change à partir de la p. 97 du manuscrit.

Dans la lettre initiale A, l'archevêque est représenté en mitre, chasuble rose clair avec pallium, dalmatique verte et aube, le tout sur fond or. D'après cette description, il est clair que le manuscrit a été achevé après l'élévation de Baudouin à l'archevêché de Cantorbéry en 1184¹.

1. Cf. M. R. JAMES, *A Descriptive Catalogue of the Manuscripts in the Library of Corpus Christi College, Cambridge*, vol. 1, part 3, Cambridge, 1910, p. 484.

2) *Durham, Dean and Chapter Library, ms. B. IV, 27*, ff. 146 v^o-219 r^o, avec un feuillet manquant entre ff. 217 et 218, 200 × 135 mm, deux colonnes de 34 lignes, XII^e-XIII^e s. La facture ne diffère pas de celle du précédent manuscrit, mais les erreurs de l'enlumineur ou du copiste sont beaucoup plus fréquentes. Le manuscrit ne figure pas dans les plus anciens catalogues monastiques qui vont jusqu'au XV^e s.¹, il ne possède pas non plus de cote de la Bibliothèque de Durham, comme on en trouve même sur les livres imprimés acquis au début du XVI^e s. Sur une page blanche, à la fin du livre, une main inconnue a inscrit le nom de *Lofthouse Richardus*. Le Canon S. L. Greenslade, jadis bibliothécaire, a établi une liste encore inédite des moines de Durham; il la croit complète pour la période récente, mais ce nom de *Lofthouse* lui est inconnu; ce qui nous induit à penser que le livre ne se trouvait pas dans la bibliothèque monastique. Il apparaît pour la première fois dans un catalogue manuscrit datant d'environ 1640, avec la cote : *Classis 22, n. 11*, le contenu du codex tout entier étant alors ce qu'il est maintenant.

3) *Oxford, Lincoln College, lat. ms. 96*, ff. 39 r^o-87 r^o², 190 × 155 mm, mais avec la marge supérieure rognée presque à ras du texte. Sur deux colonnes de 32-36 lignes, en écriture provinciale anglaise, XII^e-XIII^e s. La bibliothèque de Lincoln College est maintenant en dépôt à la Bodléienne. Le manuscrit n'est pas enregistré sur le catalogue de 1474 de la bibliothèque de Lincoln College³. Cependant, le Dr R. W. Hunt, conservateur des manuscrits occidentaux à la Bodléienne, estime que le livre a dû appartenir à Robert Flemmyng, doyen de Lincoln, qui écrivit le titre du traité de Baudouin au verso du f. 38. Bien que le catalogue de 1474 fasse mention de plusieurs livres de Flemmyng, le doyen de Lincoln en aura probablement donné d'autres au collège après cette date⁴.

1. *Catalogues of the Library of Durham Cathedral*, Surtees Society, 1838, 1.

2. Cf. *Catalogus codicum manuscriptorum qui in collegiis aulisque oxoniensibus hodie asservantur*, H. O. COXE, Pars I; Oxon. 1852; *Colleg. Lincoln*, p. 46.

3. Édité par R. WEISS dans *Bodleian Quarterly Record*, 8 (1935-7), p. 347-52.

4. *Ibid.*, p. 346.

4) *Londres, British Museum, Stowe ms. 35*, 103 ff., 230 × 160 mm. Écrit à longues lignes à raison de 29 lignes par page. La couverture, d'une main un peu plus récente que le manuscrit, porte l'ex-libris : *Hic est liber sancte crucis de Waltham*. Cette abbaye de Waltham Cross, dans le comté d'Essex, fut fondée pour des chanoines augustins en 1177. Le livre ne contient que le traité de Baudouin. Le catalogue des manuscrits Stowe le date du début du XIII^e s.¹, mais il n'est pas impossible qu'il appartienne au XII^e.

5) *Londres, British Museum, Cotton fragments, 9*. Ce volume est composé de feuilles mutilées et lisibles seulement en partie, sauvées de l'incendie qui ravagea la bibliothèque Cotton en 1731. Il n'a encore été identifié avec aucun des manuscrits inscrits au catalogue dressé par Thomas Smith avant l'incendie². Le type d'écriture est plutôt celui d'une charte et pourrait être daté de 1200 environ. Lorsque les feuilles furent regroupées, le relieur n'avait aucune idée de leur contenu, si bien qu'elles ne suivent aucun ordre et que le lecteur doit d'abord, feuille après feuille, leur découvrir une place dans le traité. Le manuscrit est évidemment resté inachevé, car le copiste s'est arrêté au milieu d'une page, vers la fin de la section consacrée à saint Paul, comme nous le signalons dans l'apparat critique. Il semble que tous les feuillets qui ont été écrits nous ont été conservés.

6) *Troyes, bibliothèque municipale, ms. 404* (olim *Clairvaux, Q. 74*), ff. 67 v^o-128 v^o, 320 × 235 mm. Sur deux colonnes de 38 lignes. Initiales décorées sans grande élégance, alternativement vertes et rouges. Écriture d'une belle tenue, précise et claire. Nous verrons que les données internes suggèrent la fin du XII^e s.

Les ff. 128 v^o à 131 r^o contiennent le passage imprimé par Migne³ en conclusion du traité de Baudouin. Cependant, le mot qui précède, *eruclabunt*, est écrit comme s'il était le dernier du traité. Ensuite, après plusieurs lignes en blanc,

1. *The Catalogue of Stowe Manuscripts in the British Museum ...*; 1895; vol. 1, p. 21-22.

2. *Catalogus librorum manuscriptorum bibliothecae cottonianae... scriptore Thoma Smitho ...*; Oxonii; e Theatro Sheldoniano, 1896.

3. *PL* 204, 769-74.

comme on n'en trouve nulle part dans le traité, commence le passage *Post doctrinam eorum*. On ne le trouve dans aucun des manuscrits anglais ci-dessus mentionnés et il y a peu de raisons de penser que le scribe de Clairvaux ait jamais voulu le faire passer pour une partie du *De Sacramento Altaris*. Il n'est introduit par aucun titre marquant la séparation, mais c'est également le cas du traité de Baudouin qui le précède.

La date de transcription du manuscrit est suggérée par les considérations suivantes : le texte qui suit le *De Sacramento Altaris* et sa conclusion apocryphe est le récit du martyre de saint Thomas Becket¹ par Ralph de Diceto avec la lettre de canonisation d'Alexandre III. Ensuite, de la main du même scribe, viennent trois notes historiques qui décrivent les visites faites par des personnes de marque à la tombe de saint Thomas. Ces visites sont datées de 1178, 1179 et 1194. On a l'impression que le scribe veillait soigneusement à tenir ses notices à jour et n'écrivait que peu de temps après 1194. S'il l'avait fait, par exemple, en 1210, n'aurait-il pas eu quelque visite plus récente à enregistrer ? Notre conclusion probable est que le travail du copiste a été achevé entre 1194 et 1200 et cette conclusion est confirmée par le style de l'écriture.

A la fin, d'une écriture un peu plus grande que celle du texte, on trouve l'inscription : *Liber scē marie clarevall*.

Il est remarquable qu'aucun de ces manuscrits, que ce soit au commencement ou à la fin, ne donne, de la main du copiste primitif, un titre à l'ouvrage ou un nom à l'auteur. C'est seulement au début de la lettre d'introduction que sont inscrites les deux initiales B : *Bartholomaeo et Balduinus*. Cependant, le portrait sur lequel commence le manuscrit de Cambridge est significatif.

Des six manuscrits décrits, nous n'avons pu voir que les deux du British Museum (Stowe et Cotton) et celui de Troyes. Les facilités d'examen pour ce dernier manuscrit sont dues à la médiation de M. René Varin, conseiller culturel à l'Ambassade de France à Londres, et à l'amabilité

1. *Bibliogr. hagiogr. lat.* 3239-41.

du bibliothécaire de la ville de Troyes qui a permis que ce manuscrit de valeur nous soit rendu accessible. Les trois autres : Cambridge, Oxford et Durham, ont été étudiés sur microfilm. Les renseignements qui n'auraient pas pu être acquis par cette méthode ou d'après les catalogues ont été aimablement transmis par les bibliothécaires.

Groupement des manuscrits.

Pour réaliser cette édition provisoire, il a été nécessaire de réduire le nombre des manuscrits utilisés. On aurait aimé, par exemple, prendre connaissance de *Sidney Sussex College, Cambridge, ms. 81* ou de *Bodleian, Laud misc. 91*, ce dernier provenant de St. Mary's Abbey de Reading. Mr. Christopher Holdsworth, chargé de cours d'Histoire du moyen âge à University College de Londres, ayant étudié ce manuscrit, est d'avis qu'il date du début du XIII^e s. ; il a aussi attiré notre attention sur ses titres et sur un déplacement du texte¹. Néanmoins, nous n'avons pas eu connaissance de manuscrits antérieurs aux six que nous avons décrits, ni qui eussent davantage mérité notre attention.

Il ne peut être question pour l'instant d'établir des rapports précis entre les manuscrits ; mais un petit nombre de suggestions peut être émis quant à leur groupement².

La disposition du texte de la sainte Écriture dans la section consacrée à saint Jean (p. 238 à 301 de la présente édition) est ce qu'il y a de plus immédiatement suggestif. Trois des manuscrits, *O*, *S* et *T*, transcrivent de courts passages, l'un après l'autre, et passent au commentaire immédiatement après chacun d'eux. C'est la méthode que Migne nous a rendue familière, bien que chez lui les textes soient

1. Voir notre appendice I : *infra*, p. 62.

2. Nous utilisons les sigles suivants :

C Cambridge, Corpus Christi College, ms. 200.

D Durham, Dean and Chapter Library, ms. B. IV, 27.

L Londres, British Museum, Cotton frag., 9.

O Oxford, Lincoln College, lat. ms. 96.

S Londres, British Museum, Stowe ms. 35.

T Troyes, Bibl. mun., ms. 404.

désignés seulement par leurs premiers et leurs derniers mots. Cependant, arrivé à *Jean* 6, 47, selon la numération moderne (*Amen, amen dico vobis, qui credit in me habet vitam aeternam*)¹, *C* reproduit d'un bout à l'autre le passage *Jean* 6, 47-69, se terminant par *tu es Christus, Filius Dei*. Les versets 47-51 *a* sont immédiatement commentés. A partir de 51 *b*, *Et panis quem ego dabo...*, chaque passage est reproduit à sa place avant le commentaire, exactement comme chez *OST*, bien qu'il ait déjà été reproduit. *L* suit la même méthode que *C*, pour autant que l'état mutilé du manuscrit permet de s'en assurer. D'autre part, *D* présente encore une autre disposition, il transcrit d'un coup du v. 47 au v. 55 mais sans se répéter. Cela situe *CL* à part d'*OST*, et *D* entre les deux groupes.

C'est évidemment la disposition de *C* et *L* qui est originale. Elle est conforme à celle que tous les manuscrits présentent dans les passages analogues. Ainsi, le texte plus court de *Matthieu* 26 est reproduit intégralement avant d'être divisé pour faciliter le commentaire² ; ainsi, les textes de *I Corinthiens* 10³ ; d'*Exode* 12⁴, et le plus notable de tous, le très long passage sur la manne d'*Exode* 16⁵. Excepté le premier de saint Matthieu, ces textes sont reproduits, au moins dans le manuscrit *C*, comme rubriques. Il est facile de comprendre comment, pour la commodité du lecteur, les copistes plus récents ont reproduit le long passage de saint Jean par petites sections avant le commentaire qui leur correspond. Les copistes n'ont pas essayé d'imposer le même traitement au passage encore plus long sur la manne. Parvenus à ce point du traité, ils avaient fini par se faire aux citations continues de saint Paul inscrites dans leurs commentaires respectifs. D'ailleurs les paroles de Baudouin introduisant le texte sur la manne peuvent avoir suggéré qu'il fallait l'écrire de façon continue.

Une étude approfondie des rubriques dans les manuscrits

1. *Infra*, p. 256-258.

2. *Infra*, p. 100.

3. *Infra*, p. 320-322.

4. *Infra*, p. 417-419.

5. *Infra*, p. 470-474.

du *De Sacramento* pourrait être encore plus suggestive. Il semble bien, au point où nous en sommes, que *C* et *L* nous donnent la disposition primitive, *D* s'en éloigne. *O* et *S*, probablement anglais, aussi bien que *T*, transcrit à Clairvaux, ont une disposition des textes définitive et uniforme. S'il est exact que *T* ait été transcrit vers 1195, le processus que nous avons décrit pourrait couvrir cinq années. La mort de Baudouin en 1190 pourrait avoir été alors l'occasion de la transcription de *C* et, par là même, d'une plus large diffusion du texte.

Éditions imprimées.

Bertrand Tissier a publié un choix d'œuvres de Baudouin dans le tome V de sa *Bibliotheca Patrum Cisterciensium*¹, où le *De Sacramento Altaris* se trouve p. 103-159. Dans la préface qui introduit à ces textes de Baudouin, Tissier a peu de choses à dire des manuscrits. Après une liste de traités, parmi lesquels figure le *De Sacramento*, il écrit : *Habentur aulem haec opuscula in Claravallensi Bibliotheca, excepto illo, quod est de Commendatione fidei...* Quand Migne réimprima l'édition Tissier, il reproduisit substantiellement la préface², mais en y insérant des renseignements complémentaires, sans que rien ne signale ces interpolations. Le seul manuscrit auquel Tissier se réfère et dont il doit s'être servi est *T*, alors à Clairvaux, le seul qui ait été utilisé depuis lors pour une édition du *De Sacramento*. Migne témoigne qu'il connaît aussi l'existence des manuscrits *O* et *C*³.

Quiconque lit l'article « Baldwin » du *Dictionary of National Biography* en retirera facilement l'impression que le *De Sacramento* a aussi été imprimé en Angleterre, car il y est fait mention d'une œuvre de Baudouin sur le Saint Sacrement, imprimée par John Siberch à Cambridge en 1521⁴.

1. *Bibliotheca Patrum Cisterciensium*, t. V, Bonnefontaine, 1662.

2. *PL* 204, 401-2.

3. Le *Collegium Sancti Benedicti* de Migne (*loc. cit.*) est le Corpus Christi College, Cambridge.

4. *The Dictionary of National Biography*, éd. Leslie STEPHEN and Sidney LEE; vol. 1, 1908, art. cit. p. 952-954. Voir également A. W. POLLARD et G. R. REDGRAVE, *A Short Title Catalogue of Books Printed in England*, etc., London, 1950, n. 1242.

Mais en fait, ce volume emprunte son nom à une œuvre plus courte de Baudouin, mise en première place par Tissier et Migne dans leurs éditions des traités¹. Il comprend aussi le traité suivant, *De corruptis moribus cleri et populi*.

L'édition Tissier-Migne est donc jusqu'à présent la seule imprimée, et elle repose uniquement sur le manuscrit actuellement coté *Troyes 404*. Elle le reproduit assez fidèlement, avec les rubriques en italiques et sans autre système de division, mais elle remplace le texte scripturaire par celui de la Vulgate Sixto-Clémentine et tronque toutes les citations placées en tête des commentaires. Nous avons vu comment elle ajoute au traité un texte que le copiste de Clairvaux considérait probablement comme distinct et entendait laisser tel.

Principes de la présente édition.

En nous proposant de préparer l'édition du *De Sacramento Altaris*, les responsables de la série des *Textes monastiques d'Occident* ne nous demandaient pas une édition critique au sens strict. Néanmoins, il semblait impossible d'obtenir un résultat satisfaisant en se contentant d'apporter au texte de Migne quelques corrections marginales. L'orthographe de cette ancienne édition n'est plus admise aujourd'hui. La ponctuation est si peu conforme aux usages actuels qu'elle ne pouvait être corrigée. Il était nécessaire de reprendre l'édition dans son ensemble. Les lecteurs modernes sont déroutés par la longueur des paragraphes de Migne; il fallait les multiplier pour marquer les étapes des raisonnements difficiles. Sur-tout, un nouveau système de chapitres et de divisions éclairées de sous-titres s'avérait nécessaire. Ce qui a été dit de Migne vaut aussi, en premier lieu, pour Tissier.

On savait jusqu'ici que le manuscrit *T* était étroitement apparenté au texte imprimé, mais il n'était pas absolument évident, d'après les données de l'Introduction de Tissier telle que Migne l'avait refondue, que Tissier en avait fait usage. Le P. de Ghellinck avait suspecté l'authenticité d'un

1. *PL* 204, 403-14.

certain nombre de passages¹, et l'on avait de bonnes raisons d'élever des doutes sur celle des dernières colonnes imprimées.

Le manuscrit *C* était le plus connu en Angleterre, et il garde suffisamment d'intérêt pour mériter la plus grande considération. Mais nous avons vu qu'au moins quatre autres ont des droits très forts à l'attention de l'éditeur. Dans notre édition, le texte est celui de *C* toutes les fois que les notes critiques ne signalent pas qu'il en est autrement. Les variantes ont été retenues dans la mesure où elles étaient vraiment significatives, notamment lorsqu'elles s'écartent de l'ancien *textus receptus*. Il a semblé également utile de retenir les variantes même minimales dans les textes de la sainte Écriture.

Les doutes du P. de Ghellinck n'ont pas été justifiés. Mis à part le passage final *Post doctrinam eorum*, qui doit être rejeté, il y a accord substantiel entre nos manuscrits des XII^e-XIII^e s. et le texte déjà imprimé.

Nous avons cherché à donner les références de toutes les citations et simples reminiscences de la sainte Écriture. Une grande partie de ce travail avait déjà été faite par le traducteur E. de Solms, O. S. B. Ordinairement les citations patristiques ou autres n'ont été relevées dans les notes que lorsqu'elles sont manifestes et explicites.

La reconnaissance que nous devons à tous ceux qui nous ont prêté leur concours, bibliothécaires et autres, a déjà été mentionnée. La lettre initiale du manuscrit *C* contenant le portrait de Baudouin, qui figure en frontispice, a été reproduite avec l'autorisation du *Master* et des *Fellows* de Corpus Christi College, Cambridge. Le P. Hilary Costello de Mount St. Bernard a bien voulu lire avec soin et corriger le manuscrit et les épreuves. Quant à l'auteur de ces lignes, il considère comme un privilège d'avoir pu transmettre cette œuvre d'un grand moine et d'un grand pasteur et d'offrir aux âmes contemplatives une méditation si profonde sur le *mysterium fidei*.

John MORSON, O. C. S. O.
Mount Saint Bernard Abbey.

1. Art. Eucharistie, dans *Dict. de Theol. Cath.*, V (2), col. 1247.

APPENDICE I

LES MANUSCRITS CONNUS DU DE SACRAMENTO ALTARIS

Pour introduire cette édition, il a paru raisonnable de limiter notre attention aux six manuscrits réellement utilisés. Les renseignements donnés là peuvent être complétés par la liste de tous les manuscrits connus de l'éditeur.

- 1) Cambridge, Corpus Christi College, 200. (Prieuré de Christ Church, Canterbury), XII^e s.
- 2) Londres, British Museum, Cotton fragments, 9, XII^e s.
- 3) Durham, Dean and Chapter Library, B, IV, 27, ff. 146 v^o-219 (XII^e-XIII^e s.).
- 4) Oxford, Lincoln College, 96, ff. 39-87, XII^e-XIII^e s.
- 5) Londres, British Museum, Stowe, 35 (Abbey of Waltham Cross), XII^e-XIII^e s.
- 6) Troyes, Biblioth. munic., 404, ff. 67 v^o-128 v^o (Clairvaux), XII^e s.
- 7) Lisbonne, Bibliothèque Nationale du Portugal, 137, ff. 67 v^o-135 (Abbaye d'Alcobaça, 450), XIII^e s.
- 8) Cambridge, Sidney Sussex College, 81, XIII^e s.
- 9) Oxford, Bodleian Library, Laud misc. 91 (Reading Abbey), XIII^e s.
- 10) Cambridge, Corpus Christi College, 331, xv^e s.
- 11) Bruxelles, Bibl. Roy., 5277. Écrit en style anglais par Johannes Tomsonis dans l'atelier de T. Werken. Daté de 1453.

Les manuscrits numérotés de 1 à 6 ont été utilisés pour notre édition et déjà décrits dans l'introduction.

Dans la liste entière, deux sont incomplets. Le manuscrit 2, *Cotton fragments*, 9, comme on l'a déjà vu, est composé de feuilles si abîmées qu'elles ne sont lisibles qu'en partie.

Cependant, toutes les feuilles de l'original semblent subsister, jusqu'à ce que l'écriture s'arrête au milieu d'une page aux mots *vanitatem hujus saeculi*¹, ce qui montre que le copiste n'a jamais fini son ouvrage. Cette page n'est pas la dernière du livre dans son état actuel. Le manuscrit 8, *Sidney Sussex College 81*, est incomplet à cause de la perte des pages finales. Le texte finit aux mots *scrutantur exempla et solatia*².

Le manuscrit 9, *Laud misc. 91*, a un étrange décalage dans son texte. A la fin du chapitre II, 4, *quam supplicitis deputemur aeternis*³, nous lisons : *Et comedetis festinanter. Qui in Christo pie vivunt*⁴, sautant ainsi les mots d'introduction du chapitre III et reprenant le texte au milieu de III, 1. Nous continuons à lire jusqu'à la fin normale du traité *memoriam abundantiae suavitalis ejus eructabunt*, qui est alors suivie de la partie qui avait été sautée, de *Quis sit ordo sequentium. Sacramentum altaris principaliter à et ad bella doctissimi. Et comedetis festinantes (sic)*⁵. Ce déplacement de l'introduction (et du début) du chapitre III, à la fin du chapitre qu'elle était destinée à introduire, est si irrationnel que cela ne peut être qu'un accident. Étant donné que la dislocation ne coïncide pas avec le commencement d'une page, ce n'est pas là le résultat d'un assemblage relié hors de sa place, mais cela peut bien être arrivé dans l'original sur lequel a été copié *Laud misc. 91*.

Le manuscrit continue alors par un passage inconnu autrement, *Homo factus ad imaginem et similitudinem Dei*. Cela paraît être un prologue à un traité écrit ensuite, le *De commendatione fidei* de Baudouin⁶.

Le manuscrit 7, *Lisbonne 137*, est presque certainement une copie du manuscrit 6, *Troyes 404* ; c'est-à-dire une copie destinée à Alcobaça, faite sur l'original dans la maison-mère de Clairvaux. Tous deux commencent par le *Summa de*

1. Notre édition, p. 400.
2. P. 538.
3. P. 414.
4. P. 450.
5. P. 416 à 450.
6. PL 204, 571-640.

officiis ecclesiasticis de John Beletth (ob. 1182) et puis vient ensuite le *De Sacramento Altaris* de Baudouin. Même la numérotation des pages, sur les deux manuscrits, correspond très exactement. Dans chacun, le traité de Baudouin est suivi, après un espace, par le passage imprimé dans Migne : *Convenientibus vobis in unum. Post doctrinam eorum*¹. Les deux manuscrits sont les seuls témoins du passage, pour autant que nous le sachions, et il est peu probable que les deux copistes aient voulu dire qu'on devait le considérer comme une partie du *De Sacramento* de Baudouin. Le scribe de Clairvaux continuait par le récit du martyr de saint Thomas Becket, par Ralph de Diceto. Cela n'est pas contenu dans la copie d'Alcobaça, où nous pouvons comprendre que cela aurait eu beaucoup moins d'intérêt.

Le manuscrit *Bodley 172* n'a pas été compris dans notre liste, car il a seulement le commencement de la dédicace à Barthélemy d'Exeter, en une seule colonne écrite sur feuille volante.

Sur toute liste qui récapitule les manuscrits du *De Sacramento Altaris* on doit faire attention à ne pas confondre ce traité avec une œuvre plus brève de Baudouin, le *De sanctissimo Eucharistiae sacramento*². C'est ce dernier qu'on trouve dans les deux manuscrits suivants :

- 1) *Londres, Lambeth Palace, 210*, ff. 2-13 ;
- 2) *Paris, Bibl. nat., lat. 2601*, ff. 15 v^o-19 v^o, 21 v^o-22.

1. *Ibid.*, 769-774.
2. *Ibid.*, 403-414.

APPENDICE II

L'UTILISATION D'ORIGÈNE
DANS LE DE SACRAMENTO ALTARIS

Le P. Daniélou a donné au Congrès Bernardin de 1953 une remarquable communication sur la dépendance de saint Bernard à l'égard d'Origène, que l'abbé de Clairvaux connaissait à travers la version de Rufin¹. Dans quelle mesure pouvait-on s'attendre à découvrir des références analogues chez les cisterciens anglais ? Le petit nombre de manuscrits d'Origène de provenance cistercienne qui subsiste ne nous laissait que peu d'espoir à cet égard. La liste établie par M. Neil Ker ne semble pas contenir plus de trois exemplaires des œuvres d'Origène qui soient sortis d'un scriptorium cistercien². Toutefois, le P. Bouyer a discerné l'influence d'Origène sur les écrits d'Aelred³. On pourrait compléter ses observations en signalant que l'interprétation spirituelle de la généalogie du Christ donnée par Aelred est tributaire d'un passage des homélies d'Origène sur le Livre des Nombres⁴.

Mais il est également intéressant de noter une dépendance manifeste de Baudouin de Ford à l'égard d'Origène. On ne peut contester que Baudouin ait eu une certaine connais-

1. J. DANIELOU, « Saint Bernard et les Pères grecs, I. S. Bernard et Origène », dans *Saint Bernard théologien, Analecta S. O. C.*, IX (1953), p. 46-51.

2. N. KER, *Medieval Libraries of Great Britain*, 1941. Les mss sont : 1) *Cambridge, University Library*, Kk. 4. 15 (Louth Park); 2) *Cambridge, Trinity College*, 125 (Wardon); 3) *Cambridge University Library*, Add. 5368 (Waverley). Ils peuvent être tous du XII^e siècle.

3. L. BOUYER, *La spiritualité de Cîteaux*, 1955, p. 163, 166. Sur l'influence plus éloignée d'Origène, voir C. H. TALBOT, *Sermones inediti B. Aelredi*, Rome, 1952, p. 12-13. Je regrette de n'avoir pu consulter J. LECLERCO, « Origène au douzième siècle », dans *Irenikon*, 24 (1951), p. 425-439.

4. AELRED DE RIEVAULX, *Serm. 21, Nativ. B. M. V.*, 3; *PL* 195, 326-336. Cf. ORIGÈNE, *In Num. hom. 27*, n. 3; *PG* 12, 783-784.

sance des homélies d'Origène sur le Livre de l'Exode, car il se réfère explicitement à deux passages de la VII^e homélie :

ORIGÈNE. In hoc ergo tempore, quo adhuc in principiis fidei sumus, carnes Verbi Dei comedere non possumus, id est perfectae et consummatae doctrinae nondum capaces existimus¹.

Nos autem quibus in fine saeculi, vel ad vesperam mundi, « Verbum caro factum est », in illa carne agnosci dicimus Deum, quam sucepit ex Virgine. Ista enim Verbi Dei carnes, neque mane aliquis, neque meridie manducavit, sed ad vesperam. Adventus enim Domini in carne ad vesperam factus est : sicut et Joannes dicit : « Pueri, novissima hora est². »

BAUDOIN. Secundum Origenem vero per carnes perfectionis doctrina, per vesperam finis perfectionis significatur ; vel per carnes ad vesperam Verbum in vespera mundi incarnatum³.

J'ai recherché des ressemblances avec d'autres commentaires d'Origène sur l'Ancien Testament, mais jusqu'ici chaque passage suggestif de Baudouin m'a toujours ramené à cette VII^e homélie sur l'Exode à laquelle il se réfère explicitement.

Parfois, la correspondance verbale n'est pas rigoureuse, ou bien l'interprétation morale est trop obvie pour que la dépendance soit certaine. Ainsi, pour Baudouin, les six

1. ORIGÈNE, *In Exod.*, hom. 7, n. 3; *PG* 12, 349 AB.

2. BAUDOIN DE FORD, *infra*, p. 486.

3. ORIGÈNE, *ibid.*; 348 B.

Baudouin de Ford. I.

jours pendant lesquels on peut recueillir la manne figurent la vie présente, pendant laquelle nous devons travailler en vue du repos du sabbat éternel¹. Ceux qui sortent pour en récolter le jour du sabbat, et voient leur manne se changer en vers, représentent évidemment ceux qui sont en quelque façon infidèles à la grâce de Dieu².

Mais il est des lieux parallèles qui se laissent plus facilement reconnaître. C'est le cas des commentaires sur la seconde Pâque, prescrite dans *Nombr.*, 9, 9-14³.

ORIGÈNE. Primum Pascha primi populi est. Secundum Pascha nostrum est. Nos enim fuimus immundi in anima, qui colebamus lignum et lapidem, et ignorantés Deum, his qui natura non erant dii serviebamus. Nos etiam eramus qui longe peregrinabamur, de quibus dicit Apostolus : quia fuimus 'hospites et peregrini testamentorum Dei, spem non habentes, et sine Deo in hoc mundo errantes'.

L'un et l'autre soulignent que, d'après le texte sacré, la manne a été donnée pour la première fois le jour qui devait devenir le dimanche chrétien⁴.

ORIGÈNE. Ex divinis namque Scripturis apparet, quod in die dominica primo in terris datum est

BAUDOIN. Primus mensis tempus est legis ; primum Pascha Judaeorum est sub lege. Secundus mensis tempus est gratiae ; secundum Pascha nostrum est. Nos enim, ex gentibus vocati, immundi eramus super anima, colentes ligna et lapides, et in via erroris ambulantes, a Deo longe facti.

BAUDOIN. Quae dies dominica fuisse probatur ; quia sex continuis diebus collectum est manna, et

1. ORIGÈNE, *ibid.*, n. 5 ; 346 CD. BAUDOIN, *infra*, p. 520.
2. ORIGÈNE, *ibid.*, n. 8 ; 349-50. BAUDOIN, *infra*, p. 504.
3. ORIGÈNE, *ibid.*, n. 4 ; 344 BC. BAUDOIN, *infra*, p. 464.
4. ORIGÈNE, *ibid.*, n. 5 ; 345 CD. BAUDOIN, *infra*, p. 478.

manna. Si enim, ut Scriptura dicit, sex diebus continuis collectum est, septima autem die, quae est sabbati, cessatum est, sine dubio initium ejus a die prima, quae est dies dominica, fuit.

septima quae est sabbatum cessatum est.

C'est peut-être dans l'interprétation des propriétés de la manne que se remarquent les correspondances verbales les plus précises¹ :

ORIGÈNE. Tu ergo si vis manducare manna, id est si cupis suscipere verbum Dei, scito illud minutum esse et valde subtile sicut semen coriandri. Habet enim aliquid in se oleris, quo nutrire et recreare possit infirmos, quia 'qui infirmus est, olera manducat'... Candoris autem et dulcedinis habet plurimum. Quid enim candidius, quid splendidius eruditione divina ? Quid dulcius, quidve suavius eloquiis Domini, quae sunt super mel et favum ?

BAUDOIN. Recte autem dicitur manna quasi semen coriandri, quia verbum Dei aliquid oleris habet, unde nutriatur infirmus. Unde Apostolus dicit : 'Qui infirmus est olus manducet.' Christus enim condescendit infirmis usque ad exiguitatem parvi seminis in levibus minimisque praeceptis... Manna autem dicitur album, quia verbum Dei ab omni labe mundum est et purum, secundum illud : 'Eloquia Domini eloquia casta' ; et Christus, cum sit ipse candidus et rubicundus, suos mundat et dealbat secundum illud : 'Lavabis me et super nivem dealabor.' Quod autem verbum Dei dulce sit sicut mel, ostendit qui dicit : 'Quam dulcia faucibus meis eloquia tua ; super mel ori meo.'

1. ORIGÈNE, *ibid.*, n. 5 ; 346 BC. BAUDOIN, *infra*, p. 524-525.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- C* Cambridge, Corpus Christi College, ms 200
D Durham Cathedral Library, ms B iv 27
L Londres, British Museum, ms Cotton fragments 9
O Oxford, Lincoln College, ms 96
S Londres, British Museum, ms Stowe 35
T Troyes, Bibliothèque municipale, ms 404

Les sigles employés sans exposant servent à désigner la leçon originelle des manuscrits. Les exposants signalent les corrections faites soit par le copiste lui-même (v.g. *C*¹), soit par une autre main (v.g. *C*²).

- Mg* *Textus receptus* de Tissier-Migne.
Vlg *Sacrorum Bibliorum editio vulgata* (recension Sixto-Clémentine).
a. corr. ante correctionem.
ceti. ceteri.
codd. codices.
om. omittit.
ras. rasura.
transp. transposuit.

Le texte édité est celui de *C*, sauf indications contraires données dans l'apparat. Les rubriques des manuscrits ont été reproduites en petites capitales dans le texte latin ; dans la traduction, elles ont été rendues par des caractères différents selon l'importance des sous-titres qu'elles représentent, et des sous-titres nouveaux ont été ajoutés là où l'intelligence du texte pouvait en être facilitée.

Dans l'apparat critique, le lemme, s'il n'est immédiatement suivi d'aucun sigle, donne la leçon de tous les témoins du texte, sauf de ceux dont on signale les variantes.

En plus des variantes significatives des manuscrits, l'apparat signale généralement les variantes de *Mg*. Il indique aussi les divergences entre le texte des citations bibliques tel qu'il est donné par les manuscrits du *De Sacramento Altaris*, et celui de la Vulgate. Ces divergences permettent en effet de rendre compte de certaines particularités de la transmission du texte et renseignent sur la manière dont Baudouin utilise les textes scripturaires. Les références bibliques et liturgiques sont données en note par ailleurs.

TEXTE ET TRADUCTION

BALDUINI,
ABBATIS FORDENSIS
ET ARCHIEPISCOPI CANTUARIENSIS

TRACTATUS DE SACRAMENTO ALTARIS

Amantissimo ^a domino et patri B(artholomaeo) ¹, Dei gratia Exoniensi ^b episcopo, frater B(alduinus) ^c, Fordensis monasterii servus, aeternam in Domino salutem.

Reverenda nomina magistri, domini et patris, singula jus suum in me vendicant tibi, et multiplici necessitate oboediendi paene praeripiunt me mihi, ut meus non sim sed tuus, cui post Deum meipsum debeo in eo quod sum et quod possum. Verum, in ipsa oboediendi necessitate, libera est voluntas mea a necessitate, cum necessitas cedat voluntati, non voluntas necessitati; ex voluntate enim est necessarium quod non est ex necessitate voluntarium. Haec autem libertas restituit me mihi, ut meus sim, licet tuus, et plus meus quia tuus. Plus enim composum mei voti, cum tuae oboedio voluntati. Timor enim, et amor, et ex utroque mixta reverentia, jam pridem obtinere cor meum; ut deliberatum haberem non negare quod velles, non recusare quod injungeres. Verumtamen, cum auctoritas tua me premeret, et caritas urgeret ², ut

a. Omnes, de quibus nunc agitur, codices statim hinc incipiunt, nec titulum referentes, manu saltem originali, nec nomen auctoris. Ad caput autem ms. C, in littera initiali A, auctor depingitur mitra coronatus et pallio vestitus archiepiscopali || b. Exoniensi: Oxoniensi Mg || c. B(artholomaeo)... B(alduinus): solae litterae initiales in codd.

1. Sur Barthélémy, évêque d'Exeter, et ses rapports avec Baudouin, voir Introduction, p. 10.

BAUDOUIIN, ABBÉ DE FORD
ET ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY

TRAITÉ SUR LE SACREMENT DE L'AUTEL

Lettre-dédicace. Au Seigneur et Père très aimé Barthélémy ¹, Évêque d'Exeter par la grâce de Dieu, Frère Baudouin, serviteur du monastère de Ford, éternel salut dans le Seigneur.

Les titres vénérables de Maître, de Seigneur et de Père revendiquent l'un après l'autre les droits qu'ils te donnent sur moi; par les diverses nécessités d'obéir qu'ils impliquent, ils m'arrachent pour ainsi dire à moi-même: ce n'est plus à moi que j'appartiens, mais à toi, à qui après Dieu je dois et ce que je suis et ce que je puis. Mais dans la nécessité même où je suis d'obéir, ma volonté échappe à toute nécessité: en effet la volonté l'emporte ici sur la nécessité, et non la nécessité sur la volonté. Ce n'est point parce que je ne puis faire autrement que je veux t'obéir, mais c'est parce que je le veux, que je ne puis faire autrement. Cette liberté me rend donc à moi-même, et je suis mien en même temps que tien: plus mien parce que tien, dirai-je, car c'est quand j'obéis à ta volonté que je réalise le mieux mon désir. La crainte et l'amour, un sentiment de révérence fait de l'une et de l'autre, t'ont depuis longtemps livré mon cœur, au point que je suis décidé d'avance à ne pas refuser quand tu désires, à ne pas m'excuser quand tu commandes. Mais malgré ton autorité qui me poussait, malgré la charité qui me pressait ² de composer et d'écrire quelques instructions sur

2. Cf. II Cor. 5, 14.

de inestimabili sacrificio veritatis aliqua scribenda dictarem et dictata scriberem *ad aedificationem fidei*¹ profutura, in disceptatione cogitationum mearum ita mente divisus sum ut, timens non oboedire, multo magis timerem et oboedire. Utrinque enim certi periculi metus me arctabat ; sed, quod magis mihi periculosum, hoc et mihi magis meticulosum. Res enim magna est et longe supra me ; et quomodo potero ad eam² ? Profundum sacramentum, sacro velamine tectum, ineffabile, incogitabile, incomprehensibile, quis ego sum, ut casto et puro sermone, sicut oportet, decet et expedit, eloqui sufficiam ? Nam ad tantae profunditatis caliginem sensus non admittitur, ratio hebetatur, intellectus obstupescit, mens in suis conatibus se non expedit et sermo deficit. Supra omnem sensum, rationem et intelligentiam, supra linguas hominum et angelorum³ est hoc inscrutabile secretum : linguae autem facilis est lapsus et erumpentis sermonis levis excursus. Res autem impossibilitati proxima est omnia verba diligenti cautela observare et omnes sermones in statera iudicii librare, ut nihil exeat incircumspectum, nihil suspectum. Unus autem sermo in re tam sancta incaute prolatus, vel non pure intellectus, citra errorem nonnumquam ingerit suspicionem erroris. Pro quo periculo vitando, cum vera excusatione et crebra dilatione apud dilectionem tuam agerem, ne in sententia tua perseverares, te immobilem expertus et perseverantia tua victus, ne oboedientiae deessem et caritatem laederem, tandem, sicut qui periculum periculo declinat, timori cessi contra timorem. Non enim liberum fuit pertinaciter nolle quod tantopere voluisti. Confisus igitur de adiutorio Dei⁴, quod invitus suscipio non indevotus tamen attentare curabo ; et quod necessitas imponit devotio utcumque consummabit. Possunt quippe coacta initia nonnumquam spontaneos habere processus. Nam et

1. *Ephés.* 4, 29.

l'incomparable et seul vrai sacrifice, pour servir « à édifier la foi¹ », je me trouvais divisé dans le débat de mes pensées : je craignais de ne pas obéir, mais bien plus encore d'obéir. Des deux côtés, péril certain, angoissant : mais je redoutais davantage le parti qui présentait pour moi le plus de dangers. Car il s'agit d'une chose sublime, très au-dessus de moi, et comment y atteindrai-je² ? O sacrement profond, recouvert d'un voile sacré, ineffable, inconcevable, incompréhensible ! Qui suis-je, pour parvenir à en parler avec assez de révérence et d'exactitude, ainsi qu'il serait convenable, expédient, nécessaire ? Dans les ténèbres de cet abîme, les sens n'ont pas accès, la raison est aveuglée, l'intelligence paralysée, l'esprit s'efforce en vain, la parole fait défaut. Au-dessus de tout sens³, raison ou intelligence, plus haut que les langues des hommes et des anges, se situe cet insondable mystère. La langue choppe facilement, et une parole imprudente est vite échappée. Or c'est chose presque impossible que de compter ses mots, de les peser tous à une juste balance, de n'en laisser passer aucun qui soit téméraire ou suspect. Mais en matière si sainte, un seul mot prononcé inconsidérément, ou mal compris, peut, même sans erreur proprement dite, faire naître un soupçon d'erreur. C'est pour éviter ce péril que j'ai usé envers toi de bonnes excuses et de fréquents délais, espérant te faire changer d'avis. Mais je t'ai trouvé inflexible. Vaincu par ta ténacité, je n'ai pas voulu manquer à l'obéissance et blesser la charité. Péril pour péril, j'ai triomphé d'une crainte en cédant à l'autre : il ne m'était plus loisible de refuser obstinément ce que tu voulais si fort. Je me confie donc en l'aide de Dieu⁴, et cette tâche dont je me charge à contrecœur, ce n'est pas sans zèle que je me prépare à l'entreprendre : la nécessité me l'impose, mais je l'accomplirai certes avec un religieux empressement. Il arrive que l'on commence par force, et que l'on continue de plein gré : des chevaux

2. Cf. *Ps.* 138, 6.

3. Cf. *I Cor.* 13, 1.

4. Cf. *Regula S. Benedicti*, c. 68.

equi flagellis adacti saepe, cum currere coeperint, fervent desiderio currendi; et parvuli, studiis litterarum non sponte addicti, cum profecerint, flagrant amore discendi. Et ego quidem ad propositum ferveo, sed non sufficio. *Velle enim adjacet mihi, perficere autem non invenio*¹. Sed insufficientia mea, quaeso, adjuvetur oratione tua et praeveniat benedictione tua; et benevolentia tua, sicut confido, contenta sit mediocritate mea. Si non sufficio aequare quod speras et implere quod desideras, prosit mihi ad veniam revereri quod imperas. Vale.

QUIS^a SIT ORDO.

Magnum et profundum novi verique mysterium sacrificii nec humanae rationis conjecturis fideliter aestimari, nec *persuasibilibus humanae sapientiae verbis*² digne sustinet explicari. Sed institutionem hujus sacramenti et causam, veritatem, virtutem, dignitatem quoque et figurarum significationem, ex ipsius Dei verbis et eorum in quibus locutus est Deus, secundum ea quae utriusque testamenti sancta prodit auctoritas, pia inquisitione investigare oportet; ut conscientia fidei³ non recedat a linea veritatis et oris confessio omni careat suspicione falsitatis.

Ordinem autem inquisitionis manifestandae veritati hunc magis congruere existimo, si veritas novi testamenti,

a. quis : quid CO

1. Rom. 7, 18.

2. I Cor. 2, 4.

3. L'expression *conscientia fidei* a valeur technique, chez Baudouin, pour désigner le contenu positif, l'aspect lumineux de la foi : « La simplicité de la foi implique une pieuse connaissance (*piam conscientiam*) et une pieuse ignorance (*piam ignorantiam*) » (p. 210). La connaissance porte sur le fait révélé lui-même (*quia ita est*); l'ignorance, sur le « comment » du mystère (*quomodo sit*, p. 210); ce « comment » reste en effet « couvert d'un voile sacré » (p. 73), devant lequel l'adoration admirative est seule de mise (p. 125). La

lancés à coups de fouet, dès qu'ils ont commencé de courir, brûlent d'ardeur pour la course, et des enfants condamnés malgré eux à l'étude l'aiment avec ferveur lorsqu'ils progressent. A moi non plus, ce n'est pas la ferveur qui manque ! Mais je n'y puis suffire. « Vouloir est à ma portée, mais je ne sais comment réaliser¹. » Que mon insuffisance, je t'en prie, soit aidée de ta prière, prévenue par ta bénédiction. Que ta bienveillance — j'en ai la confiance ! — se contente de ma médiocrité. Si je ne puis réaliser ton espérance et combler tes désirs, pardonne-moi en pensant que j'ai respecté tes ordres. Adieu.

Plan de l'ouvrage.

Le grand et profond mystère du nouveau et véritable sacrifice ne tombe pas sous le raisonnement humain, et ne peut s'expliquer dignement « avec les arguments de l'humaine sagesse² ». Mais l'institution de ce sacrement, sa cause, sa vérité, son efficacité, sa dignité, et aussi l'explication de ses figures sont à rechercher, par une pieuse enquête, dans les paroles de Dieu lui-même et de ceux par qui Dieu a parlé. L'Ancien et le Nouveau Testament nous présentent ces paroles avec une autorité sacrée; en les suivant, la science de notre foi³ ne s'écartera pas de la ligne de vérité, et la confession de nos lèvres ne pourra être suspecte d'erreur.

Le meilleur ordre, pour cette enquête qui doit mettre la vérité en lumière, est, je crois, le suivant : nous placerons la vérité, qui est le Nouveau Testament — le pre-

conscientia fidei, inhérente à toute adhésion de foi, doit être distinguée de la part d'intellection authentique qui peut se développer, chez les *majores*, au-delà de la *simplicitas fidei*, mais toujours à l'intérieur de la foi : *cognitio quae per processum fidei in intellectu consistit* (p. 300). Selon Baudouin, cet *intellectus* n'accède d'ailleurs pas plus que la *simplicitas fidei* au « comment » du mystère (p. 208-210); il ne s'agit même pas d'établir des connexions rationnelles entre les vérités révélées, mais plutôt de pénétrer la signification spirituelle des « sacrements » de l'Ancienne et de la Nouvelle Alliance, *signorum significatio occulta* (p. 348). Les « simples » ne peuvent atteindre à cette *scientia mysticae significationis*; mais l'adhésion globale à la foi de l'Église suffit à leur assurer le salut (p. 347-349).

quae dignitate prior est, figurae legis praeponatur ; ut ordinetur *testamentum novae gratiae super sacrificia* ¹ et, lumine veritatis praeradiante, tenebrae figurarum rarecant et facilius liquidiusque clarescant ; juxta quod scriptum est : *Quoniam tu illuminas lucernam meam Domine : Deus meus illumina tenebras meas* ². Nam nova veteribus nonnumquam praeponenda esse insinuat qui dicit : *Omnis scriba doctus in regno coelorum similis est homini patrifamilias, qui profert de thesauro suo nova et vetera* ³ ; et vox sponsae concordat dicentis : *Omnia poma nova et vetera servavi tibi* ⁴.

Primo igitur considerandum est, prout ille dederit qui suggerit omnem veritatem, quomodo in nova vetera sint translata ; deinde quomodo veritas novae gratiae in pane et vino nobis sit exhibita ; postremo quomodo in agno et manna eadem veritas olim sit praefigurata. Hoc siquidem ordine servato, manifestius videbitur imago in veritate quam olim veritas in imagine. Et qui dixit de tenebris *splendescere lucem* ⁵, faciat et ipsas tenebras splendescere per lucem, sicut scriptum est : *et nox sicut dies illuminabitur* ⁶.

Scio equidem quod ad haec *non est sermo in lingua mea* ⁷ ; sed sicut dicit apostolus : *fiduciam talem habemus per Christum ad Deum ; non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis quasi ex nobis, sed sufficientia nostra ex Deo est* ⁸.

1. Ps. 49, 5.

2. Ps. 17, 29.

3. Matth. 13, 52.

4. Cant. 7, 13.

mier en dignité —, avant la figure, qui est la loi. Ainsi « le testament » de la grâce nouvelle « passera avant les sacrifices ¹ » ; au rayonnement de la vraie lumière, les ténèbres des figures deviendront moins épaisses, et bientôt seront pénétrées de clarté, selon qu'il est écrit : « C'est toi qui allumes ma lampe, Seigneur ; mon Dieu, illumine mes ténèbres ² ! » Il suggère bien de placer parfois le nouveau avant l'ancien, celui qui dit : « Tout docteur instruit dans la doctrine du Royaume de Dieu est semblable à un père de famille qui tire de son trésor le neuf et le vieux ³ » ; ce à quoi la voix de l'Épouse fait écho : « J'ai gardé pour toi tous les fruits, les nouveaux et les anciens ⁴. »

Nous examinerons donc d'abord, autant que nous en donnera la force celui qui inspire toute vérité, comment s'est opéré le passage des choses anciennes aux nouvelles ; puis comment la vérité de la grâce nouvelle nous est donnée dans le pain et le vin ; enfin comment cette même vérité fut jadis préfigurée dans l'agneau et la manne. En suivant cet ordre, on verra plus clairement l'image dans la vérité qu'on ne vit jamais la vérité dans l'image. Et « celui qui a dit à la lumière de resplendir du sein des ténèbres ⁵ » fera resplendir ces ténèbres elles-mêmes par la lumière, ainsi qu'il est écrit : « La nuit s'illuminera comme le jour ⁶ ».

Je sais, certes, que pour cela « il n'y a pas de parole sur ma langue ⁷ » ! Mais, comme le dit l'Apôtre, « nous avons en Dieu cette confiance, par le Christ ; non que nous soyons capables de rien penser par nous-mêmes, mais tout notre pouvoir vient de Dieu ⁸ ».

5. II Cor. 4, 6.

6. Ps. 138, 12.

7. Ibid. 4.

8. II Cor. 3, 4-5.

PREMIÈRE PARTIE

LE PASSAGE DE L'ANCIEN TESTAMENT AU NOUVEAU

1. L'accomplissement de l'Ancien Testament.

QUAE IN VETERI TESTAMENTO CONTINEANTUR.

Juxta apostoli testimonium, qui secundum legem offerunt munera, *exemplari et umbrae deserviunt coelestium* ¹. Christus autem *melioris testamenti mediator est, quod in melioribus repromissionibus sancitum est* ². Cujus testamenti consummatio ab eodem apostolo demonstratur, sumpto de Jeremiae prophetia testimonio : *Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et consummabo super domum Israel et super domum Juda testamentum novum; non secundum testamentum quod feci patribus eorum in die qua apprehendi manum illorum ut educerem illos de terra Aegypti* ³.

In veteri testamento quattuor principaliter consideranda sunt : promissa, judicia ⁴, praecepta, sacramenta. Haec quattuor, quia imperfecta erant et minus habentia, per novum testamentum mutari oportuit aut perfici. De mutatione promissionum primo dicendum videtur.

DE MUTATIONE PROMISSIONUM.

In novo testamento scriptum est : *Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum coelorum* ⁵. In veteri

1. *Héb.* 8, 5.

2. *Ibid.* 6.

3. *Jér.* 31, 31-32.

4. « Jugements » a ici le sens de « châtiments », « sanctions ».

Ce que contient l'Ancien Testament.

Au témoignage de l'Apôtre, ceux qui font les offrandes prescrites par la Loi « honorent l'ombre et la figure des réalités célestes ¹ ». Mais le Christ « est le médiateur d'une alliance meilleure, consacrée par des promesses meilleures ² ». Quant à l'accomplissement de cette alliance, l'Apôtre encore nous le montre, en citant le témoignage du prophète Jérémie : « Voici que les jours viennent, dit le Seigneur, où je consommerai sur la maison d'Israël et la maison de Juda une alliance nouvelle ; elle ne sera pas comme l'alliance que j'ai faite avec leurs pères, le jour où je les ai pris par la main pour les faire sortir de la terre d'Égypte ³. »

Dans l'Ancien Testament, quatre choses sont principalement à considérer : les promesses, les jugements ⁴, les préceptes, les sacrements. Le Nouveau Testament devait changer ou perfectionner ces choses, parce qu'elles étaient imparfaites et déficientes. Parlons d'abord du changement des promesses.

Le changement des promesses.

Il est écrit dans le Nouveau Testament : « Bienheureux les pauvres en esprit, parce que le Royaume des cieux est à eux ⁵. » Et dans l'Ancien : « Il leur donna les terres des

5. *Matth.* 5, 3.

testamento dicitur : *Dedit illis regiones gentium et labores populorum possederunt; ut custodiant justificationes ejus et legem ejus requirant*¹.

Ibi in distributione agrorum, in abundantia frumenti et vini et olei, in affluentia et gloria honorum temporalium, in rore coeli et in pinguedine terrae², merces divini cultus constitui videtur. Hic vero, scilicet in novo testamento, non jam terrena substantia vel gloria, sed aeterna hereditas repromittitur, non divitibus quidem sed pauperibus. Christo enim paupere *pauperes evangelizantur*³, qui de divitibus suam profert sententiam dicens : *facilius est camelum per foramen acus transire, quam divitem intrare in regnum coelorum*⁴. Quae tunc ergo promittebantur nunc contemnenda judicantur, quia *melioribus repromissionibus sancitum est*⁵ novum testamentum. In illis tamen promissionibus, quae antiquis factae sunt, bona aeterna, quae nunc repromittuntur, figurata sunt. *Omnia enim in figura contingebant illis*⁶; et cuncta, quae illis data sunt vel promissa, in signum erant meliorum promissionum, quibus sancitum est novum testamentum. Sic cum puer parvulus, filius cujuscumque praedivitis et potentis, in hereditatem patris defuncti inducitur, in signum possessionis aut investiturae aliquis pulcherrimus ramus de arbore cum pomorum fructibus dari potest; et si detur, ille, quia adhuc sapit ut parvulus et cogitat ut parvulus⁷, praesenti pulchritudini pomorum et voluptati gestiens aggraturatur et arridet; quanta vero sit possessionum facultas et accepti honoris dignitas, aetas indiscreta cogitare non novit. Rudi itaque adhuc populo Israel et coelestium promissionum insueto, ab idolorum cultura paulatim retrahendo, temporalia bona et promissa sunt et data; ut ex rebus sibi per experientiam notis haberent aliquam

1. Ps. 104, 44-45.

2. Gen. 27, 39.

3. Matth. 11, 5.

4. Matth. 19, 24.

nations, ils possédèrent le fruit du labeur des peuples, pour garder ses commandements et chercher sa loi¹. »

Dans l'Ancien Testament, la récompense du service de Dieu semble donc consister dans des distributions de terres, dans l'abondance du froment, du vin et de l'huile, dans l'affluence et la gloire des biens temporels, dans « la rosée du ciel et la fécondité de la terre² ». Mais dans le Nouveau Testament, ce n'est plus la richesse ou la gloire terrestre, c'est un héritage éternel qui est promis, et cela non pas aux riches, mais aux pauvres. Le Christ pauvre « annonce l'Évangile aux pauvres³ », et sur les riches, voici sa sentence : « Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le Royaume des cieux⁴. » Ce qui était promis alors est maintenant jugé méprisable, parce que le Testament nouveau « a été consacré par de meilleures promesses⁵ ». Mais ces promesses faites aux anciens figuraient les biens éternels qui sont aujourd'hui promis. Car « tout leur arrivait en figures⁶ », et tout ce qui leur fut donné ou promis était le signe des promesses meilleures qui ont consacré le Nouveau Testament. Ainsi, lorsqu'un petit enfant, fils d'un homme riche et puissant, hérite de son père défunt, il arrive qu'on lui donne un rameau gracieux et chargé de fruits, en signe de possession et d'investiture. Alors cet enfant, qui pense encore en enfant et voit les choses en enfant⁷, est content des beaux fruits qui lui promettent un plaisir; il manifeste sa joie et rit. Quant à l'étendue de ses possessions et au rang dont il hérite, cet âge sans discernement n'en a pas la moindre idée. Aux Israélites encore frustes et incapables de comprendre les promesses célestes, furent donc promis et donnés des biens temporels, pour les retirer peu à peu du culte des idoles; ces choses qu'ils connaissaient par expérience devaient leur procurer quelque consolation; et, insensibles aux biens célestes, ils s'adresseraient du moins

5. Hébr. 8, 6.

6. I Cor. 10, 11.

7. Cf. I Cor. 13, 11.

Baudouin de Ford. I.

consolationem, et qui nequibant capere coelestia, a Deo potius quam ab idolis desiderarent et peterent terrena. Ita Deus consultum esse voluit infirmis de populo suo.

Perfectiores autem qui tunc temporis erant, prae desiderio coelestium, temporalia bona contemnenda ducebant; et in promissionibus Dei aliquid inaestimabile cogitabant, *quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit* ¹. Ex quibus unus, quasi omnium justorum suspiria de imo sui pectoris trahens, ait: ecce, *quid mihi est in coelo, et a te quid volui super terram* ²? Quibus autem dictae erant promissiones omnes defuncti sunt, *non acceptis repromissionibus, sed a longe eas aspicientes et salutantes, et confitentes quia peregrini et hospites sunt super terram. Qui haec dicunt, significant se patriam inquirere. Et si quidem illius meminissent de qua exierunt, habebant utique tempus revertendi. Nunc autem meliorem appetunt, id est coelestem* ³. Merces itaque divini cultus, fidei scilicet et oboedientiae praemium, non est temporis hujus, sed *cum dederit dilectis suis somnum, ecce hereditas Domini* ⁴. Finis autem promissionum Christus est, in quo omnes promissiones Dei consummabuntur, omnisque spes et expectatio et desideria justorum complebuntur.

DE MUTATIONE JUDICIORUM.

Sicut de promissionibus, sic et de judiciis sentiendum est. In novo enim testamento scriptum est: *Qui mala egerunt ibunt in ignem aeternum* ⁵. In veteri autem testamento temporales poenae transgressoribus constituuntur, sed in illis aeternae poenae figurantur. Et sicut novae promissiones incomparabiliter meliores sperantur quam veteres; sic terribiles novi testamenti comminationes

1. *I Cor.* 2, 9.

2. *Ps.* 72, 25.

3. *Héb.* 11, 13-16.

4. *Ps.* 126, 2-3.

à Dieu plutôt qu'aux idoles pour demander les richesses terrestres, objets de leurs désirs. Dieu voulut en cela avoir égard aux faibles de son peuple.

Quant aux parfaits — il y en avait dès ce temps —, le désir des choses célestes leur faisait tenir pour méprisables les biens temporels; et dans les promesses de Dieu, ils devinaient quelque chose d'inestimable, « que l'œil n'a pas vu, que l'oreille n'a pas entendu, qui n'est pas monté au cœur de l'homme ¹ ». L'un d'entre eux a tiré du fond de son cœur l'expression, dirait-on, de ces soupirs de tous les justes: « Qu'y a-t-il pour moi au ciel, et à part toi qu'ai-je désiré sur la terre ² ? » Mais ceux qui avaient reçu les promesses sont tous morts « sans en avoir vu l'accomplissement; ils l'ont seulement vu et salué de loin, et ils ont confessé qu'ils étaient hôtes et pèlerins sur la terre. Ceux qui parlent ainsi montrent qu'ils tendent vers leur patrie. Et s'ils faisaient allusion à celle d'où ils étaient sortis, il leur était facile d'y retourner. Mais, en fait, ils aspirent à une patrie meilleure, c'est-à-dire céleste ³ ». La récompense du service de Dieu, le salaire de la foi et de l'obéissance, n'est donc pas pour ce temps: mais, « lorsqu'il aura donné le sommeil à ses bien-aimés, l'héritage du Seigneur leur échoira ⁴ ». Et la fin des promesses, c'est le Christ, en qui seront accomplies toutes les promesses de Dieu, en qui seront rassasiés toute l'espérance, toute l'attente, tous les désirs des justes.

Le changement des jugements.

Ce qui est vrai des promesses l'est aussi des jugements. Il est écrit dans le Nouveau Testament: « Ceux qui auront fait le mal iront au feu éternel ⁵. » Quant à l'Ancien Testament, il établit, pour ceux qui transgressent la loi, des peines temporelles qui figurent la peine éternelle. Et de même que les nouvelles promesses sont incomparablement meilleures que les anciennes, nous devons croire que les terribles menaces du Nouveau Testament sont

5. *Cf. Matth.* 25, 41 et *Jn* 5, 29.

longe longeque graviores credendae sunt, super omnia iudicia poenarum quae in priori testamento intentantur.

DE MUTATIONE PRAECEPTORUM VEL SUPERADDITIONE.

Mutatis promissionibus in melius, justum fuit oboedientiam augeri, ut aucta mercede divini cultus pensum quoque divinae servitutis augetur. Oboedientia autem in praeceptis est ; et honor divini cultus in observantia mandatorum Dei consistit. Erant autem in lege Moysi quaedam praecepta moralia, ut : *honora patrem tuum et matrem tuam : non occides : non furtum facies : non falsum testimonium dices* ¹ ; et cetera hujusmodi, quae morum simplicitatem et formam honestatis praescribunt. Haec in novo testamento mutata non sunt, sed aucta. Nonnulla enim, quae perfectioni deerant, sunt superaddita. Lex enim neminem adduxit ad perfectum ².

Alia vero erant mystica, ad ritum sacrificiorum et solemnitatem caerimoniarum pertinentia, quae coelestium sacramentorum mysteria, suo tempore propalanda, typis figurarum adumbrabant, et per mysticam significationem spiritualis intelligentiae gratiam interius absconditam et clausam continebant. Caerimonialia autem, quae umbrae futurorum ³ serviebant, a suo statu translata sunt ; ut amodo non cognoscamus litteraturam, sed introeamus in potentias Domini ⁴ et, moriente littera ne occidat, spiritu viventes *spiritu et ambulemus* ⁵. Nec jam in carnalibus et figurilibus observantiis colendus est Deus, sed adorandus *in spiritu et veritate*. Tales enim *quaerit, qui adorent eum in spiritu et veritate* ⁶.

1. Ex. 20, 12-16.

2. Cf. Hébr. 7, 19.

3. Cf. Hébr. 10, 1.

4. Cf. Ps. 70, 15-16.

infiniment plus lourdes que tout le code pénal de la première alliance.

Le changement des préceptes et ce qui leur est ajouté.

Les promesses de l'Ancien Testament étant changées en de meilleures, il était juste que fût exigée une plus grande obéissance, et qu'ainsi au service de Dieu l'augmentation du salaire entraînaît une augmentation du travail. L'obéissance regarde les préceptes ; et faire honneur au service de Dieu, c'est observer ses commandements. Or il y avait dans la loi de Moïse certains préceptes moraux, comme par exemple : « Honore ton père et ta mère ; tu ne tueras pas ; tu ne voleras pas ; tu ne porteras pas de faux témoignage ¹ », et autres du même genre, qui enseignaient l'intégrité des mœurs et les principes de l'honnêteté. Ces règles n'ont pas été changées dans le Nouveau Testament, mais ont reçu des additions. Ce qui leur manquait pour être parfaites a été ajouté. Car la loi n'a conduit personne à la perfection ².

D'autres prescriptions étaient figuratives : celles qui se rapportaient aux rites des sacrifices et au code cérémoniel. Elles représentaient en figures les mystères des sacrements célestes qui devaient être manifestés le temps venu ; et par leur signification mystique elles contenaient, cachée et enfermée en elles, la grâce de l'intelligence spirituelle. Ce cérémonial, qui était comme l'ombre de l'avenir ³, a été supplanté ; et désormais nous ne connaissons plus la lettre, mais entrons en la puissance du Seigneur ⁴. La lettre est morte, elle qui nous aurait tués ; nous vivons de l'esprit : « Conduisons-nous aussi selon l'esprit ⁵ ! » Ce n'est plus dans les observances charnelles et figuratives qu'il faut honorer Dieu ; mais il faut l'adorer « en esprit et en vérité ». Car « il cherche des adorateurs qui l'adorent en esprit et en vérité ⁶ ».

5. Gal. 5, 25.

6. Jn 4, 23.

DE MUTATIONE SACRAMENTORUM.

Sacramenta veteris testamenti quamdam sanctificationem in se continebant et majoris sanctificationis significationem, *significante Spiritu sancto nondum propalatam*^a esse sanctorum viam. Non poterant illa *justa conscientiam perfectum facere servientem. Solummodo in cibis, et potibus, et variis baptismatibus, et justitiis*^b carnis, usque ad tempus correctionis impositis¹, sanctificationem sic continebant ut perfectio ei^c deesset. Mysticam significationem sic habebant ut plena veritas nondum adesset. Oportuit ergo talia sacramenta institui quae plene et perfecte sanctificarent, et significationis veritatem praesentem in se haberent ; ne sanctificationi deesset plenitudo gratiae vel significationi exhibitio veritatis.

Mutatis igitur promissis et judiciis, praeceptis et sacramentis, oportuit legem mutari, novumque testamentum consummari in plenitudine gratiae et exhibitione veritatis, novis promissis et judiciis, novis praeceptis et sacramentis.

QUOD CHRISTUS FINIS SIT PROMISSORUM.

In promissionibus legis amor suggeritur, in judiciis timor incutitur, in praeceptis oboedientia requiritur, in sacramentis gratia occultatur, et in his omnibus Christus figuratur. Christus enim amor noster est, promissor ipse et promissio nostra. Christus timor noster est, *legifer noster et judex noster*². Christus forma est oboedientiae, et mandatum Patris quod nobis mandavit audiendum, suscipiendum, diligendum. In illo enim *mandavit benedictio*

a. nondum propalatam *transp. C* || b. justitiis : justificationibus *Mg* ||
c. ei : eis *S Mg*

1. *Héb.* 9, 8-10.

Le changement des sacrements.

Les sacrements de l'Ancien Testament contenaient en eux une certaine sanctification, et le signe d'une sanctification plus grande ; par eux, « le Saint-Esprit signifiait que la voie du sanctuaire n'était pas encore ouverte ». Ces rites ne pouvaient « rendre parfaits, au point de vue de la conscience, celui qui les pratiquait ». « Ne concernant que le boire et le manger, diverses ablutions et observances charnelles, imposées jusqu'au temps où tout cela serait réformé¹ », ils comportaient une certaine sanctification, mais elle restait imparfaite. Ils avaient une signification mystique, mais la pleine vérité n'était pas encore présente. Il fallait donc instituer des sacrements capables de sanctifier pleinement et parfaitement, et qui contiendraient en eux la vérité jadis signifiée, aujourd'hui présente ; ainsi, la sanctification pourrait s'achever en plénitude de grâce, le signe s'authentifier par l'apparition de la vérité.

Les promesses étant donc changées, ainsi que les jugements, les préceptes et les sacrements, il fallait que la loi aussi changeât et que le Nouveau Testament se consommât dans la plénitude de la grâce et la manifestation de la vérité, avec nouvelles promesses et nouveaux jugements, nouveaux préceptes et nouveaux sacrements.

Le Christ est la fin des promesses.

Les promesses de la loi provoquent l'amour, ses jugements éveillent la crainte, ses préceptes sollicitent l'obéissance, ses sacrements renferment et cachent la grâce ; et toutes ces choses figurent le Christ. Car notre amour, c'est le Christ, lui qui est à la fois l'auteur et l'objet de la promesse. Notre crainte, c'est le Christ, « notre législateur » et « notre juge² ». Le modèle de notre obéissance, c'est le Christ, qui est aussi le commandement du Père, qui nous l'a donné à écouter, à recevoir, à aimer. Car c'est

2. *Is.* 33, 22.

*nem et vitam*¹. Hinc ipse ait : *Qui misit me Pater, ipse mihi mandatum dedit quid dicam et quid loquar; et scio quia mandatum ejus vita aeterna est*². Hic ipse Christus misericordia nostra est, in quo omnis gratia vitae³ et veritatis est et omnis spes vitae et virtutis⁴. Deus enim nos gratificavit in dilecto Filio⁵; omnisque gratia in sacramentis abscondita ab ipso revelatur et ab ipso datur, quia virtus est sacramentorum et sanctificatio eorum. *Lex enim per Moysen data est, gratia et veritas per Jesum Christum*⁶; sed gratia a lege testificata est, quae per gratiam mutata est, secundum statum hominis per gratiam demutati.

DE MUTATIONE LEGIS.

Sicut homo constat ex carne et anima, ita lex consistit in littera et spiritu. Homo autem adhuc sine lege carnalis erat, *venundatus sub peccato*⁶, superstitioni deditus et verae religionis ignarus. Lege accepta ad veram religionem coepit institui, et sicut ordo correctionis exigebat, jussus est Deo offerre quae prius consueverat idolis immolare; ut Dei injuriam verteret in honorem suoque judicio rectissime sese damnaret, dum reprobaret quod antea probaret, errorem suum ipsa mutatione confessus.

At qui ante legem acceptam fidem unius Dei habebant et idolis non immolabant, hi, si post legem supererant, auctoritate legis confirmari poterant in eo quod coeperant perseverare. Procurabat nempe lex non idolis sed vero Deo carnales hostias offerri, donec unum sacrificium

a. vitae : vitae *Vlg Mg*

1. Ps. 132, 3.
2. Jn 12, 49-50.
3. Sag. Sir. 24, 25.
4. Ephés. 1, 6.
5. Jn 1, 17.
6. Rom. 7, 14.

en lui qu'il « a donné la bénédiction et la vie¹ ». Aussi Jésus dit-il lui-même : « Le Père, qui m'a envoyé, m'a prescrit ce que je dois dire et annoncer; et je sais que ses commandements sont vie éternelle². » Le Christ est lui-même notre miséricorde, lui « en qui nous avons toute grâce de vie et de vérité, tout espoir de vie et de force³ ». Car Dieu « nous a fait grâce en son Fils bien-aimé⁴ »; et toute grâce cachée dans les sacrements est révélée par lui et donnée par lui, car il est l'efficacité des sacrements et leur vertu sanctifiante. « La loi » en effet « a été donnée par Moïse, mais la grâce et la vérité par Jésus-Christ⁵ ». Cependant, la grâce reçoit le témoignage de la loi, qui est changée par la grâce pour suivre le nouvel état de l'homme, changé lui aussi par la grâce.

2. L'accomplissement des lois sacrificielles.

Le changement de la loi.

De même que l'homme est fait de chair et d'âme, la loi est faite de lettre et d'esprit. Or l'homme, avant la loi, était « charnel, vendu au péché⁶ », adonné à la superstition, ignorant de la religion véritable. En recevant la loi, il commença à s'instruire de la vraie religion, et, ainsi que l'exigeait l'ordre de sa rééducation, il reçut le commandement d'offrir à Dieu ce qu'il avait accoutumé d'offrir aux idoles. Il ferait ainsi désormais en l'honneur de Dieu ces sacrifices par lesquels il l'avait offensé, et il se condamnerait très justement à ses propres yeux en réprouvant ce qu'il avait d'abord pratiqué, et en confessant, par ce changement même, son erreur.

Mais certains, avant la loi, avaient la foi en un seul Dieu et n'immolaient pas aux idoles. S'il restait de ces hommes quand fut donnée la loi, l'autorité de celle-ci put les confirmer dans leurs dispositions et les engager à persévérer. La loi visait précisément à ce que les victimes charnelles fussent offertes non aux idoles, mais au vrai Dieu, jusqu'à ce que l'unique et véritable sacrifice mît

verum omnibus sacrificiis, non solum Judaeorum sed etiam gentium finem imponeret. Apud omnes nempe gentes consuetudinis erat deo suo hostias offerre ¹. Mos autem sacrificandi longe ante legem initium sumens, sive naturae instinctu, sive divina inspiratione, sive parentum traditione, sive ex aliorum exemplo et aliorum imitatione, ita invaluit, ut omnis religio omnisque superstitio persuasum haberet sacrificiis Deum posse placari, fixumque teneret hostiarum morte et effusione sanguinis preces exaudiri et scelera posse facilius expiari. Extant innumera ipsorum etiam gentium libri, qui praecipuam spem suae liberationis et votivae exauditionis in sacrificandi religione apud gentes constitutam fuisse manifestissime declarant. Unde vero haec opinio incesserit, vel quomodo, undecumque incipiens, usque ad religionem omnium et Judaeorum et gentium processerit, non est promptum edicere. Verum res diligentius considerata vehementem adducit admirationem et stuporem; Deo mirabiliter dispensante ut communis opinio omnium hominum, spem suae salutis in sacrificandi religione constituentium, futurae dispensationi serviret, valitura postmodum ad fidem omnium morte unius hostiae de morte liberandorum.

Homini in melius mutando data est lex, et ipsa in melius mutanda, quae carnali homini sic contemperata est et conformata est, ut infirmitati ejus condescenderet et quasi cum infirmo infirmaretur ². Homo enim, secundum carnem vivens et secundum carnem ³ ambulans ³, quasi tantum caro erat, carnalia sapiens et ea quae spiritus sunt ignorans. Per legem autem deducendus erat de carnali sensu et carnali affectu ad spiritualem sensum et spiritualem affectum, ut qui caro erat desineret esse caro,

a. vivens et secundum carnem om. Mg

1. Sur la pratique universelle des rites sacrificiels et leur valeur pédagogique à l'égard du sacrifice de la Nouvelle Alliance, on trouvera d'heureuses

fin à tous les sacrifices non seulement des Juifs, mais aussi des païens. Car toutes les nations avaient la coutume d'offrir des victimes à leurs dieux ¹. Or cette pratique, dont l'origine, de beaucoup antérieure à la loi, peut s'expliquer soit par un instinct naturel, soit par une inspiration divine, soit par la tradition ancestrale, soit par l'exemple et l'imitation, s'imposa à tel point que toute religion ou superstition tenait pour certain que Dieu pouvait être apaisé par des sacrifices, et que la mort des victimes et l'effusion du sang faisaient exaucer les prières et facilitaient le pardon des crimes. Les païens eux-mêmes nous ont laissé d'innombrables livres, montrant nettement que, pour obtenir leur salut et l'accomplissement de leurs désirs, ils mettaient leur principal espoir dans les sacrifices. Comment cette opinion s'est-elle fait jour? D'où qu'elle vienne, comment s'est-elle étendue à toutes les religions, celles des Gentils comme celle des Juifs? Il n'est pas facile de le dire. Mais, si on y réfléchit, quel sujet d'admiration et de stupeur! Par cette disposition admirable du plan divin, l'opinion commune de tous les hommes, qui plaçaient ainsi dans le culte sacrificiel l'espérance du salut, préparait l'institution future. Plus tard, elle appuierait la croyance que tous doivent être sauvés de la mort par la mort d'une seule victime.

A l'homme, qu'il fallait changer et améliorer, fut donnée une loi qui devait elle-même être changée et améliorée. Elle était adaptée à l'homme charnel, condescendait à son infirmité, et se faisait comme infirme avec lui ². Car l'homme, qui vivait et marchait selon la chair ³, n'était pour ainsi dire que chair. Il goûtait les choses de la chair et ignorait celles de l'esprit. La loi devait le conduire du sens charnel, de l'amour charnel, à l'intelligence spirituelle et à l'amour spirituel. Chair, il cesserait ainsi d'être chair, et, adhérant à Dieu en esprit, serait un seul esprit

suggestions dans Fr. A. ARINZE, « *Ibo-sacrifice* » as an introduction to the catechesis of Holy Mass (Thèse dactylographiée), Univ. de Propaganda Fidei, Rome, 1960.

2. Cf. I Cor. 9, 22.

3. Cf. Rom. 8, 4.

et spiritualiter Deo adhaerens unus spiritus esset ¹. Haec mutatio hominis de carne in spiritum figurata est in mutatione legis de littera in spiritum. In littera autem, hoc est in carnalibus observantiis ad litteram pertinentibus, contempta est lex infirma homini infirmo. Sed cum de infirmitate sua convalesceret homo, mutata est lex in melius, cum proficiente proficiens et de imo ad altiora conscendens, sicut scriptum est : *Cum elevarentur animalia de terra, elevabantur simul^a et rotae²*.

DE MYSTICA SIGNIFICATIONE LEGALIS HOSTIAE.

Mystica legis significatio in carnalibus sacrificiis tria principaliter figurabat, hominis culpam, et pro culpa poenam, et liberationis gratiam. In carnalibus enim sacrificiis demonstratus est homo sibi qualis esset per peccatum, et quali poena dignus propter peccatum. Nam cum per inoboedientiae culpam esset reus mortis, et per Dei sententiam morti addictus, et ideo debitor mortis, per legem tamen non est admonitus seipsum occidere, non pensionem propriae mortis quamvis debitam exsolvere ; sed jussus est homo quasi pretium redemptionis suae pecus offerre. Digne aestimatus est *sicut ovis^b occisionis³* ; quia per insipientiam pecudi similis erat, et morte dignus erat magis quam pecus quod pro ipso occidebatur.

Videsne, homo qui *ad imaginem et similitudinem⁴* Dei factus es, quantum depretiatus es, quam vilis factus es ? Si ad indignitatem in quam a facie oculorum Dei projec-

a. simul : pariter *Mg* || b. ovis : oves *CMg*

1. Cf. *I Cor.* 6, 17. Baudouin applique ici à l'économie des deux Alliances une conception de la pédagogie divine que les auteurs cisterciens du XIII^e siècle, S. Bernard notamment, utilisent fréquemment pour expliquer l'incarnation du Verbe : Dieu s'adapte, en quelque sorte, à la condition « charnelle » de l'homme déchu, afin de le ramener ainsi, progressivement, à l'amour spirituel et à l'unitas spiritus ; cf. p. ex. Dom J.-M. DÉCHANET,

avec lui ¹. Ce changement de l'homme, passant de la chair à l'esprit, fut figuré par le changement de la loi, passant de la lettre à l'esprit. Dans la lettre, c'est-à-dire dans les observances charnelles qui relevaient de la lettre, la loi se fit infirme pour s'adapter à l'homme infirme. Mais, l'homme entrant en convalescence, la loi fut changée et améliorée, progressant elle-même avec celui qui progressait, montant du degré inférieur vers de plus élevés, ainsi qu'il est écrit : « Lorsque les animaux s'élevaient de terre, les roues s'élevaient aussi ² ».

La signification mystique des victimes légales.

Les sacrifices charnels de la loi figuraient principalement trois choses : la faute de l'homme, la peine de sa faute, la grâce de sa délivrance. Dans ces sacrifices charnels, en effet, l'homme se démontrait à lui-même ce qu'il était devenu par le péché, et de quel châtement le péché l'avait rendu digne : par la faute de sa désobéissance il avait mérité la mort, et la sentence divine l'avait condamné à mort. Il devait donc mourir. La loi cependant ne lui ordonna pas de se tuer, de solder ainsi sa propre mort — quoique due strictement —, mais d'offrir du bétail qui serait comme le prix de son rachat. C'est à juste titre qu'il fut estimé « à la valeur d'une bête de boucherie ³ » : sa folie l'avait rendu semblable à une bête, et plus digne de mort que la bête tuée à sa place.

Homme, créé « à l'image et à la ressemblance de Dieu ⁴ », comprends-tu combien te voilà déprécié, avili ? Regarde dans quelle déchéance tu as été jeté, loin des regards de

« La christologie de saint Bernard », dans *Saint Bernard théologien* (= *Analecta S. O. C.*, 9, fasc. 3-4), Rome, 1953, p. 86-91.

2. *Éz.* 1, 19.

3. *Ps.* 43, 22.

4. *Gen.* 1, 26. Ici encore, Baudouin exploite un thème souvent utilisé par les auteurs cisterciens, à la suite des Pères : l'homme, créé « à l'image et à la ressemblance de Dieu », se ravale par le péché à une « ressemblance animale » ; cf. p. ex. AELRED DE RIEVAULX, *Quand Jésus eut douze ans* ; *SC* 60, p. 53 et la note 2.

tus es ¹ respicias, quasi digna aestimatio justumque pretium tuum est hircus vel aries vel aliud animal, dummodo mundum sit. In hoc enim modicum quid honoris tibi forte delatum est, quod mundum animal juberis offerre. An magis et hoc ad tuam confusionem pertinet, quod animal pro te oblatum dicitur mundum, cum sis ipse immundus ? Nam per sacrificium ideo purgari indiges quia immundus es. Quod si ad pristinam dignitatem primae conditionis tuae respicias, non jam erit pretium tuum hircus vel aries, quibus per insipientiam assimilatus es ex quo primum deformatus es ; sed unigenitus Filius Dei, per quem Dei imago in te formata est, ipse et non alius erit pretium tuum, cujus sanguine redimendus es, ut reformetur ^a in te imago Dei per eundem Filium qui est imago Dei invisibilis ².

In pecudibus ergo insipientibus hominis vice oblatis, et quasi morte vicaria pro homine mactatis, demonstratus est homo sibi, qualis esset per culpam et quia morte dignus propter culpam. Ibi enim poterat homo, si tamen homo esset et omnino pecus non esset, admoneri dejectionis et mortalis conditionis suae, ut corde inflammato et renibus commutatis per poenitentiam compunctus ad Deum rediret, et numquam discedens cum Deo semper esset dicens : *Inflammatum est cor meum et renes mei commutati sunt; ad nihilum redactus sum et nescivi; ut pecus factus sum apud te et ego semper tecum* ³. Quod autem secundum aliam translationem usitatius dicitur, *ut jumentum factus sum apud te, illi loco psalmi consonat ubi scriptum est : homo cum in honore esset non intellexit; comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis* ⁴.

Non solum autem ad cognitionem conditionis suae erudiri poterat homo in mactatis pro se hostiis ; sed et forma poenitentiae et emendatio vitae ei latenter insinuata est :

a. reformetur : reformaretur CD

Dieu ¹ : le juste prix auquel on t'évalue est un bouc ou un bélier, ou quelque autre animal, pourvu qu'il soit pur. Sans doute a-t-on voulu te faire encore un certain honneur en t'ordonnant d'offrir un animal pur ! Ou serait-ce une honte de plus que d'appeler pur l'animal offert pour toi, alors que tu es toi-même impur ? Car si tu as besoin d'être purifié par un sacrifice, c'est bien que tu es impur ! Mais si tu jettes un regard vers la dignité originelle dans laquelle tu fus créé, ton prix ne sera plus un bouc ou un bélier, auxquels t'a assimilé ta folie, du jour où tu perdis ta « forme » : ce sera le Fils unique de Dieu, par qui l'image de Dieu a été « formée » en toi. Lui, et nul autre, voilà ton prix ! Voilà de quel sang tu dois être racheté, pour que l'image de Dieu soit « reformée » en toi, par ce même Fils qui est l'image du Dieu invisible ² !

Dans ces bêtes sans raison offertes à la place de l'homme, et tuées comme ses représentants, l'homme avait la démonstration de ce qu'il était devenu par sa faute, et de la mort qu'il méritait à cause de sa faute. A ce spectacle, il pouvait — si du moins il était encore homme, et non tout à fait bétail — réaliser sa déchéance et son état de mort ; revenir à Dieu, transpercé de regret, le cœur en feu, les reins brisés ; ne plus jamais s'éloigner de lui mais rester toujours avec lui, disant : « Mon cœur est en feu et mes reins brisés ; on m'a réduit à rien et je ne comprenais pas. J'étais une brute devant toi — et me voilà toujours avec toi ³. » Une autre version donne : « Je suis devant toi comme une bête de trait », ce qui s'accorde bien avec cet autre passage d'un psaume : « L'homme, tandis qu'il était dans l'honneur, n'a pas compris ; il a été relégué avec les bêtes de trait, et leur est devenu semblable ⁴. »

Non seulement les victimes immolées pour l'homme pouvaient l'instruire sur son propre état, mais elles lui suggéraient encore la manière de faire pénitence et d'amender

1. Cf. Ps. 30, 23.

2. Cf. Col. 1, 15.

3. Ps. 72, 21-23.

4. Ps. 48, 21.

et de morte animalium et natura eorum quaedam similitudo spiritualis vitae vel spiritualis mortis ei intimata est. Mortis quidem ut in se mactaret veterem vitam ; ne deinceps esset lascivus et petulans ut hircus ; non detrectans jugum oboedientiae ut taurus cervicosus ; non cornibus elationis armatus ut aries, quia Deus cornua peccatorum confringet ¹ ; non denique carnalis esset aut animalis, sed spiritualis, spiritualiter omnia examinans ² et nihil pecuale in se habens, sed omnem irrationabilem sensum et bestialem affectum in semetipso mortificando mactans. Exemplum quoque spiritualis vitae de natura animalium homini proponebatur ; ut per discretionem ungulam finderet ³, sciens quid sit inter dexteram et sinistram ⁴, quid liceat, quid deceat, quid expediat, et per devotionem et custodiam mandatorum Dei semper ruminaret ⁵ quasi cibum suum legem Dei sui : et in moribus suis componendis, de simplicitate et mansuetudine, labore et patientia animalium, formaretur ad similitudinem in se studia virtutum.

Sic sic post peccatum subdidit Deus hominem magisterio brutorum animalium ad verecundiam ejus ut, quasi in schola nescientium ordinem vitae, discat homo vitam componere et mores ordinare. Hinc ad scholam formicae mittitur homo ad discendam sapientiam, apud Salomonem dicentem : *Vade, piger, ad formicam et considera vias ejus*, etc. ⁶. Sic sic hominem humiliavit Deus qui est ante saecula. Ab initio quidem gloria et honore coronavit eum et constituit eum super opera manuum suarum ; omnia subjecit *sub pedibus ejus, oves et boves universas, insuper et pecora campi* ⁷. Nunc autem perfudit eum confusione : et qui paulominus minoratus est ab angelis ⁸, nunc pecoribus campi inferior invenitur.

1. Cf. Ps. 74, 11.
2. Cf. I Cor. 2, 14-15.
3. Cf. Deut. 14, 6.
4. Cf. Jonas 4, 11.

sa vie. La mort des animaux et aussi leur nature lui offraient comme une image de vie spirituelle et de mort spirituelle. De mort : il devait tuer en lui la vie d'autrefois, ne plus être lascif et emporté comme un bouc, ne plus repousser le joug de l'obéissance comme un taureau rebelle, ne plus s'armer d'orgueil comme un bélier qui lève les cornes, car Dieu brisera les cornes des pécheurs ¹. Enfin, il devait n'être plus charnel ni animal, mais spirituel et tout juger en spirituel ² ; n'avoir plus rien de bestial, mais tuer et mortifier en lui tout jugement et tout amour plus animal que raisonnable. La nature des animaux proposait aussi à l'homme un exemple de vie spirituelle, et l'invitait à avoir « le sabot fendu ³ » de la prudence, sachant discerner la droite de la gauche ⁴, ce qui est permis, convenable, utile ; par le don de soi à Dieu et la garde de ses commandements, il devait « ruminier ⁵ » toujours la loi de Dieu comme sa nourriture propre ; la simplicité et la douceur, la patience et le caractère laborieux de ces animaux l'aideraient à réformer sa vie en l'animant à reproduire en soi-même des vertus analogues.

C'est ainsi qu'après le péché Dieu soumit l'homme, pour sa honte, à l'enseignement des bêtes sans raison. C'est à l'école de ces êtres ignorants de toute vie réglée que l'homme apprendrait à ordonner sa vie et à régler sa conduite. Ainsi Salomon renvoie-t-il l'homme à l'école de la fourmi pour apprendre la sagesse : « Va voir la fourmi, paresseux ! Regarde-la aller et venir, et apprends la sagesse ⁶ ! » Voilà comment a humilié l'homme le Dieu qui est avant les siècles. A l'origine, certes, il l'avait couronné de gloire et d'honneur, placé au faite des œuvres de ses mains. Il avait tout mis « sous ses pieds, menu troupeau et gros bétail, jusqu'aux animaux sauvages ⁷ ». Mais depuis, il l'a couvert de confusion, et celui qui était de peu inférieur aux anges ⁸ se trouve maintenant plus bas que les animaux sauvages.

5. Cf. Deut. 14, 6.
6. Prov. 6, 6, etc.
7. Ps. 8, 6-8.
8. Cf. Ps. 8, 6.

Jubetur homo pro se agnum mactare ad figurandam gratiam liberationis et misericordiam liberatoris, qui per mortem hominem a culpa et morte liberaret. Hominis enim insipientia, id est culpa, causa mortis est : mors autem hominis culpae poena est. Mors vero Christi culpae et mortis mors est. In eo autem quod agnus jussus est non solum mactari sed et manducari, praemonstrabatur quod Christus seipsum daturus esset nobis in pretium et in cibum.

L'homme reçoit l'ordre d'immoler à sa place un agneau, pour figurer la grâce de sa délivrance et la miséricorde du libérateur qui devait, par sa mort, délivrer l'homme, du péché et de la mort. Car l'origine de la mort, c'est la folie de l'homme, autrement dit sa faute ; mais la mort du Christ est la mort de la faute et de la mort. L'ordre de ne pas tuer seulement l'agneau, mais de le manger, annonçait que le Christ se donnerait pour nous en rançon et en nourriture.

DEUXIÈME PARTIE

L'INSTITUTION DU SACRIFICE NOUVEAU SELON LE NOUVEAU TESTAMENT

CHAPITRE PREMIER

SAINT MATTHIEU

Quomodo se in cibum dederit, tum ex verbis quattuor evangelistarum, tum etiam ex verbis Apostoli, nobis considerandum est, incipientibus ut ordo exigit a verbis Matthaei evangelistae, qui de institutione novi sacrificii ita scribit :

EX EVANGELIO MATTHAEI.

Coenantibus autem eis, accepit Jesus panem, et benedixit, et ⁂ fregit, deditque discipulis suis, et ait : Accipite et comedite; hoc est corpus meum. Et accipiens calicem, gratias egit, et dedit illis dicens : Bibite ex hoc omnes; hic est enim sanguis meus novi testamenti, qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum. Dico autem vobis, non bibam amodo de hoc genimine vitis usque in diem illum, cum illud bibam vobiscum novum in regno Patris mei ¹.

DE VETERIBUS PROJICIENDIS.

Dominus noster Jesus Christus *pridie quam pateretur* ² vetus et mysticum pascha cum discipulis suis rite consum-

a. et : ac Vig Mg

1. Matth. 26, 26-29.

2. Cf. Canon de la Messe.

Comment le Christ s'est donné en nourriture, nous allons l'étudier dans le texte des quatre évangélistes, et aussi dans celui de l'Apôtre. Commençons, c'est l'ordre normal, par les paroles de l'évangéliste Matthieu. Voici ce qu'il écrit sur l'institution du sacrifice nouveau.

De l'Évangile de Matthieu :

COMME ILS ÉTAIENT A TABLE, JÉSUS PRIT DU PAIN, LE BÉNIT, LE ROMPIT, LE DONNA À SES DISCIPLES, ET DIT : RECEVEZ ET MANGEZ, CECI EST MON CORPS. PUIS, PRENANT LE CALICE, IL RENDIT GRÂCES ET LE LEUR DONNA EN DISANT : BUVEZ EN TOUS, CECI EST MON SANG, LE SANG DU NOUVEAU TESTAMENT, QUI SERA RÉPANDU POUR BEAUCOUP EN RÉMISSION DES PÉCHÉS. MAIS JE VOUS LE DIS : JE NE BOIRAI PLUS DÉSORMAIS DE CE FRUIT DE LA VIGNE, JUSQU'AU JOUR OÙ JE LE BOIRAI, NOUVEAU, AVEC VOUS, DANS LE ROYAUME DE MON PÈRE ¹.

1. La fin de la pâque mosaïque et le retour aux formes plus anciennes du sacrifice.

Le rejet des fruits anciens. — Notre Seigneur Jésus-Christ, « la veille de sa mort ² », consumma avec ses disciples, selon les rites, la vieille pâque figurative, mettant

mavit, legalibus institutis terminum ponens, et quae tunc erant finienda et ex tunc projicienda ad finem suum cum honore deducens. Cessare sane oportuit quae ad plenam emundationem per se sufficere non valebant, ut radiante gratia et *aeterna redemptione inventa*¹, unoque vero sacrificio pro multis et his figuralibus introducto, cederet numerositas unitati, figura veritati, umbra luci, vetustasque novitati. *Novis enim supervenientibus, vetera erant projicienda et vetustissima veterum comedenda, ut panem angelorum manducaret homo, sicut a diebus antiquis in dulcedine sua paravit pauperi Deus*².

QUAE SINT VETUSTISSIMA VETERUM.

*Vetera sunt veteris testamenti sacrificia quae lex Moysi jubet offerri, qualia obtulit Aaron et filii ejus, qui pro peccatis hominum consueverunt jugulare filios arietum et fundere sanguinem hircorum et vitulorum. Vetustissima veterum sunt quae obtulit Melchisedech, figurans sacerdotium Christi, de quo Deus Pater juravit dicens : Tu es sacerdos in aeternum secundum ordinem Melchisedech*³.

Erat autem Melchisedech sacerdos Dei altissimi et rex Salem, qui obviavit Abrahae regresso a caede regum, et *proferens panem et vinum benedixit ei et ait : Benedictus Abram Deo excelso qui creavit coelum et terram; et dedit ei decimas ex omnibus*⁴. In lectione autem Genesis subito inducitur Melchisedech, quasi *sine patre et sine matre, nec initium dierum nec finem vitae habens, qui interpretatur rex justitiae, et dictus est rex Salem, quod est rex pacis*⁵. Ex epistola ad Hebraeos, Apostolo interpretante, manifeste apparet haec omnia Christo convenire, qui est

1. Hébr. 9, 12.

2. Lévi. 26, 10. Ps. 77, 25. Lam. 1, 7 et passim. Ps. 67, 11.

3. Ps. 109, 4.

4. Gen., 14, 18-20.

5. Hébr. 7, 2-3.

ainsi fin aux cérémonies de la loi, et conduisant à leur terme avec honneur ces institutions pour lesquelles l'heure était venue de prendre fin, et donc d'être abandonnées. Ne pouvant suffire en elles-mêmes à une pleine purification, il leur fallait céder la place : maintenant que la grâce resplendissait, que « l'éternelle rédemption était acquise »¹, que l'unique et véritable sacrifice allait remplacer la multitude des sacrifices figuratifs, la multiplicité ferait place à l'unité, la figure à la vérité, l'ombre à la lumière, l'ancien au nouveau. « A l'arrivée des fruits nouveaux », il fallait rejeter les « anciens », et manger les « plus anciens ». Alors l'homme mangerait le « pain des anges », tel qu'aux « jours antiques » Dieu, dans sa bonté, l'a préparé pour le pauvre².

Le sacrifice de Melchisedech, type de l'Eucharistie. *Qu'est-ce que les fruits les plus anciens ?* — « Les fruits anciens » sont les sacrifices de l'Ancien Testament que la loi de Moïse ordonne de célébrer, ceux qu'offrirent Aaron et ses fils. Pour les péchés des hommes, ils avaient coutume d'égorger de jeunes béliers, et de répandre le sang des boucs et des taureaux. « Les fruits les plus anciens » sont ceux qu'offrit Melchisedech, figurant le sacerdoce du Christ, de qui le Père a dit avec serment : « Tu es prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisedech »³.

Or Melchisedech était prêtre du Très-Haut et roi de Salem. Il se porta à la rencontre d'Abraham après que celui-ci eut défait les rois ; « il lui présenta du pain et du vin, le bénit et dit : Béni soit Abraham devant le Dieu Très-Haut qui a créé le ciel et la terre. — Et Abraham lui donna la dîme de tout son butin »⁴. Or, dans le texte de la Genèse, Melchisedech apparaît tout à coup comme « sans père, sans mère, sans commencement de jours et sans terme de vie ». Son nom « signifie Roi de justice », et on l'appelle « Roi de Salem, ce qui veut dire Roi de paix »⁵. L'Épître aux Hébreux, dans laquelle l'Apôtre commente ce texte, montre clairement que tous ces caractères conviennent au Christ : il est « Roi de justice » et

rex justitiae et rex pacis, sicut de eo scriptum est : *Orietur in diebus ejus justitia et abundantia pacis* ¹. Qui de Patre natus est sine matre, et de matre natus est sine patre ; qui est *principium et finis* ² sine initio dierum et fine.

DE RITU SACRIFICANDI.

Ea quae obtulit Melchisedech, panis scilicet et vinum, quasi sacramenta fuerunt sacramentorum Christi ; et hunc ritum sacrificandi, in pane scilicet et vino, frequentat Ecclesia, Christo ita instituyente, qui est *sacerdos in aeternum secundum ordinem Melchisedech* ³. Et licet salutaris hostia in sacrificio Abrahae et in ceteris aliorum justorum sacrificiis praefigurata sit ; forma tamen veri sacrificii, quam Christus voluit in Ecclesia observari, manifestius expressa est in sacrificio Melchisedech panem et vinum proferentis. Si cui vero videtur Melchisedech panem et vinum protulisse in refectionem Abrahae et suorum, et non Deo obtulisse in sacrificium ; sciat in canone, post commemorata munera pueri Abel et sacrificium patriarchae Abrahae, commemorari etiam quod obtulit Melchisedech, *sanctum sacrificium, immaculatam hostiam*. Hoc idem et lectio etiam Genesis manifeste declarat. Cum enim inducitur Melchisedech, rex Salem, proferens panem et vinum, statim subjungitur : *Erat enim sacerdos Dei altissimi* ⁴. In refectionem quidem potuit ista proferre, etsi sacerdos non esset ; sed sacrificandi ratio monstrata est et benedicendi, cum sacerdos esse dicatur, ad cujus officium pertineat sacrificare et benedicere et decimas accipere.

PROBATIO EX VERBIS BEATI AMBROSII.

Quod superius dictum est, per *vetustissima veterum* ea intelligi quae obtulit Melchisedech, ex verbis beati Ambrosii probari potest, qui in tractatu *De mysteriis* ita ait :

« Roi de paix », selon ce qui est écrit de lui : « En ses jours se lèveront la justice et une grande paix ¹. » Il est né de son Père sans mère, et il est né de sa mère sans père ; il est « le commencement et la fin ² », sans commencement de jours ni fin.

Le rite du sacrifice. — Les offrandes de Melchisédech, c'est-à-dire le pain et le vin, furent comme les sacrements des sacrements du Christ ; et c'est le rite de son sacrifice que répète l'Église en offrant le pain et le vin. Ainsi l'a établi le Christ, qui est « prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech ³ ». Sans doute, l'hostie du salut était-elle préfigurée dans le sacrifice du patriarche Abraham, et dans ceux de tous les autres justes ; mais la forme du véritable sacrifice, qui selon la volonté du Christ s'observe dans l'Église, est exprimée plus clairement dans le sacrifice de Melchisédech présentant le pain et le vin. Si l'on objecte que Melchisédech a apporté du pain et du vin pour restaurer Abraham et les siens, mais ne les a pas offerts en sacrifice à Dieu, je ferai remarquer que le Canon, après avoir rappelé les présents du jeune Abel et le sacrifice du patriarche Abraham, rappelle aussi celui qu'offrit Melchisédech : « Sacrifice saint, victime sans tache. » Le texte même de la Genèse conduit à une conclusion semblable : après avoir dit que Melchisédech, roi de Salem, offrit du pain et du vin, il ajoute aussitôt : « Car il était prêtre du Très-Haut ⁴ ». Il n'avait pas besoin d'être prêtre pour ravitailler Abraham. En disant qu'il était prêtre, on explique son sacrifice et sa bénédiction : c'est au prêtre qu'il appartient d'offrir un sacrifice, de bénir, de recevoir les dîmes.

Preuve tirée de saint Ambroise. — Ce que nous avons dit plus haut, que les fruits « les plus anciens » doivent s'entendre du sacrifice de Melchisédech, peut s'appuyer sur les dires de saint Ambroise. Au traité des Mystères,

1. Ps. 71, 7.

2. Apoc. 1, 8 ; 22, 13.

3. Ps. 109, 4.

4. Gen. 14, 18.

Antiquiora sunt sacramenta Ecclesiae quam Synagogae. Synagoga enim ex lege Moysi principium sumpsit. Abraham vero longe anterior, qui ex victis^a hostibus et nepote proprio recepto cum potiretur victoria, tunc illi occurrit Melchisedech et protulit ea quae Abraham veneratus accepit¹. In his verbis Ambrosii tria diligenter notanda sunt : et quod Abraham veneratus sit ea tamquam sancta quae protulit Melchisedech ; et quod Synagoga principium sumpsit a lege Moysi ; et quod antiquiora sunt sacramenta Ecclesiae quam Synagogae, cum anterior fuerit Abraham qui prolata accepit a Melchisedech. Ecclesiam autem antiquiorem esse constat quam Synagogam, cum a primo justo coeperit.

Ea vero quae obtulit Melchisedech vetustissima veterum possunt dici comparata sacrificiis Synagogae, quae coepit a lege Moysi. Verumtamen non ita^b absolute vetustissima veterum possunt dici, quasi nulla munera vel sacrificia praecesserint antiquiora ; cum de Abel sic scriptura dicat : Abel quoque obtulit de primogenitis gregis sui et de adipibus eorum². Et de Noe scriptum est : Aedificavit autem Noe altare Domino ; et tollens de cunctis pecoribus et volucribus mundis obtulit super altare Domino holocaustum ; odoratusque est Dominus odorem suavitatis³.

Ex praedictis apparet novis supervenientibus vetustissima veterum sic esse comedenda, ut in oblatione novi sacrificii, et communionem coelestis mensae, et participationem spiritualis alimoniae, renovetur sacrificandi forma quae a sacrificio Melchisedech coepisse dignoscitur, lege antiquior et legali sacrificandi ritu longe dignior. Reprobatis itaque carnalibus sacrificiis, et tamquam veteribus longe projectis, panis et vinum, sicut vetustissima veterum, a nobis sunt offerenda et spiritualiter comedenda.

a. anterior, qui ex victis : antiquior, qui devictis *Mg* || b. ita om. *C*

1. S. AMBROISE, *De mysteriis*, VIII, 44-45 ; *PL* 16, 404 A ; *SC* 25 bis, p. 180.

il dit : « Les sacrements de l'Église sont plus anciens que ceux de la Synagogue. Car la Synagogue a commencé avec la loi de Moïse ; mais Abraham est bien plus ancien, Or, après avoir vaincu ses ennemis et retrouvé son neveu, il revenait vainqueur ; et voici que Melchisédech se présenta à lui, et offrit des dons qu'Abraham reçut avec vénération¹. » Trois choses sont à noter soigneusement dans ces paroles de saint Ambroise : Abraham vénéra comme sainte l'offrande de Melchisédech ; la Synagogue a commencé avec la loi de Moïse ; les sacrements de l'Église sont plus anciens que ceux de la Synagogue, puisque Abraham, qui reçut les dons de Melchisédech, est plus ancien. Il est d'ailleurs certain que l'Église est antérieure à la Synagogue, puisqu'elle a commencé avec le premier juste.

On peut bien dire que l'offrande de Melchisédech est « la plus ancienne », comparée aux sacrifices de la Synagogue, qui a commencé avec la loi de Moïse. Cependant on ne peut la dire « la plus ancienne » d'une manière absolue, comme si nul don ni sacrifice ne l'avait précédée, puisque l'Écriture parle ainsi d'Abel : « Abel offrit des prémices de son troupeau et de la graisse de ses bêtes². » Et il est écrit de Noé : « Noé éleva un autel au Seigneur, et, prenant de tous les animaux purs, il offrit sur cet autel un holocauste au Seigneur ; et ce fut pour le Seigneur un parfum agréable³. »

D'après tout ce que nous venons de dire, on voit comment « à l'arrivée des fruits nouveaux » il faut manger « les plus anciens » : l'offrande du sacrifice nouveau, la communion à la table céleste, et la participation à l'aliment spirituel doivent renouveler cette forme de sacrifice qui a commencé avec le sacrifice de Melchisédech, sacrifice plus ancien que la loi, et qui l'emporte de beaucoup en dignité sur le rite du sacrifice mosaïque. Les sacrifices charnels étant ainsi condamnés et rejetés comme anciens, offrons donc le pain et le vin comme « les fruits les plus anciens », et mangeons-les spirituellement.

2. *Gen.* 4, 4.

3. *Gen.* 8, 20-21.

COENANTIBUS AUTEM EIS, ACCEPIT JESUS PANEM.

Post interrogationem ad Dominum ab apostolis factam, *Ubi vis paremus tibi pascha*¹, parantibus illis et jam coenantibus, quasi non sufficeret cibus ille, paravit Dominus cibum illorum, *quoniam ita est praeparatio ejus*². Paravit autem sic : *accepit a panem et benedixit etc. Accipit*, sicut in canone scriptum est, quamvis in nullo evangeliorum hoc legatur, *in sanctas ac venerabiles manus suas*. Verbum *accepit* proprietate suae significationis quasi manifeste indicat eum manibus accepisse ; sic enim accipimus cum manibus quippiam capimus.

Quid acceperit ostenditur ex eo quod subjungitur. Panem utique accepit, adhuc ante acceptionem speciem et substantiam panis habentem, panem in veram Christi carnem potenti virtute mirabiliter mutandum. Sicut creditur panem azymum accepit. Nam quarta decima die mensis primi, abjecto fermento, agnus immolabatur ad vesperam³. Hinc consuevit Ecclesia panem azymum non fermentatum offerre. Dicuntur tamen Graeci fermentatum et non azymum, ne judaizare videantur, offerre. In azymo autem pane figura erat veritatis, secundum quod Apostolus dicit : *Itaque epulemur, non in fermento veteri, neque in fermento malitiae et nequitiae, sed in azymis sinceritatis et veritatis*⁴. Figura autem, prout Graecis videri existimatur, veniente veritate cessare debuit, ut azymum non offeramus, ne sicut Judaei in azymis pascha celebrare videamur.

a. accepit : accepit autem T accepit enim Mg accepit Jesus Vlg

1. *Matth.* 26, 17.

2. *Ps.* 64, 10.

2. Le récit de l'institution de l'Eucharistie.

Comme ils étaient à table, Jésus prit du pain...

L'usage du pain azyme. Après avoir posé cette question au Seigneur : « Où veux-tu que nous te préparions la pâque ? », les apôtres la préparèrent, puis se mirent à table ; mais, comme si cette nourriture ne suffisait pas, le Seigneur leur prépara leur nourriture, « car ainsi est sa préparation »². Et voici comment il la prépara : « Il prit du pain le bénit, etc. » Il le prit « entre ses mains saintes et vénérables », comme le dit le Canon de la messe, bien qu'on ne le lise dans aucun évangile. L'expression « il le prit » indique bien à elle seule qu'il le prit dans ses mains, car quand nous prenons quelque chose, c'est dans nos mains que nous le prenons.

Ce qu'il prit, on le voit par ce qui suit : il prit du vrai pain, qui, avant d'être pris par lui, avait l'apparence et la substance du pain, mais qui devait, par sa puissance, être merveilleusement changé en la vraie chair du Christ. Il prit, croyons-nous, du pain azyme ; car le quatorzième jour du premier mois, c'est après avoir supprimé tout ferment qu'on immolait l'agneau vers le soir³. D'où la coutume de l'Église, qui offre du pain azyme, sans ferment. On dit cependant que les Grecs offrent du pain levé, et non azyme, de peur de paraître judaïser. Mais l'azyme figure la vérité, selon ces paroles de l'Apôtre : « Prenons donc ce repas, non dans le ferment de méchanceté et de corruption, mais dans les azymes de sincérité et de vérité »⁴. Les Grecs jugent sans doute que la figure doit disparaître quand se montre la vérité, et que nous ne devons pas offrir d'azyme, pour ne pas avoir l'air de célébrer la pâque à la manière des Juifs.

3. Cf. *Ex.* 12, 6.15.

4. *I Cor.* 5, 8.

CONTRA RATIONEM GRAECORUM ¹.

Romana Ecclesia azymum offerre praelegit, exemplum Christi secuta, qui novum pascha inchoans novi sacramenti mysterium in azymo pane initiasset existimatur. Nec praedicta ratio Graecorum eam habet violentiam ut nos cogere possit fermentatum offerre, ne scilicet, post acceptam gratiam veritatis, umbris figurarum una cum Judaeis inservire videamur. Quamvis enim veritas jam advenerit, non omnis tamen signorum et figurarum religio usquequaque in novo testamento cessavit. Nam ignis et aqua, thus, vinum et oleum, unctiones regum et sacerdotum, et multa alia, quae in veteri testamento in usu erant aliquidque mysticum figurabant, nunc quoque, ad magnificandum divini cultus honorem, rerumque spiritualium virtutem significandam, sacramentis et sacramentalibus adhiberi solent. Et donec sacramenta nobis necessaria sunt, figurae et signa non omnino reprobari possunt; nam ipsa sacramenta quaedam signa sunt. Reges et sacerdotes inungimus, thus adolemus, in aquis abluimur et sanctificamur, vinum offerimus et libamus. Nec tamen judaizamus, nec haec agentes judaizare intendimus; nec ideo ista respuenda sunt, ne Judaeis favere vel consentire videamur.

DE EO QUOD IN AMOS SCRIPTUM EST : SACRIFICATE DE FERMENTO ^a LAUDEM ².

Quod in Amos scriptum est, *sacrificate de fermento a laudem*, nec pro Graecis facit, nec nostrae consuetudini adversatur. Pro laude vero, ut dicit beatus Hieronymus, eucharistiam, id est gratiarum actionem, interpretatus

a. fermento : fermentato *Vlg Mg*

1. Comme les autres controversistes latins de son temps, Baudouin croit

Contre l'argument des Grecs ¹. — L'Église romaine a préféré offrir du pain azyme, suivant en cela l'exemple du Christ, lequel, croit-on, s'est servi de pain azyme au premier jour de la nouvelle pâque, pour inaugurer le mystère du sacrement nouveau. L'argument des Grecs n'a pas une force telle qu'il doive nous contraindre à offrir du pain levé pour n'avoir pas l'air de cultiver, comme les Juifs, les figures et les ombres, après avoir reçu la grâce de la vérité. En effet, bien que la vérité soit maintenant venue, tout usage religieux des signes et des figures n'a pas absolument cessé sous la nouvelle alliance. Le feu et l'eau, l'encens, le vin et l'huile, les onctions des rois et des prêtres, bien d'autres choses encore qui étaient en usage dans l'ancienne alliance et y figuraient une réalité mystique sont conservées même aujourd'hui dans les sacrements et les sacramentaux, pour relever le culte divin et signifier l'effet des réalités spirituelles. Et aussi longtemps que les sacrements nous seront nécessaires, figures et signes ne pourront être entièrement supprimés, car les sacrements eux-mêmes sont des signes. Nous faisons des onctions aux rois et aux prêtres, nous brûlons l'encens, nous sommes lavés et sanctifiés dans l'eau, nous offrons le vin et nous le consacrons; et cependant nous ne judaïsons pas, et n'en avons nullement l'intention. Et il n'y a pas à rejeter ces signes, sous prétexte de ne pas encourager ni imiter les Juifs.

Sur ces mots du prophète Amos : « Offrez un sacrifice de louange avec du levain ². » — Ce qui est écrit dans le prophète Amos : « Offrez un sacrifice de louange avec du levain », ne favorise pas l'opinion des Grecs, ni ne s'oppose à nos coutumes. Aquila, au dire de saint Jérôme, traduit « louange » par « eucharistie », c'est-à-dire « action de

à la continuité de l'usage du pain azyme dans l'Église latine depuis l'âge apostolique; cf. p. ex. ALGER DE LIÈGE, *De sacram.*, II, 10; *PL* 180, 830 C. En fait, cet usage ne s'est répandu progressivement qu'à partir de la fin du VIII^e siècle; cf. J.-A. JUNG MANN, *Missarum sollemnia* (trad. franc.), Paris, 1952, t. II, p. 304-308.

2. *Amos* 4, 5.

est Aquila ; quasi dicatur : Immolate de fermento eucharistiam ¹. Hoc autem non praecipiendo sed quasi exprobrando a Domino per prophetam dici manifestum est, tum ex tenore eorum quae praemissa sunt et sequuntur, tum etiam ex lege Moysi. Fermentum enim juxta praecceptum Moysi Deo penitus non offertur. In Amos autem sic scriptum est : *Venite ad Bethel et impie agite : ad Galgala et multiplicare praevaricationem* ². Impie agere et multiplicare praevaricationem, venire ad Bethel et ad Galgala, omnia haec mala sunt et magis prohibenda quam praecipienda. Bethel autem ^a et Galgala loca erant idolatriae ^b. Per Osee enim loquitur Dominus dicens : *Omnes nequitiae eorum in Galgal* ³ ; et rursum in eodem : *Frustra erant in Galgal bobus immolantes* ⁴. In Bethel autem posuit Jeroboam vitulum aureum a populo adorandum ⁵. Venire ergo ad Bethel et ad Galgala adorandi animo malum erat ; et quasi cum indignatione permittentis et prohibere nolentis dicitur : *Venite ad Bethel*. Et post quaedam alia mala, quae in Amos propheta numerantur et praecipi quasi videntur, subinfertur : *Sacrificate de fermento laudem, et vocate voluntarias oblationes et annuntiate. Sic enim voluistis, filii Israel, dicit Dominus Deus. Unde et ego dedi vobis stuporem dentium in cunctis urbibus vestris, et indigentiam panum in omnibus locis vestris* ⁶. Nonnumquam autem in prophetis per imperativum modum aliqua quasi imperari videntur, quae tamen non imperantur, sed ex circumstantia scripturae et ex ipso modo loquendi magis prohibenda quam facienda monstrantur. Tale ^c est illud apud Isaiam : *Inite consilium et dissipabitur : loquimini verbum et non fiet* ⁷.

a. autem : enim Mg || b. idolatriae (sic semper codd.) : idololatriae (sic semper juxta usum usum hodiernum) Mg || c-c'. Tale... non fiet. Tale... citius transp. T. Mg

1. Cf. S. JÉRÔME, *In Amos*, II, 4 ; PL 25, 1027 A.

grâces ». Cela reviendrait à dire : « Immolez l'eucharistie avec du levain ¹. » Mais il est visible que le Seigneur dit cela par la bouche du Prophète non comme un ordre, mais en manière de blâme. C'est la conclusion qui ressort soit du contexte, soit de la loi de Moïse. Car le ferment, selon la loi de Moïse, ne s'offre jamais à Dieu. Et voici ce qu'on lit dans Amos : « Venez à Béthel, faites vos impiétés à Galgala, multipliez vos désobéissances ² ! » Faire des impiétés et multiplier les désobéissances, venir à Béthel et Galgala, tout cela est mal, et beaucoup plus à proscrire qu'à enjoindre. Car Béthel et Galgala étaient des lieux d'idolâtrie. Le Seigneur dit en effet par la bouche d'Osee : « Tous leurs dérèglements se font à Galgala ³ ». Et encore : « C'est en vain qu'ils étaient à Galgala et immolaient des bœufs ⁴. » Quant à Béthel, c'est là que Jéroboam érigea un veau d'or, pour le faire adorer au peuple ⁵. Venir à Béthel et à Galgala pour y adorer, était donc une mauvaise action ; et quand Dieu dit : « Venez à Béthel », c'est avec l'irritation de quelqu'un qui laisse faire, et ne veut pas contraindre. Après d'autres péchés énumérés dans le prophète Amos sur le même ton de commandement, on trouve donc : « Offrez un sacrifice de louange avec du levain ; annoncez des offrandes volontaires et publiez-les ! Car c'est là ce que vous voulez, fils d'Israël, dit le Seigneur Dieu. Mais moi, j'ai fait que dans toutes vos villes vos dents se sont rouillées, que dans toutes vos campagnes le pain a manqué ⁶ ! » Plus d'une fois, dans les prophètes, on trouve des impératifs qui semblent commander et pourtant ne commandent pas : le contexte, et même la manière de dire, montrent qu'il s'agit bien plutôt de choses à ne pas faire. Ainsi ce texte d'Isaïe : « Faites un plan, et je le dissiperai ! Dites une chose et elle n'arrivera pas ⁷ ! » Ainsi ce mot adressé à Judas : « Ce que tu vas

2. Amos 4, 1.

3. Os. 9, 15.

4. Os. 12, 11.

5. Cf. I Rois 12, 28-29.

6. Amos 4, 4-6.

7. Is. 8, 10.

Baudouin de Ford. I.

Tale est illud quod ad Judam dicitur : *Quod facis fac citius*¹ *c'*. Tale quoque est illud de quo nunc agitur : *Sacrificate de fermento laudem*.

Sancta itaque romana Ecclesia formam conficiendi in azymo pane, quam Christus introduxisse creditur, mutare non praesumpsit ; sed eam, tanta auctoritate subnixam^a, immobiliter servari voluit.

QUOD A DIVERSIS DIVERSA VERBA PONUNTUR^b.

Apud Matthaeum legitur : *Accepit panem et benedixit*². Apud Lucam vero sic : *Accepto pane, gratias egit et fregit*³. In epistola ad Corinthios sic : *Accepit panem, et gratias agens fregit*⁴. In canone vero sic : *Elevatis oculis in coelum, gratias agens benedixit et fregit*. Ex eo ergo quod Matthaeus dicit constat Jesum benedixisse ; ex eo quod Lucas, cui et Paulus concordat, constat eum gratias egisse ; unde utrumque recte conjungitur in canone, ut dicatur : *Gratias agens benedixit*. Quod autem in canone adjungitur, *elevatis oculis in coelum*, in hoc loco apud nullum evangelistam, in translatione qua nos utimur, invenitur. In aliis autem locis elevatis oculis legitur orasse vel gratias egisse. Apud Joannem sic, cum Lazarum esset resuscitaturus : *Jesus autem elevatis sursum oculis dixit : Pater, gratias ago tibi, quoniam audisti me*⁵. Et iterum in alio loco : *Sublevatis oculis in coelum, dixit : Pater, venit hora ; clarifica Filium tuum, ut Filius tuus clarificet te*⁶. Et cum quinque panibus et duobus piscibus quasi quinque milia hominum esset saturaturus, secundum Lucam *respexit in coelum et benedixit*⁷. Quod vero canoni insertum est, *elevatis oculis in coelum*, et fide et usu Ecclesiae digne receptum est, tamquam a majoribus traditum ; quibus indubitanter hoc undecumque inno-

a. subnixam : subnixa DOLT Mg || b. quod a diversis diversa verba [verba om. T] ponuntur CDOST : Quaedam a diversis diverse proponuntur Mg

faire, fais-le vite¹. » Tel est le passage en question : « Offrez un sacrifice de louange avec du levain. »

C'est pourquoi la sainte Église romaine ne s'est pas permis de changer cette manière de faire l'eucharistie avec du pain azyme, qui fut, croyons-nous, instituée par le Christ ; mais elle a voulu garder immuablement un usage fondé sur une telle autorité.

Quelques divergences de texte. — Dans Matthieu on lit : « Il prit du pain et le bénit². » Dans Luc : « Ayant pris du pain, il rendit grâces et le rompit³. » Dans l'Épître aux Corinthiens : « Il prit du pain, et rendant grâces le rompit⁴. » Dans le Canon de la messe : « Il leva les yeux au ciel, rendit grâces, le bénit et le rompit. » Du texte de Matthieu il ressort donc que Jésus a béni ; de celui de Luc, avec lequel s'accorde Paul, qu'il a rendu grâces. Il est donc légitime de réunir les deux mentions dans le Canon, et de dire : « Il rendit grâces et le bénit. » Mais le Canon ajoute : « Il leva les yeux au ciel. » Aucun Évangéliste ne dit cela à cet endroit, du moins dans la version dont nous usons. En d'autres circonstances, on voit qu'il a levé les yeux au ciel pour prier, ou pour rendre grâces. Il en est ainsi dans Jean, au moment où Jésus va ressusciter Lazare : « Jésus leva les yeux au ciel, et dit : Père, je te rends grâces de ce que tu m'as entendu⁵. » Ailleurs encore : « Il leva les yeux au ciel, et dit : Père, l'heure est venue ; glorifie ton Fils, afin que ton Fils te glorifie⁶. » Et au moment où il va nourrir environ cinq mille hommes avec cinq pains et deux poissons, Luc dit qu'il regarda vers le ciel et bénit⁷. Ce détail du Canon : « Il leva les yeux au ciel », est reçu légitimement dans la foi et la coutume de l'Église, en tant que tradition des anciens. D'une

1. Jn 13, 27.

2. Matth. 26, 26.

3. Lc 22, 19.

4. I Cor. 11, 23-24.

5. Jn 11, 41.

6. Jn 17, 1.

7. Cf. Lc 9, 16.

tuit, licet nobis edicere promptum non sit unde hoc eis innotuerit.

Non enim omnium, quae a majoribus tradita sunt, ratio a nobis reddi potest; sed eorum, quae praeter rationem tradita non sunt, ipsa majorum auctoritas ratio nobis esse debet. Nam et ipsa fides nostra, sine qua *impossibile est placere Deo*¹, auctoritate magis nititur quam humana ratione. Et cum Petrus dicat de fide et spe, quae in nobis est, omni poscenti reddendam esse rationem², non^a occurrit quae potior ratio de fide reddi possit, quam auctoritas scripturarum vel auctoritas majorum; sed eorum qui circa ipsam fidem in nullo errasse inveniuntur, sed ex ipsa Deo placuisse noscuntur.

UNDE SUPRA^b.

In acceptione calicis scribit Matthaëus Dominum gratias egisse, et non exprimit eum benedixisse; sicut in acceptione panis scribit eum benedixisse, et non exprimit eum gratias egisse. Sed quoniam in acceptione panis, ubi Matthaëus ponit, *benedixit*; et Marcus, *benedicens fregit*; ibi Lucas, tacito benedicendi verbo, ponit, *gratias egit*; et Paulus, *gratias agens fregit*; alicui videri potest idem esse hoc loco gratias egisse et benedixisse, ut cum dicitur, *accepit Jesus panem et benedixit*, intelligatur Deum benedixisse, hoc est Deo gratias egisse. Hic quidem intellectus planus esset, si diceretur, *benedixit Deum*, aut *Dominum*, aut aliquid hujusmodi. Sed quia praemittitur, *accepit panem*, et mox subditur, *et benedixit et fregit*, magis videtur ut acceptum panem benediceret, et in benedicendo vel post benedictionem frangeret. Constat autem ex testimonio Lucae et Pauli — quod nec Matthaëus nec Marcus dicit — Jesum accepto pane gratias egisse. Unde in ordine missae, pane accepto et in altari posito, similiter

a. non eras. in C || b. Unde supra : De acceptione calicis Mg

manière ou d'une autre, ils l'ont su avec certitude, bien qu'il ne nous soit pas facile d'en connaître la source.

Nous ne pouvons en effet rendre raison de tout ce que nous ont transmis les anciens; mais en tout ce qui n'est pas contraire à la raison, leur autorité même est pour nous une raison suffisante. Et notre foi elle-même — sans laquelle « il est impossible de plaire à Dieu¹ » — s'appuie sur l'autorité, plus que sur la raison humaine. Quand donc Pierre nous dit qu'il faut rendre raison de la foi et de l'espérance qui sont en nous, à tous ceux qui nous le demandent², je ne vois pas quelle meilleure raison rendre de la foi que l'autorité des Écritures ou la tradition des anciens — mais de ces anciens dont on est sûr qu'ils n'ont erré en aucun point de foi, et au contraire ont plu à Dieu par la foi.

Sur le même sujet. — Matthieu écrit que, prenant le calice, le Seigneur rendit grâces. Il n'ajoute pas qu'il ait béni. De même il écrit que prenant le pain, il bénit — et n'ajoute pas qu'il ait rendu grâces. Mais du fait qu'au moment où le Seigneur prit le pain, Matthieu écrive : « il bénit », Marc : « il bénit et rompit », Luc : « il rendit grâces », sans parler de bénédiction, et Paul : « il rendit grâces et rompit », on pourrait croire qu'en ce passage « rendre grâces » et « bénir » ont le même sens. Alors, « Jésus prit du pain et bénit » voudrait dire qu'il bénit Dieu, ce qui revient à rendre grâces. Cette interprétation ne serait pas douteuse s'il y avait : « il bénit Dieu », ou « le Seigneur », ou quelque terme analogue. Mais c'est immédiatement après « il prit du pain » qu'on lit « et bénit, et rompit ». Il est donc plus vraisemblable que c'est le pain qu'il bénit, et rompit en le bénissant ou après l'avoir béni. Luc et Paul témoignent d'un point qui manque également dans Matthieu et Marc, à savoir que Jésus, après avoir pris le pain, rendit grâces. C'est à cause de cela que dans le rite de la messe, quand le prêtre a pris le pain, l'a

1. Hébr. 11, 6.

2. Cf. I Pierre 3, 15.

et calice, post secretas orationes conficiendi sacramenti¹ sollempnitas a gratiarum actione jure sumit initium; sacerdote inchoante: *Gratias agamus Domino Deo nostro*; et choro respondente: *Dignum et justum est*; deinde prosequente sacerdote: *Vere dignum et justum est*, etc., usque ad laudes cum angelis a nobis Deo sine fine decantandas.

BENEDIXIT.

Solent nunc sacerdotes verbo et signo crucis expresso benedictiones dare, et quae ab eis consecranda fuerint benedicere et sanctificare. *Creatura enim Dei*, ut ait Apostolus, *per verbum Dei sanctificatur et orationem*². Quod vero Christus in danda benedictione signum crucis expresserit, Scriptura non loquitur. Deus autem saepe legitur benedixisse, et ad benedicendum quasi quaedam verba dixisse. Nam cum creasset *omnem animam viventem atque motabilem, quam produxerant aquae, in species suas, et omne volatile secundum genus suum*, benedixit eis dicens: *Crescite et multiplicamini, et replete aquas maris; avesque multiplicentur super terram*³. Et cum creasset masculum et feminam, benedixit eis et ait: *Crescite et multiplicamini, et replete terram*⁴. Post diluvium quoque benedixit Noe et filiis ejus et dixit: *Crescite et multiplicamini, et replete terram*⁵. Legitur etiam⁶ Deus benedixisse et nihil dixisse, ut ibi^b: *Benedixit Deus diei septimo et sanctificavit illum*⁶; et ubi Jacob loquitur ad Laban, inter cetera sic dicens: *Benedixit tibi Dominus ad introitum meum*⁷. Et cum quinque panes multiplicaret in deserto dicitur: *Respexit in coelum et benedixit*⁸. Et in narratione

a. etiam: enim C || b. ut ibi: ubi ait C

1. Sur cette expression, voir B. BOTTE, « Conficere corpus Christi », dans *Année théologique*, 8 (1947), p. 309-315.

2. *I Tim.* 4, 4-5.

3. *Gen.* 1, 21-22.

déposé sur l'autel ainsi que le calice, et a dit la secrète, la partie de la célébration où est produit le sacrement¹ débute par l'action de grâces. Le prêtre commence: « Rendons grâces au Seigneur notre Dieu. » Le chœur répond: « C'est digne et juste. » Puis le prêtre poursuit: « Il est vraiment digne et juste... etc. », jusqu'au cantique, qu'avec les anges nous chanterons à Dieu toute l'éternité.

Il bénit...

**Comment le Christ
a-t-il opéré
le changement
du pain et du vin ?**

Aujourd'hui, c'est par les paroles et le signe de la croix que les prêtres donnent la bénédiction, sanctifient et bénissent ce qu'ils doivent consacrer. Car « la créature de Dieu, dit l'Apôtre, est sanctifiée par la parole de Dieu et la prière². » Le Christ, en donnant la bénédiction, a-t-il fait le signe de la croix ? L'Écriture ne le dit pas. Mais, en plusieurs endroits, nous lisons que Dieu a béni, et que pour bénir il a prononcé certaines paroles. En effet, après avoir créé et produit les eaux selon leur espèce, et tous les oiseaux selon leur espèce, il les bénit en disant: « Grandissez et multipliez-vous et remplissez les eaux de la mer; et que les oiseaux se multiplient sur la terre³. » Et quand il eut créé l'homme et la femme, il les bénit et dit: « Grandissez et multipliez-vous, et remplissez la terre⁴. » Après le déluge, il bénit aussi Noé et ses fils, et dit: « Grandissez et multipliez-vous, et remplissez la terre⁵. » Ailleurs, on lit que Dieu a béni sans rien dire, comme par exemple: « Dieu bénit le septième jour et le sanctifia⁶. » Et lorsque Jacob parle à Laban, il lui dit entre autres choses: « Dieu t'a béni à cause de moi⁷. » Et lorsque Jésus multiplie cinq pains dans le désert, on lit: « Il regarda au ciel et bénit⁸. »

4. *Gen.* 1, 28.

5. *Gen.* 9, 1.

6. *Gen.* 2, 3.

7. *Gen.* 30, 30.

8. *Lc* 9, 16.

alterius miraculi de septem panibus et pisciculis paucis dicitur : *Ipsos* ^a *benedixit et jussit apponi* ¹. Et cum videntibus discipulis ascenderet in coelum : *Elevatis manibus suis benedixit eis; et factum est, dum benediceret illis, recessit ab eis* ².

In coena vero haec verba dixisse refertur : *Hoc est corpus meum*. Quibus verbis aut panem substantialiter mutavit et mutatum ostendit, aut tantummodo mutatum ostendit.

Si enim Christus, antequam haec verba diceret, ut revera si voluit potuit, panem substantialiter mutavit, ante fractionem sive in frangendo, eo loco ubi evangelista ponit *benedixit*, quod intelligi potest *mutavit*; tunc his verbis non est facta mutatio, sed tantummodo prius factae mutationis ostensio.

Si autem idem ordo fuit in rei gestione qui habetur in evangelica narratione, ut per ordinem et distincte aliud post aliud factum intelligendum sit; tunc acceptio panis benedictionem praecessit, et benedictio fractionem, et fractio dationem et verborum dictionem. Quo concessio, si his verbis facta est mutatio, tunc fractio praecessit mutationem; cum in altari consecratio praecedat fractionem, non fractio consecrationem.

Sed dici potest quod potuerunt omnia vel quaedam simul fieri, quae non potuerunt nisi distincte dici.

Ordo autem verborum, quo utuntur Matthaeus et Marcus et Apostolus, insinuare videtur mutationem factam esse ante dictionem horum verborum, *hoc est corpus meum, vel, hic est sanguis meus*. Apud Matthaeum quippe praemittitur, *accipite et comedite*, quod utique accipiendum est de eo quod Dominus accipi voluit et comedi. Apud eundem praemittitur, *bibite ex hoc omnes*; deinde

a. ipsos : ipsis C

1. Mc 8, 7.

2. Lc 24, 50-51.

Et le récit d'un autre miracle, celui des sept pains et des petits poissons, mentionne : « Il les bénit et les fit distribuer ¹. » Et lorsqu'il monte au ciel à la vue de ses disciples : « Il éleva les mains et les bénit; et tandis qu'il les bénissait, il disparut à leurs regards ². »

Mais à la cène, nous savons qu'il prononça ces paroles : « Ceci est mon corps. » Par ces paroles, ou bien il a changé substantiellement le pain, et a montré qu'il était changé; ou bien il a simplement montré qu'il était changé.

Si en effet le Christ a changé substantiellement le pain avant de prononcer ces paroles — il l'a pu, s'il l'a voulu —, soit avant de le rompre, soit en le rompant, au moment où l'Évangéliste dit qu'« il bénit » — ce qui peut s'entendre : « il changea » — alors, les mots « Ceci est mon corps » n'ont pas opéré le changement, mais ont simplement montré le changement qui avait été fait.

Mais si l'ordre des faits est le même que celui du récit évangélique, s'il faut prendre dans l'ordre et séparément chaque acte l'un après l'autre : alors le Seigneur prit le pain avant de le bénir, le bénit avant de le rompre, le rompit avant de le donner et de prononcer ces paroles. Ceci posé, si ce sont ces paroles : « Ceci est mon corps », qui ont opéré le changement, alors la fraction, dans la cène du Christ, a précédé le changement; tandis que sur nos autels la consécration précède la fraction, non pas la fraction la consécration.

Mais on peut dire que tout, ou presque tout, a pu se faire en même temps, bien qu'il faille distinguer pour tout dire.

Cependant, l'ordre des mots dont usent Matthieu, Marc et l'Apôtre, semble suggérer que le changement était fait avant que Jésus prononçât ces paroles : « Ceci est mon corps », ou « Ceci est mon sang. » Car dans Matthieu il dit auparavant : « Prenez et mangez », ce qu'on doit entendre, évidemment, de la substance que le Seigneur voulait leur faire prendre et manger. Toujours dans Matthieu, il y a : « Buvez-en tous », avant « ceci est mon sang ». Or, le seul fait que Jésus dise « buvez-en tous », semble démontrer que le changement était opéré, et que le Seigneur dési-

subjungitur, *hic est enim sanguis meus*. Cum autem dictum sit, *bibite ex hoc omnes*, videtur, quasi jam mutatione facta, id demonstrari quod a discipulis bibi voluit. Apud Marcum praemittitur, *sumite*; deinde subinfertur, *hoc est enim corpus meum*. Apud eundem de calice hic ordo verborum est: *Accepto calice, gratias agens dedit eis; et biberunt ex illo omnes; et ait illis: hic est sanguis meus*¹. Juxta quem ordinem videtur discipulos prius bibisse de calice, et postea Dominum dixisse: *hic est sanguis meus*. Apud Apostolum praemittitur, *accipite et manducate*; deinde subinfertur, *hoc est corpus meum*².

Quoniam autem evangelistae et Apostolus ordinem rerum et verborum, quo usus est Christus, mutare potuerunt, si forte curaverunt tantum aperire quae facta sunt et dicta, et non quo ordine sint facta vel dicta; propterea difficile est probare quod Christus his verbis mutationem fecerit. Sed indubitanter credendum est Christum haec verba dixisse; et panem et vinum, aut cum haec verba diceret, vel ante, quando voluit et sicut voluit, substantialiter mutasse.

A sacerdote autem, qui tantae mutationis minister est, non auctor, sine verbis Christi mysterium consecrationis nullatenus valet adimpleri; sicut baptismi sacramentum sine sollemni forma verborum nullo modo potest ministrari.

Attende quanta sit vis divinae benedictionis: attende quam mirabiliter efficax sit virtus ejus. Valuit benedictio Dei primis parentibus ad multiplicandum genus humanum in foecunditate sexus illis collata. Valuit benedictio Dei Laban ad ejus bona multiplicanda. Virtute benedictionis Dei quinque panes in se mirabiliter multiplicati sunt. Verum haec benedictio, de qua nunc agitur, non panem in suo genere multiplicavit, non in numero vel quantitate auxit; sed majori admiratione, non mutata forma, substantiam mutavit in aliam substantiam, non quae tunc esse inciperet, sed quae antea exitisset. A

1. Mc 14, 22-24.

gnait par ces mots son sang, qu'il voulait donner à boire à ses disciples. Dans Marc il y a « Prenez », avant « ceci est mon corps ». Dans Marc encore, l'ordre des mots pour le calice est le suivant: « Il prit le calice, rendit grâces, et le leur donna: et ils en burent tous. Et il leur dit: Ceci est mon sang¹. » Selon cet ordre, il semble que les disciples aient d'abord bu au calice, et qu'ensuite seulement le Seigneur ait dit: « Ceci est mon sang. » Dans l'Apôtre, on lit: « Prenez et mangez » avant « Ceci est mon corps². »

Mais les Évangélistes et l'Apôtre ont pu changer l'ordre des gestes et des paroles du Christ: peut-être ont-ils voulu faire connaître seulement gestes et paroles, non l'ordre dans lequel le Christ les avait faits ou prononcées. Il est donc difficile de prouver que le Christ ait opéré le changement par ces paroles. Mais il faut croire sans le moindre doute que le Christ les a prononcées, et a changé substantiellement le pain et le vin, soit en les prononçant, soit auparavant, quand il l'a voulu et comme il l'a voulu.

Quant au prêtre, il est le ministre de ce changement admirable, il n'en est pas l'auteur: sans les paroles du Christ, il ne peut absolument pas réaliser le mystère de la consécration. De même le sacrement de baptême ne peut en aucune manière être administré sans la forme et les paroles rituelles.

Vois combien est grande la force de la bénédiction divine, et merveilleusement efficace sa vertu! La bénédiction de Dieu à nos premiers parents fut assez puissante pour multiplier le genre humain, par la fécondité donnée aux sexes. La bénédiction de Dieu sur Laban multiplia ses biens. Par la bénédiction de Dieu, cinq pains furent merveilleusement multipliés. Quant à cette bénédiction dont il s'agit maintenant, elle n'a pas multiplié le pain en soi, elle n'en a pas augmenté la quantité ni le nombre; mais, chose plus étonnante, sans changer sa forme elle a changé sa substance en une autre substance: une substance qui n'a pas alors commencé d'exister, mais qui existait auparavant: « C'est le Seigneur qui a fait cette

2. I Cor. 11, 24.

*Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris*¹, sed in oculis cordis, non in oculis carnis. Nam ab oculis carnis abscondita sunt haec. Oculis quoque humanae rationis sunt clausa; sed solius fidei oculis mirabiliter conspicua. Stuporis magnitudo et vehementia admirationis, cum sine aliqua fide esse non possint, ipsam fidem sic permovent, ut pariter miretur hoc a Deo fieri et ab homine credi. Utrumque enim mirabile est. Sicut enim a Deo mirabiliter efficitur, sic ab homine mirabiliter creditur; unde qui non credunt hoc fieri plus mirantur hoc credi. Utriusque autem rei, videlicet facti^a quod creditur et fidei qua creditur, unus est auctor Deus, utrobique mirabilis, et in virtute facti et in gratia fidei. Novitas autem tam miranda tamque stupenda, quia super omnem humanam rationem est, nulla ratione posset credi, si alius tantae novitatis auctor praedicaretur, quam is qui *facit mirabilia magna solus*². Quid autem non potest, qui omnia potest? Quid non potest, cui subest cum voluerit posse? Qui^b *vocat ea quae non sunt, tamquam ea quae sunt*³; qui convertit ea quae sunt in ea quae vult et sicut vult, per innumeros conversionum modos ipsius voluntati subjectos; qui *convertit mare in aridam*⁴; qui percutiens Aegyptios *convertit in sanguinem flumina eorum*⁵; qui *convertit cor eorum ut odirent populum ejus*⁶; qui convertit virgam Moysi in serpentem et serpentem in virgam restituit⁷; qui *convertit petram in stagna aquarum et rupes*^c *in fontes aquarum*⁸; ille est qui benedixit panem et dixit: *Hoc est corpus meum*^{b'}. Non relinquitur^d nobis locus ambigendi, vel de virtute facientis, vel de fide facti,

a. rei, videlicet facti : videlicet rei facti C || b-b'. Qui... meum : contra Mg, punctis nostris divisionis favent omnes codd. || c. rupes : rupem L Vlg Mg ; T habet solam litteram initialem r, quod in unoquoque ms. saepe fit, sicubi quaeratur testimonium de loco scripturati || d. relinquitur DTSC² : relinquetur OC (a. corr.) derelinquitur L

merveille à nos yeux¹ ! » — aux yeux du cœur, non à ceux de la chair. Car ces choses sont cachées aux yeux de la chair, fermées aux regards de la raison humaine, merveilleusement visibles aux yeux de la seule foi. La stupeur et l'admiration, qui ne peuvent s'émuouvoir ici que sur un commencement de foi, sont si grandes et si véhémentes qu'elles animent à leur tour la foi : on admire également que ce soit fait par Dieu, et cru par l'homme. L'un est aussi étonnant que l'autre : c'est merveille que Dieu le fasse, et c'est merveille que l'homme le croie. Aussi bien, ceux qui ne croient pas au fait, s'étonnent plus encore de notre foi. Mais l'auteur de l'un et de l'autre, du fait auquel on croit, et de la foi qui croit, est Dieu seul, admirable dans les deux cas : dans le miracle du fait, dans la grâce de la foi. Une nouveauté si extraordinaire, si étonnante, dépasse la raison humaine ; et on n'aurait aucun motif d'y croire, si son auteur n'était reconnu comme « celui qui, seul, fait les grandes merveilles² ». Mais que ne peut-il faire, celui qui peut tout ? Que ne peut-il faire, celui qui a en lui de pouvoir ce qu'il veut ? Celui qui « appelle à l'être les choses qui ne sont pas³ », et change celles qui existent déjà en ce qu'il veut, comme il veut, selon d'innombrables modes de changement qui sont soumis à sa volonté ; celui « qui a changé la mer en terre ferme⁴ » ; qui, frappant les Égyptiens, « a changé leurs fleuves en sang⁵ », « a changé leur cœur pour leur faire haïr son peuple⁶ », qui a changé le bâton de Moïse en serpent, puis de nouveau le serpent en bâton⁷ ; qui « a changé la pierre en lac, les rochers en sources d'eaux⁸ » : c'est lui encore qui a béni le pain et dit : « Ceci est mon corps. » Nous n'avons plus le droit de douter, ni de sa puissance, ni de son acte,

1. Ps. 117, 23.
2. Ps. 135, 4.
3. Rom. 4, 17.
4. Ps. 65, 6.
5. Ps. 77, 44.
6. Ps. 104, 25.
7. Cf. Ex. 4, 2-4.
8. Ps. 113, 8.

vel de veritate dicti. *Potens est enim opere et sermone*¹, qui fecit et dixit.

ET FREGIT^a.

Si virtute benedictionis mutatio panis in corpus Christi ante fractionem facta fuit, recte in altari, secundum morem ecclesiasticum, panis prius benedicitur et postea frangitur. Fractione autem corpus non minuitur, sed integrum in sua plenitudine conservatur. In veritate quidem dividitur sed in sacramento, et tamen indivisum manet in semetipso. Cum per plures fractionum partitiones^b pluribus distribuitur, in singulis totum invenitur et a singulis totum percipitur; nec majus est in maiore vel in minore minus, quia in maiore parte vel minore totum pariter continetur, nec majus nec minus. Hujus rei signum olim praecessit, cum plueret Dominus filiis Israel *manna ad manducandum*². Nam qui plus collegerat quam gomor non habuit amplius quam gomor; nec qui minus paraverat quam gomor reperit minus quam gomor. Sic enim scriptum est: *Nec qui plus collegerat habuit amplius; nec qui minus paraverat reperit minus*³. Et Apostolus ad Corinthios: *Qui multum, non abundavit; et qui modicum, non minoravit*⁴.

DE TRIBUS^c PRAEMISSIS: ACCEPIT, BENEDIXIT, FREGIT.

Si cui placet tria haec, acceptionem panis videlicet, benedictionem et fractionem, ad mysticam^d significationem sive ad fidei morumve aedificationem^{d'} trahi, sin-

a. Et fregit: om. hanc rubricam C, sed manet spatium || b. partitiones OT: partiones CDS (cf. p. 154, d). || c. tribus om. T Mg || d-d'. ad mysticam... aedificationem: ad fidei morumve aedificationem sive ad mysticam significationem L

1. Lc 24, 19.

2. Ps. 77, 24.

ni de sa parole. Car « il est puissant en œuvres et en paroles¹ », celui qui a fait cela et qui l'a dit.

et il rompit...

Le corps du Christ demeure entier sous chaque parcelle.

Si le changement du pain au corps du Christ a été fait par la bénédiction, avant la fraction, l'usage de l'Église de bénir le pain à l'autel avant de le rompre, est conforme à l'ordre des faits. La fraction d'ailleurs ne divise pas le corps, mais le laisse dans son intégrité. Il est vraiment divisé, mais dans le sacrement; en lui-même, il reste entier. Lorsqu'il est distribué à plusieurs par fragments, chacun le trouve entier, le reçoit entier. Il n'est pas plus grand dans une plus grande parcelle, plus petit dans une moindre. Dans l'une comme dans l'autre, il est également contenu tout entier, ni plus ni moins. Jadis Dieu donna un signe de cette merveille, lorsqu'il fit pleuvoir « la manne en nourriture² » pour les fils d'Israël. Ceux qui avaient recueilli plus d'un gomor ou préparé moins d'un gomor n'eurent ni plus ni moins qu'un gomor. Il est écrit: « Celui qui avait récolté davantage n'eut pas davantage, et celui qui avait moins récolté n'eut pas moins³. » Et l'Apôtre dit aux Corinthiens: « Celui qui avait pris beaucoup n'eut pas plus, et celui qui avait pris peu n'eut pas moins⁴. »

Nouvelle interprétation de ces trois mots: « Il prit, bénit, rompit ».

Signification mystique des gestes du Christ.

Si, de ces trois actes, par lesquels « il prit le pain, le bénit, le rompit », on veut tirer une signification mystique ou de quoi édifier la foi et les mœurs, il faut les reprendre l'un après l'autre dans l'ordre, afin que chaque détail de ce qui

3. Ex. 16, 18.

4. II Cor. 8, 15.

gula per ordinem repetenda sunt, ut tota series rei gestae significationi nostrae proficiat et eruditioni.

DE PANIS ACCEPTIONE.

Naturae nostrae susceptio non incongrue intelligitur quasi quaedam panis acceptio. Accepit Christus unde nos pasceret, cum per Incarnationis mysterium hominem sibi uniret, nostrae carnis foenum vertens in frumentum, ut nos cibaret *ex adipe frumenti* et satiaret de *medulla tritici*¹. Factus est nobis granum frumenti, in corde bono seminandum et uberius multiplicandum. Factus est nobis et panis qui cor hominis confirmat² ; panis in verbo doctrinae, panis in exemplo vitae, panis in omni dono spiritualis gratiae, panis in omni consolatione nostrae miseriae, panis vitam nostram sustentans et in labore viae nos confortans, ut in ejus fortitudine perveniamus ad montem Dei Horeb³.

DE BENEDICTIONE.

Hic accepit benedictionem a Domino⁴ ; et benedictionem dedit ipse sibi homini Deus. Dedit autem non solum ut benedictus sit, sed ut benedicere possit omnes qui benedixerint ei ; quia *benedicentes ei hereditabunt terram*⁵. Benedictionem enim omnium gentium dedit illi Deus, et testamentum promissionis suae confirmavit super caput ejus⁶ ; in quo spineam coronam portavit⁷, ut fieret pro nobis maledictum, sicut scriptum est : *Maledictus omnis qui pendet in ligno*⁸. Ab hominibus ergo maledictus est et pro hominibus, sed a Deo benedictus. Sic enim scriptum est : *Maledicent illi et tu benedices*⁹. Testamentum quod disposuit Deus ad Abraham confirmatum est in isto ; cui Abrahae dictum est : *In semine*

a. confirmat : confirmet T² confirmaret Mg

s'est accompli profite à notre intelligence spirituelle et à notre instruction.

Il prit le pain. — En prenant notre nature, le Christ a pour ainsi dire pris le pain. Le Christ a pris de quoi nous nourrir, lorsqu'il s'est uni l'homme par le mystère de l'incarnation. Il a changé en froment le foin de notre chair, pour nous nourrir « de farine de blé¹ », nous rassasier « de fleur de froment ». Pour nous, il est devenu le grain de blé qui doit être semé dans un cœur bon, et s'y multiplier abondamment. Il s'est fait aussi pour nous pain qui raffermir le cœur de l'homme². Pain dans les paroles de sa doctrine, pain dans les exemples de sa vie, pain en tout don de la grâce spirituelle, pain en tout ce qui vient consoler notre misère ; pain qui soutient notre vie et nous reconforte dans les peines de notre pèlerinage, afin que, fortifiés par lui, nous parvenions à la montagne de Dieu, l'Horeb³.

Il bénit. — Il a reçu la bénédiction du Seigneur⁴. Et, en tant que Dieu, il a donné lui-même sa bénédiction à l'homme qu'il était. Il s'est donné à lui-même non seulement d'être béni, mais de pouvoir bénir tous ceux qui le béniront — car « ceux qui le bénissent hériteront la terre⁵ ». Dieu, en effet, lui a donné la bénédiction de toutes les races ; il a confirmé sur sa tête⁶, cette tête qui a porté la couronne d'épines⁷, le testament de sa promesse, en sorte qu'il est devenu pour nous maudit, comme le dit l'Écriture : « Maudit quiconque est suspendu au bois⁸ ! » Il a donc été maudit des hommes et pour les hommes, mais béni de Dieu. Car il est écrit : « Ils maudiront, et tu béniras⁹. » L'alliance que Dieu fit avec Abraham : « En ta

1. Ps. 80, 17. Deut. 32, 14.

2. Cf. Ps. 103, 15.

3. Cf. I Rois 19, 8.

4. Cf. Ps. 23, 5.

5. Ps. 36, 22.

6. Sag. Sir. 44, 25.

7. Cf. Jn 19, 5.

8. Gal. 3, 13.

9. Ps. 108, 28.

Baudouin de Ford. I.

tuo benedicentur omnes gentes ¹. Ut omnes gentes in illo benedici possint; ille prae ceteris benedictus est in omni plenitudine gratiae, et de plenitudine ejus nos omnes accepimus ². Unguentum enim in capite descendit in barbam, barbam Aaron; descendit et in oram vestimenti ejus, quoniam illi mandavit Dominus benedictionem ³.

DE FRACTIONE.

Utinam cognoscat nos Deus in benedictionibus suis ⁴, ut cognoscamus et nos eum in fractione panis ⁵. Fractio convenit distributioni. Fregit ut multis daret, ut gratiam suam multis communicaret. Divisiones enim gratiarum sunt ⁶; et unusquisque proprium donum habet, alius sic alius vero sic ⁷, alius plus alius minus. Alius sedet ad magnam mensam: alii sicut catelli edunt de micis quae cadunt de mensa ⁸. Si Jesus non fregisset, quomodo vel mica ad nos perveniret? Fregit, distribuit, dispersit, dedit pauperibus ⁹.

Fregit per gratiam, ut suam et Patris frangeret iram. Dixit enim Deus ut nos disperderet, si non unicus electus ejus stetisset in confractione in conspectu ejus, ut averteret iram ejus ¹⁰. Stetit quidem et placavit ¹¹. Per insuperabilem constantiam in confractione stetit infractus. Verumtamen ipse fregit, dum spontaneus carnem suam passionibus quasi frangendam, hoc est atterendam, exposuit. Ibi confregit potentias arcuum ¹²; ibi confregit

1. Gen. 22, 18.

2. Jn 1, 16.

3. Ps. 132, 2-3. Baudouin se réfère ici à l'exégèse augustinienne de ce verset, selon laquelle la « tête » désigne le Christ, d'où l'« onguent », c'est-à-dire l'Esprit-Saint, s'écoule sur « le bord du vêtement », qui est l'Église. Cf. S. AUGUSTIN, *Enarr. in Ps. 132*, 7-9; CCL 40, p. 1931-1933; CASSIODORE, *Exp. in Ps. 132*, 2; CCL 98, p. 1207: « Ora vestimenti Domini Salvatoris significatur Ecclesia, quia usque ad extremitates ejus descendit Spiritus sanctus, quando baptizatos usque in finem saeculi misericordiae suae dignatione sanctificat. »

semence seront bénies toutes les nations ¹, a été confirmée en lui. Afin qu'en lui puissent être bénies toutes les nations, il a lui-même été béni avant tous, en toute plénitude de grâce: « Et de sa plénitude nous avons tous reçu ². » Telle cette onction, qui, faite « sur la tête d'Aaron, descend sur sa barbe », et descend aussi « jusqu'à la frange de son vêtement, car Dieu y a envoyé sa bénédiction ³ ».

Il rompit. — Dieu veuille nous connaître « dans ses bénédictions ⁴ », afin que nous le reconnaissons, nous aussi, « à la fraction du pain ⁵ »! La fraction appelle la distribution: il a rompu pour donner à beaucoup, pour communiquer sa grâce à un grand nombre. Car « les grâces sont distribuées ⁶, et chacun reçoit un don qui lui est propre: l'un ceci, l'autre cela ⁷ », l'un plus, l'autre moins. L'un s'assied à une table somptueuse; d'autres, comme « les petits chiens, mangent des miettes qui tombent de la table du maître ⁸ ». Si Jésus n'avait pas brisé le pain, comment les miettes seraient-elles venues jusqu'à nous? Il l'a brisé et distribué; « il l'a dispersé, donné aux pauvres ⁹ ».

Il l'a brisé par grâce, pour briser la colère de son Père et la sienne. Car Dieu l'avait dit: il nous aurait brisés, si son Unique, « son élu, ne s'était tenu debout devant lui, sur la brèche, pour détourner sa colère ¹⁰ ». Il se tint debout devant Dieu et l'apaisa ¹¹. Par son indéfectible force d'âme, sur la brèche il se tint debout, non brisé. Mais lui-même a « brisé », lorsque volontairement il a offert sa chair pour être comme brisée et rompue par la souffrance. C'est là qu'il a « brisé la puissance de l'arc ¹² », brisé « les

4. Sag. Sir. 44, 26.

5. Lc 24, 35.

6. I Cor. 12, 4.

7. I Cor. 7, 7.

8. Matth. 15, 27.

9. Ps. 111, 9.

10. Ps. 105, 23.

11. Ibid., 30.

12. Ps. 75, 4.

capita draconis ¹ ; ibi confregit inimicos nostros in ira sua ; ibi confregit secundum quemdam modum tabulas prioris testamenti ², ne simus sub lege ; ibi confregit jugum captivitatis nostrae. Denique totum fregit a quo nos frangebamur, ut totum quod in nobis fractum erat solidaret, et dimitteret eos qui fracti sunt liberos ³. Nos enim vincti eramus in mendicitate et ferro ⁴.

Et adhuc, bone Jesu, quamvis iram tuam fregeris, quamvis panem nobis in nostra mendicitate fregeris, tamen egestatem adhuc patimur et adhuc esurimus. Nempe tu dixisti : *Qui edunt me adhuc esurient* ⁵. Adhuc quidem *donec transeat iniquitas* ⁶. Nondum enim non esuriunt. Erit quando *non esurient neque sitient ultra* ⁷. Interim autem die cotidie frange esurientibus ^a panem hunc ⁸. Hodie enim et cotidie aliquas micras colligimus, et cotidiano pane hodieque indigemus. *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie* ⁹. Nisi tu dederis, quis dabit nobis ? In omni mendicitate nostra, egestate, paupertate, necessitate, tribulatione, non est qui panem nobis frangat ¹⁰, non est qui pascat, non est qui reficiat, nisi tu, Deus noster. In omnibus consolationibus nostris micras fracti panis colligimus, et utilitate sentimus quam *suavis est misericordia tua* ¹¹. Adhuc tamen indigemus, et per gustatam suavitatem quasi irritata fame ^b magis magisque esurimus.

RECAPITULATIO.

Si acceptio panis in coena, et benedictio et fractio, secundum mysticam significationem intelligi debent ;

a. esurientibus : esurienti T Mg || b. fame : fauce Mg

1. Ps. 73, 14.
2. Ez. 32, 19.
3. Is. 58, 6.
4. Ps. 106, 10.
5. Sag. Sir. 24, 29

têtes du dragon ¹ », là qu'il a brisé tous nos ennemis dans sa colère. Là, il a brisé en quelque sorte les tables de la première alliance ², pour que nous ne soyons plus sous la loi. Là, il a brisé le joug de notre captivité. Enfin, il a brisé tout ce qui nous brisait, afin de réparer tout ce qui en nous était brisé, et de renvoyer « libres ceux qui avaient été brisés ³ ». Nous étions en effet captifs, « dans la mendicité et les chaînes ⁴ ».

Et aujourd'hui encore, bon Jésus, bien que tu aies brisé ta colère, bien que tu aies brisé le pain pour nous, pauvres mendiants, nous souffrons encore du dénuement, nous avons encore faim. C'est bien toi qui as dit : « Ceux qui me mangent auront encore faim ⁵. » Oui, encore, « jusqu'à ce que le mal passe ⁶ ». Ce n'est pas encore, qu'ils cessent d'avoir faim ! Il viendra un temps où « ils n'auront plus faim ni soif ⁷ ». En attendant, romps ce pain chaque jour à ceux qui ont faim ⁸ ! Car aujourd'hui et tous les jours nous recueillons quelques miettes, et chaque jour nous avons, de nouveau, besoin du pain quotidien. « Donnons aujourd'hui notre pain quotidien ⁹. » Si tu ne le donnes, qui le donnera ? Dans notre état de mendiants, dans notre pauvreté, notre dénuement, notre besoin et notre malheur, il n'y a personne pour nous rompre le pain ¹⁰, personne pour nous nourrir, personne pour nous refaire, personne que toi, ô notre Dieu ! En toute consolation que tu nous envoies, nous recueillons les miettes de ce pain que tu romps, et nous goûtons, d'expérience, combien « douce est ta miséricorde ¹¹ ». Mais il nous en faut encore ! Savourer cette douceur aiguise l'appétit, et nous avons de plus en plus faim.

Résumé. — Si l'on interprète dans le sens mystique les gestes et les paroles du Seigneur à la cène, prenant le

6. Ps. 56, 1.
7. Apoc. 7, 16.
8. Cf. Is. 58, 7.
9. Lc. 11, 3.
10. Cf. Lam. 4, 4.
11. Ps. 108, 21.

juxta praedictum modum Christus panem accepit quando hominem sibi univit, benedixit quando propter hominem seipsum sanctificavit, fregit cum gratiam sanctificationis hominibus communicavit. Juxta quod ipse dicit : *Pro eis ego sanctifico meipsum, ut sint et ipsi sanctificati in veritate* ¹.

Nunc, secundum ordinem verborum, ad sequentia sermo procedat.

DEDIT.

Fregit Jesus et dedit discipulis suis. Nec opus est ^a quaerere quid dederit ; ipse enim manifestat, dicens : *Hoc est corpus meum*. Corpus ergo suum dedit, nec sine se. Ad hoc enim corpus assumpsit ut se nobis daret. Nam in hoc natus est ut testimonium perhiberet veritati ² ; ut, suscitans preces ^b quas locuti sunt in nomine ejus prophetae priores ³, impleret promissionem in exhibitione veritatis, secundum *jusjurandum, quod juravit ad Abraham patrem nostrum, daturum se nobis* ⁴. O datum optimum et donum perfectum, desursum descendens a Patre luminum ⁵. Christus datus est nobis ad induendum, ad edendum, ad offerendum ; sicut indumentum, sicut alimentum, sicut pretium. Ad induendum quidem, sicut scriptum est : *Quicumque in Christo baptizati estis, Christum induistis* ⁶. Ad edendum, sicut ipse nunc dicit : *Accipite et comedite*. Ad offerendum, pro nobis et a nobis. Pro nobis offerendum, per amaritudinem passionis et mortis ; a nobis offerendum, per commemorationem ejusdem passionis et mortis, sicut ipse instituit dicens : *Hoc facite in meam commemorationem* ⁷. Hic autem dedisse memoratur, pro eo modo quo se dedit ad manducandum.

a. opus est : oportet *T Mg* || b. preces : praedicationes *Vlg Mg*

1. *Jn* 17, 19.

pain, le bénissant, le rompant : dans ce sens le Christ a pris le pain lorsqu'il s'est uni l'homme ; il l'a béni quand il s'est sanctifié pour l'homme ; il l'a rompu lorsqu'il a communiqué aux hommes cette grâce de sanctification, selon ses propres paroles : « Je me sanctifie pour eux, afin qu'ils soient, eux aussi, sanctifiés en vérité ¹. »

Continuons et passons aux mots suivants.

Il donna...

Jésus « rompit », et « donna » à ses disciples. Inutile de demander ce qu'il leur donna ; lui-même le déclare en disant : « Ceci est mon corps. » Il leur donna donc son corps et non sans se donner lui-même. Car c'est pour cela qu'il a pris un corps : pour se donner à nous. Il est né en effet pour rendre témoignage à la vérité ², pour exaucer les supplications qu'ont adressées à son Nom les prophètes antiques ³, et accomplir les promesses en manifestant la vérité, selon « le serment qu'il a juré à Abraham notre père, de se donner à nous ⁴. O don excellent, don parfait, qui descend d'en haut, du Père des lumières ⁵ ! Nous recevons le Christ comme vêtement, comme aliment, comme rançon, pour le revêtir, le manger, l'offrir. Pour le revêtir, ainsi qu'il est écrit : « Vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ ⁶ » ; pour le manger, comme il le dit en ce passage : « Recevez et mangez » ; pour l'offrir, pour nous et par nous. Il s'est offert pour nous, dans la souffrance de sa passion et de sa mort ; il est offert par nous, quand nous commémorons cette même passion et mort, selon que lui-même l'a établi lorsqu'il a dit : « Faites ceci en mémoire de moi ⁷. » Mais le don évoqué en ce passage, c'est celui par lequel il s'est donné en nourriture.

2. Cf. *Jn* 18, 37.

3. Cf. *Sag. Sir.* 36, 17.

4. *Lc* 1, 73.

5. Cf. *Jac.* 1, 17.

6. *Gal.* 3, 27.

7. *Lc* 22, 19.

Nunc autem quibus se dedit secundum hunc modum attendamus diligenter.

DISCIPULIS SUIS.

Dans disciples suis qui tunc praesentes aderant, praemonstravit hujus sacramenti gratiam ad eos pertinere qui in numero fuerint discipulorum ejus. Qui ergo extra disciplinam sunt, qui magisterio Christi subjecti non sunt, qui secundum suam sententiam, non secundum Christi doctrinam, vitam instituunt, isti ab hac gratia ita sunt alieni, sicut nomine discipulorum sunt indigni.

ET AIT : ACCIPITE.

Verba praemissa, *accepit Jesus panem*, etc., usque ad verbum, *accipite*, verba sunt evangelistae, quibus refertur quid fecerit Jesus ; et mox jungitur quid dixerit. *Accipite*, inquit. Illi recte dicuntur accipere, quibus Jesus dicit : *Accipite* ; quibus ipse dat ; quibus accipiendi licentiam praestat auctoritas tribuentis, non praesumptio propriae voluntatis. Nam qui impudenter et irreverenter se ingerunt, magis rapiunt et capiunt quam accipiunt ; ut contra eorum praesumptionem dictum videatur, *accipite*, cum praemissum sit eum dedisse. Unde, cum hoc sacramentum dispensatur indignis, magis capitur quam datur ; quia accipiendi licentia eis non praestatur quibus accipere non licet. Non enim accipiendi potestatem habent, sicut scriptum est : *Habemus altare, de quo edere non habent potestatem qui tabernaculo deserviunt* ¹. Verumtamen secundum quemdam modum dici potest et indignis dari et ab indignis accipi ; sed accipi sicut illi gladium accipiunt, de quibus dicitur : *Omnes qui gladium acceperint gladio peribunt* ². Quicumque enim potestatem vindicandi, quae

1. *Héb.* 13, 10.

Examinons maintenant à qui il s'est donné ainsi.

A ses disciples.

En se donnant à ses disciples alors présents, il a signifié que la grâce de ce sacrement est pour ceux qui seront trouvés au nombre de ses disciples. Ceux donc qui se tiennent en dehors de son enseignement et ne prennent pas le Christ pour maître, qui établissent la règle de leur vie non selon le Christ mais selon leur propre pensée, ceux-là sont aussi étrangers à la grâce de ce sacrement qu'ils sont indignes du nom de disciples.

Et dit : Recevez.

Le texte qui précède : « Jésus prit du pain », etc. jusqu'à ces mots : « Recevez » est de l'évangéliste, et rapporte ce qu'a fait Jésus. Voici maintenant ce que celui-ci a dit : « Recevez. » On peut dire proprement qu'ils reçoivent, ceux-là à qui Jésus dit : « Recevez », à qui il donne lui-même, à qui son autorité de bienfaiteur, non l'audace de leur volonté propre, donne licence de recevoir. Mais ceux qui d'eux-mêmes s'en arrogent le droit, sans pudeur ni respect, ravissent et dérobent plutôt qu'ils ne reçoivent. Il semble que ces mots : « Recevez », aient été dits pour condamner leur audace, puisque Jésus, quand il les prononça, avait déjà donné le pain. Lorsque ce sacrement est donc distribué aux indignes, il est plutôt dérobé que donné ; car ils n'ont pas la permission de prendre, ceux qui n'ont pas le droit de recevoir. En effet, ils n'ont pas la possibilité de recevoir, comme il est écrit : « Nous avons un autel dont ne peuvent manger les ministres du tabernacle ¹. » Cependant, on peut dire d'une certaine manière qu'il est donné aux indignes et reçu par eux. Mais « recevoir », *accipi*, a ici le sens de « prendre », et ils le prennent comme prennent (*accipiunt*) le glaive ceux dont il est écrit : « Tous ceux qui prennent le glaive périront par le glaive ². » Quiconque en effet s'arroe, sans qu'il lui

2. *Matth.* 26, 52.

per gladium potest significari, non sibi traditam a superiori potestate, sed per se, id est sua praesumptione, accipiunt, ii gladio peribunt; quia acceptionis praesumptionem in periculum sibi et iudicium convertunt.

ET COMEDITE.

Hoc sacrificium a Domino institutum est non solum ad offerendum sed et ad comedendum. Propter quod nunc dicitur: *Comedite*. Nam de hoc offerendo apud Lucam et apud Apostolum dicitur, qui Dominum dixisse referunt: *Hoc facite in meam commemorationem*¹.

Typicus agnus prius occiditur quam comeditur², morte sua et esu veri agni mortem significans et esum. Verumtamen verus agnus prius comeditur quam occiditur. Ante passionem quippe Christi institui debuit novum sacrificium, quia et ante vetus erat finiendum. Nam quod post passionem Christi non debuit iterari, ante passionem obtinuit terminari. At ubi vetus sacrificium acciperet^a terminum, mox novum debuit suae institutionis habere principium.

Ante passionem item Christi virtute hujus sacramenti muniendi erant discipuli, qui scandalum in morte Christi erant passuri³; ne fides eorum omnino deficeret, et ne tentator, qui eos expetivit⁴, quasi victor de victis triumpharet.

Denique, dum adhuc Judas inter discipulos erat, ponendum erat exemplum in posterum valiturum, de malis in Ecclesia tolerandis, dum occulti sunt. Nam quod Judas a Domino toleratus, quia non est accusatus, sacramentum corporis et sanguinis acceperit, manifestum est, tum ex verbis Lucae evangelistae⁵, tum ex verbis beati Augustin,

a. acciperet: accepit *Mg*

1. *Lc* 22, 19. *I Cor.* 11, 24.

2. *Cf. Ex.* 12, 6-8.

soit confié par une puissance supérieure, le pouvoir de châtier que peut symboliser le glaive, périra par ce glaive. L'audace qui le lui fait prendre tourne à son propre péril et à son propre jugement.

Et mangez.

Le véritable Agneau pascal. Ce sacrifice a été institué par le Seigneur pour être non seulement offert mais aussi mangé. C'est pourquoi il est dit maintenant: « Mangez. » Qu'on doive l'offrir, Luc et l'Apôtre l'indiquent quand ils rapportent que le Seigneur a dit: « Faites ceci en mémoire de moi¹. »

L'agneau figuratif est tué avant d'être mangé², signifiant, par sa mort et sa manducation, la mort et la manducation de l'Agneau véritable. Mais l'Agneau véritable est mangé avant d'être tué. C'est en effet avant la passion du Christ que le nouveau sacrifice devait être institué, puisqu'il fallait d'abord mettre fin à l'ancien sacrifice. Il fallait bien terminer avant la passion ce qui ne devait pas se renouveler après la passion. Mais là où l'ancien sacrifice se terminerait, le nouveau devait commencer sans retard.

Il fallait aussi fortifier par ce sacrement les disciples qui allaient être scandalisés par la mort du Christ³; ainsi leur foi ne sombrerait pas tout entière, et le tentateur qui les avait réclamés⁴ ne triompherait pas comme un vainqueur sur ses vaincus.

Enfin, il était opportun, tandis que Judas se trouvait encore parmi les disciples, de donner un exemple montrant aux générations futures qu'on doit tolérer les mauvais dans l'Église aussi longtemps qu'ils restent cachés. Le Seigneur en effet a toléré Judas, parce qu'il n'était pas incriminé. Que Judas ait reçu le sacrement du corps et du sang du Seigneur, cela ressort des paroles de l'évangéliste Luc⁵, aussi bien que de celles de saint Augustin,

3. *Cf. Matth.* 26, 31.

4. *Cf. Lc* 22, 31-32.

5. *Cf. Lc* 22, 21.

tini, qui in sermone sexagesimo secundo super Joannem haec verba ponit dicens : *Post panem tunc introivit in eum Satanas* ¹. *Prius ergo intraverat* ², *immittendo in cor ejus cogitationem qua traderet Christum. Et infra : Nunc autem post panem intravit in eum, non ad hoc ut alienum tentaret, sed ut proprium possideret. Non autem, ut putant quidam negligenter legentes, tunc Judas Christi corpus accepit. Intelligendum est enim quod jam omnibus eis distribuerat Dominus sacramentum corporis et sanguinis sui, ubi et ipse Judas erat, sicut sanctus Lucas evidentissime narrat; ac deinde ad hoc ventum est, ubi secundum narrationem Joannis apertissime Dominus per bucellam tinctam atque porrectam suum exprimit traditorem, fortassis per panis tinctionem illius significans fictionem* ³.

Propter tres causas praedictas, sive quascumque alias, esus veri agni, post mortem Christi in Ecclesia frequentandus, ante ejusdem mortem est institutus, et ipso utendi modo quo utendum est mox in usum assumptus. Ipso autem naturae ordine et quasi vescendi lege esus typici agni mortem ipsius hostiae, quam praecedere non debuit quia nec potuit, secutus est ; et hostiam jam mortuam comedere, non solum secundum naturam sed etiam secundum legem, sollemne erat. Et quamvis mors ejus posset mortem liberatoris significare, non poterat tamen vel mors vel esus ejus, qui morte et esu consumebatur, vel vitam dare vel a morte liberare. At esus veri agni, non secundum ordinem vel legis vel naturae, sed secundum quemdam ordinem gratiae, ejus mortem praecessit ; ut hostia adhuc viva, et mox moritura denuoque victura, ordinem gratiae indicaret quem operatur in nobis. Cujus virtute vivificandi sumus, ut *sobrie et juste et pie vivamus* ⁴ ante mortem : *cujus virtute muniendi sumus, ut cum pietate dormitionem accipiamus* ⁵ in morte : *cujus vir-*

1. Jn 13, 27.

2. Lc 22, 3.

3. S. AUGUSTIN, *In Johannis evang.*, 62, 2-3; *PL* 35, 1802; *CCL* 36, p. 484.

qui dans le discours soixante-deuxième sur saint Jean commente ce texte : « Après la bouchée de pain, Satan entra en lui ¹. Il était entré auparavant ², mettant dans son cœur la pensée de trahir le Christ. » Et plus loin : « Mais cette fois, il entra en lui après la bouchée de pain, non pour tenter un étranger, mais pour prendre possession de qui lui appartenait déjà. Il ne faut pas penser, comme certains lecteurs superficiels, que Judas ait alors reçu le corps du Christ. Le Seigneur avait déjà distribué à tous le sacrement de son corps et de son sang, et Judas était parmi eux, ainsi que saint Luc le raconte manifestement. C'est plus tard que, selon le récit de Jean, le Seigneur désigna ouvertement celui qui devait le trahir, en lui tendant une bouchée trempée. Peut-être par ce pain qui changeait de couleur, voulait-il signifier la feinte du disciple ³. »

Pour ces trois raisons, ou d'autres encore, la manducation de l'Agneau véritable, qui devait après la mort du Christ se répéter dans l'Église, a été instituée avant sa mort, et réalisée selon le mode même où elle devait l'être plus tard. Quant à la manducation de l'agneau figuratif, elle se conformait à l'ordre naturel, et pour ainsi dire aux lois de l'usage des aliments : elle suivait la mort de la victime, et ne devait pas la précéder, parce qu'elle ne le pouvait pas. Manger la victime déjà morte était normal, non seulement selon la nature, mais aussi selon la loi. La mort de l'agneau figuratif pouvait signifier la mort du Sauveur ; mais sa mort et sa manducation, qui le faisaient entièrement disparaître, ne pouvaient donner la vie ni sauver de la mort. La manducation de l'Agneau véritable, au contraire, a précédé sa mort, non selon l'ordre de la loi ou de la nature, mais selon un certain ordre de la grâce : cette victime encore vivante, mais qui devait bientôt mourir, puis vivre à nouveau, indiquait l'ordre de la grâce qu'elle opère en nous. Elle fait que « nous vivions dans la sobriété, la justice et la piété ⁴ », jusqu'à la mort ; elle fait que nous nous endormions pieusement ⁵ dans la

4. *Tite* 2, 12.

5. *Cf. II Macc.* 12, 45.

tute liberandi sumus a morte et ad vitam resuscitandi, cum prius exsolverimus quam debemus mortem. Hic est enim ordo gratiae : vita bona, mors pretiosa, vita beata.

HOC EST CORPUS MEUM.

Quid fecerit Jesus, dicendo ostendit, et virtutem operis sui verbo annuntiat. Fecit enim, et dixit : *Hoc est corpus meum*. At in rerum creatione dixit et fecit. Nam cum creanda esset lux ; dixit Deus : *Fiat lux ; et facta est lux* ¹. Factaque luce non legitur dixisse, haec est lux ; nec enim oportuit, quia virtus dicentis manifestata est per evidentiam operis sequentis et obsequentis ; eratque verbum occultum, donec palam fieret per apparentis operis indicium. Cum diceret ut fierent, repente ad nutum jubentis extiterunt quae facta sunt, et in rebus factis innotuit quid factururus dixisset, qui potens erat ut dicendo faceret. Hoc enim modo invisibilia Dei per ea quae facta sunt intellecta conspiciuntur, sempiterna quoque virtus ejus ². In rebus itaque creatis virtus Dei, qua praecepit ipse ut fierent quae facta sunt, intelligitur et quodammodo conspicitur. In hac autem mutatione tam miranda longe aliter est. Factum enim tam occultum et ab humana cognitione tam remotum non potuit manifestari nisi per verbum ; propter quod benedixit et dixit : *Hoc est corpus meum*. Quo quidem verbo Verbum Dei omnipotentis virtutis suae unum opus manifestavit, quod nos omnes miramur ³. Fecit enim et dixit, ut cum dictum fuerit credatur.

Licet Christus per similitudinem dicatur sive vitis, sive agnus ⁴, sive petra ⁵, sive aliquid hujusmodi quod per significationem ei convenire potest ; nemo tamen aestimet hanc locutionem per significationem ab ipso figurari,

1. Gen. 1, 3.

2. Rom. 1, 20.

3. Cf. Jn 7, 21.

4. Cf. Jn 15, 1 ; 1, 29.

5. Cf. I Cor, 10, 4.

mort ; elle fait que nous serons délivrés de la mort et resuscités pour revivre, lorsque nous aurons d'abord soldé la mort que nous devons. Tel est en effet l'ordre de la grâce : une vie bonne, une mort précieuse, puis la vie bienheureuse.

Ceci est mon corps.

La parole du Christ et la foi de l'Église. Ce qu'il vient de faire, Jésus le dit ; par la parole, il annonce le résultat de son acte. Il a fait, puis il a dit : « Ceci est mon corps. » Dans la création du monde, au contraire, il a d'abord dit, puis fait. Au moment de créer la lumière. « Dieu dit : Que la lumière soit. Et la lumière fut ¹. » Et la lumière une fois créée, on ne lit pas qu'il ait dit : Ceci est la lumière. Il n'y avait d'ailleurs pas lieu de le dire, la puissance de sa parole étant manifeste : le résultat qui suivait, l'être nouveau qui obéissait, étaient évidents ; et c'est la parole qui était mystérieuse, jusqu'à ce que l'œuvre nouvelle soulevât le voile. A mesure qu'il disait : Sois ! les créatures existaient tout à coup, et alors se dévoilait ce qu'il avait voulu dire, lui qui était assez puissant pour faire par sa seule parole. C'est ainsi que « les perfections invisibles de Dieu et sa puissance éternelle se révèlent par la création ² ». La puissance de Dieu, par laquelle il a commandé que la créature soit, se saisit donc et se voit en quelque manière dans les choses créées. Mais dans ce changement admirable (de l'eucharistie), il en va tout autrement. Un fait si mystérieux, si éloigné de la connaissance humaine, ne pouvait être manifesté que par la parole. C'est pourquoi il a béni et dit : « Ceci est mon corps. » Par ce mot, le Verbe tout-puissant de Dieu a manifesté une œuvre unique de sa puissance, que nous admirons tous ³. Il a fait, puis il a dit, afin qu'une fois dit, on croie.

Sans doute le Christ est-il appelé par analogie « vigne », « agneau ⁴ », « pierre ⁵ », et autres noms qui peuvent lui convenir métaphoriquement ; mais personne ne s'avisera de penser qu'il s'agisse d'une figure, quand il dit : « Rece-

cum dicit : *Accipite et comedite : hoc est corpus meum.* Illud sane, quod accipiendum et comedendum dedit, non per significationem et secundum rationem similitudinis dicitur corpus Christi ; sed secundum veritatem proprietatis vere est corpus Christi quod pro nobis datur, sicut ipse apud Lucam dixisse refertur : *Hoc est corpus meum quod pro vobis datur* ¹. Quod ergo Christus dicit, *hoc est corpus meum*, expressa veritas est et non figura. Hoc verbum veritatis, quod non auferatur de ore meo usquequaque ², figura obscurari non oportuit, sed figurae legis finem ponere debuit. Ne in veritate quaerenda est figura verborum ; ubi solis verbis oportet manifestari, quod hactenus latebat in figura rerum.

Ne quis ergo suspicione figurae aut alterius significationis obtenebrescat in opinione sua, sicut qui palpat in meridie ³ et qui umbram quaerit in luce ; ea intelligentia in his verbis Christi, sicut et in aliis, praeferenda ^a est, quae ecclesiasticae interpretationis esse dignoscitur, quam orthodoxorum patrum auctoritas roborat, quam catholicae et apostolicae Ecclesiae fides commendat. Christus enim super petram fidei Ecclesiam aedificavit ⁴ ; Christus Ecclesiae coelestium sacramentorum mysteria revelavit ; ut Ecclesiam sibi arctius uniret, hoc sacramentum instituit ; Ecclesiae hujus sacramenti fidem inspiravit ; hujus sacramenti fidem verbis instruxit ; et verborum intelligentiam Ecclesiae dedit, ut cibaret eam *pane vitae et intellectus* ⁵, juxta eloquium suum dans illi intellectum ⁶. Sicut ergo Ecclesia credit et sicut intelligit, sic Christus intelligi voluit, sic Spiritus veritatis qui suggerit omnem veritatem ⁷ illi intimavit ^b, et illa sic accepit, et sicut ab eo accepit sic et nobis tradidit. Accepit autem in apostolis

a. sicut [sicut om. D] et in aliis praeferenda : ut et in facto proferenda Mg || b. intimavit : illuminavit Mg

1. Lc 22, 19.

vez et mangez, ceci est mon corps. » Ce qu'il commande de prendre et de manger n'est pas appelé « corps du Christ » par métaphore et en figure, mais est vraiment et au sens propre le corps du Christ, qui est donné pour nous ainsi que le Christ lui-même l'a dit en saint Luc : « Ceci est mon corps, qui est donné pour vous ¹. » Les paroles du Christ : « Ceci est mon corps » sont l'exacte vérité, non une figure. Cette parole de vérité, que rien n'ôtera jamais de ma bouche ², ne devait pas être obscurcie par une figure : elle devait plutôt mettre fin à la figure, qui est la Loi. Dans la vérité, ne cherchons pas une figure de langage : désormais, la parole, à elle seule, doit rendre manifeste ce qui jusqu'ici se cachait sous la figure des choses.

Pour que nul ne soupçonne une figure ou une métaphore, et ne se perde dans les ténèbres de sa pensée, comme qui tâtonnerait en plein jour ³ et chercherait l'ombre dans la lumière, il faut, en ce qui concerne ces paroles du Christ comme en tous les autres cas, il faut, dis-je, s'en tenir à l'interprétation que l'on sait être celle de l'Église, celle que confirme l'autorité des Pères orthodoxes, et que recommande la foi de l'Église catholique et apostolique. Le Christ en effet a bâti son Église sur la pierre de la foi ⁴. Le Christ a révélé à l'Église les mystères des sacrements célestes ; il a institué ce sacrement pour s'unir plus étroitement l'Église. Il a inspiré à l'Église la foi en ce sacrement ; par ses paroles il a instruit cette foi, et il a donné à l'Église l'intelligence de ses paroles. Ainsi il l'a nourrie « du pain de vie et d'intelligence ⁵ », lui donnant de comprendre, selon sa parole ⁶. C'est donc comme l'Église croit et comme elle comprend que le Christ veut qu'on comprenne. C'est là ce que l'Esprit de vérité, qui suggère tout vérité ⁷, lui a inculqué ; c'est là ce qu'elle a reçu, et comme elle l'a reçu, elle nous le livre. Dans la personne des Apôtres, elle

2. Cf. Ps. 118, 43.

3. Cf. Job 5, 14.

4. Cf. Matth. 16, 18.

5. Sag. Sir. 15, 3.

6. Cf. Ps. 118, 169.

7. Cf. Jn 14, 17.26 ; 16, 13.

Bandouin de Ford. I.

verbum fidei, quod est verbum Dei, cum audiret a Christo dicente : *Hoc est corpus meum*. Audiens verbum fidei, concepit fidem verbi ; quia *fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi* ¹.

Fides autem hujus verbi aut ipsa eadem fides est invisibilis facti, aut non separatur a fide facti. Mox enim ut creditur ^a verbum, in verbo creditur et factum ; factum autem invisibile est. Mutatio enim panis in corpus Christi invisibiliter facta est. Sed quanto obscurius factum est, tanto clarius dictum est : *hoc est corpus meum* ; sermone declarante quod occultum erat, quia declaratio sermonis *illuminat, et intellectum dat parvulis* ², hoc est humilibus, qui de sua sapientia non tumescunt, sed quae fidei sunt pie sentiunt. Si visibiliter facta esset mutatio, aut si invisibiliter facta manifesto sermone declarata non esset, fides locum non haberet. Nunc autem inter obscuritatem facti et declarationem verbi aedificata est fides ; ut in verbo Christi, quod creditur esse verbum Dei, videatur per fidem invisibile factum, quod in se videri non potest. In tantum autem videtur, in quantum creditur. Virtus enim Dei *revelatur ex fide in fidem* ³ ; quia de fide hominis Dei procedit ^b fides hujus sacramenti, cum verum esse creditur quod dixit, quia Deus esse creditur qui hoc dixit. Fides ergo illuminat fidem, ut procedat fides de fide, sicut candor lucis ⁴ de luce.

DE NOMINE MUTATIONIS.

Diligenter intuentibus quid acceperit Jesus et quid dederit, mutatio panis facta demonstratur. Panem quippe accepit, re et nomine panem, et benedicens et frangens corpus suum dedit. Unde creditur secundum pietatem

a. creditur : auditur *Mg* || b. Dei procedit : debet procedere *Mg*

1. *Rom.* 10, 17.

2. *Ps.* 118, 130.

a reçu la parole de la foi, qui est la parole de Dieu, lorsque du Christ elle a entendu : « Ceci est mon corps. » Entendant la parole de la foi, elle a conçu la foi à cette parole ; car « la foi vient de ce qu'on a entendu, et ce qu'on a entendu, c'est la parole du Christ ¹. »

Mais la foi à cette parole, ou bien est la foi même au fait invisible, ou bien l'implique. Car dès que la parole est crue, le fait lui-même est cru dans cette parole. Or le fait est invisible. Car le changement du pain au corps du Christ s'est fait invisiblement. Mais autant le fait était obscur, autant les paroles étaient claires : « Ceci est mon corps. » La parole du Christ a dévoilé ce qui était caché ; car sa parole « révèle et illumine, et elle donne l'intelligence aux petits ² », c'est-à-dire aux humbles, qui ne se gonflent pas de leur sagesse, mais s'inclinent avec piété devant les choses de la foi. Si le changement avait été visible, ou si, opéré invisiblement, il n'avait pas été clairement manifesté par la parole, il n'y aurait pas de place pour la foi ; mais les choses étant ce qu'elles sont, la foi trouve place entre le mystère du fait et la déclaration de la parole du Christ. Dans cette parole du Christ, que nous croyons être celle de Dieu, la foi voit le fait invisible, qui en lui-même ne peut se voir. On le voit autant qu'on le croit. Car la puissance de Dieu « se révèle de la foi à la foi ³ » : de la foi en l'Homme-Dieu vient la foi à ce sacrement, car on croit que ce qu'il a dit est vrai, parce qu'on croit que celui qui l'a dit est Dieu. La foi illumine la foi, et la foi procède de la foi comme l'éclat de la lumière ⁴ jaillit de la lumière.

Le terme *Comment exprimer le changement.*
« transsubstantié ». — Pour qui examine ce qu'a pris Jésus et ce qu'il a donné, le changement du pain apparaît avec évidence. Car il a pris du pain, du vrai pain, de nom et de fait ; il l'a béni, l'a rompu, et a donné son corps. Il faut donc croire, selon la piété de la

3. *Rom.* 1, 17.

4. *Cf. Sag.* 7, 26.

fidei mutatio panis facta, etsi ipso mutationis nomine ab evangelista non sit expressa. Et quoniam corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem¹, ut, sicut mutatio vere facta firmissime tenetur in fide cordis, sic constanter teneatur in confessione oris, confitetur Ecclesia, sicut ex traditione orthodoxorum patrum indubitanter apparet, quod panis virtute divinae benedictionis efficitur corpus Christi, vel fit corpus Christi, et transsubstantiatur², vel mutatur, vel convertitur in corpus Christi, multisque modis aliis loquendi hujus fidei mysterium³ enuntiat. Et cum sit in hac fidei confessione multa verborum diversitas, una est tamen fidei pietas et individua confessionis unitas.

Et quamvis haec nomina, *mutatio*, *conversio*, ceteraque similia mutationem vel conversionem indicantia, quantum ad hanc fidei confessionem, magis novae inventionis esse videantur quam evangelicae vel apostolicae traditionis, sanctis tamen doctoribus quos dedit Deus in ministerium fidei, in *consummationem sanctorum*⁴, placuit ob piam fidei confessionem hujuscemodi verbis uti. Nec judicanda est profana verborum novitas⁴, quam induxit sanctorum patrum auctoritas, et fidei pietas, et ipsius confessionis necessitas. Aliquo nimirum modo oportuit dici, quod omnino debuit credi. Non sine exemplo est quod loquimur. Nam hoc nomen *homousion*, et hoc nomen *persona*, alterum ad fidem consubstantialitatis Patris et Filii, alterum ad fidem Trinitatis, ambo autem ad veritatis assertionem fideique professionem, a sanctis patribus assumpta sunt, licet de novo aut veteri testamento auctoritatem non habeant. Hoc tamen nomen *persona* apud Isaiam invenitur, ubi de Christo loquitur dicens : *Judicium gentibus proferet : non clamabit nec*

a. hujus [hujus : levius T] fidei mysterium : melius fidei institutum Mg

1. Rom. 10, 10.

foi, que le pain a été changé, même si l'évangéliste ne s'est pas servi du terme de « changement ». « On croit de cœur pour être juste, on confesse de bouche pour être sauvé¹ » : aussi faut-il proclamer de bouche ce changement, avec autant de constance qu'on le croit dans la foi du cœur. C'est pourquoi l'Église proclame, ainsi qu'il appert indubitablement de la tradition des Pères orthodoxes, que le pain, par la puissance de la bénédiction divine, devient le corps du Christ, est fait corps du Christ ; qu'il est transsubstantié², changé, converti en corps du Christ. Le mystère de foi s'énonce encore de beaucoup d'autres manières. Et bien que dans cette proclamation de la foi il y ait une grande diversité de mots, la piété de la foi est cependant une, l'unité de la confession est sans faille.

Ces mots de « changement », de « conversion », et autres semblables qui évoquent un changement ou une conversion, et servent à confesser cette foi, peuvent paraître d'invention nouvelle plutôt que de tradition évangélique ou apostolique. Mais, aux saints docteurs que Dieu a mis au service de la foi « pour le perfectionnement des saints³ », il a plu d'user de ces termes. Ne jugeons pas profane nouveauté de langage⁴ les mots qu'ont introduits l'autorité des saints Pères, la piété de la foi, la nécessité même de la confesser. Il fallait bien trouver une formule pour exprimer ce qu'en tout cas il fallait croire. Ce procédé n'est pas sans exemple. Le terme *ὁμοούσιον*, et le terme « personne » ont été pris par les saints Pères pour exprimer l'un la foi à la consubstantialité du Père et du Fils, l'autre la foi à la Trinité ; tous deux pour affirmer la vérité et proclamer la foi, bien qu'ils n'aient leur source ni dans l'Ancien ni dans le Nouveau Testament. On trouve pourtant ce mot de « personne » dans Isaïe, qui parle du Christ en disant : « Il publiera le droit pour les nations, il ne criera

2. Sur l'emploi du verbe *transsubstantiari* en théologie eucharistique au XII^e siècle, voir J. DE GHELLINCK, Art. *Eucharistie*, dans *DTC*, V, 2, col. 1289-1290. A l'époque où Baudouin écrivait, l'expression était devenue d'usage courant.

3. *Ephés.* 4, 12.

4. *Ci. I Tim.* 6, 20.

*accipiet personam*¹. Sed hoc intelligitur de acceptione personae in iudicio; nisi quis forte verba prophetae aliorum trahat, quasi Filius Dei hominem assumens non personam acceperit² sed naturam.

ET ACCIPIENS CALICEM.

Calicem accipit non sine vino, quamvis evangelista non exprimat de vino, nisi forte intelligatur expressum in proximo ubi dicit : *Non bibam amodo de hoc genimine vitis*³ etc. Calicis autem acceptio, per mysticam significationem rei mox futurae, intelligi potest mortis perferendae prompta devotio voluntariaque susceptio. De quo calice Dominus interrogat filios Zebedaei dicens : *Potestis bibere calicem quem ego bibiturus sum*⁴ ? Calicem ergo accipit quia mortem sponte suscepit ; *oblatus est enim quia ipse voluit*⁴.

Calicis autem nomine significari potest non solum vas quod continet, sed et illud quod interius continetur ; sicut e diverso poculi nomine significari solet id quod continet, et non solum quod continetur.

GRATIAS EGIT.

Sicut praediximus, in acceptione calicis scribit Matthaeus Dominum gratias egisse et non exprimit eum benedixisse, sicut in acceptione panis scribit eum benedixisse et non exprimit gratias egisse. Hinc alicui videri potest alterum pro altero indifferenter poni ; maxime ex eo quod in acceptione panis, ubi ab uno evangelista

a. acceperit : accipit L assumperit Mg

1. Is. 42, 2.

2. Matth. 26, 29.

3. Matth. 20, 22.

pas, il ne regardera pas à la personne¹. » Mais ceci s'entend de l'acception des personnes en jugement ; à moins qu'on ne veuille prêter un sens second aux paroles du prophète, et lui faire dire que le Fils de Dieu, se faisant homme, a pris la nature humaine, non une personne humaine.

Et prenant le calice...

Le calice, symbole de la passion. Il prit le calice — non sans le vin, bien que l'évangéliste ne dise rien du vin. On peut d'ailleurs penser qu'il en est question aussitôt après, lorsque le Seigneur dit : « Je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne² », etc. Prendre le calice était un signe mystique de ce qui allait arriver : c'était se vouer soi-même à la mort, la prendre sur soi volontairement. C'est sur ce même calice que le Seigneur interroge les fils de Zébédée lorsqu'il dit : « Pouvez-vous boire le calice que moi je boirai³ ? » Il prit donc le calice, parce que spontanément il prit sur lui la mort. « Il s'offrit », en effet, « parce que lui-même le voulut⁴. »

Le mot de calice peut signifier non seulement le vase, le contenant, mais aussi son contenu ; de même qu'en disant « la coupe », on désigne le contenu aussi bien que le contenant.

Il rendit grâces.

L'action de grâces du Christ. Comme nous l'avons déjà remarqué, Matthieu écrit qu'en prenant le calice le Seigneur rendit grâces, et ne dit pas expressément qu'il ait béni ; au contraire, il écrit qu'en prenant le pain le Seigneur le bénit, mais n'ajoute pas qu'il ait rendu grâces. On pourrait donc penser que les deux expressions s'équivalent ; d'autant plus qu'au moment où le Seigneur prend le pain, l'un des évangé-

4. Is. 53, 7.

ponitur *benedixit*, ibi ab altero ponitur *gratias egit*. Gratiarum quidem actio benedictio dici potest; nam et Deum benedicimus cum de collatis beneficiis gratias ei referimus.

Omnis gratiarum actio causam respicit beneficii. Sed licet prius sit gratiam conferre quam referre, nonnumquam tamen pro certitudine rei futurae gratiarum actione beneficium praeventur. Sciens ergo Christus quanta sit gratia hujus ineffabilis sacramenti, quantaque bona hinc ab ipso sint nobis conferenda, sciens quoque quanta mala mox ab ipso pro nobis sint perferenda, pro utraque causa gratias Patri agit, videlicet pro bonis praestandis et pro malis tolerandis. Utraque enim nobis prosunt. In tantum nos amat Jesus, ut pro nostris bonis gratias agat tamquam pro suis. Et bona utique nostra non sunt nisi ejus dona. Ipse tamen, qui dona tribuit, gratias agit, sicut solet qui accipit; reputat enim sibi dari et a se gratias deberi, cum nobis praestatur. Instar enim muneris habet accepisse, cum dederit. Hoc autem facit intima illa caritas, per quam nos sibi jungit ut membra, ut accipiat in nobis quicquid dederit nobis. Propter quod ad ipsum, qui dona dedit hominibus, propheta loquitur et dicit: *Accepisti dona in hominibus*¹. Gratias ergo agit pro bonis nostris donis suis, erudiens nos ut nos gratiam referamus pro donis suis bonis nostris. Gratias agit pro flagellis iniquitatis alienae, erudiens nos ne murmuremus inter flagella iniquitatis propriae. Gratias agit pro salute mundi, quam humano generi dare disponit, dans carnem suam in cibum, sanguinem in potum, ut repleat in bonis desiderium nostrum, dans seipsum in pretium, ut redimat de interitu vitam nostram².

Gratias ergo agit pro nobis, ut praedictum est. Quid ergo? Nonne et pro se, cui datum sit mundum redimere,

1. Ps. 67, 19.

2. Cf. Ps. 102, 5.4.

listes met « il bénit »; et l'autre « il rendit grâces ». On peut dire que l'action de grâces est une bénédiction; car nous bénissons Dieu lorsque nous lui rendons grâces de ses bienfaits.

Toute action de grâces a pour cause un bienfait. Mais quoique le don de la grâce soit chronologiquement antérieur à l'action de grâces, il arrive pourtant que, certains de l'événement, nous rendions grâces avant le bienfait. Le Christ, sachant donc quelle est la grâce de cet ineffable sacrement et que de biens il nous vaudra, sachant aussi combien de maux il va lui-même souffrir pour nous, rend grâces à son Père pour l'une et l'autre cause, c'est-à-dire pour les biens qui seront accordés, pour les maux qui vont être soufferts. Les uns et les autres, en effet, nous profitent. Jésus nous aime tant, qu'il rend grâces pour nos biens comme pour les siens; et certes, nos biens ne sont autres que ses dons. Lui cependant, qui accorde les dons, rend grâces comme le fait d'habitude celui qui les reçoit. Car, quand nous recevons, il considère que c'est lui qui reçoit, et lui qui doit rendre grâces. Lorsqu'il a donné un présent, c'est comme s'il l'avait reçu. L'amour profond, par lequel il nous unit à lui comme ses membres, fait qu'il reçoit lui-même en nous tout ce qu'il nous donne. C'est pourquoi, s'adressant à celui qui a donné les dons aux hommes, le Prophète s'écrie: « Tu as reçu tes dons dans les hommes¹! » Il rend donc grâces pour nos biens, qui sont ses dons, nous enseignant à rendre grâces pour ses dons, qui sont nos biens. Il rend grâces pour les souffrances qui lui viennent du péché d'autrui, nous apprenant ainsi à ne pas murmurer au milieu des souffrances causées par nos propres péchés. Il rend grâces pour le salut du monde, qu'il a décidé d'accorder au genre humain, donnant sa chair comme nourriture et son sang comme breuvage pour combler de biens nos désirs, se donnant lui-même comme rançon pour racheter notre vie de la mort².

Il rend grâces pour nous, comme nous l'avons dit. Quoi? Ne rend-il pas grâces aussi pour lui, à qui il a été donné de racheter le monde, si bien qu'à son nom « tout

ut in nomine ejus omne genu flectatur, coelestium, terrestrium et infernorum ¹. Quid enim habet etiam Filius Virginis, quod non acceperit? Sicut enim Filius Dei dignatione Filius hominis est, ita Filius hominis per gratiam Filius Dei est; non sic tamen quasi filius adoptivus, vel quasi de non filio in filium adoptatus, sed sicut Apostolus dicit: *Prædestinatus Filius Dei in virtute* ².

Quibus verbis gratias egerit, aut pro nobis aut pro se, non apparet, quia evangelista non exprimit. Si credendum est verbis eum gratias egerit, aut his ipsis verbis forte usus est, *gratias ago*, aut aliis similem vim habentibus; sicut in alio loco, ubi exultans spiritu dicit: *Confiteor* ³ *tibi, Domine, Pater* ⁴ *coeli et terrae* ⁵.

ET DEDIT ILLIS DICENS: BIBITE EX HOC OMNES.

Primo ostendit ^c ad quid dederit, deinde quid dederit. Ad bibendum ergo dedit et dixit: *Bibite ex hoc omnes*. Quod dicit, *ex hoc*, sic intelligi potest: ex hoc nunc, id est amodo; ut initium tantæ gratiæ tantique muneris demonstraretur; vel magis sic: ex hoc calice, vel ex hoc quod do. Quod autem non dicit *bibite hunc*, vel *hoc*, sed *ex hoc*, quasi quod partis est indicans, referri potest ad partitionem ^d gratiarum, qualis in fractione panis demonstratur. Calix enim, dum digne bibitur, non omnibus omnia confert sed singulis singula, aliis tentationes levigans, aliis virtutes augens, modisque aliis innumerabilibus largiens singulis prout cuique opus est ⁴. Et ut nemo expers relinquatur, additur *omnes*. Ad hunc enim calicem omnes fideles communiter vocantur; communio enim fidelium est. Mors illi est quicumque non bibit; et, ut Apostolus

a. Confiteor CDOS T²: confitebor T (a. corr.) L || b. Domine, Pater transp. Vlg Mg || c. ostendit: ostenditur Mg || d. partitionem: partionem C participationem L (cf. p. 126, b)

1. Phil. 2, 10.

genu flectira, au ciel, sur la terre et dans les enfers ¹ ? Que possède, en effet, le Fils de la Vierge, qu'il ne l'ait reçu ? Car si le Fils de Dieu est par condescendance Fils de l'homme, le Fils de l'homme est par grâce Fils de Dieu ; et non à la manière d'un fils adoptif, d'un enfant étranger adopté pour fils ; mais, comme le dit l'Apôtre, « prédestiné Fils de Dieu dans une souveraine puissance ² ».

On ne sait en quels termes il rendit grâces, soit pour nous, soit pour lui, car l'évangéliste ne l'exprime pas. S'il s'est servi de mots, peut-être a-t-il pris ceux-ci : « Je te rends grâces », ou d'autres ayant le même sens, comme en ce passage où, tressaillant dans l'Esprit-Saint, il dit : « Je te loue, Seigneur, Père du ciel et de la terre ³ ! »

Et il leur donna en disant : Buvez-tous ex hoc.

L'évangéliste indique d'abord pour quel usage il donna, puis ce qu'il donna. C'est pour qu'on le boive qu'il le donna et dit : « Buvez-tous *ex hoc*. » Les mots *ex hoc* peuvent signifier « à partir de maintenant, désormais », pour mettre en relief le commencement d'une telle grâce et d'un si grand bienfait ; mais il est préférable de traduire : « Buvez de ce calice, buvez de ce que je vous donne. » Qu'il n'ait pas dit « buvez-le », ni « buvez ceci », mais « buvez-en » — ce qui semble indiquer un partage —, peut faire allusion à la distribution des grâces, qu'exprime aussi la fraction du pain. Le calice, en effet, bu dignement, ne donne pas à tous toutes les grâces, mais à chacun la sienne. Aux uns il allège la tentation, aux autres il augmente la vertu, et de toutes sortes de manières il donne à chacun ce qu'il lui faut ⁴. Pour que nul ne reste en dehors de la distribution, Jésus ajoute : « tous ». A ce calice sont appelés en commun tous les fidèles : car c'est la communion des fidèles. Pour qui n'en boit pas, c'est la mort. Et, comme le dit l'Apôtre, pour qui le boit indignement,

2. Rom. 1, 4.

3. Matth. 11, 25.

4. Cf. Act. 2, 45.

dicit, *judicium est illi quicumque indigne bibit* ¹. Quid ergo faciat fornicator, vel adulter, vel quicumque mortali peccato implicitus ² est ? Si indigne bibit, vel si omnino non bibit, utrobique periculum mortis est ; quia ipse mortuus est. Quid ergo faciat ? Hoc enim qui ejusmodi sunt inquirunt. Consilium salutis in promptu est acquiescere volenti. *Convertatur et vivat* ³ ; et inter geminum mortis periculum vitam mediam eligat, seipsum probans et dijudicans, et sic de ^b calice bibit ³.

HIC EST SANGUIS MEUS NOVI TESTAMENTI.

Hic ostenditur quid dederit. Et sicut catholica credit Ecclesia, intelligenda est mutatio facta vini in sanguinem Christi, in *sanguinem vvae meracissimum* ⁴. De quo sanguine sive vino, nam vinum per significationem sanguis dicitur, scriptum ^c est : *Lavabit vino stolam suam, et sanguine vvae pallium suum* ⁵. Hic est, inquit, *sanguis meus* ; sanguis per naturae veritatem, non per alicujus significationis solam similitudinem ; *meus* autem per proprietatem, non sanguis hircorum aut vitulorum, qualis in veteri testamento magis fundi solebat quam potari ; at *hic est*, inquit, *sanguis meus novi testamenti*. Marcus similiter dicit ⁶. Lucas vero sic : *Hic est calix novum testamentum in sanguine meo* ⁷ ^d. Paulus paene similiter : *Hic calix novum testamentum est in meo sanguine* ⁸. Ergo secundum Matthaeum et Marcum : *Hic est sanguis novi testamenti* ; secundum Lucam et Paulum : *Hic est calix novum testamentum*.

Considerandum est testamentum diversis modis in sacro eloquio accipi. Apostolus dicit : *Hominis testamen-*

a. implicitus *T*² *cell. codd.* : implicatus *T* (*a. corr.*) *Mg* || b. de : de pane hoc edat et de *Mg* || c. scriptum : sicut scriptum *T Mg* || d. sanguine meo *CDOS*² : *transp. S* (*a. corr.*) *LT Vig Mg*

1. Cf. *I Cor.* 11, 29.

2. *Ex.* 33, 11.

c'est la condamnation ¹. Que fera donc le fornicateur ou l'adultère, ou quiconque est embarrassé dans les mailles du péché mortel ? Boire indignement ? Ne pas boire ? Des deux côtés, arrêt de mort, — car déjà, il est en état de mort. Que faire ? Ceux qui sont dans ce cas hésitent ; or, le conseil libérateur est à la portée de qui veut le suivre : « Qu'il se convertisse et qu'il vive ² ! » Entre les deux dangers de mort, qu'il choisisse, au milieu, la vie ; qu'il s'éprouve lui-même et se juge, et qu'alors il boive de ce calice ³.

Ceci est mon sang, le sang du Nouveau Testament.

Ces mots indiquent ce que le Seigneur a donné. Comme le croit l'Église catholique, il faut comprendre que le vin a été changé, et est devenu le sang du Christ, « le sang très pur de la grappe ⁴ ». De ce sang ou de ce vin — car le vin peut s'appeler sang par métaphore —, il est écrit : « Il lavera sa robe dans le vin, son manteau dans le sang de la grappe ⁵. » « Ceci, dit-il, est mon sang. » « Sang », selon sa vraie substance, et non au sens figuré ; « mon », parce que c'est le sien : ce n'est plus le sang des boucs et des taureaux, que d'ailleurs sous l'Ancien Testament on répandait plutôt qu'on ne buvait ; mais « Ceci, dit-il, est mon sang, le sang du Nouveau Testament. » Marc dit la même chose ⁶. Luc, par contre, a ceci : « Ce calice est le Nouveau Testament en mon sang ⁷. » Paul de même : « Ce calice est le Nouveau Testament en mon sang ⁸. » Donc, selon Matthieu et Marc : « Ceci est le sang du Nouveau Testament » ; selon Luc et Paul : « Ce calice est le Nouveau Testament. »

Examinons les divers sens du mot
Les divers sens du mot « Testament ». Testament dans l'Écriture sainte.
 L'Apôtre dit : « Personne n'annule le

3. Cf. *I Cor.* 11, 28.

4. *Deut.* 32, 14.

5. *Gen.* 49, 11.

6. *Mc* 14, 24.

7. *Lc* 22, 20.

8. *I Cor.* 11, 25.

tum nemo spernit aut superordinat ¹; et in alio loco : Testamentum in mortuis confirmatum est ². Hic dicitur testamentum sollemnis ordinatio testatoris, in qua plerumque fit institutio heredis. Dicitur etiam testamentum pactum quod fuit inter Jacob et Laban pro pace inter se foederanda ³. Dicitur quoque testamentum quod inter malos disponitur contra Deum, ut ibi : Adversum te testamentum disposuerunt tabernacula ^a Idumaeorum et Ismaelitae ⁴. Dicitur etiam testamentum foedus cum morte ⁵, sive cum inferno, sive etiam cum mundo, quod convenit peccatoribus et dilectoribus hujus mundi, qui in obligatione iniquitatis suae morti et inferno debitores constituuntur. Hinc in Ecclesiastico scriptum est : Memor esto quoniam non tardabit mors, et testamentum inferorum quod demonstratum est tibi ⁶. Testamentum enim hujus mundi mortem operatur. Dicitur quoque testamentum quod disposuit Deus electis suis, pactum scilicet ad David, de quo ipse dicit : Disposui testamentum electis meis; juravi David servo meo : usque in aeternum praeparabo semen tuum ⁷. Similiter pactum ad Abraham, sicut et ibi : Memor fuit in saeculum testamenti sui, verbi quod mandavit in mille generationes, quod disposuit ad Abraham, et juramenti sui ad Isaac ⁸. Hinc colligi potest legem Dei recte dici testamentum; quia hereditas in ea nobis repromittitur, et qui sint heredes in multis locis ostenditur; et quia continet promissa Dei et praecepta ejus, quasi quaedam foederis pacta, ad firmandam amicitiam inter Deum et homines. Deus siquidem sponte se quasi obligat etiam sub jurejurando ad reddenda promissa. Homo ex necessitate tenetur ad implenda praecepta.

a. tabernacula : tabernaculum C

1. Gal. 3, 15.

2. Hébr. 9, 17.

3. Cf. Gen. 31, 44-55; en fait, le texte biblique emploie le mot *testimonium*, et non *testamentum*.

testament d'un homme ni ne lui ajoute de codicille ¹. » Et ailleurs : « Le testament n'a force d'exécution que par la mort ². » Dans ces exemples, « testament » a le sens d'une disposition juridique par laquelle généralement le testateur institue un héritier. Est encore appelé testament le pacte que firent entre eux Jacob et Laban pour nouer une alliance de paix ³. On trouve aussi sous le nom de testament les complots des méchants contre Dieu, dans ce passage : « Nomades d'Édom et Ismaélites ont fait un testament contre toi ⁴. » Testament a encore le sens de « pacte avec la mort ⁵ » ou avec l'enfer, ou même avec le monde; il s'agit alors des pécheurs, des amants de ce monde, qui, liés par leurs mauvaises actions, sont constitués débiteurs envers la mort et l'enfer. Ainsi il est écrit dans l'Écclésiastique : « Souviens-toi que la mort ne tardera pas : rappelle-toi le testament d'enfer qui t'a été montré ⁶. » Car l'alliance avec ce monde a pour résultat la mort. Enfin, il y a le testament que Dieu a établi pour ses élus, son pacte avec David dont il dit lui-même : « J'ai fait un testament pour mes élus, j'ai juré à David mon serviteur : J'affermirai ta race pour toujours ⁷. » Et encore son pacte avec Abraham : « A travers les siècles il gardera le souvenir de son testament, de la parole qu'il a engagée pour mille générations, du traité qu'il a fait avec Abraham, qu'il a confirmé par serment à Isaac ⁸. » On en peut conclure que la loi de Dieu est appelée avec raison Testament, puisqu'elle nous promet un héritage, montre en bien des endroits qui sont les héritiers, contient les promesses de Dieu et ses volontés, comme un pacte d'alliance qui garantit l'amitié entre Dieu et les hommes. Dieu s'y oblige, de plein gré et sous serment, à remplir les promesses; l'homme est tenu en conscience d'accomplir les commandements.

4. Ps. 82, 6-7.

5. Is. 28, 18.

6. Sag. Sir. 14, 12.

7. Ps. 88, 4-5.

8. Ps. 104, 8-9.

Testamentum inter diabolum et hominem peccato hominis vel morte quasi sanguine confirmatum est. De quo testamento dicitur apud Isaiam ex persona quorumdam : *Percussimus foedus cum morte et cum inferno fecimus pactum*¹. Diabolus autem mors dicitur et infernus ; et foedus cum eo percussum testamentum est inferorum², quod homini demonstratum est. Hoc autem testamentum, ut praediximus, morte hominis confirmatum est, sed hoc quantum ad ipsum hominem. Nulla enim sua virtute, nulla sua³ sapientia, potest homo a morte liberari, *dum non est qui redimat, neque qui salvum faciat*⁴. Propterea non sufficiebat Abel innocentia sua, nec Noe justitia sua, nec Abrahæ fides sua, nec Moysi mansuetudo sua, nec Job patientia sua, nulli denique sanctorum sanctitas sua, ut a morte liberari et *testamentum inferorum* dissolvere posset sine morte vel ante mortem Mediatoris. Propter quod alius dicit : *Vadam ad portas inferi*⁵. Alius dicit : *Infernus domus mea est ; et in tenebris stravi lectulum meum*⁶. Alius dicit : *Descendam ad filium meum lugens in infernum*⁷. Et item : *Deducetis canos meos cum dolore ad inferos*⁸.

Nam qui dicit : *Laetatus sum in his quæ dicta sunt mihi : in domum Domini ibimus*⁹ ; de cujus virtute confidat ostendit in sequentibus, ad auctorem salutis qui *statuit testamentum pacis*⁹ dicens : *Fiat pax in virtute tua*¹⁰. *Ipse est enim pax nostra*¹¹, qui coelum nobis aperuit, et infernum clausit, et in sanguine novi testamenti *testamentum inferorum* dissolvit¹². Unde et apud Isaiam dicit : *Delebitur foedus vestrum cum morte, et pactum vestrum cum inferno non stabit*¹².

a. nulla sua om. T aut Mg || b. dissolvit : discussit C

1. Is. 28, 15.
2. Sag. Sir. 14, 12.
3. Ps. 7, 3.
4. Is. 38, 10.
5. Job 17, 13.
6. Gen. 37, 35.

**Le Christ a brisé
notre pacte
avec l'enfer.**

Le testament entre le diable et l'homme fut confirmé par le péché de l'homme et par sa mort, comme par du sang. C'est de ce testament qu'Isaïe fait dire à certains : « Nous avons fait alliance avec la mort, conclu un pacte avec l'enfer¹. » Le diable est appelé mort et enfer, l'alliance conclue avec lui est le « testament d'enfer² » qui a été montré à l'homme. Ce testament, nous venons de le dire, a été confirmé par la mort de l'homme, mais en ce qui regarde l'homme lui-même : nulle force, nulle sagesse humaine, en effet, ne peut délivrer l'homme de la mort, « tant que n'est pas venu celui qui le rachètera et le sauvera³ ». C'est pourquoi son innocence ne suffisait pas à Abel, ni à Noé sa justice, ni à Abraham sa foi, ni à Moïse sa douceur, ni à Job sa patience, ni, pour tout dire, à nul saint sa sainteté, pour être délivré de la mort. Le testament d'enfer ne pouvait être déchiré avant la mort ou sans la mort du Médiateur. Aussi l'un dit-il : « J'irai aux portes de l'enfer⁴ », et l'autre : « Ma maison, c'est l'enfer ; mon lit est prêt dans les ténèbres⁵. » Un autre s'écrie : « Je descendrai en pleurant rejoindre mon fils aux enfers⁶ », et encore : « Vous conduirez mes cheveux blancs en enfer par la douleur⁷. »

Quant à celui qui a dit : « Je me suis réjoui de ce qu'on m'a annoncé : nous irons dans la maison du Seigneur⁸ », il nous montre par la suite en quelle force il se confie : il s'adresse à l'auteur du salut, qui « a établi le testament de paix⁹ », et lui dit : « Vienne la paix, grâce à ta force¹⁰ ! » « Notre paix, en effet, c'est lui¹¹ », qui nous a ouvert le ciel et fermé l'enfer, qui, dans le sang du Nouveau Testament, a détruit le « testament d'enfer ». Aussi dit-il, dans Isaïe : « Votre alliance avec la mort sera rompue, votre pacte avec l'enfer ne subsistera pas¹² ! »

7. Gen. 42, 38.
8. Ps. 121, 1.
9. Sag. Sir. 45, 30.
10. Ps. 121, 7.
11. Ephés. 2, 14.
12. Is. 28, 18.

Baudouin de Ford 1.

Novum ergo testamentum testamento inferorum quasi e regione oppositum est. Illud enim confirmatum fuit quasi sanguine, id est peccato hominis vel morte, quia per peccatum diabolo consensit, et a vinculo initae obligationis nec per mortem nec post mortem se liberare potuit. Novum autem testamentum sanguine Christi confirmatum est, a peccato hominem liberans, et novam ei vivendi formam praescribens, et vitae aeternae heredem¹ constituens. Propterea hic *sanguis novi testamenti* dicitur, quia eo novum testamentum dedicatum est, et aeternae hereditatis repromissio² confirmata est.

Prius quoque testamentum, quod in figura praecessit, ob mysticam significationem hujus sacramenti non sine sanguine dedicatum est. Nam ut Apostolus dicit : *Lecto omni mandato legis a Moyse universo populo, accipiens sanguinem vitulorum et hircorum, cum aqua et lana coccinea et hyssopo, ipsum quoque librum et omnem populum aspersit, dicens : Hic sanguis novi testamenti, quod mandavit ad nos³ Deus³. Ecce quam proprie praedicit Moyses verba quibus usus est Christus in coena. Vide quomodo vetus testamentum hinc inde respicit novum testamentum et testamentum inferorum, alterum per significationem mortis hominis Dei, alterum per repraesentationem mortis hominis rei. Nam mors legalis hostiae, qua demonstratus est homo dignus morte, repraesentat mortem hominis, qui per peccatum dignus est morte, per gratiam tamen liberandus a morte. Ipsa quoque mors hostiae praefigurat mortem Christi, per quam liberandus erat homo a morte.*

Propterea utrumque testamentum, vetus scilicet et novum, valet ad destruendum testamentum inferorum, alterum per significationem, alterum per veritatis exhibitionem. Hic ergo sanguis Christi novi testamenti dedi-

a. nos T (a. corr.) CD : vos T² (supra ras.) O Vlg Mg

1. Cf. Tite, 3, 7. 1 Pierre 3, 22.

La Nouvelle Alliance scellée dans le sang du Christ.

Le Nouveau Testament est donc comme aux antipodes du testament d'enfer. Ce dernier fut confirmé en quelque manière par du sang, c'est-à-dire par le péché de l'homme et sa mort, puisque par le péché l'homme s'allia au diable, et que ni par la mort ni après la mort il ne pouvait se libérer de l'obligation ainsi encourue. Mais le Nouveau Testament a été confirmé par le sang du Christ ; il libère l'homme du péché, lui prescrit une nouvelle forme de vie, le constitue héritier de la vie éternelle¹. Ce sang est appelé « le sang du Nouveau Testament » parce que c'est lui qui a consacré le Nouveau Testament et confirmé la promesse de l'héritage éternel².

Le premier Testament lui-même, qui avait précédé comme une figure, et pour être le signe mystique de ce sacrement, ne fut pas confirmé sans effusion de sang. Car, comme le dit l'Apôtre, « Moïse ayant lu au peuple entier tous les commandements de la Loi, prit le sang des taureaux et des boucs, avec l'eau, la laine rouge et l'hysope, et il aspergea le livre et tout le peuple en disant : Ceci est le sang du Testament que Dieu a fait pour vous³ ». Voyez comme Moïse use des mots mêmes dont se servira le Seigneur à la cène ! Voyez comment l'Ancien Testament correspond en tout point au Nouveau Testament et au testament d'enfer : à l'un parce qu'il figure la mort de l'Homme-Dieu, à l'autre parce qu'il représente la mort de l'homme coupable. Car la mort de la victime légale, manifestant que l'homme était digne de mort, représentait la mort de l'homme, qui est digne de mort par le péché mais doit être sauvé de la mort par la grâce. La mort de la victime figurait aussi la mort du Christ, qui devait sauver l'homme de la mort.

Les deux Testaments, l'Ancien et le Nouveau, valent donc pour détruire le testament d'enfer, l'un en tant que signe, l'autre en vérité. Ce sang du Christ consacre le Nouveau Testament, à la fois quant aux nouveaux comman-

2. Cf. Hébr. 9, 15.

3. Hébr. 9, 18.20.

cator est, tum secundum nova ejusdem testamenti praecepta, tum secundum nova promissa; quia, *propter nimiam caritatem qua nos dilexit*¹ Deus, quam et in sanguine pro nobis fuso commendavit, occultis motibus inspirantis gratiae mentibus nostris ingeritur, et quasi viva voce ipsius sanguinis suggeritur, et praecepta ejus medullitus amare et fidenter promissa sperare.

QUI PRO MULTIS EFFUNDETUR IN REMISSIONEM PECCATORUM.

Omnis impiae dubitationis occasio amputatur, dum veritas fidei ipsius ore veritatis lucidius aperitur. Ne quis putet per significationem a Christo de aliquo dici, *Hic est sanguis meus*; manifeste ostenditur ab ipso quod dixerit, quid intellexerit, quid a nobis credi voluerit. Nec licet nobis quasi per simplicitatem ignorare quid intellexerit, cum necesse nobis sit et id credere quod in his verbis intellexit, et id confiteri quod dixit. In hoc enim communis fidei articulo, et publicae confessionis testimonio, non sufficit simpliciter credere verum esse quod Christus his verbis dixit, quicquid in his intellexerit, non intellecto scilicet quid dixerit. Sed intelligentia et fides verborum tanto exactius a nobis requiritur, quanto calcatus et expressus quod credi oportet a Christo dicitur. Res enim, licet occulta, ut in veritate est, ita panditur et inculcatur, ut ignorantia omnino non habeat excusationem et impietas vix inveniatur erroris occasionem. Dicit enim: *Hic est sanguis meus novi testamenti*; et inculcat: *qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum*; ac si diceret: hoc, quod pro vobis do ad bibendum sub specie vini, secundum naturam vinum non est, sed secundum veritatem meus sanguis est, et ille ipse *sanguis qui pro multis effundetur*. Haec sit ergo fides nostra, haec

1. *Éphés.* 2, 4.

dements de ce Testament et quant à ses nouvelles promesses. Car « par suite de l'amour extrême dont Dieu nous a aimés¹ », et qu'il nous a prouvé en répandant son sang pour nous, la grâce nous met en l'esprit par des mouvements mystérieux, et ce sang même, dirai-je, nous suggère de vive voix d'aimer ses préceptes du fond du cœur et d'espérer ses promesses avec confiance.

Qui sera répandu pour beaucoup en rémission des péchés.

Toute occasion d'un doute impie disparaît, lorsque la vérité de la foi nous est clairement révélée par la bouche de la vérité même. Pour que nul ne vienne à penser que le Christ ait dit par métaphore: « Ceci est mon sang », lui-même explique manifestement ce qu'il a dit, ce qu'il entendait dire, ce qu'il veut que nous croyions. Et il ne nous est pas permis d'ignorer, sous prétexte de simplicité, ce qu'il entendait dire, car il nous est au contraire nécessaire et de croire exactement ce qu'il entendait par ces mots, et de confesser précisément ce qu'il a dit. Quand il s'agit, comme ici, d'un article de foi commune, que tous doivent confesser publiquement, il ne suffit pas de croire avec simplicité que le Christ a dit vrai en parlant ainsi, quel que soit le sens qu'il y ait impliqué — je veux dire, sans comprendre ce qu'il a dit. Ses paroles réclament de nous une intelligence et une foi d'autant plus exactes qu'il nous a enseigné avec plus de netteté et de précision ce que nous devons croire. Bien que la chose soit mystérieuse — elle l'est en effet —, elle nous est révélée et inculquée de telle manière que l'ignorance n'a aucune excuse, et que l'impiété n'y trouve aucune occasion d'erreur. Le Christ a dit: « Ceci est mon sang, le sang du Nouveau Testament. » Il a insisté: « Qui sera répandu pour beaucoup en rémission des péchés. » C'est comme s'il disait: Ce que je vous donne à boire sous l'apparence du vin, n'est pas du vin quant à sa substance, mais est en vérité mon sang, et « ce sang même qui sera répandu pour beaucoup ». Que telle soit donc notre foi, et telle notre confession: le sang qui nous est donné à boire est, nous le

sit confessio nostra : illum eundem sanguinem nobis dari in potum, quem indubitanter credimus pro nobis fuisse effusum.

Lucas dicit : *qui pro vobis effundetur* ; tamquam pro solis discipulis dictum sit. Matthaeus dicit : *qui pro multis effundetur*. Quae quamvis videantur diversa, non sunt tamen adversa. Pie enim credi potest Christum utrumque dixisse, vel alterum separatim post alterum, vel alterum in altero intelligendum. Quodam enim modo dicitur, quod in dicto intelligitur.

Illud movere nos potest quod Apostolus dicit : *Christus pro omnibus mortuus est* ¹ : cum Christus dicat non *pro omnibus*, sed *pro multis*, sanguinem suum effusum iri. Sed alter videtur attendere eventum definitae utilitatis ; alter sufficientiam infinitae virtutis. Nam quantum in ipso sanguine est, tam potens est ad redemptionem, ut omnibus sufficere possit ad salutem ; tam incomparabilis ad pretium, ut eo possit comparari totum genus humanum. Pretiosior est enim omni aestimatione redimendorum et quantolibet numero captivorum. At qui male vivendo *sanguinem testamenti pollutum* ² ducunt, quia sacramentum redemptionis vilipendunt, communis gratiae beneficium non percipiunt. A Christo enim non redimitur, qui a communione generalis gratiae sponte eximitur ; sicut scriptum est : *Qui confidunt in virtute sua, et in multitudine divitiarum gloriantur, frater* ³ *non redimit* ³. Quae ergo utilitas in sanguine Christi his qui descendunt in corruptionem ⁴ ? Bonum erat illis si nati non fuissent ⁵. Bonum erat illis si sanguis Christi effusus non esset. Erit ^b enim sanguis hic in testimonium illis. *Accessistis*, inquit Apostolus, *ad sanguinis aspersionem, melius loquentem quam Abel* ⁶. Pro illis sane qui accesserint loquitur hic sanguis

a. gloriantur, frater favent hinc virgulae codd. : gloriantur. Frater *Vlg Mg* ||
b. erit : erat C

1. Cf. Rom. 5, 9 et II Cor. 5, 14-15.

croions sans le moindre doute, le même qui a été répandu pour nous.

Universalité de la Rédemption.

Luc dit : « Qui sera répandu pour vous », comme s'il ne s'agissait que des disciples ; Matthieu : « Qui sera répandu pour beaucoup » ; les expressions diffèrent, mais ne se contredisent pas. On peut croire avec piété que le Christ a dit l'un et l'autre, soit successivement, soit implicitement. Car on dit en quelque manière ce qu'on laisse entendre.

Nous pourrions être troublés de ce que l'Apôtre affirme que « le Christ est mort pour tous ¹ », alors que le Christ a dit que son sang serait répandu non pas « pour tous », mais « pour beaucoup ». Mais l'un fait allusion à l'efficacité limitée en fait, l'autre à l'infinie suffisance de la vertu du sacrifice. Car, quant à la vertu de ce sang, il est si forte rançon qu'il pourrait suffire au salut de tous ; il est si haut prix qu'on pourrait en acheter tout le genre humain. A quelque taux qu'on évalue les captifs, et quel que soit leur nombre, ce sang vaut plus encore. Mais ceux qui, en vivant mal, « profanent le sang du testament ² », faisant peu de cas du sacrement de la rédemption, n'ont point part au bienfait de la grâce commune. Il n'est pas racheté par le Christ, celui qui, volontairement, s'exclut de la communion à la grâce générale, ainsi qu'il est écrit : « Ceux qui se confient en leurs forces, qui se glorifient de leurs immenses richesses, leur Frère ne les rachètera pas ³. » Quelle utilité a donc le sang du Christ pour ceux qui descendent dans la corruption ⁴ ? Il leur eût été bon de ne pas naître ⁵ ; il eût mieux valu pour eux que le sang du Christ ne fût pas répandu ; car ce sang témoignera contre eux. « Vous vous êtes approchés, dit l'Apôtre, d'un sang purificateur plus éloquent que celui d'Abel ⁶. » Pour ceux qui l'approchent, oui, ce sang crie

2. Hébr. 10, 29.

3. Ps. 48, 7-8.

4. Cf. Ps. 29, 10.

5. Cf. Matth. 26, 24.

6. Hébr. 12, 22-24.

ad indulgentiam ; verumtamen contra malos clamat ¹ ad vindictam. Ergo non omnibus prodest sanguis effusus ad remissionem peccatorum, sed multis. Propterea dictum est : *pro multis effundetur in remissionem peccatorum.*

Non te moveat quod scriptum est : *Pauci sunt electi* ² ; quasi non pro multis effundatur, qui solis prosit electis. Licet enim pauci dicantur electi comparatione multitudinis vocatorum ³ ; multi tamen sunt et super arenam multiplicandi. Nam sicut scriptum est : *Multi venient ab oriente et ab occidente, et recumbent cum Abraham, Isaac et Jacob, in regno coelorum* ³.

ITEM : EFFUNDETUR, INQUIT, IN REMISSIONEM PECCATORUM.

Qui sanguinem Christi fuderunt, non hoc agebant, non hoc cogitabant, ut tollerentur peccata mundi. Quantum enim in ipsis fuit, magis operati sunt suam perditionem quam nostram salutem, magis sibi damnationem quam nobis remissionem. Attamen salutiferae dispensationi nescientes servierunt. Salus enim mundi, quae secuta est, nec eorum virtutis fuit nec voluntatis nec intentionis nec operis, sed Dei virtutis et voluntatis et intentionis et operis. In illa enim effusione sanguinis non solum operata est persequentium iniquitas, sed operata est et Salvatoris caritas. Sed iniquitas effecit opus iniquitatis : caritas perfecit opus caritatis. Non iniquitas sed caritas operata est salutem. Iniquitas tamen sanguinem Christi fudit, et sese effudit, ut revelarentur *ex multis cordibus cogitationes* ⁴. Caritas nihilominus sanguinem Christi fudit, et sese effudit, ut sciret homo quantum diligeretur a Deo, qui *proprio Filio suo non pepercit* ⁵. *Sic enim Deus dilexit*

a. vocatorum : peccatorum Mg

1. Cf. Gen. 4, 10.
2. Matth. 20, 16.

misericorde ! Mais contre les mauvais il crie vengeance ¹. Le sang répandu pour la rémission des péchés ne profite donc pas à tous, mais à beaucoup. C'est pourquoi il est dit : « Il sera répandu pour beaucoup, en rémission des péchés. »

Ne t'émeus pas en lisant : « Peu sont élus ² », comme si le sang qui profite aux seuls élus n'était pas répandu pour beaucoup. On peut dire que les élus sont peu nombreux par rapport à la multitude des appelés ; mais ils sont beaucoup et ils deviendront plus nombreux que les grains de sable de la mer. Ainsi qu'il est écrit : « Beaucoup viendront d'Orient et d'Occident, et prendront place avec Abraham, Isaac et Jacob dans le royaume des cieux ³. »

Encore : « Il sera répandu, dit-il, pour la rémission des péchés. »

La Rédemption, œuvre d'amour. Ceux qui versèrent le sang du Christ ne le firent pas pour effacer les péchés du monde. Pour ce qui est d'eux, ils ont œuvré leur perte plutôt que notre salut, leur damnation plutôt que notre rédemption. Mais inconsciemment ils ont servi l'économie du salut. Le salut du monde, qui s'ensuivit, ne tint ni à leur puissance, ni à leur volonté, ni à leur intention, ni à leur acte, mais vint de la puissance, de la volonté, de l'intention, de l'acte de Dieu. Dans cette effusion de sang, en effet, la haine des persécuteurs n'était pas seule à l'œuvre, mais aussi l'amour du Sauveur. La haine fit son œuvre de haine, l'amour fit son œuvre d'amour. Ce n'est pas la haine, mais l'amour qui œuvra le salut. La haine cependant versa le sang du Christ, et se déversa elle-même, pour que fussent révélées les « pensées d'un grand nombre de cœurs ⁴ » ; l'amour, lui aussi, répandit le sang du Christ, et se répandit lui-même, pour que l'homme sût combien Dieu l'aimait : « au point de ne pas épargner son propre Fils ⁵ ». « Car Dieu

3. Matth. 8, 11.
4. Lc 2, 35.
5. Rom. 8, 32.

mundum, ut Unigenitum suum a daret ¹. Qui quidem Unigenitus oblati est, non quia Judaeus potuit, sed quia ipse voluit ². Qui, cum dilexisset suos, in finem dilexit eos ³. Finis est mors pro amicis suscepta. Hic est finis omnium consummationis, finis consummati amoris. *Majorem* ^b *caritatem nemo habet, ut animam suam ponat quis* ^c *pro amicis suis* ⁴. Haec Christi caritas in morte Christi violentior fuit quam Judaeorum iniquitas. Nec potuit iniquitas nisi quantum permisit caritas. Judas Christum, vel Judaeus, morti tradidit, et hoc ex maligna iniquitate. Tradidit Pater Filium, tradidit et se Filius, et hoc ex caritate. Nec traditionis rea est caritas, sed innocens est etiam in morte Christi. Soli enim caritati licet quicquid libet et impune. Sola Deum cogere potest quasi imperiosa caritas ⁵. Haec de coelo Deum deposuit; haec in cruce posuit; haec tam innocenter quam salubriter sanguinem Christi fudit in remissionem peccatorum.

Ergo tota gratiarum actio pro salute mundi caritati debetur, quae ita nos urget violentia suae rationis, ut par sit nos tantum Christum diligere, quantum Judaeus potuit odisse. Humanum forte dico propter infirmitatem cordis nostri ⁶. Indignus est enim amici nomine, qui minus diligit quam inimicus odit. Indignus est remissione peccatorum, qui sic amanti vicissitudinem amoris redamando non reddit, sed qualem potest, ne dicam parem. Nam parem quis potest? Non sit nobis pretiosior sanguis proprius quam amor Christi. Nam ut nos liberaret de sanguinibus Deus, Deus salutis nostrae ⁷, ipse prior

a. Unigenitum suum : Filium suum Unigenitum *Vlg* || b. Majorem C : Majorem enim *DTS* majorem autem *O* (cf. p. 218, b) || c. ponat quis *transp. C* (item in p. 218, b)

1. *Jn* 3, 16.

2. *Is* 53, 7.

3. *Jn* 13, 1.

a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils Unique ¹. » Ce Fils Unique « a été offert », non parce que le Juif a prévalu, mais « parce que lui-même l'a voulu ². » « Il a aimé les siens, il les a aimés jusqu'à la fin ³. » La fin, c'est la mort acceptée pour ceux qu'il aime : voilà la fin de toute perfection, la fin de l'amour parfait. « Car il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis ⁴. » Cet amour du Christ fut plus puissant, dans la mort du Christ, que la haine des Juifs ; la haine put seulement ce que lui permit l'amour. Judas, ou les Juifs, livrèrent le Christ à la mort, et cela par méchante haine ; le Père livra son Fils, le Fils se livra lui-même, et cela par amour. L'amour n'est cependant pas coupable de trahison ; il est innocent, même quand le Christ en meurt. Car seul, l'amour peut faire impunément ce qui lui plaît. Seul, l'amour peut contraindre Dieu, et comme lui commander ⁵. C'est lui qui l'a fait descendre du ciel et l'a mis en croix, lui qui a répandu le sang du Christ pour la rémission des péchés, en un acte aussi innocent que salutaire.

Toute notre action de grâces pour le salut du monde est donc due à l'amour. Il nous presse, par une logique contraignante, d'aimer le Christ autant que les Juifs ont pu le haïr. Je parle humainement à cause de la faiblesse de notre cœur ⁶ : oui, il est indigne du nom d'ami, celui qui aime moins qu'un ennemi ne hait. Il est indigne de la rémission des péchés, celui qui ne rend pas amour pour amour à qui nous a tant aimés ! Qu'il rende au moins ce qu'il peut : je ne dis pas qu'il rende un égal amour, car qui donc le pourrait ? Notre propre sang ne doit pas nous être plus précieux que l'amour du Christ ; car pour nous libérer du sang, Dieu, le Dieu de notre salut ⁷, « nous a

4. *Breviarium cisterciense*, Commune Apostolorum, Ant. II ad Vesperas ; cf. *Jn* 15, 13.

5. L'idée selon laquelle la charité est une « loi » qui oblige en quelque sorte Dieu lui-même, se retrouve chez S. BERNARD, *De dilig. Deo*, 12, 35 ; *PL* 182, 996 A, mais l'application qui en est faite ici est différente.

6. Cf. *Rom.* 6, 19.

7. Cf. *Ps.* 50, 16.

dilexit nos ¹, et lavit nos a peccatis nostris in sanguine suo ².

DICO AUTEM VOBIS, NON BIBAM AMODO DE HOC GENIMINE VITIS USQUE IN DIEM ILLUM, QUO ^a ILLUD BIBAM VOBISCUM NOVUM IN REGNO PATRIS MEI ³.

Diligenter hoc loco considerandum est, quomodo Lucas evangelista a duobus aliis, Matthaeo scilicet et Marco, dissonare videtur. Quod ut manifestius appareat, ex evangelio Lucae ipsa verba Christi suo ordine ponamus :

Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum, antequam patiar. Dico enim vobis, quia ex hoc non manducabo illud, donec impleatur in regno Dei. Et accepto calice, gratias egit et dixit : Accipite et dividite inter vos ; dico enim vobis quod non bibam de generatione vitis, donec regnum Dei veniat ⁴.

Haec Lucas. Ubi notandum quod post typicum pascha, vel in fine ejus, et ante verum pascha, Dominus duo videtur dixisse ; alterum de non manducando, ubi dicit : *ex hoc non manducabo illud* ; alterum de non bibendo, ubi dicit : *non bibam de generatione vitis*. Quae duo Dominum dixisse quasi ante verum pascha celebratum solus Lucas commemorat ; et de his quae ad verum pascha pertinent haec verba subjungit : *Et accepto pane, gratias egit, et fregit, et dedit eis dicens : Hoc est corpus meum, quod pro*

a. usque in diem illum, quo C : usque in diem illum cum *DOST VIg* donec *Mg*

1. *I Jn* 4, 10. Ce verset de S. Jean est l'un des textes clés de la théologie mystique des cisterciens du XII^e siècle ; cf. S. BERNARD, *De dilig. Deo*, 1, 1 ; *PL* 182, 975 B ; GUILLAUME DE SAINT-THIERRY, *La contemplation de Dieu*, 10 ; *SC* 61, p. 90-94. Le terme de *vicissitudo*, qui a chez S. Bernard et Guillaume de Saint-Thierry un sens très différent (alternance des visites et des retraits de l'Époux), est ordinairement utilisé par Baudouin, comme dans

aimés le premier ¹, et nous a lavés de nos péchés dans son sang ² ».

Je vous le dis : je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne, jusqu'à ce jour où je le boirai nouveau, avec vous, dans le royaume de mon Père ³.

Un problème de chronologie.

Remarquons bien, ici, comment l'évangéliste Luc semble s'écarter des deux autres, Matthieu et Marc. Pour plus de clarté, citons les paroles du Christ, dans leur ordre, selon l'Évangile de Luc :

« J'ai désiré d'un grand désir manger cette pâque avec vous, avant de souffrir. Car, je vous le dis, désormais je ne la mangerai plus, jusqu'à ce qu'elle s'accomplisse dans le royaume de Dieu. Et, ayant pris le calice, il rendit grâces et dit : Recevez et partagez entre vous ; je vous le dis, je ne boirai plus du fruit de la vigne jusqu'à ce que vienne le royaume de Dieu ⁴. »

Tel est le texte de Luc. Notons que le Seigneur semble, après le repas pascal figuratif, ou vers sa fin et avant la vraie pâque, avoir dit ces deux choses : qu'il ne mangerait plus la pâque : « Je ne la mangerai plus désormais », et qu'il ne boirait plus le vin : « Je ne boirai plus du fruit de la vigne. » Luc est seul à mentionner que le Seigneur ait dit ces deux choses avant la célébration de la vraie pâque. Pour ce qui concerne celle-ci, il ajoute : « Il prit le pain, rendit grâces, le rompit, et le leur donna en disant : Ceci est mon corps qui est donné pour vous. Faites ceci

ce passage, pour désigner la réponse de l'homme à cet amour premier de Dieu ; cf. p. ex. *Tractatus I* ; *PL* 204, 405 D ; *Tractatus X* ; *ibid.*, 514 A-B ; ce dernier texte est particulièrement important, à cause de la corrélation qu'il établit entre la *vicissitudo amoris* et la restauration de l'image divine dans l'âme : « Il nous a aimés le premier, et, par l'exemple d'amour qu'il nous a proposé, il est devenu pour nous le sceau par lequel nous sommes rendus conformes à son image, déposant l'image du terrestre et revêtant celle du céleste, et, de même que nous sommes aimés, l'aimant. »

2. *Apoc.* 1, 5.

3. *Matth.* 26, 29.

4. *Lc* 22, 15-18.

*vobis datur : hoc facite in meam commemorationem. Similiter et calicem, postquam coenavit, dicens : Hic est calix novum testamentum in sanguine meo, qui pro vobis fundetur*¹.

Hucusque Lucas, qui solus de non manducando Christum quaedam verba dixisse commemorat, et illa quasi ante verum pascha, ut praedictum est. Verba autem Christi de non bibendo, quamvis non solus ponat, in hoc ab aliis variat, quod ea ponit ante verum pascha, quasi ad typicum pascha pertinentia. Matthaeus vero et Marcus verba Christi de non bibendo alio loco, videlicet post verum pascha, ponunt.

His diligenter consideratis, constat Matthaeum et Marcum verba Christi de non manducando omnino praetermisisse. Et quoniam verba ejus de non bibendo ponunt, sed alio loco quam Lucas, alterutrum e duobus conjici potest : vel Dominum utroque loco verba de non bibendo dixisse, et ubi solus Lucas ponit, scilicet ante novum pascha celebratum, et ubi Matthaeus et Marcus ponunt, scilicet post novum pascha celebratum ; vel, si Christus semel tantum verba de non bibendo dixit, unum ex illis vel duos ordinem narrationis mutasse.

Ordo autem narrationis praeposterus veritati rei gestae non praepjudicat. Non est autem impium dubitare quis ordinem mutaverit, si tamen mutatus est ; vel dubitare an Christus secundo et iterum verba de non bibendo dixerit. In hujusmodi dubitationibus non periclitatur pietas fidei, nec vacillat fides evangelii, dummodo indubitanter credamus quae facta vel dicta narrantur. Evangelicae enim narrationi necessarie fides debetur, non ordini vel tempori, nisi cum haec inserta sunt narrationi.

DICO AUTEM VOBIS.

Non sunt perfunctorie cogitanda nec negligenter audienda verba, quae hoc loco Christus dicit ; maxime cum praemittat : *Dico autem vobis*. Haec enim praemit-

en mémoire de moi. Il prit de même le calice après le repas, en disant : Ce calice est le Nouveau Testament en mon sang, qui sera répandu pour vous¹. »

Tout ceci est de Luc. Seul il rapporte les paroles du Christ : « Je ne mangerai plus... », et les place, semble-t-il, avant la vraie pâque. Quant à ces paroles : « Je ne boirai plus... », il n'est pas seul à les transcrire, mais il diffère des autres en ce qu'il les place avant la vraie pâque, suggérant par là qu'elles se rapportent à la pâque figurative. Matthieu et Marc au contraire placent ailleurs, après la vraie pâque, ces paroles du Christ : « Je ne boirai plus... »

En résumé, Matthieu et Marc ont entièrement omis cette parole : « Je ne mangerai plus... » Ils citent cette autre : « Je ne boirai plus... » en un autre endroit que Luc ; on peut donc se demander si le Seigneur l'a dite deux fois — là où la place Luc, avant la célébration de la vraie pâque, et là où la placent Matthieu et Marc, après la vraie pâque —, ou s'il l'a prononcée une fois seulement ; l'un des évangélistes, ou les deux autres auraient alors changé l'ordre des faits.

Un ordre inversé dans le récit ne porte pas atteinte à la vérité des faits ; il n'est pas contraire à la piété de se demander qui a changé l'ordre, en supposant qu'il ait été changé, ni si le Christ a prononcé deux fois ces paroles : « Je ne boirai plus... » De telles questions ne mettent pas en péril la piété de la foi, n'ébranlent pas la foi en l'Évangile —, pourvu seulement que nous croyions sans hésiter les faits et dits rapportés. Une foi absolue est due au récit de l'Évangile, non à son ordre ou à sa chronologie, à moins que celle-ci ne soit intimement liée au récit lui-même.

Je vous le dis.

Ce n'est pas négligemment ni à la légère qu'il faut entendre et méditer les paroles du Christ en ce passage ; d'autant moins qu'il commence par : « Je vous le dis. »

¹ Lc, 22, 19-20.

tens, attentionem videtur requirere, ut attentis auribus audiamus et intelligamus, quae et dicit, et quae se dicere dicit. Cum pondere autem cogitandum est : *Dico autem vobis* ; ut pensetur et verborum pondus et dicentis auctoritas.

NON BIBAM, INQUIT, AMODO DE HOC GENIMINE, ETC.

Tria statim occurrunt intelligenda in his verbis : et quod non bibet de hoc genimine usque ad tempus ; et quod illud tunc bibiturus est in regno Patris ; et ante haec duo quod de hoc genimine vel tunc vel antea biberit. *Amodo* enim innuere videtur mutationem vicissitudinis, tamquam antea fuerit quod amodo non futurum esse ostenditur, vel tamquam aliquo tempore non fuerit quod amodo futurum esse monstratur. Quis enim dicit, *amodo non faciam hoc*, nisi qui fecit vel facit, deinceps non facturus ? Quis item dicit, *amodo faciam*, nisi qui aliquo tempore non fecit ? Ratio autem ^a hujus intelligentiae non solum ex communi usu loquendi colligitur, sed ex consuetudine ipsius sacrae Scripturae testimonium habere videtur. Nam quibus Dominus dicit : *Non me videbitis amodo donec dicatis : Benedictus qui venit in nomine Domini* ¹ ; significat eos se videre, vel vidisse, vel solis oculis carnis pro parte infidelium, vel oculo fidei pro parte fidelium, qui tunc erant vel antea fuerant in populo illo ; deinceps autem post subtractam praesentiam suam se ab illis non videndum, donec auferatur velamen de cordibus eorum ², et venisse eum agnoscant, benedicentes eum *qui venit in nomine Domini*.

Nisi morosum esset, non esset difficile plura exempla in medium adducere. Sed, quia res perspicua multitudine

a. autem : enim *T Mg*

1. *Matth.* 23, 39.

Évidemment, il débute ainsi pour attirer notre attention et pour que nous appliquions à écouter et à comprendre ce qu'il dit, et déclare dire. Pesons donc ces paroles : « Je vous le dis » : pesons le poids des mots, et l'autorité de celui qui parle.

Je ne boirai plus désormais, dit-il, de ce fruit, etc.

Le vin d'ici-bas, et le vin du Royaume. Trois choses ressortent tout de suite de ces paroles : qu'il ne boira plus de ce fruit jusqu'à un certain temps ; qu'alors il en boira dans le royaume de son Père ; mais d'abord qu'il a bu de ce fruit, soit à cette heure, soit auparavant. « Désormais » indique en effet un changement, une différence : on comprend que ce qui ne se passera plus dans l'avenir s'est passé auparavant ; ou qu'il y a eu un temps où les choses n'étaient pas ce qu'elles seront à l'avenir. Car qui donc irait dire : « Désormais je ne ferai plus telle chose », sinon celui qui l'a faite, ou la fait actuellement, et ne veut plus la faire ? Et qui donc irait dire : « Je la ferai désormais », sinon celui qui pendant un temps ne la faisait pas ? Cette observation non seulement repose sur l'expérience quotidienne, mais semble confirmée par le témoignage de la sainte Écriture. Par exemple, lorsque le Seigneur dit : « Vous ne me verrez plus désormais jusqu'à ce que vous disiez : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ¹ », il signifie que ces hommes le voient, ou l'ont vu, soit des yeux de la chair seulement quand il s'agit des impies, soit des yeux de la foi quand il s'agit des fidèles qui existaient alors ou avaient existé jadis parmi ce peuple ; mais qu'ils ne le verront plus quand il les aura privés de sa présence, jusqu'à ce que le voile soit enlevé de leur cœur ², qu'ils reconnaissent qu'il est venu, et bénissent « celui qui vient au nom du Seigneur ».

Il serait facile, mais fastidieux, de multiplier les exemples ; et la chose est trop évidente pour avoir besoin

2. Cf. *II Cor.* 3, 15-16.

Baudouin de Ford. 1.

exemplorum non indiget, magis nobis quaerendum est de quo *genimine vitis* hoc dicat ; an de calice pertinente ad vetus testamentum, de quo dicit apud Lucam : *Accipite et dividite inter vos* ¹ ; an de calice pertinente ad novum testamentum, de quo dicit apud eundem Lucam : *Hic est calix novum testamentum in sanguine meo* ² ; hoc est an de vino quod creditur fuisse in calice pertinente ad vetus sacrificium, an de ipso sanguine quem, postquam coenavit, sub specie vini quasi de genimine vitis propinavit in calice pertinente ad novum sacrificium.

Ad hanc autem inquisitionem valere arbitrator, si praemittatur quali cibo et quali potu Christus utatur et utendo delectetur. Et de cibo quidem quis sit ipse ^a dicit : *Meus cibus est ut faciam voluntatem Patris mei* ³. Et quae sit voluntas Patris alio loco dicit : *Haec est voluntas Patris mei qui misit me, ut omnis qui videt Filium et credit in eum habeat vitam aeternam* ⁴. Ergo cibus Christi salus est mundi. Hanc enim esurit, hanc et sitit, quia potus ejus est. Propter quod, cum sederet super fontem, ait Samaritanae : *Da mihi bibere* ⁵ ; et ut ostenderet se magis sitire aquam vivam a se peti, ut petenti daret, dicit : *Si scires donum Dei, et quis est qui dicit tibi, Da mihi bibere, tu forsitan petisses ab eo, et dedisset tibi aquam vivam* ⁶. Ecce quid sitiebat : rogari et dare aquam, ut fieret in accipiente *fons aquae salientis in vitam aeternam* ⁷. Quis potest habere aquam ^b, nisi ipse dederit ? Aut quis potest salvari, nisi quem ipse salvaverit ?

Salutem autem mundi, quam ille sitit, hanc et operatur, partim in his quae pertinent ad praeparationem, partim

a. ipse : aperte *Mg* || b. aquam : hanc aquam *OLTS*

1. *Lc* 22, 17.

2. *Ibid.* 20.

3. Cf. *Jn* 4, 34 et *Matth.* 7, 21.

4. *Jn* 6, 40.

de beaucoup d'exemples. Cherchons plutôt de quel « fruit de la vigne » le Christ parle : du calice de l'Ancien Testament, dont il est dit en Luc : « Recevez et partagez entre vous ¹ », ou du calice du Nouveau Testament, dont il est dit, toujours en Luc : « Ce calice est le Nouveau Testament en mon sang ² ». Je veux dire : s'agit-il du vin, qui se trouvait sans doute dans la coupe du sacrifice légal, ou du sang même du Christ, qu'après la cène il leur tendit sous l'apparence du vin et comme venant du fruit de la vigne, dans la coupe du Nouveau Sacrifice ?

Joie de la Rédemption et joie de la Glorification.

Je crois qu'en ce problème il sera utile de chercher d'abord quels sont la nourriture et le breuvage dont use le Christ, et dont il se plaît à user. Quelle est sa nourriture, lui-même le déclare : « Ma nourriture est de faire la volonté de mon Père ³. » Mais quelle est la volonté de son Père ? Il le dit ailleurs : « La volonté de mon Père qui m'a envoyé, c'est que quiconque voit le Fils et croit en lui ait la vie éternelle ⁴. » Donc, la nourriture du Christ, c'est le salut du monde. Voilà de quoi il a faim et soif, car c'est aussi son breuvage. Assis au bord du puits, il dit à la Samaritaine : « Donne-moi à boire ⁵. » Et pour lui montrer que ce dont il a soif surtout, c'est qu'on lui demande l'eau vive, pour qu'il puisse donner à qui demande, il ajoute : « Si tu savais le don de Dieu, et quel est celui qui te dit : Donne-moi à boire, alors c'est toi qui demanderais, et il te donnerait l'eau vive ⁶ ! » Voilà ce dont il avait soif : être prié, et donner l'eau vive, afin qu'elle devînt en l'âme fidèle « une source d'eau jaillissant en vie éternelle ⁷. » Qui peut avoir cette eau, si lui-même ne la donne ? Qui peut être sauvé, si lui-même ne sauve ?

Or le salut du monde, dont il a soif, il le réalise aussi, et cela par des œuvres successives, qui appartiennent les

5. *Jn* 4, 7.

6. *Ibid.* 10.

7. *Ibid.* 14.

in his quae pertinent ad reparationem, partim in his quae pertinent ad supremam consummationem. Ad praeparationem pertinent omnia quae operatus est ab exordio mundi in electis suis, usque ad tempus adventus sui, in praefiguratione futurae reparationis. Ad reparationem autem pertinent omnia quae Christus in carne aut bona gessit aut dura pertulit, usque ad horam passionis vel resurrectionis suae. Ad consummationem vero pertinet tota gloria resurrectionis. De qua ipse dicit : *Sanitates perficio hodie et cras; et tertia die consummor*¹.

Salus mundi secundum seriem temporum digesta est et ordinata, in apparatu, in actu, in fructu; hoc est in figura, in gratia, in gloria. Primum Deus Pater mandavit salutes Jacob² in repromissione Salvatoris. Deinde dedit salutem regibus³, id est omnibus justis in adventu Salvatoris. Ad ultimum consummavit negotium salutis in resurrectione Salvatoris, *magnificans salutes regis ejus, et faciens misericordiam Christo suo David et semini ejus usque in saeculum*⁴.

*Hoc opus nostrae salutis*⁵ operatus est Christus, incipiens a diebus antiquis. Tota dispensatio rerum et temporum ejus moderamine ad hunc finem dirigebatur, et in omnibus quae ad hanc causam conducebant delectatus est, auctor ipse omnium, et hoc ad gloriam suam; sicut scriptum est : *Renovabis faciem terrae : sit gloria Domini in saeculum; laetabitur Dominus in operibus suis*⁶. Non solum autem delectatus est in his quae fecit ante adventum, vel in adventu suo; sed in mundum veniens flagella iniquitatis nostrae laetus exceptit. Laetus dicam an tristis? Sed utrumque rectius dixerim. Nam de illo scriptum est : *Exultavit ut gigas ad currendam viam*⁷. Et ipse dicit :

1. *Lc* 13, 32.

2. *Ps.* 43, 5.

3. *Cf. Ps.* 143, 10.

4. *Ps.* 17, 51.

unes à la préparation (du salut), les autres à la réparation, les autres à la consommation suprême. A la préparation reviennent toutes les œuvres qu'il a faites dans ses élus depuis le commencement du monde jusqu'au temps de sa venue, pour préfigurer la réparation qui allait venir. A la réparation revient tout le bien qu'a fait le Christ incarné, tout le mal qu'il a souffert, jusqu'à l'heure de sa passion et de sa résurrection. A la consommation appartient toute la gloire de sa résurrection. Lui-même dit : « Je fais des guérisons aujourd'hui et demain; et le troisième jour je dois être consommé¹. »

Le salut du monde a été ordonné et divisé en trois temps : les préparatifs, l'acte, et le résultat; autrement dit : la figure, la grâce, la gloire. Dieu le Père a d'abord envoyé le salut à Jacob², dans la promesse d'un Sauveur. Puis, il a donné le salut aux rois³, c'est-à-dire à tous les justes, par la venue du Sauveur. En dernier lieu, il a consommé l'affaire du salut dans la résurrection du Sauveur, « exaltant le salut de son Roi, et faisant miséricorde à David son oint et à sa race pour l'éternité⁴. »

« Cette œuvre de notre salut⁵ », le Christ l'a réalisée en la commençant dès les jours antiques. Toute l'économie des choses et des temps était par lui dirigée vers cette fin; et en chaque détail qui servait cette cause il s'est complu, lui, le Créateur de toutes choses, et cela pour sa gloire, ainsi qu'il est écrit : « Tu renouvelleras la face de la terre. Gloire au Seigneur dans tous les siècles! Le Seigneur se réjouira dans ses œuvres⁶. » Non seulement il s'est complu dans ce qu'il a fait avant sa venue ou lors de sa venue, mais, venant en ce monde, il a accueilli avec joie les maux qui lui venaient de notre péché. Dirai-je avec joie, ou avec tristesse? Il serait plus juste de dire l'un et l'autre. Car il est écrit de lui : « Il s'est levé avec joie et a bondi comme un géant pour parcourir sa carrière⁷. » Mais lui-

5. VENANCE FORTUNAT, hymne *Pange lingua gloriosi praelium certantis*, utilisée pendant le Temps de la Passion.

6. *Ps.* 103, 30-31.

7. *Ps.* 18, 6.

Tristis est anima mea usque ad mortem ¹. Non solum dolorem carnis sensit in amaritudine passionum, et asperitate laboriosae disciplinae pro nobis susceptae; sed in anima veram tristitiam habuit, sed libens. Gaudens enim voluit vere tristari. Nec sine gaudio erat tristitia, cui gaudium erat de ipsa tristitia. Propter quod dicit: *Desiderio desideravi manducare hoc pascha* ². Operatio salutis nostrae, suo ordine dispensata, voluntas Patris est; cibus Christi est; hoc est ^a quod esurit; hoc est de quo dicit in cruce: *Sitio* ³; hoc est medicinale poculum; hoc vinum laetitiae; hoc est genimen verae vitis, id est ipsius Christi, qui dicit: *Ego sum vitis vera* ⁴. Intendens ergo in fructum et finem operationis et dispensationis suae ab initio, dicit: *Non bibam amodo de hoc genimine vitis* etc. Ac si diceret: Hactenus delectabar salutem mundi operari, sicut hactenus oportuit; et in his delectatus bibi vinum laetitiae; quia *deliciae meae esse cum filiis hominum* ⁵; sed nondum novum vinum sicut est dulcius, sed sicut est habens dulcedinem cum austeritate disciplinae, quam adhuc sentio. Superest ut amodo, post instantem scilicet passionem, non bibam de hoc genimine usque in diem illum clarificationis meae, cum illud bibam vobiscum novum, nihil austeritatis habens, totum dulcedine plenum, et hoc in regno Patris mei, id est in corpore meo glorificato, vel in regno coelorum, et vobiscum. Nam et vos mecum bibetis, cum de torrente voluptatis meae vos potavero ⁶.

Per diem illum intelligere possumus gloriam resurrectionis et clarificationis, qui dies finem non habet, de quo et dicitur: *Haec est dies quam fecit Dominus: exultemus et lactemur in ea* ⁷. In claritate enim Christi exultabimus

a. est; hoc est: hoc est *T Mg*

1. *Matth.* 26, 38.
2. *Lc* 22, 15.
3. *Jn* 19, 28.
4. *Jn* 15, 1.

même a dit: « Mon âme est triste jusqu'à la mort ¹. » Non seulement il a senti la douleur de la chair dans les souffrances de sa passion, dans l'âpreté de la peine affreuse dont il se chargeait pour nous; mais dans son âme même il a éprouvé une vraie tristesse, — mais il était heureux de la porter. Avec joie il a choisi de souffrir, et cette souffrance n'était pas sans joie, puisqu'il était heureux de la souffrance même. C'est pourquoi il dit: « J'ai désiré d'un grand désir manger cette pâque ². » L'œuvre de notre salut qui se déroule selon son ordre est la volonté du Père, la nourriture du Christ, ce dont il a faim, ce dont il dit sur la croix: « J'ai soif ³. » Voilà le breuvage guérisseur, le vin d'allégresse, le fruit de la vraie vigne, c'est-à-dire du Christ lui-même qui dit: « Je suis la vraie vigne ⁴. » Dirigeant donc son regard sur ce fruit et cette fin de son œuvre, de son économie inaugurée avec le commencement du monde, il dit: « Je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne », etc. C'est comme s'il disait: Jusqu'à présent je mettais ma joie à œuvrer le salut du monde, comme jusqu'à présent il le fallait. En tout cela j'ai mis ma joie, et j'ai bu le vin d'allégresse, car « mes délices sont d'être avec les fils des hommes ⁵ ». Mais ce n'était pas encore le vin nouveau, le vin doux. La douceur s'y mêlait à l'âpre peine que je sens encore. Désormais, c'est-à-dire après ma passion imminente, je ne boirai plus de ce fruit de la vigne, jusqu'à ce jour, — celui de ma glorification; alors je le boirai avec vous, nouveau, débarrassé de son âpreté, plein de douceur. Ce sera dans le royaume de mon Père, c'est-à-dire dans mon corps glorifié, ou dans le royaume des cieux, et avec vous. Car vous aussi vous boirez avec moi, lorsque je vous abreuverai au torrent de mes délices ⁶.

Par « ce jour », nous pouvons entendre la splendeur de la résurrection et de la glorification, jour qui n'a pas de fin et dont il est dit: « C'est le jour qu'a fait le Seigneur, exultons et réjouissons-nous en ce jour ⁷ ! » Dans la gloire

5. *Prov.* 8, 31.
6. Cf. *Ps.* 35, 9.
7. Cf. *Ps.* 117, 24.

et laetabimur, cum *corpus humilitatis nostrae* configurabitur *corpori claritatis suae* ¹. Quamvis ergo Christus *primitiae* sit *dormientium* ², et primus resurgens a mortuis hoc novum vinum biberit, discipulis non statim bibituris; tamen verum est quod dicitur, et sicut dicitur, quod Christus non biberit de hoc genimine usque in diem illum interminabilem gloriosae claritatis suae, in qua videndus est ab electis suis, ut *exultent in conspectu ejus et delectentur in laetitia* ³. Quod ergo dicit, *non bibam amodo usque in illum diem cum vobiscum bibam*, ad tractum spatii referendum est; non ad initium diei, ut sic intelligatur, *cum vobiscum bibam*, quasi diceretur, *quo die vobiscum bibam*.

Si autem quod dicitur, *in illum diem*, referamus ad diem resurrectionis transitorium habentem mane et vesperam; difficile erit intelligere quod dicit, *non bibam usque in illum diem cum vobiscum bibam*, cum discipuli illo die bibitori non essent; nisi simpliciter cogitetur, *non bibam usque in illum diem cum vobiscum bibam*, id est cum vobiscum bibendi consummata fuerit causa. Completa enim resurrectio causa est combibendi vinum laetitiae. Quodam loquendi modo quae post futura sunt esse dicuntur, cum causa extiterit quam sequantur. Hoc modo intelligi potest: *Qui credit in me habet vitam aeternam* ⁴; et illud: *Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum caelorum* ⁵. Sic multa alia quae futura sunt anticipantur ut esse dicantur, quia praeeistente causa qua sint non restat nisi ut sint.

Quod Christus dicit se non hoc sed de hoc genimine bibisse, bibitorum autem non de illo sed illud, gaudii praegustati futuram plenitudinem significare potest.

Secundum rationem praemissorum quaerenti de quo genimine Christus loquatur, de vino scilicet primi calicis

1. Phil. 3, 21.

2. I Cor. 15, 20.

3. Ps. 67, 4.

du Christ, en effet, nous exulterons et nous nous réjouissons, lorsque « notre pauvre corps prendra la ressemblance de son corps glorieux ¹ ». Bien que le Christ soit « les prémices de ceux qui dorment ² », et que, ressuscitant des morts, le premier il ait bu ce vin nouveau quand les disciples ne pouvaient le boire encore, il est cependant vrai que le Christ n'a pas bu de ce fruit jusqu'à ce jour sans fin de sa gloire, où ses élus doivent le voir pour « exulter et se réjouir en sa présence ³ ». Ces paroles : « Je n'en boirai plus désormais jusqu'à ce jour où je le boirai avec vous », se réfèrent donc à un certain espace de temps, non au commencement d'un jour déterminé; et il faut comprendre « où je le boirai avec vous » au sens de « pendant lequel je boirai avec vous ».

Si, au contraire, nous rapportons « en ce jour » au jour historique de la résurrection, qui eut un matin et un soir, il sera difficile de comprendre ces paroles : « Je n'en boirai plus jusqu'à ce jour où je le boirai avec vous », puisque ce jour-là les disciples ne devaient pas boire ce vin nouveau. Mais on peut penser simplement que « je n'en boirai plus jusqu'à ce jour où je le boirai avec vous » veut dire : Lorsque j'aurai consommé l'œuvre qui doit nous permettre de le boire ensemble. Car la résurrection une fois accomplie établit le droit de boire ensemble le vin d'allégresse. D'une certaine manière, on peut dire que des choses qui n'existent pas encore existent, quand leur cause est posée. On peut interpréter ainsi : « Celui qui croit en moi à la vie éternelle ⁴ », et « Bienheureux les pauvres en esprit, car le royaume des cieux est à eux ⁵ ». Pour bien d'autres choses à venir, on anticipe et on dit qu'elles existent, parce que leur cause une fois posée, il faut bien qu'elles se produisent.

Ce que dit le Christ, que dans le passé il a bu non « ce » fruit mais « de ce » fruit, que dans l'avenir il n'« en » boira pas, mais « le » boira, peut signifier la plénitude future de la joie dont il a goûté les prémices.

4. Jn 6, 47.

5. Matth. 5, 3.

an secundi, responderi potest locutionem de genimine figurari, ut quod dictum est intelligatur de alterius significato, et de alterius effectu, et de utriusque fine. Sanguis enim Christi operatur nobis gaudium aeternae salutis, quod est vinum laetitiae, quod etiam in vino prioris calicis significatur quadam ratione similitudinis, quia vinum laetificat cor hominis¹. Gaudium ergo aeternae salutis alterius calicis significatum est, et alterius effectus, utriusque autem finis et utriusque fructus. Propter quod Dominus in alterius consummatione et alterius institutione, figurate loquens et figurae legis alludens, non in sola substitutione novi sacramenti finem constituit veteris sacrificii, sed utrumque ad unum finem dirigit, ultra quem nullus est finis. Cum ergo dicat *de hoc genimine*, quamvis per demonstrationem vel digitus vel oculus in rem praesentem tendatur, ut nihil aliud videatur intelligendum quam quod oculis exhibetur, tamen aliud intelligendum suadet manifesta rei veritas et fidei pietas; cum non sit dignum fide quod hoc ipsum nisi in suo effectu vel significato in regno coelorum a Christo cum discipulis sit bibendum. Sic autem in hoc genimine, quamvis per oculum vel digitum demonstrato, aliud vinum non insolenter potest intelligi; sicut in aqua, cum demonstratur, alia aqua significatur, Domino dicente: *Qui biberit ex hac aqua sitiet iterum*². Per hanc enim aquam, mulieri Samaritanae demonstratam, intelligitur aqua saecularis voluptatis vel cupiditatis, quae sitim non exstinguit; cui opponitur *aqua sapientiae salutaris*³, de qua Dominus dicit: *Qui biberit ex aqua quam ego dabo ei non sitiet in aeternum*⁴.

Summopere cavendum est hoc loco, ne scrupulum fidei^a faciat in verbis Christi differens positio demonstrationum. Nam cum superius diceret, *hoc est corpus meum*;

a. fidei om. C

1. Cf. Ps. 103, 15.

2. Jn 4, 13.

Pour en revenir à la question posée : de quel « fruit de la vigne » le Christ parle-t-il, du vin du premier calice ou de celui du second ? on peut répondre que cette expression « le fruit » est une figure qui s'applique à ce que signifie le premier calice, à ce que réalise le second, à ce qui est la fin de l'un et de l'autre. Le sang du Christ, en effet, nous obtient la joie du salut éternel, qui est le vin d'allégresse. Et le premier calice lui-même figure ce vin d'allégresse par une certaine analogie, parce que le vin réjouit le cœur de l'homme¹. La joie du salut éternel est donc ce que signifie le premier calice, ce que réalise le second ; elle est la fin et le fruit de l'un et de l'autre. C'est pourquoi le Seigneur, au moment où il met un terme à l'un et institue l'autre, parle en figure et fait allusion au rôle de figure qui est celui de la loi : il ne donne pas pour seule fin à l'ancien sacrifice son remplacement par le nouveau sacrifice ; mais il les dirige tous deux vers une unique fin, au-delà de laquelle il n'y en a pas d'autre. Lors donc qu'il dit « de ce fruit », bien qu'il montre du doigt ou du regard l'objet présent, et qu'au premier abord il n'y ait rien d'autre à comprendre, cependant, l'évidence même et la piété de la foi engagent à comprendre autre chose ; car il n'est pas croyable que le Christ et ses disciples boivent dans le royaume des cieux le fruit de la vigne, sinon sous la forme de la réalité signifiée et produite par lui. Il n'est donc pas déplacé de voir dans « ce fruit de la vigne », même si le Christ le montre du doigt ou du regard, un autre vin. De même, en montrant l'eau il fait allusion à une autre eau lorsqu'il dit : « Celui qui boira de cette eau aura encore soif². » Par cette eau qu'il montre à la Samaritaine, comprenons l'eau des convoitises et des plaisirs mondains, qui n'étanche pas la soif. L'eau de la sagesse salvatrice³ est à l'opposé, et le Seigneur dit de celle-ci : « L'eau que je donnerai, celui qui en boira n'aura plus jamais soif⁴. »

Surtout, prenons garde en cet endroit que notre foi ne choppe pas sur les différentes manières de s'exprimer

3. Sag. Sir. 15, 3.

4. Jn 4, 13.

et deinde, *hic est sanguis meus* ; utrobique demonstravit quod solum intelligi voluit. Nec immerito. Ibi enim fides hujus sacramenti erat aedificanda, et forma fidei et confessionis nostrae sine velamento figurae planis verbis praescribi debuit. At cum dicitur, *non bibam amodo de hoc genimine vitis* ; in genimine quod demonstrari videtur aliud insinuat intelligendum, quod in hoc genimine figuratur. Sic enim fieri oportuit. Nam quia utriusque testamenti plena consummatio demonstranda fuit, verbis notis quamvis minus propriis, rebus quoque aequae notis et ad rem pertinentibus, significare voluit *quod nec oculus vidit nec auris audivit nec in cor hominis ascendit* ¹. Non sit ergo mirum locutionem figurari ad eam rem quoquo modo intelligendam, quae nulla verborum proprietate valeat exprimi, et quam necesse sit aliquo modo intelligi.

ALIO MODO UNDE SUPRA.

Verba Christi, quasi ubera lacte redundantia, quo magis pressantur uberius lac fundunt. Vinum post vinum eliquat uva pressius calcata. Habent divina eloquia sua *promptuaria*, et *plena*, *eructantia ex hoc in illud* ². Ibi invenitur vinum laetitiae, dicente David : *Vinum laetificet cor hominis* ³. De hoc bibit Christus ; bibitori sunt et omnes qui sunt Christi. Invenitur ibi et vinum compunctionis, dicente eodem David : *Ostendisti populo tuo dura ; potasti nos vino compunctionis* ⁴.

Videamus an Christus de hoc vino biberit, quia de eo scriptum est, contra persecutorem ejus, vel Judam vel

1. I Cor. 2, 9.

2. Ps. 143, 13.

3. Ps. 103, 15.

4. Ps. 59, 5. Le terme de « compunction » (*compunctio*) désigne au sens propre la souffrance causée par un objet qui « pique » ou « perce » (*compungere*). Employé par les auteurs chrétiens au sens figuré, parfois en mauvaise part, mais le plus souvent pour désigner l'affliction bienfaisante du cœur, il a tenu une grande place dans l'ancien vocabulaire monastique ; cf. J. Pré-

qu'emploie le Christ. Plus haut, il disait : « Ceci est mon corps », « ceci est mon sang », exprimant purement et simplement ce qu'il voulait faire entendre, et avec raison : il fallait fixer la foi du sacrement, et nous dicter en propres termes la forme de notre foi et de notre confession, sans user du voile des figures. Mais quand le Christ dit : « Désormais je ne boirai plus du fruit de la vigne », dans ce fruit qu'il montre, il suggère de comprendre une autre chose figurée par ce fruit. Et c'est bien ainsi : pour exprimer ce qui est la pleine consommation des deux Testaments, « ce que l'œil n'a pas vu, que l'oreille n'a pas entendu, et qui n'est pas monté au cœur de l'homme ¹ », il a voulu se servir de mots connus, qui ne peuvent cependant être les mots propres, et de choses également connues, ayant un rapport avec la béatitude. Ne nous étonnons pas s'il prend le langage figuré pour faire comprendre, dans une certaine mesure, une chose que nul terme propre ne peut désigner, et qu'il est cependant nécessaire de faire entrevoir.

Souffrances rédemptrices et allégresse de la résurrection.

Autre interprétation du même texte.

— Les paroles du Christ sont comme des mamelles gonflées de lait ; plus on les presse, plus elles donnent abondamment. Le raisin, foulé et foulé encore, fait couler du vin et encore du vin. Les paroles divines ont leurs « celliers », et « ils sont pleins, ils débordent de toutes parts ² ». Là, on trouve le vin d'allégresse dont David dit : « Le vin réjouit le cœur de l'homme ³. » Le Christ a bu de ce vin, et tous ceux qui sont au Christ en boiront. On y trouve aussi le « vin de compunction » ; et le même David dit : « Tu as fait voir à ton peuple des choses dures, tu nous as abreuvés du vin de compunction ⁴. »

Voyons si le Christ a bu de ce vin. Il est écrit de lui, à l'adresse de son persécuteur, Judas ou le Juif : « Tu as

gon, Art. *Compunctio* dans *DS*, II, col. 1312-1321. Baudouin, entraîné par l'association des réminiscences bibliques, va exploiter dans ce passage les différentes acceptions du mot.

Judaeum ^a : *Persecutus est hominem inopem et mendicum, et compunctum corde mortificare* ¹. Corpore quidem compunctus est, sicut scriptum est : *Videbunt in quem compunxerunt* ². Sed quomodo compunctus est corde ? Nam de poenitentibus in Actibus apostolorum scriptum est : *Compuncti sunt corde* ³. Quae quidem compunctio in Christum non cadit.

Sed numquid in solis poenitentibus est compunctio ? Nequaquam. Nam de impoenitentibus et duris corde juxta Apostolum scriptum est : *Dedit illis Deus spiritum compunctionis, oculos ut non videant et aures ut non audiant* ⁴. Malis enim saepe molesta sunt bona, et ira vel odio contra justitiam et contra veritatem compunguntur. Habet enim iniquum odium stimulos suos ; et sicut est bona cordis compunctio ex amore et devotione veniens, sic est et mala ex odio et iniquitate descendens.

Est autem, ut praelibavimus, quaedam compunctio ex dolore poenitentiae, quae convenit peccatoribus ad Deum conversis. Est quaedam compunctio ex asperitate disciplinae, quae omnibus justis per multimodas tribulationes a Deo imponitur. *Multae enim tribulationes justorum* ⁵, et non est justus qui non patitur. Per hanc disciplinae compunctionem, quasi per infusionem vini, curantur si qua sunt vulnera justorum, et sanatur infirmitas ; aut custoditur humilitas, aut exercetur patientia eorum. Hoc est vinum compunctionis, vel secundum aliam translationem, vinum stimulationis. Quotquot autem justi sunt, quamquam *in laetitia et exultatione* ⁶ Deo serviant, quia *spiritus promptus est*, tamen, quia *caro infirma est* ⁷, in *tribulatione malorum et dolore* ⁸ ingemiscunt et parturiunt usque adhuc ⁹. In sudore vultus sui manducantes panem

a. Judaeum : Judaeam C Judaeorum L

1. Ps 108, 17.

2. Cf. Zach. 12, 10 et Jn 19, 37.

persécuté le pauvre, le mendiant ; tu as poursuivi jusqu'à la mort celui qui avait le cœur percé ¹. » Il fut percé, certes, dans son corps, ainsi qu'il est écrit : « Ils verront qui ils ont percé ². » Mais comment fut-il percé dans son cœur ? Il est dit aux Actes des Apôtres, à propos des Juifs repentants : « Ils eurent le cœur percé ³. » Ce genre de compunction n'est pas pour le Christ.

Mais n'y a-t-il d'autre compunction que celle des pénitents ? Si ! L'Apôtre dit bien, en parlant d'Israël impénitent et dur de cœur : « Dieu leur a donné un esprit de compunction, des yeux qui ne voient pas, des oreilles qui n'entendent pas ⁴. » Car souvent le bien est à charge aux mauvais : ils sont percés par la colère et la haine qu'ils éprouvent à l'égard de la justice et de la vérité. La haine injuste a ses aiguillons ; et comme il y a une bonne compunction du cœur, venant de l'amour et de la dévotion, il y en a aussi une mauvaise, qui vient de la haine et du péché.

Il y a, nous venons de le dire, la piqûre du repentir, qui convient aux pécheurs revenant à Dieu ; il y a encore la piqûre de l'épreuve que Dieu impose à tous les justes par mille tribulations, car « les tribulations des justes sont innombrables ⁵ », et il n'est pas juste celui qui ne souffre pas. Par cette piqûre de l'épreuve, Dieu, comme en versant du vin, soigne les plaies que peuvent avoir les justes, guérit leur faiblesse, garde leur humilité ou exerce leur patience. Tel est le « vin de compunction », ou, selon une autre version, le « vin qui aiguillonne ». Les justes en effet, bien qu'ils servent Dieu « dans la joie et l'allégresse ⁶ » parce que « l'esprit est prompt ⁷ », gémissent néanmoins et enfantent dans la tribulation et la douleur ⁸ jusqu'à ce jour ⁹, parce que la chair est faible. Ils mangent leur pain à

3. Act. 2, 37.

4. Rom. 11, 8.

5. Ps. 33, 20.

6. Ps. 44, 16.

7. Mc 14, 38.

8. Ps. 106, 39.

9. Cf. Rom. 8, 22.

suum¹, *pane lacrimarum* cibantur² et potantur *vino compunctionis*³. *Patres enim nostri comederunt uvam acerbam et dentes filiorum obstupescunt*^{4 a}. De hac uva acerba, id est de tumore propriae voluntatis, expressum est hoc vinum, et de hoc genimine vitis tota poenalitas nostrae mortalitatis processit.

Christus autem et ipse, factus particeps mortalitatis nostrae, *de torrente in via* bibit⁵, et *disciplina pacis nostrae super eum*⁶, quoadusque biberet calicem passionis, finem ponens suae disciplinae quam pertulit et nostrae miseriae quam sanavit. Qui bibens calicem passionis bibit vinum compunctionis, quia non solum compunctus est in corpore, sed *dolore cordis intrinsecus*, quia poenituit eum hominem fecisse⁷. Ergo Pater ostendit illi dura⁸. Nec enim pepercit ei, donec resurgens a mortuis, conscisso mortalitatis sacco, immortalitatis stola circumdatus, Patri diceret : *Conscidisti saccum meum et circumdedisti me laetitiam; ut cantet tibi gloria mea et non compungar*⁹. Sed quia oportuit Christum prius pati¹⁰ et sic resurgere a mortuis, jam appropinquante hora passionis calicem passionis bibiturus, et sic de hoc mundo transiturus ad Patrem¹¹ dicit : *Non bibam amodo de hoc genimine vitis* etc.; quasi diceret : Hactenus de hoc genimine vitis bibi, hoc est de infirmitate assumptae mortalitatis quae tristitia sunt pertuli. Nunc finis est tristitiae; hoc poculum amarum amodo non bibam, sed vinum laetitiae in regno Patris mei, cum converterit planctum meum in gaudium mihi¹². Et vos, qui calicem meum bibetis, *contristabimini*;

a. *obstupescunt* : *obstupescunt C*

1. *Gen.* 3, 19.

2. *Ps.* 79, 6.

3. *Ps.* 59, 5.

4. *Ez.* 18, 2. Cf. *Jér.* 31, 29.

5. *Ps.* 109, 7.

6. *Is.* 53, 5.

7. Cf. *Gen.* 6, 6.

8. Cf. *Ps.* 59, 5.

la sueur de leur front¹, sont nourris du « pain des larmes² » et abreuvés du « vin de compunction³ ». Car « nos pères ont mangé du raisin vert, et les dents de leurs fils en sont agacées⁴ ». C'est de ce raisin vert, c'est-à-dire de l'enflure de la volonté propre, que le vin de compunction a été pressé : voilà le fruit de vigne d'où viennent toutes les peines de notre condition mortelle.

Le Christ, qui a partagé, lui aussi, notre condition mortelle, a « bu au torrent, sur sa route⁵ » ; il a « porté l'épreuve, gage de notre paix⁶ », jusqu'au moment où il a bu le calice de sa passion, mettant un terme à l'épreuve qu'il portait et à notre misère qu'il a guérie. Avec le calice de sa passion, il a bu le vin de compunction, parce qu'il a été percé non seulement dans son corps, mais percé « intérieurement d'une douleur du cœur » ; parce qu'il a regretté d'avoir fait l'homme⁷. Le Père lui a donc fait voir des choses dures⁸ ; il ne l'a pas épargné, jusqu'au moment où il est ressuscité des morts, où a été déchiré le cilice de la condition mortelle, et où, revêtu de la robe d'immortalité, il a dit à son Père : « Tu as déchiré mon cilice, et m'as revêtu d'allégresse. Mon âme te louera, et je ne serai plus percé⁹. » Mais il fallait que le Christ souffrît¹⁰, et ensuite seulement ressuscitât des morts. Aussi, quand approche l'heure de sa passion, et lorsqu'il va en boire le calice pour passer de ce monde à son Père¹¹, il dit : « Je ne boirai plus, désormais, de ce fruit de la vigne. » C'est comme s'il disait : Jusqu'à présent, j'ai bu de ce fruit de la vigne, c'est-à-dire j'ai porté les tristes conséquences de l'infirmité de la condition humaine que j'assumais. Mais maintenant, c'est la fin de la tristesse. Désormais je ne boirai plus cette coupe amère, mais le vin d'allégresse dans le royaume de mon Père, lorsqu'il changera mon deuil en joie¹². Et vous, qui boirez mon

9. *Ps.* 29, 12.

10. Cf. *Lc* 24, 26.

11. Cf. *Jn* 13, 1.

12. Cf. *Ps.* 29, 12.

sed tristitia vestra vertetur in gaudium ¹, ut novum vinum vobiscum bibam. Locutio autem sic figuratur, quasi idem sit novum vinum et illud quod biberat ante novum. Sed modus locutionis est nostrae consuetudini satis accommodus ^a, sicut dici solet : *Quae seminaverit homo, haec et metet* ².

ALIO MODO UNDE SUPRA ^b.

Quis plantat vineam, et de fructu ejus non edit ³ ? Plantavit Dominus vineam. Quaenam est haec ? *Vinea*, inquit Isaias, *Domini Sabaoth domus Israel est* ⁴. Sicut differt vinea a vinea, sic et vinum a vino. Vineae Domini discernitur a vinea aliena. Haec est gentilitas a Dei cultu aliena et idolatriae dedita. Synagoga autem, quae ad Domini vineam pertinere habet, tamquam ab eo plantata et exculta, pro parte justorum vinea Domini est et vinea Sorech ⁵, id est vinea electa ; pro parte vero malorum et infidelium conversa est in amaritudinem vitis alienae ⁶. *Generatio enim perversa est, et infideles filii* ⁷. Facti sunt enim sicut gentes quae Deum ignorant ⁸. Haec vinea fructificavit impietatem pro fide, diffidentiam pro spe, invidiam vel odium pro dilectione ⁹. Praedixit et hoc Moyses : *De vinea Sodomorum vinea eorum et de suburbanis Gomorrhae. Uva eorum uva fellis et botrus amarissimus* ^c. *Fel draconum vinum eorum, venenum aspidum insanabile* ¹⁰. *Uva fellis, fel draconum, venenum aspidum insanabile*, tria haec quid sunt, nisi impietas et diffidentia et odium inexorable, vel

a. accommodus (sic semper codd. et recte, siquidem agitur de vocabulo latino genuino) : accommodatus tradit semper Mg || b. unde supra : exponitur ut supra Mg || c. botrus amarissimus : botri amarissimi Vlg Mg ; OT tradunt solas litteras vel syllabas initiales

1. Jn 16, 20.
2. Gal. 6, 8.
3. I Cor. 9, 7.
4. Is. 5, 7.

calice, « vous serez tristes avec moi ; mais votre tristesse se changera en joie ¹ », et je boirai avec vous le vin nouveau. Il emploie un langage figuré, en semblant identifier ce vin nouveau et celui qu'il a bu précédemment ; mais c'est une manière de parler qui nous est familière, comme par exemple lorsque nous disons : « On récolte ce qu'on a semé ². »

L'obéissance de la Loi et celle de l'Évangile. *Autre interprétation.* — « Qui donc plante une vigne et ne mange pas de son fruit ³ ? » Le Seigneur a planté une vigne. Laquelle ? « La vigne du Seigneur des armées, dit Isaïe, c'est la maison d'Israël ⁴. » Il y a une vigne et une vigne, comme il y a un vin et un vin. La vigne du Seigneur se distingue de la vigne étrangère, qui est la foule des païens, étrangers au culte de Dieu, donnés à l'idolâtrie. La Synagogue, qui devrait faire partie de la vigne du Seigneur, en tant que plantée et cultivée par lui, est, quand il s'agit des justes qu'elle renferme, vigne du Seigneur et vigne de Sorec ⁵, ce qui veut dire vigne choisie ; mais en ce qui concerne les mauvais et les infidèles qui en font partie, elle est devenue amère comme la vigne étrangère ⁶. « C'est une race pervertie, ce sont des fils infidèles ⁷ », devenus « semblables aux païens qui ignorent Dieu ⁸ ». Cette vigne a donné comme fruits l'impiété au lieu de la foi, le désespoir pour l'espérance, l'envie et « la haine pour l'amour ⁹ ». Moïse l'avait dit : « Leur vigne est du plant de Sodome et des champs de Gomorrhe ; leurs raisins sont raisins vénéneux, et leurs grappes sont amères. Leur vin est venin des dragons, poison mortel des aspics ¹⁰. » « Raisin vénéneux », « venin des dragons », « poison mortel des aspics », qu'est-ce que cela, sinon l'im-

5. Cf. Is. 5, 2, selon l'ancienne version latine, conforme au texte hébreu, utilisée comme trait après la troisième lecture de la Vigile pascale.

6. Jér. 2, 21.
7. Deut. 32, 20.
8. I Thess. 4, 5.
9. Ps. 108, 5.
10. Deut. 32, 32-33.

quaecumque vitia tam pessimis rebus similia? Qualis est haec vinea, tale et vinum ejus. Acetum est, de quo dicit : *Et in siti mea potaverunt me aceto* ¹. *Vinum myrrhatum* ² est, quod Dominus *cum gustasset noluit bibere* ³. Gustavit quidem, per experientiam probans quanta esset malitia eorum; sed *noluit bibere*, quia non approbavit; respuit quod displicuit. Fidelis autem Synagoga, quae per oboedientiam placuit Deo, sicut germen delectabile ⁴ et sicut vinea electa fuit; de qua Isaias : *Vinea meri cantabit ei* ⁵. Delectatus est enim Deus in oboedientia antiquorum justorum sub legalibus promissis et judiciis et praeceptis ^a et sacramentis.

Habuit haec oboedientia tempora sua usque ad passionem Christi. Deinde successit nova oboedientia novaque justitia, majori perfectione magis Deo placitura. Propter quod nunc dicit : *Non bibam amodo de hoc genimine vitis*, etc.; ac si diceret : Non delectabor amodo oboedientia qualis usque nunc sub lege fuit. Instat dies ille, id est tempus gratiae, ut umbra evacuetur, et propter nova promissa, sub novis praeceptis novisque sacramentis, religio augeatur, et exemplo humilitatis meae oboedientia perficiatur, in qua magis vobiscum delecter in regno Patris mei, hoc est in Ecclesia.

Quod dicit : *donec bibam illud novum*; per *illud novum* significat ex aliqua parte eandem esse oboedientiam legis et evangelii, et ex aliqua parte innovatam, id est mutatam et auctam. Hinc ipse alio loco dicit : *Non veni legem solvere, sed adimplere* ⁶. Summa autem legis adimpletio haec est, oboedientia usque ad mortem. Haec est perfecta caritas, hic finis justitiae et omnis consummationis. Haec

a. promissis et judiciis et praeceptis : praeceptis et judiciis et promissis
Mg

1. Ps. 68, 22.

2. Mc 15, 23.

3. Matth. 27, 34.

piété, le désespoir, la haine implacable, et autres vices analogues? Telle vigne, tel vin. C'est le vinaigre dont il est écrit : « Dans ma soif ils m'ont abreuvé de vinaigre ¹ »; c'est le « vin mêlé de myrrhe ² », que le Seigneur « goûta mais ne voulut pas boire ³ ». Il le goûta, pour savoir par expérience quelle était leur méchanceté; mais il ne voulut pas boire, parce qu'il n'approuva pas; il repoussa ce qui lui déplut. Quant à la Synagogue fidèle, qui plut à Dieu par l'obéissance, elle fut le plant délicieux ⁴ et la vigne choisie dont Isaïe dit : « La vigne de vin pur chantera pour lui ⁵. » Car Dieu s'est complu dans l'obéissance des justes antiques, au temps des promesses, des jugements, des préceptes et des sacrements de la loi.

Cette obéissance eut son temps, jusqu'à la passion du Christ. Une nouvelle obéissance lui a succédé, et une nouvelle justice, qui devait plaire davantage à Dieu par une plus grande perfection. C'est pourquoi le Seigneur dit maintenant : « Je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne », etc. Comme pour dire : Désormais je ne me contenterai plus d'une obéissance semblable à celle qui fut sous la Loi, jusqu'à présent. Le jour — c'est-à-dire le temps de la grâce — vient, où l'ombre se dissipera : à cause des nouvelles promesses, des nouveaux préceptes et des nouveaux sacrements, le culte dû à Dieu s'accroîtra; à l'exemple de mon humilité vous perfectionnerez votre obéissance, et je m'y complirai avec vous dans le royaume de mon Père, c'est-à-dire dans l'Église.

En disant : Jusque à ce que je « le » boive « nouveau », il fait entendre que l'obéissance de l'Évangile est pour une part la même que celle de la Loi, et que pour une part elle est nouvelle, c'est-à-dire changée et augmentée. Dans le même sens il a dit ailleurs : « Je ne suis pas venu abolir la Loi, mais l'accomplir ⁶. » Or le parfait accomplissement de la Loi, c'est l'obéissance jusqu'à la mort : voilà la charité parfaite, voilà la fin de la justice et de toute perfec-

4. Cf. Is. 5, 7.

5. Is. 27, 2.

6. Matth. 5, 17.

oboedientia clausa fuit in lege in primo et maximo mandato ¹ : *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex omnibus viribus tuis, et ex omni mente tua* ² a. Clausa quoque fuit in sacrificiis, et in morte hostiarum latenter insinuata. Nunc autem in exemplo mortis Christi propalata est, et imitatoribus et dilectoribus Christi imposita. Haec oboedientia calix est salutaris ³, calix passionis Christi. Hoc est vinum novum, de quo dicit : *donec bibam illud novum in regno Patris mei*. Quid est ergo illud novum vinum bibere, nisi ex amore oboedientiae pati ? Quid est : *vobiscum bibam illud* ; nisi : et vos ex amore oboedientiae compatiemini ? Quid est : *bibam illud*, sed *novum* ; nisi quia novum erat ut pro genimine vitis biberetur calix passionis ? Novum erat ut pro agno immolaretur homo. *Bibam illud vobiscum novum*, quia in hujus novitate calicis ego delectabor ; et vos condelectabimini, et hoc pro ^b hilaritate mentis. *Hilarem enim datorem diligit Deus* ⁴.

Oboedientia autem usque ad mortem intelligenda est non in sola morte carnis, sed quodammodo in omni perfecta mortificatione et castigatione corporis, maxime autem in omni perfecta renuntiatione propriae voluntatis. Nam seipsum ^c mactat, qui propriam voluntatem jugulat. Qui ab illicitis desideriis se propter Deum abstrahit, animam suam propter Deum odit, et in hoc mundo eam perdit, et odiendo et perdendo ^d in vitam aeternam custodit ^e. Qui in hilaritate mentis et dulcedine caritatis, propria voluntate postposita, per iudicium discretionis fratris voluntatem praeponit, hic pro fratre animam ponit ^{e'}. In omni genere martyrii est oboedientia usque ad

a. et ex omni [omni : tota *T Vlg Mg*] mente tua *om. L* || b. hoc pro *CDOS* : pro hac *T Mg* || c-c'. Nam seipsum... animam ponit : *nostrae divisioni favent codd.* ; *Mg in unam conjungit sententiam* || d. eam perdit, et odiendo et perdendo : odiendo perdit et perdendo *T Mg*

1. Cf. *Matth.* 22, 38.

2. *Deut.* 6, 5.

tion. Cette obéissance était enclose dans la Loi, dans le premier et le plus grand commandement ¹ : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces et de tout ton esprit ². » Elle était incluse aussi dans les sacrifices, et implicitement suggérée dans la mort des victimes. Mais maintenant, l'exemple de la mort du Christ la publie, l'impose à tous ceux qui veulent aimer et imiter le Christ. Cette obéissance est le calice du salut ³, le calice de la passion du Christ. Tel est le vin nouveau dont il dit : « Jusqu'à ce que je le boive, nouveau, dans le royaume de mon Père. » Qu'est-ce donc que boire ce vin nouveau, sinon souffrir par amour de l'obéissance ? Que veut dire : « Je le boirai avec vous », sinon : Vous aussi, vous souffrirez, comme moi, par amour de l'obéissance ? Qu'est-ce à dire « je le boirai », mais « nouveau », sinon qu'il était nouveau de boire comme fruit de la vigne le calice de la passion ? Il était nouveau que l'homme fût immolé en guise d'agneau. « Je le boirai avec vous, nouveau », parce que dans ce nouveau calice je mettrai ma joie, et vous vous réjouirez avec moi, parce que votre âme sera dans la joie. « Car Dieu aime celui qui donne joyeusement ⁴. »

L'obéissance jusqu'à la mort doit s'entendre non seulement de la mort de la chair, mais de toute parfaite mortification et pénitence du corps, et surtout de tout parfait renoncement à la volonté propre. Car il se met à mort lui-même, celui qui étrangle sa propre volonté. Celui qui à cause de Dieu s'éloigne de tout plaisir défendu, hait son âme pour Dieu, la perd en ce monde ; et en la haïssant et la perdant, il la gagne pour la vie éternelle ⁵. Celui qui, dans la joie de son âme et la douceur de l'amour, met de côté sa propre volonté, et par un choix judicieux lui préfère celle de son frère, celui-là donne son âme pour son frère ⁶. L'obéissance jusqu'à la mort se trouve dans tout

3. Cf. *Ps.* 115, 13.

4. *II Cor.* 9, 7.

5. Cf. *Jn* 12, 25.

6. Cf. *I Jn* 3, 16.

mortem, sive nos occidat gladius persecutoris, sive gladius spiritus quod est verbum Dei ¹. Haec est perfecta oboedientia, qualis in lege non erat ; quia lex neminem adduxit ad perfectum ². Hoc est novum vinum, quod bibit Jesus Christus cum discipulis suis. Quicumque in hac oboedientia delectantur, combibitores ^a sunt Jesu ^b, et de calice ejus bibunt vinum conditum et mustum malorum granatorum ³.

RECAPITULATIO.

Ut ^c summatim quae diffusius dicta sunt perstringamus, Christus vera vitis ⁴ est secundum plenitudinem gratiae. Cujus vitis vinum est salus mundi et commune gaudium omnium justorum. Hoc ipse bibit in initio non novum, in fine novum, hoc est ab omni austeritate alienum et omni dulcedine plenum.

Item Christus vitis est secundum conditionem assumptae infirmitatis. Cujus vitis, id est infirmitatis assumptae, vinum est amaritudo tribulationum et passionum. Vinum non novum, quia de uva acerba et de propagatione veteris hominis, id est Adae, non secundum culpam sed secundum poenam. Vinum hoc de vetustate amarum et in amaritudine vetustum, sed mox novo mutandum.

Item vinea dicitur ecclesia justorum, secundum gratiam fidei et caritatis. Cujus vineae vinum est oboedientia legis vel evangelii. Sed oboedientia legis figura erat oboedientiae evangelicae perfectionis. Oboedientia legis immolare agnum, oboedientia nova immolare seipsum. Illa vinum non novum, ista vinum novum, de quo Dominus dicit : *Neque mittunt vinum novum in utres veteres ; alioquin rumpuntur utres, et vinum effunditur, et utres pereunt* ⁵.

a. combibitores : condebitores *D* || b. Jesu : Jesu Christi *Mg* || c. Ut *OTS* : Et *CD*

1. Cf. *Ephés.* 6, 17.

genre de martyr, que nous soyons tués par le glaive du persécuteur, ou par le glaive de l'esprit qui est la parole de Dieu ¹. C'est là l'obéissance parfaite, qui n'était pas dans la loi, car la loi n'a conduit personne à la perfection ². C'est là le vin nouveau que le Christ Jésus boit avec ses disciples. Quiconque prend sa joie dans cette obéissance boit avec Jésus, boit le vin aromatisé de son calice, le vin doux de ses grenades ³.

Résumé. — Résumons en peu de mots ce que nous avons dit avec quelque développement. Le Christ est la vraie vigne ⁴, au point de vue de la plénitude de la grâce. Le vin de cette vigne est le salut du monde et la joie commune de tous les justes. Ce vin, le Christ le boit : d'abord il n'est pas nouveau, mais à la fin il est nouveau, c'est-à-dire dégagé de toute âpreté, rempli de toute douceur.

Le Christ est encore la vigne au point de vue de la condition de faiblesse qu'il a assumée. Le vin de cette vigne, c'est-à-dire de la faiblesse qu'il a assumée, est l'amertume des souffrances et des tribulations, — vin qui n'est pas nouveau, car il vient du raisin vert, du plant du vieil homme, c'est-à-dire d'Adam, non selon la faute mais selon la peine. Il est amer parce qu'il est vieux, et vieilli dans son amertume, mais doit bientôt être changé en vin nouveau.

La vigne, c'est encore l'Église des justes, au point de vue de la grâce de la foi et de la charité. Le vin de cette vigne, c'est l'obéissance à la Loi et à l'Évangile. Mais l'obéissance à la Loi demandait qu'on immole un agneau, l'obéissance nouvelle, que l'on s'immole soi-même. Celle-là était un vin, mais non point nouveau ; celle-ci est le vin nouveau dont le Seigneur a dit : « On ne met pas le vin nouveau dans de vieilles outres : autrement, les outres se rompent, le vin se répandra, et les outres seront perdues ⁵. »

2. Cf. *Héb.* 7, 19.

3. Cf. *Cant.* 8, 2.

4. Cf. *Jn* 15, 1.

5. *Matth.* 9, 17.

ALIO MODO UNDE SUPRA.

Si^a simplicior intelligentia ab aliquibus exposcitur, possunt haec verba ad litteram ex parte accipi. Quia hoc ultimum pascha cum discipulis celebravit, aliud deinceps non celebraturus, dicit : *Non bibam amodo* etc. ; tamquam diceret : Ex hoc genimine juxta ritum paschalis observantiae non bibam amodo, sed ad aliud convivium vos invito, *ut edatis et bibatis super mensam meam in regno meo*¹.

Nec praejudicat huic sententiae quod post resurrectionem cum discipulis suis manducavit et etiam bibit, sicut videtur ex Actibus apostolorum, dicente Petro : *Manducavimus et bibimus cum illo postquam resurrexit a mortuis*². Non enim negat se omnino bibiturum, sed dicit : *Non bibam amodo ex hoc genimine*, id est sollempnia paschalis observantiae bibendo ex hoc calice non iterabo, sed hujus festivitatis mysteria in regno Patris mei, hoc est in regno coelorum, sive in Ecclesia, complebo. Unde apud Lucam dicit : *Dico vobis, ex hoc non manducabo illud, donec impleatur in regno Dei*³. Manducavit quidem post resurrectionem cum discipulis suis, sed non manducavit ex hoc, id est nec pascha manducavit, nec vinum libavit sicut in sacrificio fieri solet. Manducavit tamen ad astruendam fidem resurrectionis, et credentes discipuli novo gaudio resurrectionis perfusi sunt, ut quodammodo novum vinum jam tunc biberet cum discipulis suis, id est novum gaudium haberet cum illis in gloria resurrectionis suae, et in seipso quasi in regno Patris sui. Discipuli enim, de morte ejus contristati, viso Domino gavisi sunt⁴ supra quam dici possit, sicut scriptum est : *Ad vesperum demorabitur fletus et ad matutinum laetitia*⁵.

a. Si om. T Mg

1. Lc 22, 30.

2. Act. 10, 41.

3. Lc 22, 16.

Autre interprétation du même passage.
Sens littéral. — Si certains réclament une explica-

tion plus facile, nous pouvons prendre ces paroles en partie à la lettre. Le Christ célébrait cette dernière pâque avec ses disciples et ne devait plus en célébrer d'autre. Il dit donc : « Je ne boirai plus désormais... », etc. Cela revient à dire : Je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne, selon le rite pascal ; mais je vous invite à un autre repas, je vous convie « à manger et boire à ma table, dans mon royaume¹ ».

A cette interprétation ne s'oppose pas le fait qu'après la résurrection il ait mangé et bu avec ses disciples, comme on le voit dans les Actes des Apôtres lorsque Pierre dit : « Nous avons mangé et bu avec lui, après sa résurrection d'entre les morts². » Le Christ n'affirme pas, en effet, qu'il ne boira plus du tout, mais dit : « Je ne boirai plus de ce fruit », c'est-à-dire : Je ne célébrerai plus, en buvant de ce calice, les fêtes de l'observance pascale, mais j'accomplirai dans le royaume de mon Père, c'est-à-dire dans le royaume des cieux ou dans l'Église, les mystères que figurent ces fêtes. C'est pourquoi il dit en saint Luc : « Je vous le dis, je ne mangerai plus la pâque, jusqu'à ce qu'elle s'accomplisse dans le royaume de Dieu³. » Il a mangé, oui, avec ses disciples, après la résurrection, mais il n'a pas mangé la pâque ; il n'a pas bu le vin comme on avait coutume de le faire dans le sacrifice. Il a mangé pour affermir la foi à la résurrection ; ses disciples ont cru, et ont été pénétrés de la joie nouvelle de la résurrection, si bien que d'une certaine manière il a bu dès lors le vin nouveau avec eux, en ce sens qu'il a goûté avec eux la joie nouvelle dans la gloire de la résurrection, et il l'a goûtée en lui-même, comme dans le royaume de son Père. Car les disciples, tristes de sa mort, ont eu, en voyant le Seigneur, plus de joie⁴ qu'on ne peut dire. Ainsi qu'il est écrit : « Le soir on se couche dans les larmes, et le matin c'est l'allégresse⁵. »

4. Cf. Jn 20, 20.

5. Ps. 29, 6.

DE VERITATE MUTATIONIS.

Mutatio panis in corpus Christi vera est et mystica. Utriusque autem rei, id est veritatis et mysterii, propria consideratio fidem aedificare potest aut caritatem. Sed veritatem mutationis primo attendamus.

Vera est, inquam, mutatio, non secundum figuram sed secundum substantiam^a. Non enim transfiguratur panis, sed transsubstantiatur¹. Novo et inusitato modo species manet et substantia mutatur. In transfiguratione autem non sic. Nam cum *Satanas transfiguratur se in angelum lucis*², non natura demutatur, ut una natura in alteram transferatur. Quando Dominus in monte transfiguratus est³, quod clarificatum est non substantiam mutavit, sed *decorem induit*⁴, ut esset non alterius naturae sed alterius gloriae. Non est nostrae possibilitatis vel edicere vel cogitare quomodo Christus, vel ante resurrectionem vel post, in specie glorificata vel non glorificata apparens, nunc unam nunc alteram speciem exhibuit, quasi ad hoc ne agnosceretur, cum id tamen semper ageret ut agnosceretur. Nam ad haec quis idoneus? Quis sufficit explicare, utrum in transfiguratione priorem speciem exueret^b, an eam retinens, et ab oculis praesentium discipulorum abscondens, gloriosam illam speciem superinduerit? Quis sufficit explicare, quomodo, in resurrectione clarificatus, non in illa festiva specie gloriae suae apparuit, sed in

a. substantia(m) : hoc vocabulum, minus tunc usitatum, haud semel transcripsit superbia(m) C || b. exueret O¹ celt. codd. : exuerit O (a. corr.) Mg

1. Baudouin affirme vigoureusement le réalisme du changement eucharistique ; néanmoins, avec un sens théologique très sûr, il insiste moins sur la présence réelle considérée en soi, que sur les effets de grâce — la « nouvelle création » eschatologique déjà inaugurée ici-bas par une vie sainte qui peut culminer dans le martyre (p. 211-221) — que la transsubstantiation et la communion signifient et réalisent. Telle est en effet l'ultime réalité voulue par le Christ dans l'institution du sacrement.

2. II Cor. 11, 14.

3. Cf. Matth. 17, 1.

3. Exposé doctrinal.

La vérité du changement.

Le changement du pain au corps du Christ est vrai, et est mystique. Pour édifier la foi et la charité, il est utile de considérer d'une part comment il est vrai, et d'autre part comment il est mystique. Voyons d'abord comment il est vrai.

Transsubstantiation et transfiguration. Il est vrai, dis-je, ce changement, qui a lieu non selon la figure mais selon la substance. Car le pain n'est pas transfiguré, mais transsubstantié¹. Selon un mode nouveau et inusité, l'apparence demeure, la substance est changée. Dans une transfiguration il n'en est pas ainsi : lorsque « Satan se transfigure en ange de lumière² », sa nature n'est pas changée ; ce n'est pas une nature qui se transforme en une autre. Quand le Seigneur fut transfiguré sur la montagne³, son corps glorifié ne changea pas non plus de substance, mais « se revêtit de beauté⁴ » ; il eut non une autre nature, mais une autre gloire. Il n'est pas en notre pouvoir de dire ni de concevoir comment le Christ, apparaissant soit sous une forme glorifiée avant sa résurrection, soit sous un aspect non glorieux après sa résurrection, prit telle ou telle apparence comme pour ne pas être reconnu — mais en réalité il le faisait toujours pour être reconnu. Qui pourrait le dire ? Qui suffirait à expliquer si, dans la transfiguration, il s'est dépouillé de sa première forme, ou s'il l'a gardée en la cachant aux yeux des disciples, et a revêtu par dessus cette forme glorieuse ? Qui suffirait à expliquer comment, glorifié dans la résurrection, il n'apparut pas sous la forme admirable de sa gloire, mais sous sa forme bien connue, ou sous une autre,

4. Ps. 92, 1, selon l'ancienne version latine utilisée au Bréviaire cistercien pour le verset des Laudes du dimanche.

specie nunc quasi nota nunc quasi non nota, sicut voluit agnoscere vel ad tempus non agnoscere; et cum voluit ad tempus non agnoscere, utrum in ipso erat ne agnosceretur — quia, sicut scriptum est: *In alia effigie ostensus est* ¹ —, an in illis erat qui non agnoscebant — quia *oculi eorum tenebantur* ² —? Et nunc existimatus est phantasma esse vel spiritus ³, nunc hortulanus ⁴, nunc quasi peregrinus ⁵, vicissim se manifestans et abscondens, quibus voluit et sicut voluit. Quid aliud super hujusmodi affirmare possumus, nisi quod Jesus Deus est, et in omnibus operatur sicut Deus et *sicut potestatem habens* ⁶, cui serviunt ad nutum omnis forma et materia, omnis species et substantia?

Circa haec autem, formam scilicet et materiam, sive speciem et substantiam, praeclara philosophorum sudaverunt ingenia; et subtilissima indagazione investigare conati sunt singulorum naturam, et unde esset, et quid esset vel non esset, et ubi esset, et quid denique posset; et quod sibi videbatur, secundum conjecturam humanae rationis, quasi diffinitum habebant et certum. Et arbitrati sunt, secundum acumen ingenii sui, legem naturae certis terminis concludere et indubitatis diffinitionibus limitare; quasi a veritate discordaret, quidquid eorum diffinitionibus obviaret. Et quidem secundum sollemnem ordinem et cursum naturae multa ab eis tam mirabiliter quam fideliter edisserata sunt; sed multa probabiliter elaborata, sed a veritate tam extranea quam a pietate fidei aliena. Quidquid ab eis vere fideliterque comprehensum est et diffinitum, hoc non illorum est, sed ejus qui veritas est ⁷, qui et *illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum* ⁸, per quem eis ex aliqua parte lumen

1. Mc 16, 12.

2. Lc 24, 16.

3. Cf. Lc 24, 37.

4. Cf. Jn 20, 15.

5. Cf. Lc 24, 18.

inconnue, selon qu'il voulut être reconnu, ou pour un temps ne pas l'être? Et dans les cas où il voulut pour un temps n'être pas reconnu, ce qui empêchait de le reconnaître était-il en lui-même, comme l'indiquerait cette parole de l'Écriture: « Il se montra sous une autre apparence ¹ », ou en ceux qui ne le reconnaissaient pas, « parce que leurs yeux étaient aveuglés ² »? Tantôt on le prenait pour un fantôme ou un esprit ³, tantôt pour le jardinier ⁴, tantôt pour un pèlerin ⁵; tout à tour il se manifestait et se cachait, à qui il voulait et comme il voulait. Que pouvons-nous en dire, sinon que Jésus est Dieu, et qu'en toutes choses il agit comme Dieu, « comme celui qui possède la puissance ⁶ »? Toute forme et matière, toute apparence et substance obéissent à son moindre signe.

Supériorité de la foi sur la philosophie. Sur ces notions de forme et de matière, d'apparence et de substance, les philosophes les plus distingués se sont donné beaucoup de peine. En des enquêtes subtiles, ils se sont efforcés de découvrir la nature de chaque être: son origine, ce qu'elle est ou n'est pas, où elle se trouve, et enfin quel est son pouvoir. Ce que leur mettaient en l'esprit les jeux de la raison humaine, ils l'ont tenu pour défini et certain. Ils ont pensé — ils étaient assez intelligents pour cela! — enfermer en des bornes exactes les lois de la nature, lui donner pour limites leurs définitions indiscutables: tout ce qui s'opposait à leurs définitions tournait le dos à la vérité. Ils ont dit, d'ailleurs, sur l'ordre et le cours ordinaires de la nature, bien des choses aussi admirables que conformes à la foi, — mais que d'autres sont conjecturées à la légère, et aussi éloignées de la vérité qu'étrangères à la piété de la foi! Tout ce qu'ils ont trouvé et défini de vrai, de conforme à la foi, n'est pas d'eux, mais de celui qui est la vérité ⁷ et qui « illumine tout homme venant en ce monde ⁸ ». C'est par lui que la lu-

6. Matth. 7, 29.

7. Cf. Jn 14, 6.

8. Jn 1, 9.

veritatis illuxit. Veritas enim, apud quemcumque inveniatur, Dei est et non hominis, quia *omnis homo mendax, Deus autem verax* ¹. Quidquid ergo contra fidei veritatem et pietatis formam diffinitum habebant et affirmabant, hoc illorum erat, hoc a se dicebant et de propriis locuti sunt; et ignari coelestium sacramentorum et ignorantes sapientiam Dei in mysterio absconditam, *evanuerunt in cogitationibus suis, et obscuratum est insipiens cor eorum. Dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt* ². Miroque Dei iudicio qui inter homines supra homines aestimati sunt, quasi soli sapientes vel prae ceteris sapientes, nunc prae ceteris apparent insipientes nobis, per gratiam Dei, *qui de tenebris nos vocavit in admirabile lumen suum* ³. Verus siquidem est sermo qui scriptus est : *Infatuatus est omnis homo ab sapientia* ⁴.

Fides itaque nostra, verbis ipsius Dei immobiliter fundata, incerto humanarum opinionum non jactatur, sicut nutabunda et fluctuans; sed veritate subnixta et super firmam petram divinae auctoritatis solidata, inconcussa constat et inconvulsa; et si quid diffinitionibus philosophorum contrarium continet, cedere debet opinio veritati, ut veritas fidei in omnibus triumphet, destruens *omnem altitudinem extolentem se adversus scientiam Dei, et in captivitatem redigens omnem intellectum in obsequium Christi* ⁵. Quidquid in mysteriis fidei sua profunditate modum humanae intelligentiae excedit et fines humanae rationis transcendit, Deo committendum est, eique reservandum, qui tempore opportuno mysteria nunc operata revelabit his qui, verbis ipsius debitam reverentiam exhibentes, firmiter fideliterque credunt, non haesitantes de fide verborum, quamvis ratio modi interim non eluceat. Vult etenim Deus arcana sua nobis et a nobis credi, sed modum ad tempus ignorari, ut habeat fides meritum, et

1. Rom. 3, 4.

2. Rom. 1, 21.

3. I Pierre 2, 9.

mière de la vérité a brillé pour eux çà et là. Car la vérité, où qu'elle se trouve, est de Dieu et non de l'homme : « Tout homme est menteur, mais Dieu est véridique ¹. » Tout ce qu'ils affirmaient et tenaient pour défini en contradiction avec la vérité de la foi et la règle de la piété, était d'eux; ils le disaient d'eux-mêmes, ils le tiraient de leur propre fonds. Étrangers aux sacrements célestes, ignorant la sagesse de Dieu cachée dans le mystère, « ils se sont amusés de vaines pensées, et leur cœur inintelligent s'est obscurci. Se disant sages, ils sont devenus fous ² ». Par un étonnant jugement de Dieu, ceux qui parmi les hommes semblaient au-dessus des hommes, seuls sages, ou plus sages que les autres, nous apparaissent maintenant plus fous que les autres, par la grâce de Dieu « qui des ténèbres nous a appelés à son admirable lumière ³ ». Elle est bien vraie cette parole : « Tout homme s'est éloigné de la sagesse et est devenu insensé ⁴. »

Notre foi donc, fondée immuablement sur les paroles de Dieu même, n'est pas ballottée sur les flots de l'incertitude humaine; mais appuyée sur la Vérité, scellée sur la pierre inébranlable de l'autorité divine, elle reste ferme et constante. Si elle contient quelque chose de contraire aux définitions des philosophes, l'opinion doit céder devant la vérité, et la vérité de la foi triompher toujours, ruinant « toute hauteur qui se dresse contre la science de Dieu, et captivant toute pensée sous l'obéissance au Christ ⁵ ». Tout ce qui, dans les mystères de la foi, dépasse par sa profondeur la mesure de l'intelligence humaine, et transcende les limites de la raison humaine, nous devons l'abandonner à Dieu et le lui réserver. Ces mystères maintenant cachés, il les révélera en temps opportun à ceux qui ont pour ses paroles un juste respect, y croient fermement et fidèlement, sans hésitation dans leur foi aux paroles de Dieu, même si le « comment » n'est pas encore clair. Dieu veut nous confier ses mystères et être cru de nous, mais nous laisser ignorer pour un temps le

4. Citation non scripturaire; pour le sens, cf. *Sag. Sir.*, 19, 20; 37, 24.

5. *II Cor.* 10, 5.

quod nunc occultum est reservetur ad praemium. Habet itaque simplicitas fidei piam conscientiam et piam ignorantiam ; piam quidem conscientiam ^a in his quae Deus credenda mandavit ; piam vero ignorantiam in his quae non quaerenda abscondit. Utraque autem, pietas conscientiae scilicet et ignorantiae, apud Deum gloriam habet et laudem, dum mens humana coram Deo humiliatur, ut credat quae dixit, et a superba et curiosa inquisitione compescitur, ne quaerat quae non dixit. Utrobique ergo fides proficit ad meritum, et in utraque simplicitate confidenter suspirat ad praemium ; *qui enim ambulat simpliciter, ambulat confidenter* ¹.

Simpliciter ergo et confidenter, firmiter et constanter, teneamus, credamus et confiteamur, quod substantia panis in substantiam carnis Christi mutatur, manente tamen specie panis, mirabiliter et ineffabiliter et incomprehensibiliter. Indubitanter credimus quia ita est : quomodo autem hoc sit adhuc simpliciter ignoramus. Nondum de modo scimus ; sciemus autem postea ², cum virtus hujus mysterii in nobis fuerit consummata. Consummationem autem indicat ipsa conversio panis in corpus Christi. Mystica enim est, significans gratiam ipsam, quam operatur in nobis.

DE MYSTICA SIGNIFICATIONE MUTATIONIS PANIS.

Attendamus itaque quid sit panis ante conversionem. Quid sit autem, cotidiana docet experientia. Sustentatio enim vitae est, sed transitoriae, nec manet ipse nec vita quam sustentat. Ille usu suo deficit, et vita deficiendo praeterit. Non valet ille vitam aeternam praestare ; vix valet vitam temporalem ad modicum tempus sustentare ;

a. et piam... conscientiam om. T Mg

1. Prov. 10, 9.

2. Cf. Jn 13, 7.

« comment », afin que la foi ait son mérite et que la révélation du mystère soit réservée pour la récompense. La simplicité de la foi implique donc une pieuse connaissance et une pieuse ignorance ; elle connaît pieusement les choses que Dieu nous a données à croire, elle ignore pieusement celles qu'il a cachées à notre curiosité. Pieuse connaissance et pieuse ignorance ont l'une et l'autre leur gloire et leur louange auprès de Dieu : l'esprit humain s'humilie devant Dieu pour croire ce qu'il a dit, retient les questions d'une curiosité orgueilleuse pour ne pas chercher ce qu'il n'a pas dit. Dans les deux cas, la foi grandit et mérite, et dans l'une et l'autre simplicité elle aspire en sécurité à la récompense : « Qui marche en simplicité marche en sécurité ¹. »

Ainsi donc, avec simplicité et sécurité, avec fermeté et constance, tenons, croyons et confessons que la substance du pain est changée en la substance de la chair du Christ, que l'apparence du pain cependant demeure, selon un mode admirable, ineffable, incompréhensible. Nous croyons sans le moindre doute qu'il en est ainsi ; quant au « comment », nous l'ignorons avec simplicité. Nous ne savons pas encore le « comment », mais nous le saurons plus tard ², lorsque l'effet de ce mystère sera consommé en nous. Cette consommation, le changement même du pain au corps du Christ l'indique ; car il est mystique, et signifie la grâce même qu'il réalise en nous.

Le sens mystique du changement du pain.

La **transsubstantiation**, Examinons donc ce qu'est le pain avant le changement. L'expérience quotidienne nous l'apprend : il est le soutien de la vie, mais de la vie transitoire. Il ne demeure pas, la vie qu'il soutient ne demeure pas non plus. Le pain manque à mesure qu'on en fait usage, la vie passe et manque aussi. Ce pain ne peut donner la vie éternelle, à peine peut-il soutenir pour un moment la vie temporelle. C'est pourquoi il faut se nourrir tous les jours : un jour de nourri-

propterea opus est cotidiana refectione. Diurna vita diurnae refectioni debetur. Qui cotidie indigemus, vix et aegre usque in diem tertium sustinemus. Corpus nostrum infirmum et fragile, multis corruptionibus et infirmitatibus obnoxium, dum reficitur deficit, et cotidie dum instauratur fatiscit. Vitaque mortalis dum ex ciboque sustentatur praeterlabitur; et dum nutritur minuitur; et in mortem semper praeceps ruit, dum cotidiana refectione a morte differtur. Et ut usu evenit, cibus causa sanitatis quaesitus causas morbi generat, et ubi vita quaeritur ibi mors invenitur. Panis ergo iste destruitur et perit, nec permanet in vitam aeternam. Corpus nihilominus destruitur et perit. *Esca enim ventri et venter escis; Deus autem et hunc et has destruet*¹. Cum absorpta fuerit mors in victoria, cum mortale hoc induerit immortalitatem², tunc vitam³ aeternam corpori praestabit non cibus iste qui perit, sed cibus qui permanet in vitam aeternam³.

Attende virtutem sacramenti. Decevit Deus mortale hoc immortalitate vestire, et mortalem vitam in vitam aeternam transferre. Propterea cibus in cibum mutavit, panem vitae in panem vitae, sed panem vitae transitoriae in panem vitae aeternae; ut ex mutatione cibi in cibum credatur et intelligatur, speretur et expectetur, mutatio mortalis vitae in immortalem vitam; ut, dum mutabilitate temporum ad mortem trahimur, ipsa morte in melius mutandi mortem non timeamus, quia spes nostra immortalitate plena est⁴. Homini quippe infirmo, et de infirmitate perfecte curando, cibum mutari oportuit, ut vitali cibo vetiti et letiferi cibi malitia curaretur, et cibi concessi imperfectio instauraretur. Cibus vetitus non potuit nisi inferre mortem. Cibus concessus non potest nisi differre

a-a'. (ad p. 214, l. 8). tunc vitam... participamur om. D

1. I Cor. 6, 13.

ture nous donne un jour de vie. Chaque jour il nous faut manger, bien difficilement attendons-nous deux jours! Notre corps faible et fragile, sujet à maintes corruptions et infirmités, se refait, se défait, se restaure et s'épuise. La vie mortelle, tout en se soutenant passe, tout en se nourrissant diminue. Sans cesse elle court à la mort, bien qu'elle prenne sa réfection quotidienne pour différer la mort. Il arrive que la nourriture prise pour maintenir la santé contienne des germes de maladie, et qu'on trouve la mort là où on cherchait la vie. Ce pain donc se détruit et passe, il ne demeure pas pour la vie éternelle. Le corps, lui aussi, se détruit et meurt. « La nourriture est pour le ventre, et le ventre pour la nourriture, mais Dieu détruira l'un et l'autre¹. » Lorsque « la mort aura été engloutie dans la victoire, lorsque ce corps mortel aura revêtu l'immortalité² », alors, ce qui donnera la vie éternelle au corps, ce ne sera plus la nourriture « qui périt », mais une nourriture « qui demeure pour la vie éternelle³ ».

Vois le pouvoir de ce sacrement! Dieu a décidé de revêtir d'immortalité ce corps mortel, de changer la vie mortelle en vie éternelle. Il change donc notre nourriture en une autre nourriture, notre pain de vie en un autre pain de vie, le pain de la vie transitoire en pain de vie éternelle. Ce changement d'une nourriture en une autre doit nous faire croire, comprendre, espérer et attendre le changement de notre vie mortelle en vie immortelle. Tandis que le cours du temps nous entraîne donc à la mort, nous savons que cette mort même nous changera en mieux, et nous ne la craignons pas; car « notre espérance est pleine d'immortalité⁴. » A l'homme malade, et que Dieu voulait guérir parfaitement de sa maladie, il fallait un changement de nourriture: un aliment de vie combattait le mal causé par l'aliment interdit et mortel, compenserait l'imperfection de l'aliment permis. L'aliment défendu ne put qu'introduire la mort, l'aliment permis ne pouvait

2. I Cor. 15, 54.

3. Jn 6, 27.

4. Sag. 3, 4.

mortem, nisi coelesti benedictione vertatur in cibum qui potest auferre mortem.

Substantialis mutatio veri panis in verum corpus Christi mutationem mortalis vitae in immortalem vitam sic quodammodo operatur et sic significat, ut tamen ex aliqua parte dissimilis sit et ex aliqua parte similis. Nam, ut ait Apostolus : *Unus panis unum corpus multi sumus, omnes qui de uno pane^a et de uno calice participamus^{1 a'}*. Tota enim Ecclesia in universa electorum multitudine unus panis est, et ipsa tota corpus Christi est. Et quicumque in corpore et de corpore Ecclesiae sumus, unus panis sumus, et membra Christi sumus, et per quamdam mutationem quasi aliud erimus quam nunc sumus, quia *nondum apparuit quid erimus²*. Mutatio tamen, quae circa nos futura est, naturae quidem erit in alteram gloriam, sed non in alteram naturam. Tanta tamen et talis erit mutatio, ut illi substantiali mutationi ex aliqua parte possit assimilari. Nam si conversio nostra de malo ad bonum in praesenti tempore id efficit in nobis, ut simus *aliquod initium creaturae³* Dei et quasi *nova creatura in Christo⁴*, propter quod propheta dicit : *Et dixi : nunc coepi ; haec mutatio dexterarum Excelsi⁵* ; quid tunc erimus, quid inquam erimus, cum absorbebitur quod mortale est a vita ; cum, *revelata facie gloriam Domini specularantes, in eandem imaginem transformabimur a claritate in claritatem tamquam a Domini Spiritu⁶* ; cum *filiis resurrectionis* et aequales angelis Dei⁷ ita nobis dissimiles erimus, ut paene nihil minus existimari possimus, quam quod nunc sumus ? Virtus itaque hujus mysticae mutationis consummatio est beatæ vitae. Sed quoniam ad consummationem beatæ vitae rectissime pervenitur per consummationem

a. de uno pane : et de pane uno *T Mg*

1. *I Cor.* 10, 17.

2. *I Jn* 3, 2.

3. *Jac.* 1, 18.

que différer la mort, mais par la bénédiction céleste il est changé en un aliment qui peut anéantir la mort.

Le changement substantiel du vrai pain au vrai corps du Christ réalise le changement de la vie mortelle en vie éternelle, et en est le signe, de telle manière cependant qu'il lui ressemble et en diffère à la fois. Car, dit l'Apôtre, « nous sommes un seul pain et un seul corps, nous tous qui participons au pain unique et à l'unique calice¹ ». L'Église entière, en effet, dans toute la multitude des élus, est un seul pain, et elle est le corps du Christ ; et nous tous, qui sommes dans le corps et du corps de l'Église, nous sommes un seul pain et nous sommes les membres du Christ. Un certain changement nous fera devenir différents de ce que nous sommes maintenant ; car « ce que nous serons n'a pas encore paru² ». Ce changement qui nous arrivera rendra notre nature plus glorieuse ; il ne la changera pas en une autre nature. Ce sera pourtant changement si grand et si merveilleux, qu'on peut l'assimiler en partie au changement substantiel du pain. Si, en effet, notre conversion du mal au bien, sur la terre, fait que nous soyons comme « les prémices des créatures³ » de Dieu, et comme « une nouvelle création dans le Christ⁴ », — d'où ce mot du Prophète : « Et j'ai dit : Maintenant je commence ! Ce changement vient de la droite du Très-Haut⁵ ! » —, que serons-nous alors, que serons-nous, dis-je, lorsque l'être mortel sera absorbé par la vie, lorsque, « reflétant la gloire du Seigneur sur un visage sans voile, nous serons transformés à sa ressemblance, de gloire en gloire, comme par l'Esprit du Seigneur⁶ » ? Lorsque devenus « fils de la résurrection » et égaux des anges de Dieu⁷, nous serons si différents de nous-mêmes que rien n'est moins comparable à ce que nous sommes maintenant ? L'effet de ce changement mystique est donc la perfection de la vie bienheureuse ; mais le droit chemin vers la perfection de la vie bienheu-

4. *II Cor.* 5, 17.

5. *Ps.* 76, 11.

6. *II Cor.* 3, 18.

7. *Lc* 20, 36.

justitiae, id est bonae vitae, ipsa quoque consummatio bonae vitae per conversionem vini in sanguinem nobis suggeritur, et si advertere delectat salubriter intimatur.

Quod ut magis eluceat, ad viam intelligentiae prae-struendam, de aliis conversionibus adjungendum est.

DE MYSTICA SIGNIFICATIONE MUTATIONIS VINI.

Legitur quaedam conversio aquae in sanguinem, sed apud Aegyptios, sicut scriptum est : *Et convertit in sanguinem flumina eorum* ¹. Legitur alia conversio aquae in vinum, in nuptiis quae factae sunt in Cana Galilaeae ². Legitur et haec tertia vini in sanguinem, quae facta est in coena Domini et cotidie in Ecclesia ³ frequentatur.

Prima conversio hoc indicare potest, quod aqua mortiferae sapientiae, quae est *sapientia hujus mundi* ⁴ vel *prudencia carnis*, in sanguinem, hoc est in mortem, eis vertitur qui ambulant secundum carnem ⁵, nec sapiunt quae sursum sunt sed quae super terram ⁶. Nam sicut scriptum est : *Prudencia carnis mors est; et sapientia carnis inimica est Deo* ⁶. Unde per increpationem propheta dicit : *Et nunc quid tibi vis in via Aegypti, ut bibas aquam turbidam; et quid tibi cum via Assyriorum, ut bibas aquam fluminis* ⁷ ? Omnis terrena sapientia Deo odibilis, de qua bibunt Aegyptii, id est amici hujus mundi qui sunt inimici Dei, aqua Aegypti est quae in sanguinem vertitur. Sanguis enim ejus super eum quicumque biberit ex ea.

Secunda conversio, quae est aquae in vinum ⁸, indicare

a. in Ecclesia om. C

1. Ps. 77, 44.

2. Cf. Jn 2, 1 s.

3. I Cor. 3, 19.

4. Cf. Rom. 8, 1.

5. Cf. Col. 3, 2.

6. Rom. 8, 6.

reuse est la perfection de la justice, c'est-à-dire d'une vie bonne; aussi la perfection d'une vie bonne nous est-elle suggérée elle-même, et, si l'on veut y prendre garde, salutairement notifiée, par le changement du vin au sang.

Pour le faire apparaître avec plus de lumière, et préparer les voies à l'intelligence, examinons d'autres changements.

Le sens mystique du changement du vin.

L'Eucharistie et le martyr. Il est question dans les Livres saints d'un certain changement de l'eau en sang, mais chez les Égyptiens, selon ce verset : « Il changea leurs fleuves en sang ¹. » Un autre changement, de l'eau en vin, se fit aux noces de Cana en Galilée ². Enfin ce troisième changement que nous étudions, celui du vin en sang, se fit à la Cène du Seigneur et se répète chaque jour dans l'Église.

Le premier changement peut signifier que l'eau de la sagesse de mort, qui est « la sagesse de ce monde ³ » ou « la prudence de la chair », se change en sang, c'est-à-dire en mort, pour ceux qui marchent selon la chair ⁴, et ne goûtent pas les choses d'en haut, mais celles de la terre ⁵. Il est écrit en effet : « La prudence de la chair est mort, et la sagesse de la chair est ennemie de Dieu ⁶. » Et c'est par manière de blâme que le Prophète dit : « Maintenant, qu'as-tu à faire sur la route d'Égypte à boire l'eau bourbeuse ? Et qu'as-tu à faire sur la route d'Assyrie à boire l'eau du fleuve ? ? » Toute sagesse terrestre odieuse à Dieu et dont boivent les Égyptiens, c'est-à-dire les amis de ce monde, ennemis de Dieu, est eau d'Égypte et se change en sang. Et ce sang retombe sur quiconque en boit.

Le second changement, celui de l'eau en vin ⁸, peut si-

7. Jér. 2, 18.

8. Cette exégèse du miracle de Cana se retrouve chez S. BERNARD, *Post Oct. Epiph.*, 1, 4; PL 183, 157 A : « Par la vertu divine, l'eau est changée en vin lorsque la charité parfaite met dehors la crainte. » Cf. *Id.*, *Ibid.*, 2, 9; 162 D; *De div.* 56, 2; 680 B-D; *Ibid.* 121; 743 B-C; *Super Cant.* 54, 11-12; 1043 D-1044 B.

potest conversionem timoris in amorem justitiae. Est enim aqua sapientiae salutaris ¹, et initium sapientiae timor Domini ². Deum timere sapere est ; sed timor sine amore nondum saporem vini habet, sed est sicut aqua insipida. Timor enim poenam habet ³, et qui timet quodammodo ipsam poenam sentit aut praesentit, quam metuit. Amor autem justitiae vinum laetitiae est quod laetificat cor hominis ⁴. Justitiae enim Domini rectae laetificantes corda ⁵. Haec autem conversio in nuptiis fit, quia in fide et in justitia desponsata ⁶ est Ecclesia Deo, illa utique justitia quae ex fide est Christi Jesu ⁷. Quae quidem justitia amoris est, non solius timoris sicut justitia legis. Propter quod Apostolus ait : *Non accepistis spiritum servitutis iterum in timore* ⁸; *sed accepistis spiritum adoptionis filiorum, in quo clamamus, Abba, Pater* ⁹.

Amor autem justitiae bonam vitam informat ut bona sit ; sed non consummat nisi perfectus sit. Quae est enim consummatio quaeve perfectio, nisi illa de qua dicitur : *Majorem hac dilectionem* ¹⁰ *nemo habet, ut animam suam ponat quis* ¹¹ *pro amicis suis* ¹² ? Vinum ergo in sanguinem convertitur cum justitia delectat, et in tantum delectat ut contra injustitiam usque ad sanguinem resistere deliberatum sit. Haec est enim perfectio justitiae ; nam de imperfectione, quae e diverso est, Apostolus ad Hebraeos ¹³ scribens ait : *Nondum usque ad sanguinem restitistis, adversus peccatum repugnantes* ¹⁴. Si ergo justitia convertatur in iudicium ¹⁵ ; si justus contra tentationem sive persecutionem super femur suum gladio accingatur ; si utilis judicet mori quam a justitia declinare ; si dicat :

a. timore : timorem C || b. hac dilectionem : caritatem C Mg (cf. p. 170, b) || c. ponat quis *transp.* C (item p. 170, b) || d. ad Hebraeos *om.* T Mg

1. *Sag. Sir.* 15, 3.
2. *Ps.* 110, 10.
3. *I Jn* 4, 18.
4. *Cf. Ps.* 103, 15.

gnifier le passage de la crainte à l'amour de la justice. Il y a, en effet, « l'eau de la sagesse salutaire ¹ » et « le commencement de la sagesse est la crainte du Seigneur ² ». Craindre Dieu, c'est être sage ; mais la crainte sans amour n'a pas encore la saveur du vin, elle est comme une eau insipide. Car « la crainte suppose une peine ³ » ; et celui qui craint, sent ou pressent en quelque manière cette peine qu'il redoute. Tandis que l'amour de la justice est le vin d'allégresse qui réjouit le cœur de l'homme ⁴. « La justice du Seigneur », en effet, « est droite et réjouit le cœur ⁵ ». Ce changement se fait aux noces, car dans la foi et la justice l'Église est épousée ⁶ par Dieu, dans cette justice qui vient « de la foi en Jésus-Christ ⁷ » — justice d'amour et pas seulement de crainte, comme la justice de la loi. C'est pourquoi l'Apôtre dit : « Vous n'avez pas reçu l'esprit d'esclavage pour retomber dans la crainte, mais vous avez reçu l'Esprit d'adoption des fils, qui nous fait crier : Abba, Père ⁸ ! »

Or, l'amour de la justice anime une vie bonne, et fait qu'elle est bonne ; mais il ne la consomme pas, à moins d'être lui-même parfait. De quelle consommation ou perfection s'agit-il là, sinon de celle dont Jésus a dit : « Il n'est pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis ⁹ » ? Le vin se change donc en sang lorsque nous aimons la justice au point d'être décidés à résister jusqu'au sang contre l'injustice. Voilà la perfection de la justice. En effet, l'Apôtre, parlant aux Hébreux de l'imperfection contraire, écrit : « Dans votre lutte contre le péché, vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang ¹⁰. » Si donc « la justice se change en jugement ¹¹ », si le juste ceint son glaive sur sa cuisse pour combattre la tentation ou la persécution, s'il juge plus utile de mourir que de

5. *Ps.* 18, 9.
6. *Cf. Os.* 2, 19-20.
7. *Rom.* 3, 26.
8. *Rom.* 8, 15.
9. *Jn* 15, 13.
10. *Héb.* 12, 4.
11. *Ps.* 93, 15.

Melius est mihi incidere in manus hominum, quam derelinquere legem Dei mei ¹; si cum Apostolo dicat : *Bonum est mihi magis mori, quam ut gloriam meam quis evacuet* ²; si coram hominibus judicandus pro confessione veritatis vel defensione justitiae fidelis inveniatur ³, cum Christo in futuro judicaturus; si aemulator passionis Christi calicem Christi sitiât et dicat : *Calicem salutaris accipiam* ⁴; jam tunc consummata est virtus hujus sacramenti et vinum in sanguinem convertitur. Et qui ejusmodi est martyr nomine dignus est, et *testis fidelis* ⁵ invenitur, testimonium dans in terra; quia *tres sunt qui testimonium dant in terra : spiritus, aqua et sanguis* ⁶; spiritus justorum, aqua poenitentium et sanguis martyrum.

Quomodo sacrificium veritatis a Domino sit institutum, ex evangelio Matthaei hactenus adnotavimus. Consequens est ut ejusdem sacrificii instituendi modum et ordinem ex evangelio Marci et Lucae evangelistarum attendamus.

1. *Breviarium cisterciense*, Dominicis Novembris, ad Vigil. Resp. VIII; cf. *Dan.* 13, 23.

2. *I Cor.* 9, 15.

3. Cf. *I Cor.* 4, 2.

s'écarter de la justice, s'il dit : « Mieux vaut pour moi tomber aux mains des hommes que d'abandonner la loi de mon Dieu ¹ », s'il déclare avec l'Apôtre : « J'aime mieux mourir que de voir annuler mon titre de gloire ² ! », si, devant le jugement des hommes, il est trouvé fidèle ³, et digne de juger un jour avec le Christ, pour avoir confessé la vérité et défendu la justice, si, désireux d'imiter la passion du Christ, il a soif du calice du Christ et dit : « Je prendrai le calice du salut ⁴ », alors l'œuvre de ce sacrement est déjà consommée en lui, le vin se change en sang, et cet homme est digne du nom de martyr. Il a fait ses preuves de témoin fidèle ⁵, il a rendu témoignage sur la terre : car ils sont trois qui rendent témoignage sur terre : l'esprit, l'eau et le sang ⁶. L'esprit des justes, l'eau des pénitents, le sang des martyrs.

Jusqu'ici nous avons commenté d'après l'Évangile de Matthieu l'institution du véritable sacrifice par le Seigneur. Il nous faut maintenant examiner le mode et l'ordre de cette institution d'après les Évangiles de Marc et de Luc.

4. *Ps.* 115, 13.

5. *Apoc.* 3, 14.

6. *I Jn* 5, 8.

CHAPITRE DEUXIÈME
SAINT MARC ET SAINT LUC

1. Marc, 14, 22-25.

De l'Évangile de Marc :

PENDANT QU'ILS MANGEAIENT, JÉSUS PRIT DU PAIN ; LE BÉNISSANT, IL LE ROMPIT, ET LE LEUR DONNA EN DISANT : PRENEZ, CAR CECI EST MON CORPS. PUIS IL PRIT LE CALICE, RENDIT GRÂCES ET LE LEUR DONNA, ET ILS EN BURENT TOUS. ET IL LEUR DIT : CECI EST MON SANG, LE SANG DU NOUVEAU TESTAMENT, QUI SERA RÉPANDU POUR BEAUCOUP. EN VÉRITÉ, JE VOUS LE DIS, JE NE BOIRAI PLUS DÉSORMAIS DE CE FRUIT DE LA VIGNE, JUSQU'À CE JOUR OÙ JE LE BOIRAI, NOUVEAU, DANS LE ROYAUME DE DIEU ¹.

Là où Matthieu emploie deux mots : « Recevez et mangez ² », Marc n'en met qu'un : « Prenez », qui renferme à lui seul le sens des deux autres. Tout le reste est semblable dans Matthieu et Marc, et exprimé dans les mêmes termes, à cela près que Marc seul écrit : « Et ils en burent tous ».

2. Luc, 22, 15-20.

De l'Évangile de Luc :

ET IL LEUR DIT : J'AI DÉSIRÉ D'UN GRAND DÉSIR MANGER CETTE PÂQUE AVEC VOUS AVANT DE SOUFFRIR. CAR, JE VOUS LE DIS, DÉSORMAIS JE NE LA MANGERAI PLUS JUSQU'À CE QUELLE S'ACCOMPLISSE DANS LE ROYAUME DE DIEU. ET AYANT PRIS LE CALICE IL RENDIT GRÂCES ET DIT : RECEVEZ ET PARTAGEZ ENTRE VOUS. JE VOUS LE DIS,

EX EVANGELIO MARCI.

Et manducantibus illis, accepit Jesus panem, et benedicens fregit, et dedit eis, et ait : Sumite; hoc est enim ^a corpus meum. Et accepto calice, gratias agens dedit eis. Et biberunt ex illo omnes. Et ait illis : Hic est sanguis meus novi testamenti, qui pro multis effundetur. Amen dico vobis, quod jam non bibam de hoc genimine vitis usque in diem illum cum illud bibam novum in regno Dei ¹.

Pro eo quod Matthaeus dicit : *Accipite et comedite ²*, Marcus dicit : *Sumite*, pro duobus unum verbum ponens. Nec immerito. Nam qui accipit sumit, et qui comedit sumit. Cetera omnia apud Matthaeum et Marcum non solum eadem sunt, sed paene eisdem verbis enuntiata sunt, nisi quod solus Marcus ponit : *Et biberunt ex illo omnes*.

EX EVANGELIO LUCÆ.

Et ait illis : Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum antequam patiar. Dico enim vobis, quia ex hoc non manducabo illud, donec impleatur in regno Dei. Et accepto calice, gratias egit et dixit : Accipite et dividite inter

a. enim om. T Mg

1. Mc 14, 22-25.

2. Matth. 26, 26.

*vos. Dico enim vobis, quod non bibam de generatione vitis, donec regnum Dei veniat. Et accepto pane, gratias egit et fregit et dedit eis dicens : Hoc est corpus meum quod pro vobis datur. Hoc facite in meam commemorationem. Similiter et calicem, postquam coenavit, dicens : Hic est calix novum testamentum in sanguine meo qui pro vobis fundetur*¹.

Desiderio novi sacrificii inchoandi desiderat Dominus vetus pascha terminari. Propter quod exaggerans magnitudinem desiderii sui dicit : *Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum antequam patiar*. Volens siquidem consummare quae ante passionem consummanda erant, quasi festinat ad passionem ut nostram acceleret salutem. De veteri ergo sacrificio intelligendum est quod dicit : *Desiderio desideravi* etc. Cujus veteris consummationem et mutationem ostendens dicit : *Dico enim vobis, quia ex hoc non manducabo illud, donec impleatur in regno Dei*. Quasi diceret : Ex hoc tempore illud vetus sacrificium non manducabo, et sollemnia paschalis observantiae non iterabo, sed quod figurae deest per sacramentum veritatis in regno Dei implebo. Deinde subjungit de calice dicens : *Et accepto calice, gratias egit et dixit : Accipite et dividite inter vos*. Solus iste evangelista duos commemorat calices, unum pertinentem ad vetus sacrificium, alterum ad novum. Commemorato eo qui ad vetus pascha pertinet, de ejus translatione subjungit dicens : *Dico enim vobis, quod non bibam de generatione vitis, donec regnum Dei veniat*. Ac si^a diceret : Nunc huic calici terminum pono, et paschalis observantiae ritum bibendo ex hoc calice non iterabo.

Deinde subjungit de novo sacrificio dicens : *Et accepto pane, gratias egit et fregit*^{a'}. Sicut supra commemoravimus, ubi Matthaeus ponit, *benedixit ac fregit*², et ubi

a-a'. Ac sl... fregit om. Mg

1. Lc 22, 15-20.

2. Matth. 26, 26.

JE NE BOIRAI PLUS DE CE FRUIT DE LA VIGNE JUSQU'À CE QUE VIENNE LE ROYAUME DE DIEU. IL PRIT LE PAIN, RENDIT GRÂCES, LE ROMPIT ET LE LEUR DONNA EN DISANT : CECI EST MON CORPS QUI EST DONNÉ POUR VOUS. FAITES CECI EN MÉMOIRE DE MOI. DE MÊME LE CALICE APRÈS LE REPAS, EN DISANT : CE CALICE EST LE NOUVEAU TESTAMENT EN MON SANG QUI SERA RÉPANDU POUR VOUS¹.

**La fin de la
Pâque légale
et le mémorial
du sacrifice
nouveau.**

C'est par désir de commencer le nouveau sacrifice que le Seigneur désire mettre fin à la pâque ancienne. Aussi insiste-t-il sur la véhémence de son désir : « J'ai désiré d'un grand désir manger cette pâque avec vous avant de souffrir. » Il veut terminer ce qui devait être terminé avant la passion, et se hâte, dirait-on, vers cette passion, pour hâter notre salut. C'est donc du sacrifice ancien qu'il faut entendre ces mots : « J'ai désiré d'un grand désir... », etc. Et pour montrer que ce sacrifice va prendre fin et être changé, il ajoute : « Je vous le dis, je ne mangerai plus cette pâque jusqu'à ce qu'elle s'accomplisse dans le royaume de Dieu. » Ce qui revient à dire : Désormais je ne mangerai plus ce sacrifice ancien, je ne répéterai plus les rites de l'observance pascale. Mais j'accomplirai dans le royaume de Dieu, par le sacrement de vérité, ce qui manque à la figure. Puis il en vient au calice : « Il prit le calice, rendit grâces, et dit : Recevez et partagez entre vous. » Cet évangeliste est le seul à faire mention de deux calices, l'un qui appartient au sacrifice ancien, l'autre au nouveau. Après avoir mentionné celui qui appartient à l'ancienne pâque, il suggère qu'il va passer : « Je vous le dis, je ne boirai plus de ce fruit de la vigne, jusqu'à ce que vienne le royaume de Dieu. » C'est comme s'il disait : Maintenant je mets fin à ce calice ; je ne répéterai plus le rite de l'observance pascale en buvant de ce calice.

Puis il en vient au nouveau sacrifice : « Il prit le pain, rendit grâces et le rompit. » Comme nous l'avons dit plus haut, là où Matthieu met : « Il le bénit et le rompit² »

Marcus ponit, *benedicens fregit* ¹, ibi Lucas ponit, *gratias egit et fregit*; et Paulus cum Luca concordans ponit, *et gratias agens fregit* ². Quod vero Lucas ponit, *quod pro vobis datur, nec Matthaeus nec Marcus dicit*; pro quo Paulus dicit, *quod pro vobis tradetur*. Similiter, quod Lucas dicit, *hoc facite in meam commemorationem, nec Matthaeus nec Marcus dicit*; nisi pro eodem accipiantur, *hoc facite in meam commemorationem*, quod Lucas dicit, et *sumite*, quod Marcus dicit, et *accipite et comedite*, quod Matthaeus dicit. Sed quia Paulus utrumque ponit, videlicet *accipite et manducate*, pro quo Matthaeus dicit, *accipite et comedite*, et hoc quod Lucas dicit, *hoc facite in meam commemorationem*; hinc videtur aliquid interesse inter hoc quod Matthaeus dicit, *accipite et comedite*, et hoc quod Lucas dicit, *hoc facite in meam commemorationem*. Ad commemorationem itaque dominicae mortis faciendam et in Ecclesia frequentandam, certum est hoc pertinere quod scriptum est: *Hoc facite in meam commemorationem*. Apostolus enim hoc declarat, qui verba Christi de calice loquentis in hunc modum ponit: *Hic calix novum testamentum est in meo sanguine; hoc facite quotiescumque bibetis in meam commemorationem*. Deinde adjungit: *Quotiescumque enim manducabitis panem hunc et calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis donec veniat* ³.

Hoc, inquit ⁴, *facite in meam commemorationem*. His verbis nos Christus instituit ad se offerendum, ad se manducandum, ad se imitandum; quasi diceret: Offerte vos quod ego offero; manducate quod ego do; denique facite quod ego facio. Sustinete pro me, sicut et ego pro vobis sustineo. Corpus vestrum et sanguinem vestrum pro invicem date, et animas vestras pro invicem ponite, sicut ego vobis corpus et sanguinem meum do et pro vobis animam meam pono ⁴. Juxta ^b quod Salomon ait:

a. inquit om. C || b-b'. Juxta quod [quod: quae C²]... te oportet [oportet te C² L] praeparare C² (suppl. in marg.) DLOTS om. C

Marc écrit: « Le bénissant, il le rompit ¹ », et Luc: « Il rendit grâces et le rompit »; Paul s'accorde avec Luc: « Et rendant grâces, il le rompit ². » Ces mots de Luc: « Qui est donné pour vous », n'ont rien qui leur corresponde chez Matthieu et Marc; mais Paul dit: « Qui sera livré pour vous. » De même, ni Matthieu ni Marc ne disent comme Luc: « Faites ceci en mémoire de moi », à moins qu'on n'assimile le « Faites ceci en mémoire de moi » de Luc, au « Prenez » de Marc, au « Recevez et mangez » de Matthieu. Mais puisque Paul met l'un et l'autre: « Recevez et mangez » comme Matthieu, et « Faites ceci en mémoire de moi » comme Luc, il semble bien qu'on ne doive pas confondre ces deux phrases de Matthieu et de Luc. Ces mots: « Faites ceci en mémoire de moi » se réfèrent certainement à la mémoire de la mort du Seigneur, que l'on doit faire et répéter dans l'Église. L'Apôtre le dit clairement quand il rapporte les paroles du Christ au sujet du calice: « Ce calice est le Nouveau Testament en mon sang; faites ceci, chaque fois que vous le boirez, en mémoire de moi. » Il ajoute ensuite: « Chaque fois, en effet, que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne ³. »

« Faites ceci en mémoire de moi. » Par ces paroles, le Christ nous charge de l'offrir, de le manger, de l'imiter. C'est comme s'il disait: Offrez vous-mêmes ce que j'offre, mangez ce que je donne, enfin faites ce que je fais. Souffrez pour moi, comme je souffre pour vous. Donnez votre corps et votre sang les uns pour les autres, donnez vos vies les uns pour les autres, comme moi je vous donne mon corps et mon sang, et je donne ma vie pour vous ⁴. Rapportons-nous à ce texte de Salomon: « Quand tu

1. Mc 14, 22.

2. I Cor. 11, 24.

3. I Cor. 11, 25-26.

4. Cf. I Jn, 3, 16.

Cum sederis ad mensam divitis, diligenter attende quae apponuntur tibi; et immitte manum tuam, sciens quoniam talia te oportet praeparare ¹ *br.*

Sequitur Lucas et dicit : *Similiter et calicem, postquam coenavit, dicens : Hic est calix* etc. Praemiserat de pane loquens : *fregit et dedit eis*. Ad hoc respicit quod hic dicit : *similiter et calicem* ; ac si dicat : panem dedit ; similiter et calicem dedit. Quod autem additur : *postquam coenavit*, ad utrumque videretur referendum, ad datum videlicet panem et ad datum calicem, nisi cum de pane fieret sermo praemitteretur apud Matthaeum : *coenantibus eis*, et apud Marcum : *manducantibus illis*. Ex verbis itaque Matthaei et Marci videtur quod inter coenandum et manducandum panem dederit. Ex verbis Lucae apparet quod postquam coenavit calicem dedit. Matthaeus ergo et Marcus significare videntur Dominum panem et calicem discipulis dedisse, adhuc eis coenantibus, quasi adhuc aliquid de coena restaret. Et hoc quidem recte dicitur et recte intelligitur, si pro una coena habetur esus typici agni cum perceptione substituti sacramenti. Lucas vero, qui solus duos calices commemorat, quasi coenam cum suo calice terminat, ubi Dominus novam coenam cum suo calice inchoat. Ergo quod dicit, *postquam coenavit*, sic intelligi potest : postquam veteris sacrificii sollemnia complevit. Hoc itaque dicere videtur, ut dominicam coenam a priori coena distinguat, sicut calicem a calice distinguendum insinuat.

Sequitur Lucas et dicit : *Hic est calix novum testamentum in meo sanguine*. Ut supra diximus, apud Matthaeum et Marcum dicitur : *Hic sanguis est * novi testamenti*. Ad distinctionem ergo prioris calicis dictum videtur quod Lucas Dominum dixisse commemorat. Alium enim potum, sive in eodem vase sive in alio, Dominus ante propinave-

a. sanguis est : est sanguis C est sanguis meus Mg Vlg

t'assieds à la table d'un riche, prends garde à ce qu'on t'apporte. Avant d'y porter la main, sache qu'il te faudra rendre autant ¹ ! »

Le calice du Nouveau Testament.

Luc poursuit : « De même le calice, après le repas, en disant : Ce calice », etc. Il avait dit plus haut à propos du pain : « Il le rompit et le leur donna. » A ce dernier geste se réfère ce qu'il dit maintenant : « de même le calice ». Cela revient à dire : Il leur donna le pain, il leur donna de même le calice. Cette mention « après le repas » semblerait indiquer le moment où il leur donna le pain comme le calice, si Matthieu ne disait à propos du pain : « lorsqu'ils étaient à table », et Marc : « lorsqu'ils mangeaient ». Les textes de Matthieu et de Marc montrent donc qu'il a donné le pain pendant le repas, celui de Luc qu'il a donné le calice après le repas. Matthieu et Marc semblent donc dire que le Seigneur a donné à ses disciples le pain et le calice alors qu'ils étaient encore à table, le repas n'étant pas fini. Et c'est bien ce qu'il faut dire et comprendre, si l'on réunit et regarde comme un seul repas celui de l'agneau figuratif et celui du sacrement qui lui est substitué. Mais Luc, qui est seul à mentionner deux calices, fait finir pour ainsi dire l'ancienne cène avec son calice, lorsque le Seigneur commence la nouvelle cène avec le nouveau calice. Ces mots « après le repas » peuvent donc s'entendre ainsi : après qu'il eut accompli les rites du sacrifice ancien. Il semble dire ceci pour distinguer la cène du Seigneur de la première cène, de même qu'il suggère de distinguer calice et calice.

Luc poursuit : « Ce calice est le Nouveau Testament en mon sang. » Nous l'avons dit plus haut, dans Matthieu et Marc il y a : « Ceci est mon sang, le sang du Nouveau Testament. » Les paroles du Seigneur rapportées par saint Luc semblent vouloir distinguer le nouveau calice de l'ancien. Car, la première fois, le Seigneur avait tendu à ses disciples un autre breuvage — soit dans la même

1. Prov. 23, 1-2, selon les LXX ; cf. S. BERNARD, *In festo S. Martini*, n. 12 ; PL 183, 495.

rat ; de quo et dixit : *Accipite et dividite inter vos*. At non ille calix, sed *hic est*, inquit, *calix*, id est potus qui nunc est in hoc calice, *novi testamenti*. Sub eodem sensu accipi possunt verba hujus evangelistae : *Hic est calix novum testamentum in meo sanguine* ; et ea quae Matthaeus ponit : *Hic sanguis est novi testamenti*. Quod si alius modus dicendi aliquam insinuat differentiam dicti, quaeramus in similibus modum dicendi et rationem intelligendi.

Apostolus ad Hebraeos loquens, et eorum patientiam collaudans, inter cetera sic dicit : *Rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis, cognoscentes vos habere meliorem et manentem substantiam* ¹. Quae sit autem melior substantia, paucis interpositis, ostendens ait : *Est autem fides sperandarum substantia rerum* ². Quibus verbis significat fidem esse causam, cujus virtute et merito a nobis obtineri possit substantia et facultas et sufficientia omnium honorum, temporalium et spiritualium, praesentium et futurorum, quae nobis necessaria sunt, et quae a Deo postulanda sunt et speranda. *Dilectio* quoque dicitur *plenitudo legis* ³, eo quod legis perficiendae causa et virtus in ea consistat, sine qua nihil de lege salubriter impletur.

Ex his exemplis colligi potest qua ratione digne possit intelligi quod a Domino dictum est : *Hic est calix novum testamentum*. Novum sane testamentum nova lex est, continens novum pactum novumque promissum. Novam enim oboedientiam imponit et novam hereditatem repromittit. Haec est oboedientia usque ad mortem ⁴ : illa est vita aeterna post mortem. Fide autem hujus calicis dignaque perceptione adjuvamus et confirmamus ad hanc oboedientiam implendam et hanc promissionem obtinendam ; et utriusque rei causa et virtus in hoc calice constituta est, ut vere dictum sit : *Hic est calix novum testamentum*.

1. *Héb.* 10, 34.

2. *Héb.* 11, 1.

3. *Rom.* 13, 10.

4. *Cf. Phil.* 2, 8.

coupe, soit dans une autre —, en disant : « Prenez et partagez entre vous. » Il ne s'agit plus de ce premier calice ; mais : « Ce calice-ci », dit-il, c'est-à-dire le breuvage qui se trouve maintenant dans ce calice, « est le Nouveau Testament ». On peut prendre dans le même sens le texte de Luc : « Ce calice est le Nouveau Testament en mon sang », et celui de Matthieu : « Ce sang est celui du Nouveau Testament. » Si on pense, au contraire, que les expressions diverses indiquent quelque différence de sens, cherchons dans des cas semblables la clé de cette manière de s'exprimer.

L'Apôtre, s'adressant aux Hébreux dont il loue la patience, dit entre autre choses : « Vous avez supporté avec joie le pillage de vos biens, sachant que vous avez des possessions meilleures et impérissables ¹. » Et un peu plus loin, il montre ce qu'est cette meilleure possession : « La foi est la possession des choses que l'on doit espérer ². » Il veut dire par là que la foi est la cause dont l'efficacité et le mérite nous obtiennent la possession, la propriété, l'abondance, de tous les biens temporels et spirituels, présents et à venir, qui nous sont nécessaires, et qui doivent être demandés à Dieu et espérés de lui. Autre exemple : « L'amour est, dit l'Apôtre, la plénitude de la loi ³ », en ceci, qu'il renferme le motif d'accomplir la loi, et la force de l'accomplir, et que sans lui aucune obéissance à la loi ne vaut pour le salut.

De tels exemples nous donnent la clé de ces paroles du Seigneur : « Ce calice est le Nouveau Testament. » Le Nouveau Testament est une nouvelle loi, qui contient un nouveau pacte et une nouvelle promesse. Il impose une nouvelle obéissance, promet un nouvel héritage. La nouvelle obéissance est celle qui va jusqu'à la mort ⁴ ; le nouvel héritage est la vie éternelle après la mort. En croyant à ce nouveau calice et en le recevant dignement, nous sommes aidés et fortifiés pour accomplir cette obéissance et pour obtenir l'héritage promis. La cause et le principe efficace de l'une et de l'autre chose se trouvent dans ce calice. Il est donc vrai de dire : « Ce calice est le Nouveau Testament. »

Oboedientiam usque ad mortem requirit a nobis sanguis Christi, qui pro nobis passus est, nobis relinquens exemplum, ut sequamur vestigia ejus ¹, hoc est ut moriamur et commoriamur ei. Vicissitudinem pro vicissitudine et mortem pro morte exigit a nobis, qui mortem avertit a nobis. O rem mirandam et obstupendam. Inde obligamur usque ad mortem obnoxii, unde per mortem dimittimur a morte liberi. Inde debitum mortis contrahitur, unde debitum mortis absolvitur. Jam ergo ex nova causa debitores sumus mortis, quamvis ex veteri culpa, nihilominus ex nova gratia. Sed *mors peccatorum pessima* ² debita poenae quaedam est exsolutio; sic tamen ut ingratitude nulla sequatur absolutio. *Pretiosa mors sanctorum* ³ pro morte Christi quaedam est gratiarum actio et vicissitudinis nonnulla similitudo. Nemo quippe sufficit humilitati Christi ad aequalia respondere; sed, quia benignus est, sufficit ei pro gratiarum actione qualemcumque suae mortis similitudinem oblatam accipere. *Si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus, simul et resurrectionis erimus* ⁴. Haec autem similitudo mortis oboedientia est usque ad mortem, pertinens ad hunc calicem, qui hic dicitur *novum testamentum*. Hinc propheta dicit: *Quid retribuam Domino pro omnibus quae retribuit mihi? Calicem salutaris accipiam* ⁵. Ad hunc eundem calicem pertinet novae repromissionis adeptio, quae est hujus novae oboedientiae retributio. Hinc idem propheta dicit: *Calix meus inebrians quam praeclarus est. Et misericordia tua subsequetur me. Quamdiu? Omnibus diebus vitae meae. Quo fine, quo fructu? Ut inhabitem in domo Domini in longitudinem dierum* ⁶.

Hic est, inquit, calix novum testamentum ^a; ac si diceret: Hic constituta est causa et virtus et ratio implendi

a. novum testamentum : novi testamenti T Mg

1. Cf. I Pierre 2, 21.

Le sang du Christ requiert de nous l'obéissance jusqu'à la mort, parce que le Christ a souffert pour nous, nous donnant l'exemple afin que nous suivions ses traces ¹, c'est-à-dire afin que nous mourions, et mourions avec lui. Il exige de nous échange pour échange, mort pour mort, celui qui a détourné de nous la mort! O merveille stupéfiante! La mort nous délivre de la mort, et nous oblige à la mort! Nous contractons une dette de mort, parce que notre dette de mort a été soldée. Par un motif nouveau, nous devons la mort — en suite de la vieille faute si l'on veut, mais aussi d'une grâce nouvelle. Mais, si « l'affreuse mort des pécheurs ² » est une manière de solder le châtement dû, elle n'absout nullement leur ingratitude; tandis que « la mort précieuse des saints ³ » est comme une action de grâces pour la mort du Christ, et quelque chose qui ressemble à un échange. Car personne ne peut répondre à l'humilité du Christ par une humilité égale; mais parce qu'il est bon, il se contente, comme action de grâces, de la moindre ressemblance avec sa mort. « Si en effet nous sommes devenus une seule plante avec lui par la ressemblance de sa mort, il en sera de même pour la résurrection ⁴. » Or, cette ressemblance de la mort du Christ est l'obéissance jusqu'à la mort. Elle est liée à ce calice, appelé ici « Nouveau Testament ». C'est pourquoi le Prophète dit: « Que rendrai-je au Seigneur pour tout ce qu'il m'a donné? Je prendrai le calice du salut ⁵. » A ce même calice est lié l'accomplissement de la nouvelle promesse, qui récompense la nouvelle obéissance. D'où encore ce mot du Prophète: « Qu'il est beau, mon calice enivrant! Et ta miséricorde me suivra. » Combien de temps? « Tous les jours de ma vie. » A quelle fin, pour quel résultat? « Pour que j'habite la maison du Seigneur à jamais ⁶. »

« Ce calice est le Nouveau Testament. » Entendons: En lui se trouvent la cause, le motif, l'énergie, pour accomplir

2. Ps. 33, 22.

3. Ps. 115, 15.

4. Rom. 6, 5.

5. Ps. 115, 12.

6. Ps. 22, 5-6.

quae in novo testamento praecepta sunt, et obtinendi quae promissa sunt. Hic est finis et consummatio legis ; hic est plenitudo gratiae et veritatis ; hic est *mysterium fidei* ¹, firmamentum spei, testimonium dilectionis meae ², exemplum oboedientiae vestrae ³, *pignus hereditatis* ⁴ vestrae ⁵, sacramentum innovationis vestrae ⁶, confirmatio religionis vestrae ⁷. Novum enim testamentum est in meo sanguine confirmatum, nulloque ritu deinceps mutandum, ut sit *legitimum sempiternum* ⁸. Hic calix amatorium poculum est, quod nobis Christus confecit arte quam ipse novit. Cum hoc sanguine fuso amorem suum effudit, cum hoc infuso amorem suum infundit, lavans *nos a peccatis nostris in sanguine suo* ⁹. Sic enim necesse erat nobis ; sanguine foedatos sanguine oportet emundari.

Quicumque enim *ex sanguinibus, et ex voluntate carnis, et ex voluntate viri*, et nondum *ex Deo* natus est ¹⁰, necesse habet dicere : *Libera me de sanguinibus, Deus Deus salutis meae* ¹¹. Jerusalem sub specie mulieris apud Ezechielem dicitur : *Transiens per te, vidi te conculcari in sanguine tuo ; et dixi tibi, cum esses in sanguine tuo : vive. Dixi, inquam, tibi in sanguine tuo : vive* ¹². Et infra : *Et facta es mihi foederata* ¹³, et *lavi te aqua, et emundavi sanguinem tuum ex te* ¹⁴. Et Isaïas : *Si abluerit Dominus sordes filiarum Sion, et sanguinem Jerusalem laverit de medio ejus in spiritu judicii et spiritu ardoris* ¹⁵. Sanguis autem peccatoris, in quo justus lavat manus suas ¹⁶, non est sacramentum ablutionis, sed exemplum judicii et timoris.

Sanguis vero Christi sanctus et sanctificans, justus et

a. meae T² cett. codd. : nostrae T (a. corr.) Mg || b. vestrae : nostrae Mg || c. vestrae : meae L (ut videtur) nostrae Mg || d. vestrae : nostrae Mg || e. vestrae : nostrae Mg || f. foederata om. Vlg

1. I Tim. 3, 9 et Canon de la Messe.

2. Ephés. 1, 14.

3. Ex. 28, 43 et passim.

ce que commande le Nouveau Testament et obtenir ce qu'il promet. En lui sont la fin et la consommation de la Loi, en lui est la plénitude de la grâce et de la vérité, en lui est « le mystère de la foi ¹ », le fondement de l'espérance, le témoignage de mon amour, l'exemple de votre obéissance, « le gage de votre héritage ² », le sacrement de votre renouveau, la confirmation de votre religion. Le Nouveau Testament, en effet, a été confirmé en mon sang, pour n'être jamais changé, mais rester « la loi perpétuelle ³ ». Ce calice est un philtre d'amour, que le Christ nous a préparé selon un art connu de lui seul. Avec son sang versé sur la croix, il a versé son amour ; avec son sang qu'il nous fait boire, il nous fait boire aussi son amour, nous lavant « de nos péchés dans son sang ⁴ ». C'est bien là ce qu'il nous fallait : souillés de sang, nous devions être purifiés par le sang.

Quiconque, en effet, est né « du sang, et de la volonté de la chair, et de la volonté de l'homme », mais n'est pas encore né « de Dieu ⁵ », a besoin de dire : « Délivre-moi du sang, ô Dieu, Dieu qui me sauve ⁶ ! » En Ézéchiel, le Seigneur dit à Jérusalem sous la figure d'une femme : « Passant auprès de toi, je te vis te débattre dans ton sang. Et je te dis, alors que tu étais dans ton sang : Vis ! Oui, je te dis, dans ton sang, vis ⁷ ! » Et plus bas : « Et tu fis alliance avec moi, et je te lavai dans l'eau et enlevai de toi le sang ⁸. » Et Isaïe : « Le Seigneur lavera les souillures des filles de Sion. Il purifiera Jérusalem du sang qui est au milieu d'elle, par un esprit de justice et par un esprit d'ardeur ⁹. » Quant au sang des pécheurs, dans lequel le juste se lave les mains ¹⁰, il n'est pas un sacrement de purification, mais un exemple de jugement redoutable.

Le sang du Christ, saint et sanctifiant, juste et justi-

4. Apoc. 1, 5.

5. Jn 1, 13.

6. Ps. 50, 16.

7. Éz. 16, 6.

8. Ibid. 8-9.

9. Is. 4, 4.

10. Ps. 57, 11.

justificans, de pollutis sanguine et conceptis de immundo semine mundos facit ¹ et candidos ; sed illos singulariter et praeexcellenter, qui calicem passionis bibunt, et pro sanguine Christi fuso sanguinem suum fundunt, inter ceteros tam spectabiles quam mirabiles, ut de eis dici possit : *Hi qui amicti sunt stolis albis, qui sunt et unde venerunt? Hi sunt qui venerunt ex magna tribulatione, et laverunt stolas suas, et dealbaverunt eas in sanguine Agni* ². Non in suo sanguine, quamvis mundo, quamvis justo, sed in sanguine Agni, qui tollit peccata mundi ³. Nemo enim sanctus credit suam justitiam, suamve passionem sibi sufficere ad emundationem ; sed quotquot sancti sunt sanguine Christi sanctificati sunt, et *ordinant testamentum ejus super sacrificia* ⁴. Hoc est testamentum praeponendum omnibus sacrificiis carnalibus veteris testamenti, omnibusque sacrificiis spiritualibus novi testamenti. Hinc est enim omnis laus eorum ; hinc omnis virtus eorum ; huic debetur justitia quae nunc datur nobis ; hinc speranda est gloria quae *revelabitur in nobis* ; ut et in obtinenda promissione ordinetur testamentum super sacrificia. *Non sunt enim condignae passionis hujus temporis ad futuram gloriam, quae revelabitur in nobis* ⁵. Si qua est fides ergo nostra, si qua spes, si qua caritas, si qua patientia, si qua humilitas, si quid gratiae, si quid virtutis, si quid laudis ⁶ coram Deo in nobis est, totum de hoc calice propinatur. Hinc enim manat omnis gratiarum divisio ; huc ergo redeat omnis gratiarum actio.

1. Cf. Job 14, 4.

2. Apoc. 7, 13-14.

3. Cf. Jn 1, 29 et Ordinaire de la Messe.

fiant, rend purs et immaculés les hommes souillés de sang et conçus d'une semence impure ¹, surtout et par excellence s'ils boivent le calice de la passion, et versent leur sang pour répondre au sang du Christ. Ils resplendent alors parmi tous les autres, d'une gloire admirable, et l'on peut dire d'eux : « Ceux-ci, vêtus de robes blanches, qui sont-ils, et d'où viennent-ils ? — Ils viennent de la grande tribulation ; ils ont lavé leurs robes et les ont blanchies dans le sang de l'Agneau ². » Non pas dans leur propre sang, si pur et si juste soit-il, mais « dans le sang de l'Agneau qui efface les péchés du monde ³ ». Nul saint, en effet, ne croit que sa justice ou sa souffrance suffise à le purifier ; mais tous, tant qu'ils sont, ont été sanctifiés par le sang du Christ, et « mettent son Testament au-dessus de leurs sacrifices ⁴ ». Ce Testament doit être préféré à tous les sacrifices charnels de l'Ancien Testament, à tous les sacrifices spirituels du Nouveau. De lui vient toute leur gloire et tout leur fruit ; à lui est due la justice qui nous est donnée ; de lui nous attendons la gloire « qui sera manifestée en nous ». Même quand il s'agit d'obtenir l'effet de la promesse, nous devons mettre ce Testament au-dessus de nos sacrifices. « Car les souffrances de ce temps n'ont pas de proportion avec la gloire qui doit être manifestée en nous ⁵. » Si donc nous avons quelque foi, quelque espérance et quelque charité, un peu de patience et d'humilité ; s'il y a en nous grâce, vertu, louange ⁶ devant Dieu, tout vient de ce calice. Car de lui découle toute distribution de grâces. A lui donc revienne toute action de grâces !

4. Ps. 49, 5.

5. Rom. 8, 18.

6. Cf. Phil. 4, 8.

CHAPITRE TROISIÈME

SAINT JEAN

EX EVANGELIO JOANNIS.

Operamini non cibum qui perit, sed qui permanet in vitam aeternam, quem Filius hominis vobis dabit^a. Hunc enim Pater signavit Deus. Dixerunt ergo ad eum : Quid faciemus ut operemur opera Dei? Respondit Jesus et dixit eis : Hoc est opus Dei, ut credatis in eum quem misit ille^b. Dixerunt ergo ei : Quod ergo tu facis signum, ut videamus et credamus tibi? Quid operaris? Patres nostri manna manducaverunt^c in deserto, sicut scriptum est : Panem de coelo dedit eis manducare. Dixit ergo eis Jesus : Amen, amen dico vobis, non Moyses dedit vobis panem de coelo, sed Pater meus dat vobis panem de coelo. Verus enim panis est^d, qui de coelo descendit et dat vitam mundo. Pater meus^e dat vobis panem verum. Panis enim Dei est, qui descendit de coelo et dat vitam mundo^{e'}. Dixerunt ergo ad eum : Domine, semper da nobis^f panem hunc. Dixit autem eis Jesus : Ego sum panis vitae. Qui venit ad me non esuriet, et qui credit in me non sitiet umquam^g.

DE CIBO QUI PERIT ET ^g QUI NON PERIT.

Omnis creatura qui vitam habet cibum quoque vitae suae congruentem habet. Considerate cuncta animantia, cunctaque germinantia in terra, quomodo vivunt, quo-

a. vobis dabit *transp. T Vlg* || b. misit ille *transp. T* || c. manna manducaverunt *transp. Vlg* || d. sed Pater meus dat vobis panem de coelo [sed... coelo om. D]. Verus enim panis est CDOS (*L nequit legi, sed vide p. 250, b*) : sed Pater meus panem vobis dat de coelo. Verus est enim panis T sed Pater meus dat vobis panem de coelo verum. Panis enim Dei est Vlg || e-e'. Pater meus... mundo (*fere scilicet repetuntur praecedentia*) om. Vlg || f. semper da nobis : da nobis semper T Vlg || g. et : et de cibo T Mg

1. Jean, 6, 27-35.

De l'Évangile de Jean :

TRAVAILLEZ À VOUS PROCURER NON LA NOURRITURE QUI PÉRIT, MAIS CELLE QUI DEMEURE POUR LA VIE ÉTERNELLE, CELLE QUE LE FILS DE L'HOMME VOUS DONNERA. CAR C'EST LUI QUE DIEU LE PÈRE A MARQUÉ DE SON SCEAU. ILS LUI DIRENT DONC : QUE FERONS-NOUS POUR TRAVAILLER AUX ŒUVRES DE DIEU ? JÉSUS LEUR RÉPONDIT : L'ŒUVRE DE DIEU, C'EST QUE VOUS CROYIEZ EN CELUI QU'IL A ENVOYÉ. ILS LUI DIRENT DONC : QUEL SIGNE MIRACULEUX FAIS-TU, POUR QUE NOUS VOYIONS, ET QUE NOUS CROYIONS EN TOI ? MONTRE-NOUS TES ŒUVRES ! NOS PÈRES ONT MANGÉ LA MANNE DANS LE DÉSERT, AINSI QU'IL EST ÉCRIT : IL LEUR A DONNÉ À MANGER UN PAIN VENU DU CIEL. JÉSUS LEUR DIT DONC : EN VÉRITÉ, JE VOUS LE DIS : MOÏSE NE VOUS A PAS DONNÉ LE PAIN VENU DU CIEL. MAIS MON PÈRE VOUS DONNE LE PAIN DU CIEL. CAR C'EST LE VRAI PAIN QUI EST DESCENDU DU CIEL ET DONNE LA VIE AU MONDE. MON PÈRE VOUS DONNE LE VRAI PAIN : LE PAIN DE DIEU QUI DESCEND DU CIEL ET DONNE LA VIE AU MONDE. ILS LUI DIRENT : SEIGNEUR, DONNE-NOUS TOUJOURS DE CE PAIN. JÉSUS LEUR DIT : JE SUIS LE PAIN DE VIE. QUI VIENT A MOI N'AURA PAS FAIM, QUI CROIT EN MOI N'AURA JAMAIS SOIF¹.

La nourriture qui périt et celle qui ne périt pas. — Toute créature vivante a une nourriture en rapport avec sa vie. Voyez comment tous les animaux, toutes les plantes

1. Jn 6, 27-35.

modo nutriuntur, quomodo singula de nutrimento sibi accommodo, quasi de cibo sibi contemperato, pascuntur. Ignis quoque, quamvis vitam non habeat, inde pascitur unde nutritur ^a. Quod consumit et devorat pabulum ignis est, juxta quod propheta ait : *Vestimentum mistum sanguine erit in combustionem et cibus ignis* ¹. Sensus quoque corporei suis delectationibus pascuntur. Species desiderabilis et pulchritudo concupiscibilis desiderium est oculorum. Nec satiatur oculus visu nec auris auditu ². Sensus mentis suas habent delicias in oblectationibus suis, praeter illas delectationes ^b quas ex sensibus corporeis hauriunt. Memoria, intelligentia et voluntas, inde nutriuntur et pascuntur unde delectantur et confortantur.

Omnis autem rationalis creatura, sive angelus bonus vel malus, sive homo bonus vel malus ^c, suo cibo pascitur secundum qualitatem vitae qua feliciter vel infeliciter, bene vel male, vivit.

Pascuntur angeli boni laude et amore et visione Dei. Haec est eorum vitalis refectio, vitam eorum in aeternum conservans, quae semper reficit et numquam deficit, a qua accipiunt ut et ipsi numquam deficiant.

Cibus vero angeli apostatae est iniquitas ejus, qua semper contra Deum superbus est, et malitia, qua semper nobis malevolus est. Haec enim ei placent, sicut e diverso humilitas et caritas semper illi displicent, a quibus semper tam jejunos est quam vacuos. Cibus vero ejus, quem diximus, quasi quaedam fames est, qua semper esurit perditionem hominum, quos a se captos devoret, et quasi in corpus suum ad consentiendum sibi trajiciat. De peccatis ergo hominum sive de ipsis peccatoribus pascitur, et avidius si quos justos invenire valeat adversus quos praevaleat. Hinc scriptum est : *Cibus ejus electus* ³.

a. inde... nutritur : unde... nutritur ? Mg || b. delectationes : oblectationes C || c. sive homo bonus vel malus om. C

de la terre vivent et se nourrissent. Chaque être s'alimente d'une nourriture appropriée. Le feu lui-même, bien qu'il n'ait pas vie, a son aliment : ce qu'il consume et dévore est sa pâture, ainsi que le dit le Prophète : « Le vêtement taché de sang sera brûlé, deviendra la nourriture du feu ¹. » Les sens corporels se nourrissent de leurs jouissances : les yeux convoitent la forme et la beauté qui excite le désir ; et l'œil ne se rassasie pas de voir, ni l'oreille d'entendre ². Les sens internes ont leurs plaisirs et leurs délices, outre les jouissances que leur procurent les sens corporels. Mémoire, intelligence et volonté se nourrissent et se repaissent de ce qui les charme et les reconforte.

Or, toute créature raisonnable — ange bon ou mauvais, homme bon ou mauvais — a sa nourriture, appropriée à la qualité de sa vie — vie heureuse ou malheureuse, bonne ou mauvaise.

Les bons anges se nourrissent de la louange, de l'amour, de la vision de Dieu. Telle est la réfection vivifiante, qui entretient leur vie pour l'éternité, qui les recrée, sans jamais s'épuiser, et qui leur donne à eux-mêmes une durée qui jamais ne s'épuise.

Quant à la nourriture de l'ange apostat, c'est son péché, qui le dresse toujours contre Dieu, et c'est la méchanceté avec laquelle il nous veut toujours du mal. Voilà ce qui lui plaît, tandis qu'au contraire l'humilité et la charité lui déplaisent toujours ; il en jeûne toujours, puisqu'il en est toujours vide. Ce que nous appelons sa nourriture est en réalité une sorte de faim : il est toujours affamé de faire tomber les hommes, pour les dévorer une fois pris, et les introduire dans son corps, oserai-je dire, pour qu'ils fassent cause commune avec lui. Il se repaît donc des péchés des hommes, ou des pécheurs eux-mêmes, et son avidité redouble s'il peut trouver des justes et en triompher. Il est écrit à ce sujet : « Sa nourriture est choisie ³. »

1. Is. 9, 5.

2. Cf. Eccl. 1, 8.

3. Hab. 1, 16.

Ipse vero a malis glutitur, cum consilium suggestionis ejus in intimi sensus ventre recipitur, sicut scriptum est : *Dedisti eum escam populis Aethiopum*¹. Et quicumque malis accedunt, vi tracti² vel fraude seducti, tum a diabolo tum ab ipsis malis deglutuntur. Hinc psalmista ait : *Nisi quia Dominus erat in nobis, dicat nunc Israel, nisi quia Dominus erat in nobis; cum exurgerent homines in nos, forte vivos deglutissent nos*³. Et iterum : *Ne dicant in cordibus suis : Euge, euge, animae nostrae; nec dicant : Devoravimus^b eum*³. Illi quoque qui per invidiam et contentionem se lacerant et carpunt, vicissim se comedunt. Unde Apostolus ad Galatas ait : *Quod si invicem mordetis et comeditis, videte ne ab invicem consumamini*⁴. Talibus escis, iniquitate scilicet et malitia, nutritur et confortatur vita malorum vita mala.

Vita vero bonorum vita bona, quam longe est ab iniquitate et malitia, tam dissimilibus alimentis sustentatur et roboratur. Cibus enim justorum tum justitia, sicut scriptum est : *Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam*⁵; tum ipse justitiae auctor Christus, qui dicit : *Ego sum panis vivus*⁶ c. Hunc panem comedunt omnes justii, ut justii sint et justie vivanti, sine quo nulla est vita bona nulla beata. Illi etiam qui verbo vel exemplo justorum Christo lucrifunt⁷ et in partem justorum cedunt, cibus sunt eorum per quos ad Christum accedunt; juxta quod Petro dictum est : *Macta et manduca*⁸.

Cibus autem temporalis, quo corporalis vita sustentatur, vires et sensus corporis ut valeant et vigeant confortat et conservat, sed usu consumitur. Spiritualis vero cibus

a. vi tracti : infracti *Mg* || b. Devoravimus *D Vlg* : Devorabimus *CS Mg*
De scribitur tantum, *OT* || c. vivus : vitae *C*

1. *Ps.* 73, 14.
2. *Ps.* 123, 1-3.
3. *Ps.* 34, 25.
4. *Gal.* 5, 15.

Lui-même est avalé par les méchants lorsque les conseils qu'il suggère sont reçus dans le ventre du sens intime, ainsi qu'il est écrit : « Tu l'as donné en nourriture aux peuples d'Éthiopie¹. » Et tous ceux qui, entraînés de force ou séduits, se joignent aux méchants, sont avalés soit par le diable, soit par ces méchants. Le Psalmiste dit à ce propos : « Si le Seigneur n'avait pas été avec nous, qu'Israël le dise, si le Seigneur n'avait pas été avec nous, lorsque ces hommes se sont levés contre nous, ils nous auraient dévorés vifs². » Et encore : « Qu'ils ne disent pas dans leur cœur : Va, va, notre âme, nous le dévorons³ ! » Ils se mangent aussi entre eux, les envieux et les querelleurs qui se déchirent et se mettent en pièces. Aussi l'Apôtre dit-il aux Galates : « Si vous vous mordez et dévorez les uns les autres, prenez garde de vous exterminer réciproquement⁴. » C'est de tels aliments, je veux dire le péché et l'injustice, que se nourrit et se fortifie la vie des méchants, la vie mauvaise.

Mais la vie des bons, la vie bonne, dans la mesure même où elle s'éloigne du péché et de l'injustice, se soutient et s'affermi par des aliments tout autres. La nourriture des justes, c'est la justice, selon cette parole de l'Écriture : « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice⁵ », et c'est l'auteur même de la justice, le Christ qui dit : « Je suis le pain vivant⁶. » Voilà le pain que mangent tous les justes, pour être justes et vivre dans la justice. Sans lui, pas de vie bonne, pas de vie heureuse. Et ceux qui sont gagnés⁷ au Christ par la parole et l'exemple des justes, et viennent se ranger parmi eux, sont la nourriture de ceux par qui ils accèdent au Christ. Dans ce sens il fut dit à Pierre : « Tue et mange⁸. »

Tandis que la nourriture temporelle, qui soutient la vie du corps, entretient ses forces et ranime ses sens, s'épuise par l'usage qu'on en fait, la nourriture spirituelle, au contraire, entretient et fortifie les sens et les énergies

5. *Math.* 5, 6.
6. *Jn* 6, 51.
7. *Ct. Phil.* 3, 8.
8. *Act.* 10, 13.

vires animae et sensus corroborat et conservat, nec usu consumitur; sed quae bona sunt nutriens et augens, contraria, id est vitia et peccata, consumit. Unde iusti, quia in eis et ab eis peccata consumuntur, quodammodo peccata comedere dicuntur, secundum illud quod scriptum est, ut in bonam partem accipiatur: *Peccata populi mei comedent*¹; secundum quem modum et illud in bonam partem accipi potest: *Dedisti eum escam populis Aethiopum*².

Ad eum vero cibum quo bona vita nutritur et sustentatur, ut per hanc ad beatam vitam perveniatur, haec Domini verba pertinent; de quibus quomodo intelligenda sunt consequenter dicendum est.

OPERAMINI NON CIBUM QUI PERIT, SED QUI PERMANET
IN VITAM AETERNAM, QUEM FILIUS HOMINIS VOBIS DABIT.
HUNC ENIM PATER SIGNAVIT DEUS³.

Post miraculum de quinque panibus et duobus piscibus turbae venerunt Capharnaum quaerentes Dominum. Et cum^a ex insperato invenissent eum trans mare, dixerunt ei: *Rabbi, quando huc venisti?* Respondit eis Jesus et dixit^b: *Amen, amen dico vobis, quaeritis me non quia vidistis signa, sed quia manducastis ex panibus et saturati estis*⁴. Signa quidem viderant quibus poterant divinitatem ejus cognoscere; sed quia occasione temporalis refec-tionis, non devotione fidei, eum sequebantur, hanc ipsam eorum intentionem eis aperiens, ut vel sic Deum cognos-cant^c, mox ostendit pro quo et quali cibo magis laborandum sit, dicens: *Operamini non cibum qui perit, sed qui permanet in vitam aeternam.*

a. cum: ut *T Mg* || b. eis Jesus et dixit: Jesus et dixit eis *T Mg* || c. cognoscat: cognoscerent *Mg*

1. Os. 4, 8.

de l'âme sans s'épuiser à l'usage; elle nourrit et fait grandir ce qui est bon, réduit à rien ce qui est nuisible, c'est-à-dire le vice et le péché. Et parce que, en eux et par eux, le péché est ainsi réduit à rien, on dit des justes que, d'une certaine manière, ils mangent le péché, selon ce verset de l'Écriture qui peut être pris en bonne part: « Ils mangeront les péchés de mon peuple¹. » On peut également prendre en bonne part ces mots: « Tu l'as donné en nourriture aux peuples d'Éthiopie². »

Les paroles du Seigneur se rapportent donc à cette nourriture qui entretient et fortifie la vie bonne, pour que celle-ci aboutisse à la vie éternelle. Voyons maintenant comment il faut les comprendre.

*Travaillez à vous procurer non la nourriture qui périt, mais celle qui demeure pour la vie éternelle, celle que le Fils de l'homme vous donnera. Car c'est lui que le Père a marqué de son sceau*³.

Travail de l'homme et grâce de Dieu. Après le miracle des cinq pains et des deux poissons, les foules vinrent à Capharnaüm, cherchant le Seigneur. Surpris de le trouver de l'autre côté de la mer, ces hommes lui dirent: « Maître, quand es-tu venu ici? » Jésus leur répondit: « En vérité, en vérité je vous le dis, vous me cherchez non parce que vous avez vu des miracles, mais parce que vous avez mangé du pain et que vous avez été rassasiés⁴. » Certes, ils avaient vu des miracles qui pouvaient leur faire reconnaître sa divinité; mais ils le suivaient à cause du repas matériel qu'il leur avait donné, et non par un mouvement de foi. Il leur découvre leur intention, pour qu'au moins ainsi ils reconnaissent Dieu, et leur montre aussitôt quelle est la nourriture pour laquelle on doit plutôt travailler: « Travaillez à vous procurer non la nourriture périssable, mais celle qui demeure pour la vie éternelle. »

2. Ps. 73, 14.

3. Jn 6, 27.

4. Ibid. 25-26.

Hoc intelligi potest de justitia cujus amore pascuntur justi, quam gratis dat Filius hominis, gratis justificans impium. Justitia autem permanet in vitam aeternam secundum illud, *justitia ejus manet in saeculum saeculi* ; et illud, *justi autem in perpetuum vivent* ¹. Cibum ^a operantur qui perit quicumque operantur iniquitatem, et qui, praeter fidem Christi, quae bona putant operantur, et qui *per occasionem* et non *per veritatem* ² Christum sequuntur. Cibum autem qui non perit justitia est, ea quae *ex fide est Christi Jesu* ³ ; et ipse dator hujus justitiae Christus Jesus ; qui cum esset apud Patrem panis angelorum, inter homines homo fieri voluit, ut panem angelorum manducaret homo ⁴. Dans autem fidem quae per dilectionem operatur ⁵, dat ut in ipsum credatur, ut ipse diligatur, ut ipsi sicut vero Deo serviatur. Denique seipsum dat manducandum. Nobis autem operantibus dat ; propter quod dicit : *Operamini*. Et tamen omne meritum nostrum praeveniens gratis dat. Hinc Apostolus ait : *Gratia salvi facti estis per fidem ; et hoc non ex vobis ; Dei enim donum est ; non ex operibus, ut ne quis gloriatur* ⁶.

Cibum autem permanentem in vitam aeternam Filius hominis dat, per sacramentum dispensationis qua fieri voluit Filius hominis. Nec dare non potest, quamvis Filius hominis est ; *hunc enim Pater signavit Deus*. Hunc quippe Pater, ut cibum nobis talem daret, proprio signo singularis sanctitatis a ceteris discrevit, ungens eum oleo exultationis prae participibus suis ⁷. Hoc autem quod dictum est, *signavit Pater*, sic expositum sit secundum beatum Augustinum ⁸.

a. cibum : cibum igitur C

1. Ps. 111, 3. Sag. 5, 16.

2. Phil. 1, 18.

3. Rom. 3, 26.

4. Cf. Ps. 77, 25. Thème bernardin ; cf. p. ex. *Ad Milites Templi*, 6 ; PL 182, 929 c.

5. Cf. Gal. 5, 6.

Ceci peut s'entendre de la justice, dont l'amour nourrit les justes, et que le Fils de l'homme donne gratuitement, justifiant gratuitement l'impie. La justice demeure pour la vie éternelle, selon cette parole : « Sa justice demeure dans tous les siècles », et cette autre : « Les justes vivront toujours ¹. » Ceux qui travaillent pour la nourriture périssable, ce sont ceux qui font le péché, ou qui en dehors de la foi du Christ font ce qu'ils croient bon, ou qui suivent le Christ « par un zèle hypocrite », et non « par conviction ² ». La nourriture qui ne périt pas, c'est la justice, celle « qui vient de la foi en Jésus-Christ ³ », et c'est Jésus-Christ lui-même qui donne cette justice. Alors qu'il était pain des anges auprès du Père, il a voulu se faire homme parmi les hommes, pour que l'homme mangeât le pain des anges ⁴. En nous donnant la foi, qui agit par la charité ⁵, il nous donne de croire en lui, de l'aimer, de le servir comme vrai Dieu qu'il est. Il se donne donc lui-même en nourriture, mais pourvu que nous travaillions. C'est pourquoi il dit : « Travaillez. » Mais même alors, il prévient tout mérite de notre part, et donne gratuitement. Aussi l'Apôtre dit-il : « C'est gratuitement que vous avez été sauvés par la foi ; cela ne vient pas de vous. C'est un don de Dieu, qui ne dépend pas des œuvres, afin que nul ne se glorifie ⁶. »

Le sceau du Père. Cette nourriture qui demeure pour la vie éternelle, le Fils de l'homme la donne par la mystérieuse économie selon laquelle il a voulu être Fils de l'homme. Et tout Fils de l'homme qu'il est, il ne peut pas ne pas la donner : « Car Dieu le Père l'a marqué de son sceau ». Pour qu'il nous donnât cette nourriture, le Père l'a séparé des autres, le marquant du signe propre d'une sainteté unique ; il l'a oint d'une huile d'allégresse plus que tous ses compagnons ⁷. Telle est du moins l'interprétation de saint Augustin ⁸ sur ces mots : « Le Père l'a marqué de son sceau. »

6. Ephés. 2, 8.

7. Cf. Ps. 44, 8 ; Hébr. 1, 9.

8. Cf. S. AUGUSTIN, *In Johannis evang.* 25, 11 ; PL 35, 1601 ; CCL 36, p. 253.

Ceterum secundum beatum Hilarium si expositio requiritur, ipsa ejus verba in sua sinceritate ponenda sunt. Dicit itaque in libro octavo de Trinitate : *Unigenitus Deus, et per sacramentum salutis nostrae hominis Filius, volens proprietatis nobis paternae in se significare speciem, signatum se a Deo Patre ait; et hoc ideo quia vitae aeternae escam Filius hominis esset daturus; ut per hoc potestas in eo dandae ad aeternitatem escae intelligi posset, quia omnem in se paternae formae plenitudinem signantis se Dei contineret; ut quod signasset Deus non aliud ex se quam formam Dei signantis afferret*¹.

DIXERUNT ERGO AD EUM : QUID FACIEMUS UT OPEREMUR USQUE QUI CREDIT IN ME NON SITIET UMQUAM².

In eo quod dixerat Dominus, *operamini cibum qui permanet in vitam aeternam*, intellexerunt illi se admoneri ad opera Dei facienda. Quaerunt ergo quid, faciendo opera Dei, valeant operari. Respondit Jesus et dixit eis : *Hoc est opus Dei, ut credatis in eum quem misit ille*. Quaerebant illi de operibus quasi de multis : ille respondet de opere Dei quasi de uno, ut ostendat omnia opera bona ex uno opere bono^b procedere. Cui simile est quod psalmista dicit : *Opera manuum nostrarum dirige super nos et opus manuum nostrarum dirige*³. Fides vero operans per dilectionem ipsa est opus Dei, et initium bonorum operum in nobis. *Sine fide enim impossibile est placere Deo*⁴. Quaerentibus ergo eis quae sint opera Dei, quia nondum fidem habebant, sine qua opera Dei operari non valebant ; invitantur ad fidem, quae est opus Dei, ut videlicet in illum credant quem misit Deus.

a. Dixerunt... umquam om. T Mg || b. opere bono om. Mg

Mais si l'on désire l'interprétation de saint Hilaire, voici textuellement ce qu'il dit au livre huitième de la Trinité : « Le Fils Unique de Dieu, Fils de l'homme par l'économie mystérieuse de notre salut, voulant signifier qu'il est la propre image du Père, dit que Dieu le Père l'a marqué de son sceau ; et cela précisément parce que le Fils de l'homme devait donner l'aliment de la vie éternelle. Ce sceau du Père pouvait faire comprendre le pouvoir qui était en lui de donner une nourriture pour l'éternité, parce qu'il avait en lui dans toute sa plénitude la forme paternelle, la forme du Dieu qui l'a marqué de son sceau. Marqué du sceau de Dieu, il ne présentait par lui-même aucune autre forme que celle de Dieu, qui le marquait de son sceau¹. »

Depuis : « Ils lui dirent donc : Que ferons-nous pour travailler... » jusqu'à : « Qui croit en moi n'aura jamais soif². »

Les œuvres
procèdent
de la foi.

Les Juifs comprirent que le Seigneur, en leur disant : « Travaillez à vous procurer la nourriture qui demeure pour la vie éternelle », les invitait à faire les œuvres de Dieu. Ils demandèrent donc comment travailler aux œuvres de Dieu. Jésus leur répondit : « L'œuvre de Dieu, c'est que vous croyiez en celui qu'il a envoyé. » Ils s'enquéraient des œuvres au pluriel, il leur répond « l'œuvre de Dieu » au singulier, pour leur montrer que toutes les œuvres bonnes procèdent d'une seule. Le Psalmiste s'exprime de même : « Dirige au-dessus de nous les œuvres de nos mains ; oui, dirige l'œuvre de nos mains³. » La foi agissant par la charité, voilà l'œuvre de Dieu et le commencement des œuvres bonnes en nous. « Car, sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu⁴. » Ils s'informaient donc des œuvres de Dieu parce qu'ils n'avaient pas encore la foi, sans laquelle on ne peut travailler aux œuvres de Dieu. On les invite à la foi qui

3. Ps. 89, 17.

4. Hébr. 11, 6.

1. S. HILAIRE, *De Trinitate* 3, 44 ; *PL* 10, 269.

2. *Jn* 6, 28-35.

Intelligentes illi hoc ab ipso de se dici, dixerunt ergo ei : *Quod ergo tu facis signum, ut videamus et credamus tibi? Quid operaris? Ecce Judaei signa petunt*¹; nec sufficit eis signum de quinque panibus. Parum est enim hoc, ut credatur Christus tam potens ut possit dare cibum permanentem in vitam aeternam, quia dedit panes hordeaceos. Nam Moyses tanta non promisit, per quem manna de coelo datum est eis. Comparant ergo signum per Moysen factum huic signo de quinque panibus tamquam majus minori, quasi fide indignum sit quod de se dixerat. Dicunt itaque : *Patres nostri manna manducaverunt in deserto, sicut scriptum est : Panem de coelo dedit eis manducare.*

Ad hoc quod dixerant, panem de coelo patribus datum, respondet Christus, ostendens verum panem de coelo non esse datum per Moysen sed nunc a Patre. Dicit ergo eis : *Amen, amen dico vobis, non Moyses dedit vobis panem de coelo, sed Pater^a meus dat vobis panem de coelo. Verus enim panis est, qui de coelo descendit et dat vitam mundo^b. Pater meus dat vobis panem verum. Panis enim Dei est, qui descendit de coelo et dat vitam mundo^a.*

Illi vero, carnaliter haec intelligentes, dixerunt ad eum : *Domine, semper da nobis panem hunc.* Quomodo mulier Samaritana, cui dictum est : *Qui biberit ex aqua quam ego dabo ei, non sitiet in aeternum*, continuo hoc secundum corpus accipiens et corporali indigentia carere volens : *Domine, inquit, da mihi hanc aquam, ut non sitiam neque veniam huc haurire*³; sic et isti : *Domine, da nobis hunc panem*, videlicet qui reficiat et non deficiat. Propter quod post^c miraculum de quinque panibus eum regem facere voluerunt⁴.

a-a'. Vide p. 238, d. || b. Verus... mundo om. L (qui in p. 238 non potuit legi) sed refertur ad marginem, nunc deperditum, ubi probabiliter haec verba erant suppleta || c. post om. T Mg

1. I Cor. 1, 22.

est l'œuvre de Dieu : qu'ils croient en celui que Dieu a envoyé.

Ils comprirent qu'il parlait de lui, et dirent : « Quel signe fais-tu donc, pour que nous voyions et croyions en toi ? Montre-nous tes œuvres ! » Voici que « les Juifs demandent un signe¹ ». Le signe des cinq pains multipliés par le Christ ne leur suffit pas. Pour exiger qu'on croie à son pouvoir de donner une nourriture impérissable, c'est peu d'avoir donné des pains d'orge. Moïse n'a pas tant promis, lui qui leur avait fait avoir la manne du ciel. Ils comparent ce miracle de Moïse au miracle des cinq pains, donnant l'avantage à Moïse, comme si la promesse de Jésus n'était pas digne de foi. Ils dirent donc : « Nos pères ont mangé la manne dans le désert, ainsi qu'il est écrit : Il leur a donné à manger un pain du ciel. »

C'est à cette allusion au pain du ciel donné à leurs pères que répond le Christ. Il montre que le vrai pain du ciel n'a pas été donné par Moïse, mais l'est maintenant par le Père. Il leur dit donc : « En vérité, en vérité je vous le dis, Moïse ne vous a pas donné le pain venu du ciel, mais mon Père vous donne le pain venu du Ciel. C'est le vrai pain qui est descendu du ciel et donne la vie au monde. Mon Père vous donne le vrai pain, le pain de Dieu qui est descendu du ciel et donne la vie au monde². »

Mais eux comprirent charnellement, et répliquèrent : « Seigneur, donne-nous toujours ce pain. » La Samaritaine, entendant dire : « Celui qui boira de l'eau que je lui donnerai n'aura plus jamais soif », avait, elle aussi, compris tout de suite dans un sens matériel ; et pour être débarrassée d'un besoin du corps, avait dit de même : « Seigneur, donne-moi cette eau, afin que je n'aie plus soif et ne vienne plus puiser ici³. » Ainsi les Juifs : « Seigneur, donne-nous ce pain », qui nous restaurera sans jamais manquer. Ce pourquoi, après le miracle des cinq pains, ils voulurent le faire roi⁴.

2. Cf. S. AUGUSTIN, *In Johannis evang.* 25, 12-13 ; PL 35, 1602-1603 ; CCL 36, p. 255.

3. *Jn* 4, 14-15. Cf. S. AUGUSTIN, *Ibid.* 10 ; PL 35, 1601 ; CCL 36, p. 253.

4. Cf. *Jn* 6, 15.

Jesus ^a vero revocat eos ad se, et quem panem dixit evidentius aperit, dicens : *Ego sum panis vitae. Qui venit ad me non esuriet, et qui credit in me non sitiet umquam. Qui venit ad me, hoc est quod ait, et qui credit in me. Et quod dixit, non esuriet, hoc intelligendum est, et non sitiet umquam. Utroque enim significatur aeterna satietas, ubi nulla est egestas* ¹.

Sapientia tamen dicit : *Qui edunt me adhuc esurient, et qui bibunt me adhuc sitient* ². Christus vero, qui est Dei sapientia ³, in praesenti non manducatur in satietate desiderii, sed in desiderio satietatis ; et quanto plus ejus suavitas gustatur, tanto magis desiderium irritatur. Propterea qui edunt adhuc esurient, donec veniat satietas. Cum autem in bonis repletum fuerit desiderium, tunc neque esurient neque sitient amplius ⁴.

Potest etiam secundum futurum statum intelligi quod dictum est : *Qui edunt me adhuc esurient*, etc. Est enim in illa aeterna satietate quasi quaedam esuries, non egestatis sed felicitatis ⁵, ubi semper manducare appetunt, qui manducare numquam volunt, et in satietate numquam fastidiunt. Est enim satietas sine fastidio et desiderium sine suspirio. Christus enim in decore suo semper admirabilis, semper est et desiderabilis, *in quem desiderant angeli prospicere* ⁶. Ergo et cum habetur desideratur, et cum tenetur quaeritur, sicut scriptum est : *Quaerite faciem ejus semper* ⁷. Semper enim quaeritur, qui ad hoc diligitur ut semper habeatur. Itaque et qui inveniunt adhuc quaerunt, et qui edunt adhuc esuriunt, et qui bibunt adhuc sitiunt. Sed haec inquisitio omnem sollicitudinem tollit ; sed haec esuries omnem esurientem pellit ;

a. Jesus : ipse Mg

1. Cf. S. AUGUSTIN, *Ibid.* 14 ; PL 35, 1603 ; CCL 36, p. 255.

2. *Sag. Sir.* 24, 29.

3. Cf. I Cor. 1, 24.

4. Cf. Apoc. 7, 16.

Mais Jésus les appelle à regarder vers lui, et découvre plus clairement de quel pain il a parlé : « Je suis le pain de vie. Qui vient à moi n'aura plus faim, qui croit en moi n'aura jamais soif. » « Qui vient à moi » a le même sens que « qui croit en moi ». « N'aura plus faim » a le même sens que « n'aura jamais soif ». De part et d'autre est signifié le rassasiement éternel où rien ne manque plus ¹.

La Sagesse dit pourtant : « Ceux qui me mangent auront encore faim, ceux qui me boivent auront encore soif ². » Le Christ, Sagesse de Dieu ³, n'est pas dès maintenant mangé jusqu'au rassasiement de notre désir, mais seulement dans une mesure qui excite notre désir de rassasiement ; et plus nous goûtons sa douceur plus notre désir s'irrite. C'est pourquoi ceux qui le mangent auront encore faim, jusqu'à ce que vienne le rassasiement. Mais, lorsque leur désir aura été comblé par les biens célestes, ils n'auront plus ni faim ni soif ⁴.

Cette parole : « Ceux qui me mangent auront encore faim », peut aussi s'entendre du monde futur : car il y a dans ce rassasiement éternel une sorte de faim, qui ne vient pas du besoin mais du bonheur ⁵. Les convives y désirent toujours manger : jamais ils ne souffrent de la faim, et cependant jamais ils ne se lassent d'être rassasiés. Rassasiement sans satiété, désir sans gémissement. Le Christ, toujours admirable dans sa beauté, est aussi toujours désirable, « lui que les anges désirent regarder ⁶ ». Ainsi, alors même qu'on le possède, on le désire, alors même qu'on le tient, on le cherche, selon qu'il est écrit : « Cherchez son visage toujours ⁷. » Oui, on le cherche toujours, celui qu'on aime pour le posséder toujours. Aussi ceux qui le trouvent le cherchent-ils encore, ceux qui le mangent en ont encore faim, ceux qui le boivent en ont encore soif. Mais cette recherche ôte tout souci, cette

5. Sur ce thème de la permanence du désir dans la béatitude, très fréquemment utilisé par les auteurs monastiques médiévaux, voir l'art. *Épéc-tase* dans DS, IV, col. 785-788.

6. I Pierre 1, 12.

7. Ps. 104, 4.

sed haec sitis omnem sitim exstinguit. Non est haec egestatis sed consummatae felicitatis. De illa enim quae egestatis est dicitur : *Qui venit ad me non esuriet, et qui credit in me non sitiit umquam*. De ea vero quae felicitatis est dicitur : *Qui edunt me adhuc esurient, et qui bibunt me adhuc sitiunt*.

Possunt autem pro eodem accipi esuries et sitis, sive in egestate sive in felicitate. Quod si distinctio aliqua requiritur, occasionem dat psalmista requirentibus eam, cum dicit : *Panis cor hominis confirmet* ^a : *et vinum laetificet* ^b *cor hominis* ¹. Christus in se credentibus cibus est et potus, panis et vinum. Panis cum confirmat et solidat ; de quo Petrus ait : *Deus omnis gratiae, qui vocavit nos in aeternam suam gloriam in Christo Jesu, modicum passos, ipse perficiet, confirmabit, solidabitque* ². Potus vel vinum est cum laetificat ; ad quem propheta : *Laetifica animam servi tui ; quoniam ad te, Domine, animam meam levavi* ³. Quicquid in nobis forte est et validum et firmum, laetum aut jucundum, in mandatis Dei faciendis, in malis tolerandis, in executione oboedientiae, in defensione justitiae ; totum hoc robur est et firmamentum hujus panis, aut laetificatio hujus potus. Beati qui fortiter et hilariter agunt. Et quia hoc a se nemo potest, beati qui avidè desiderant quae justa et honesta sunt sectari, et in omnibus ab eo confortari et exhilarari, qui dicit : *Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam* ⁴. Quod si Christus secundum praesentem justorum fortitudinem et laetitiam panis est et potus ; quanto magis in futuro hoc erit secundum quod justis tunc erit ?

In superioribus Christi verbis adverti potest cibum hunc, qui permanet in vitam aeternam, dici panem de coelo, panem verum, panem Dei, panem vitae ; et ejus

a. confirmet C Vlg : confirmat cell. codd. || b. laetificet : laetificat T

1. Ps. 103, 15.

faim chasse toute faim, cette soif étanche toute soif. C'est la faim non de l'indigence, mais du bonheur consommé. De la faim indigente, il est dit : « Qui vient à moi n'aura pas faim, qui croit en moi n'aura jamais soif ! Et de la faim bienheureuse : « Ceux qui me mangent auront encore faim, ceux qui me boivent auront encore soif. »

Faim peut être pris comme un équivalent de soif, qu'il s'agisse de la misère ou de la félicité ; mais si l'on préfère chercher une différence, le Psalmiste en fournit l'occasion lorsqu'il dit : « Le pain raffermi le cœur de l'homme », et « le vin réjouit le cœur de l'homme ¹ ». Pour ceux qui croient en lui, le Christ est nourriture et breuvage, pain et vin. Pain qui fortifie et raffermi, et dont Pierre dit : « Le Dieu de toute grâce, qui nous a appelés à sa gloire éternelle dans le Christ Jésus, nous consommera lui-même quand nous aurons un peu souffert, nous fortifiera et nous affermira ². » Breuvage et vin qui réjouit ; c'est à lui que s'adresse le Prophète en ces termes : « Réjouis l'âme de ton serviteur ; car vers toi, Seigneur, j'ai élevé mon âme ³. » Tout ce qui en nous est fort, robuste et solide, joyeux et allègre, pour accomplir les commandements de Dieu, supporter la souffrance, exécuter l'obéissance, défendre la justice, tout cela est force de ce pain ou joie de ce vin. Bienheureux ceux qui agissent fortement et joyeusement ! Et comme nul ne le peut de lui-même, bienheureux ceux qui désirent avidement pratiquer le juste et l'honnête, et être en toutes choses fortifiés et réjouis par celui qui a dit : « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice ⁴. » Si le Christ est le pain et le breuvage qui assurent dès maintenant la force et la joie des justes, combien plus le sera-t-il au ciel, quand il se donnera aux justes sans mesure ?

Remarquons-le, dans les paroles du Christ citées plus haut, cette nourriture qui demeure pour la vie éternelle est appelée pain du ciel, vrai pain, pain de Dieu, pain de

2. I Pierre 5, 10.

3. Ps. 85, 4.

4. Matth. 5, 6.

utilitas ostenditur, quod vitam dat mundo, et quod esuriem et sitim in perpetuum excludit. Panis ergo de coelo dicitur, ut ostendatur unde sit, et discernatur a terreno pane qui perit. Panis verus dicitur, ut discernatur a manna quod in figura hujus veritatis praecessit. Panis Dei dicitur, ut discernatur a pane qui arte hominis pistoris conficitur et paratur. Hic enim a Deo paratus et praeparatus est, sicut scriptum est : *Parasti cibum illorum; quoniam ita est praeparatio ejus*¹. Panis vitae dicitur, ut discernatur a pane hoc corruptibili, qui nec vita est nec vitam dat, sed vix et aegre et ad tempus vitam servat. Hic autem vita est, et vitam dat, et vitam servat, quae morti mortisque causae nihil debeat.

INFRA^a PAUCIS INTERPOSITIS : AMEN, AMEN DICO VOBIS, QUI CREDIT IN ME HABET VITAM AETERNAM. EGO SUM PANIS VITAE. PATRES VESTRI MANDUCAVERUNT MANNA IN DESERTO ET MORTUI SUNT. HIC EST PANIS DE COELO DESCENDENS, UT SI QUIS EX EO MANDUCAVERIT^b NON MORIATUR. EGO SUM PANIS VIVUS, QUI DE COELO DESCENDI. SI QUIS MANDUCAVERIT EX HOC PANE VIVET IN AETERNUM. ET PANIS QUEM EGO DABO CARO MEA EST PRO MUNDI VITA. LITIGABANT ERGO JUDAEI AD INVICEM, DICENTES : QUOMODO POTEST HIC NOBIS CARNEM SUAM DARE^c AD MANDUCANDUM ? DIXIT ERGO EIS JESUS : AMEN, AMEN DICO VOBIS, NISI MANDUCAVERITIS CARNEM FILII HOMINIS, ET BIBERITIS EIUS SANGUINEM, NON HABEBITIS VITAM IN VOBIS. QUI MANDUCAT CARNEM MEAM^d ET BIBIT MEUM SANGUINEM HABET VITAM AETERNAM ; ET EGO RESUSCITABO EUM IN NOVISSIMO DIE. CARO ENIM MEA VERE EST CIBUS ET SANGUIS MEUS VERE EST POTUS.

a-a'. CL transcr. textum scripturalem usque ad v. 69 (...Filius Dei), quamvis a medio v. 51 unaquaeque pars mox repetatur ; D. transcr. usque ad v. 55 (... vere est potus), sed nihil hujus textus deinceps repetitur ; cett. codd. transcr. textum usque ad v. 51 a (... vivet in aeternum.) ; cf. *Introd.*, p. 56-57 || b. ex eo manducaverit ; manducaverit ex eo T ex ipso manducaverit Vlg || c. nobis

vie ; et son utilité y est montrée : elle donne la vie au monde, exclut pour toujours la faim et la soif. Le Christ l'appelle donc pain du ciel pour montrer d'où elle vient, et distinguer ce pain du pain terrestre qui périt ; vrai pain, pour le distinguer de la manne, qui a précédé comme figure de cette vérité ; pain de Dieu, pour le distinguer du pain qui est fait et préparé par le boulanger : celui-là a été au contraire préparé par Dieu, ainsi qu'il est écrit : « Tu as préparé leur nourriture ; c'est ainsi que tu la prépares¹ » ; pain de vie, pour le distinguer de ce pain corruptible qui n'est pas la vie et ne la donne pas, mais la conserve à peine, difficilement et pour un temps : celui-là au contraire est la vie, donne la vie, conserve une vie qui ne doit rien ni à la mort ni aux causes de la mort.

2. Jean, 6, 47-69.

Un peu plus loin, nous lisons :

EN VÉRITÉ, EN VÉRITÉ JE VOUS LE DIS : QUI CROIT EN MOI A LA VIE ÉTERNELLE. JE SUIS LE PAIN DE VIE. VOS PÈRES ONT MANGÉ LA MANNE DANS LE DÉSERT ET ILS SONT MORTS. C'EST ICI LE PAIN DESCENDU DU CIEL, ET QUI EN MANGE NE MOURRA PAS. C'EST MOI QUI SUIS LE PAIN VIVANT DESCENDU DU CIEL. QUI MANGE DE CE PAIN VIVRA TOUJOURS. ET LE PAIN QUE JE DONNERAI EST MA CHAIR POUR LA VIE DU MONDE. LES JUIFS DISCUTAIENT DONC ENTRE EUX, DISANT : COMMENT CET HOMME PEUT-IL NOUS DONNER SA CHAIR À MANGER ? JÉSUS LEUR DIT : EN VÉRITÉ, EN VÉRITÉ JE VOUS LE DIS, SI VOUS NE MANGEZ LA CHAIR DU FILS DE L'HOMME ET SI VOUS NE BUVEZ SON SANG, VOUS N'AUREZ PAS LA VIE EN VOUS. QUI MANGE MA CHAIR ET BOIT MON SANG A LA VIE ÉTERNELLE, ET JE LE RESSUSCITERAI AU DERNIER JOUR. CAR MA CHAIR EST VRAIMENT UNE NOURRITURE, ET MON SANG EST

carnem suam dare CD Vlg : carnem suam dare nobis L || d. carnem meam : transp. Vlg

1. Ps. 64, 10.

Baudouin de Ford. I.

QUI MANDUCAT MEAM CARNEM ET BIBIT MEUM SANGUINEM, IN ME MANET ET EGO IN ILLO. SICUT MISIT ME VIVENS PATER ET EGO VIVO PROPTER PATREM ; ET QUI MANDUCAT ME, ET IPSE VIVET PROPTER ME. HIC EST PANIS QUI DE COELO DESCENDIT. NON SICUT MANDUCAVERUNT PATRES VESTRI MANNA, ET MORTUI SUNT. QUI MANDUCAT HUNC PANEM VIVET IN AETERNUM. HAEC DIXIT IN SYNAGOGA, DOCENS IN CAPHARNAUM. MULTI ERGO AUDIENTES EX DISCIPULIS EIUS DIXERUNT : DURUS EST HIC SERMO. QUIS ^a POTEST EUM AUDIRE ? SCIENS AUTEM JESUS APUD SEMETIPSUM QUIA MURMURARENT DE HOC DISCIPULI EIUS, DIXIT ^b : HOC VOS SCANDALIZAT ? SI ERGO VIDERITIS FILIUM HOMINIS ASCENDENTEM UBI ERAT PRIUS ? SPIRITUS EST QUI VIVIFICAT : CARO NON PRODEST QUIDQUAM. VERBA QUAE EGO LOCUTUS SUM VOBIS SPIRITUS ET VITA SUNT. SED ^c SUNT QUIDAM EX VOBIS QUI NON CREDUNT. SCIEBAT ENIM AB INITIO JESUS QUI ESSENT CREDENTES, ET QUI TRADITURUS ESSET EUM, ET DICEBAT : PROPTEREA DIXI VOBIS QUIA NEMO POTEST VENIRE AD ME, NISI FUERIT EI DATUM A PATRE MEO. EX HOC MULTI DISCIPULORUM JESU ABIERUNT RETRO, ET JAM NON CUM ILLO AMBULABANT. DIXIT ERGO JESUS AD DUODECIM : NUMQUID ET VOS VULTIS ABIRE ? RESPONDIT EI ^d SIMON PETRUS : DOMINE, AD QUEM IBIMUS ? VERBA VITAE AETERNAE HABES. ET NOS CREDIMUS ^e ET COGNOVIMUS QUIA TU ES CHRISTUS FILIUS DEI ¹ ^{a/}.

Christus est panis vitae credentibus in eum. In Christum credere, hoc est panem vitae manducare, hoc est Christum in se habere, hoc est etiam vitam aeternam habere. Hoc ostendere volens Christus dicit : *Qui credit in me habet vitam aeternam*. Et quid dixerit declarans

a. quis : et quis *Vlg* || b. dixit : dixit eis *Vlg* || c. sed om. *L* || d. ei : ergo ei *Vlg* || e. credimus : credidimus *Vlg*

1. *Jn* 6, 47-70. Les références aux versets de ce chapitre seront données

VRAIMENT UN BREUVAGE. QUI MANGE MA CHAIR ET BOIT MON SANG DEMEURE EN MOI ET MOI EN LUI. DE MÊME QUE LE PÈRE, QUI VIT, M'A ENVOYÉ, ET QUE JE VIS À CAUSE DU PÈRE, CELUI QUI ME MANGE VIVRA, LUI AUSSI, A CAUSE DE MOI. C'EST ICI LE PAIN DESCENDU DU CIEL. CE N'EST PAS COMME VOS PÈRES, QUI ONT MANGÉ LA MANNE ET SONT MORTS. QUI MANGE DE CE PAIN VIVRA TOUJOURS. IL DIT CES CHOSES DANS LA SYNAGOGUE DE CAPHARNAÛM. ET BEAUCOUP DE DISCIPLES DIRENT EN L'ENTENDANT : DURE PAROLE ! PEUT-ON SEULEMENT L'ÉCOUTER ? MAIS JÉSUS, SACHANT EN LUI-MÊME QUE SES DISCIPLES MURMURAIENT, DIT : CELA VOUS SCANDALISE ? ET SI VOUS VOYEZ LE FILS DE L'HOMME MONTER OÙ IL ÉTAIT D'ABORD ? C'EST L'ESPRIT QUI VIVIFIE, LA CHAIR NE SERT DE RIEN. LES PAROLES QUE JE VOUS AI DITES SONT ESPRIT ET VIE. IL EN EST PARMI VOUS QUI NE CROIENT PAS. JÉSUS EN EFFET SAVAIT DÈS LE COMMENCEMENT QUELS ÉTAIENT CEUX QUI CROYAIENT, ET QUEL ÉTAIT CELUI QUI LE TRAHIRAIT. ET IL DISAIT : C'EST POUR CELA QUE JE VOUS AI DIT : NUL NE PEUT VENIR À MOI SI CELA NE LUI EST DONNÉ PAR LE PÈRE. À PARTIR DE CE JOUR, BEAUCOUP DES DISCIPLES DE JÉSUS SE RETIRÈRENT, ET ILS N'ALLAIENT PLUS AVEC LUI. JÉSUS DIT DONC AUX DOUZE : ET VOUS, VOULEZ-VOUS AUSSI VOUS EN ALLER ? SIMON-PIERRE LUI RÉPONDIT : SEIGNEUR, À QUI IRIONS-NOUS ? TU AS LES PAROLES DE LA VIE ÉTERNELLE, NOUS CROYONS ET NOUS SAVONS QUE TU ES LE CHRIST, LE FILS DE DIEU ¹.

L'eucharistie, gage Le Christ est pain de vie pour ceux de vie éternelle. qui croient en lui. Croire dans le Christ, c'est manger le pain de vie, c'est posséder en soi le Christ, c'est posséder la vie éternelle. Pour le faire entendre, le Christ dit : « Qui croit en moi a la vie éternelle. » Et, voulant rendre ses paroles plus claires encore, il ajoute : « C'est moi qui suis le pain vi-

d'après l'édition de A. MERK, *Novum Testamentum graece et latine*, Rome, 1944, dont la numérotation ne concorde pas toujours avec celle adoptée par d'autres éditeurs.

addit : *Ego sum panis vitae*. Compendio dici potuit : Qui credit in me habet me ; propterea vitam aeternam habet. Habet quidem in causa, habet in merito, habet in spe, habet in pignore, habet unde habeat. Denique qui Christum habet in se, vitam aeternam habet, nondum revelatam in se, sed in Christo absconditam, quem habet in se. *Vita enim nostra abscondita est cum Christo in Deo* ¹. Haec ergo optima gratia, quae nobis in Christo reposita est, jam habetur in Christo, ex eo quod Christus habetur hujus gratiae repromissor et dator custosque fidelis, habens eam quasi ^a penes se depositam, et redditurus eam in die revelationis gloriae filiorum Dei ².

Ego sum, inquit, panis vitae. Hoc prius dixerat ; et haec repetitio confirmatio est, vel forte munerum ejus distinctio ; ut utriusque vitae, et illius quae nunc bona est, et illius quae beata futura est, unus ipse dator intelligatur et auctor. *Patres vestri manducaverunt manna in deserto et mortui sunt*. Hoc de morte spirituali intelligendum est. Quare mortui sunt ³ ? Quia quod videbant credebant, quod non videbant non intelligebant ; ideo patres vestri quia similes estis illorum, et infidelium filiorum infideles patres. Quantum pertinet ad mortem istam corporealem, et nos morimur, qui manducamus panem de coelo descendente. Quantum pertinet ad mortem spirituales, manducavit manna Moyses, manducavit et Aaron, manducaverunt et multi qui Domino placuerunt, et mortui non sunt. Quare non sunt mortui ? Quia spiritualiter intellexerunt, spiritualiter esurierunt, spiritualiter gustaverunt, ut spiritualiter satiarentur ^{3'}. *Hic est, inquit, pani vivus de coelo descendens, ut si quis ex eo manducaverit non moriatur*. Hic ipse panis, id est Christus, qui infidelibus loquebatur, significatus est per manna,

a. quasi om. Mg

1. Col. 3, 3.

vant. » Il aurait pu dire en résumé : Qui croit en moi me possède, et à cause de cela il a la vie éternelle. Il l'a dans sa cause, il en a le mérite, il l'a en espérance, il en a le gage, il a ce qui la procure. Enfin, celui qui possède en soi le Christ, possède la vie éternelle, non encore révélée en sa personne, mais cachée dans le Christ qu'il possède en soi. Car « notre vie est cachée avec le Christ en Dieu ¹ ». Cette grâce excellente, qui est en nous par le Christ, est donc déjà possédée dans le Christ, du fait que nous possédons le Christ, qui nous a promis cette grâce, qui nous la donne, qui nous la garde fidèlement : elle est comme en dépôt auprès de lui ; il la rendra au jour où sera révélée la gloire des fils de Dieu ².

« Je suis, dit-il, le pain de vie. » Il l'avait déjà dit ; cette répétition est une confirmation. Ou, peut-être, introduit-elle une distinction dans les dons, et laisse-t-elle entendre qu'un seul et même Créateur donne l'une et l'autre vie, la vie présente qui est bonne, la vie future qui est bienheureuse. « Vos pères ont mangé la manne dans le désert, et ils sont morts. » Ceci doit s'entendre de la mort spirituelle. Pourquoi sont-ils morts ³ ? Parce qu'ils croyaient ce qu'ils voyaient, et ne comprenaient pas ce qu'ils ne voyaient point. Ils sont vos pères, parce que vous leur êtes semblables, pères infidèles de fils infidèles ! Pour ce qui est de la mort corporelle, nous aussi nous mourrons, nous qui mangeons le pain descendu du ciel. Pour ce qui est de la mort spirituelle, Moïse a mangé la manne, Aaron l'a mangée, bien d'autres l'ont mangée qui ont plu à Dieu et ne sont pas morts. Pourquoi ne sont-ils pas morts ? Parce qu'ils ont compris spirituellement, ont eu faim spirituellement, ont goûté spirituellement, pour être rassasiés spirituellement ^{3'}. « C'est ici le pain vivant descendu du ciel. Qui en mange ne mourra pas. » Ce pain, c'est-à-dire le Christ lui-même qui parlait à des incrédules, a été figuré par la manne ; mais il peut plus que la manne. Car

2. Cf. Rom. 8, 19.

3-3'. Citation presque textuelle de S. AUGUSTIN, *In Johannis evang.* 26, 11 ; PL 35, 1611 ; CCL 36, p. 264-265.

sed plus potest quam manna. Manna enim ipsum nec fidelibus nec infidelibus praestare potuit ut spiritualiter non morerentur; sed Christus, qui in manna significatus est, quem intellexerunt in manna antiqui iusti, et in ipsum venturum crediderunt, omnibus credentibus in eum praestat ut spiritualiter non moriantur. Propterea dicit: *Hic est panis de coelo descendens, ut si quis ex eo manducaverit non moriatur; hic nunc in terra, hic nunc in oculis vestris, non cordis sed carnis, est panis de coelo descendens. Et mox se esse hunc panem aperit, dicens: Ego sum panis vivus, qui de coelo descendi. Ecce nunc panis vivus dicitur, qui panis vitae antea dictus est. Vivus autem panis est, quia vitam habet in se manentem, et quia potest mortem spiritualem auferre et vitam conferre. Nam de morte auferenda praemittit dicens: ut si quis ex ipso manducaverit non moriatur. De vita vero conferenda subjungit: Si quis manducaverit ex hoc pane vivet in aeternum.*

ET PANIS QUEM EGO DABO CARO MEA EST PRO MUNDI VITA. LITIGABANT ERGO JUDAEI AD INVICEM, DICENTES: QUOMODO POTEST HIC NOBIS CARNEM SUAM DARE AD MANDUCANDUM? DIXIT ERGO EIS JESUS: AMEN, AMEN DICO VOBIS, NISI MANDUCAVERITIS CARNEM FILII HOMINIS, ET BIBERITIS EJUS SANGUINEM, NON HABEBITIS VITAM IN VOBIS ^{1 a'}.

Verbum Dei aliis dat escam, aliis ipsum est esca. Escam autem dat, sicut scriptum est: *Omnia a te expectant, ut des illis escam in tempore* ². Et iterum: *Oculi omnium in te sperant, Domine, et tu das escam illis in tempore opportuno. Aperis tu manum tuam, et imple omne animal benedictione* ³. Rationali autem creaturae, quae sola justitiae et beatitudinis particeps esse potest, si per

a-a'. *textum jam traditum om. D; repetunt CL (vide p. 256, a-a')* || b. nobis carnem suam dare *CST Vlg*; carnem suam dare nobis *OL* || c. escam illis *transp. T* escam illorum *Vlg*

ni à ceux qui crurent, ni aux incrédules, la manne ne put, par elle-même, donner de ne pas mourir spirituellement. Mais le Christ, figuré par la manne — et c'est lui que virent dans la manne les anciens justes, c'est en sa venue qu'ils crurent —, donne à tous ceux qui croient en lui de ne pas mourir spirituellement. Il dit encore: « C'est ici le pain descendu du ciel. Qui en mange ne mourra pas. » « Ici », sur la terre; « ici », maintenant, devant vos yeux — non les yeux du cœur mais ceux de la chair — « est le pain descendu du ciel. » Et aussitôt, il révèle qu'il est lui-même ce pain, en disant: « C'est moi qui suis le pain vivant descendu du ciel. » Le « pain de vie » de tout à l'heure est appelé maintenant « pain vivant ». Pain vivant parce qu'il a en lui la vie qui demeure, et parce qu'il peut délivrer de la mort spirituelle et donner la vie. À propos de la délivrance de la mort, il a dit d'abord: « Qui en mange ne mourra pas. » Il parle maintenant de la vie qu'il procure: « Qui mangera de ce pain vivra toujours. »

Et le pain que je donnerai est ma chair pour la vie du monde. Les Juifs discutaient donc entre eux, disant: Comment cet homme peut-il nous donner sa chair à manger? Jésus leur dit: En vérité, en vérité je vous le dis: si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous ¹.

Aux uns le Verbe de Dieu donne la nourriture, pour d'autres il est lui-même la nourriture. Il donne la nourriture ainsi qu'il est écrit: « Tous les êtres attendent de toi que tu leur donnes la nourriture en temps voulu ² »; « Les yeux de tous sont tournés vers toi, Seigneur, et tu leur donnes la nourriture au temps opportun: tu ouvres ta main, et tu remplis de bénédiction tout ce qui vit ³. » Mais à la créature raisonnable, seule capable de justice et de bonheur, — si elle ne s'éloigne pas de lui par volonté

1. *Jn* 6, 51-53.

2. *Ps.* 103, 27.

3. *Ps.* 144, 15-16.

propriam voluntatem ab eo non est aversa, sed per amorem oboedientiae ad illum conversa ut non sibi sed illi vivat, sic cibum dat unde vivat, ut sit illi cibus cujus participatione bene vel beate vivat.

Postquam ergo dixerat se esse panem vivum, qui de coelo descendit et qui vitam aeternam dare potest, in quo significavit se Deum esse et vitam angelorum et hominum; consequenter, ut plus mirentur, ostendit assumptam carnem cibum esse vitalem, et a se dari pro mundi vita, dicens : *Et panis quem ego dabo caro mea est pro mundi vita*. Corpus Christi caro est secundum proprietatem naturae; et panis dicitur, vel quia sub specie panis offertur, vel quia per panem pro similitudine virtutis suae nonnumquam significatur.

Litigabant ergo Judaei. Hoc quando caperet caro, quod dixit panem carnem? Vocatur caro quod non capit caro; et ideo magis non capit caro quia vocatur caro. Hoc enim exhorruerunt; hoc ad se multum esse dixerunt; hoc non posse fieri putaverunt. Unde et litigabant ad invicem, dicentes : *Quomodo potest hic nobis carnem suam dare ad manducandum?* *Quomodo nunc piam inquisitionem significat credentis, ut ibi: Quomodo fiet istud quoniam virum non cognosco?* ¹ nunc impiam negationem non credentis, ut hic.

Dixit ergo eis Jesus : *Amen, amen dico vobis*; ac si diceret : *Etsi ignoretis, etsi credere detrectetis, tamen verum est quod, nisi manducaveritis carnem Filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis*. Hoc intelligendum est de spirituali vita qua juste vivitur, et de aeterna qua beate vivitur. Neutrum enim habebit qui non manducat.

QUI^a MANDUCAT MEAM CARNEM ET BIBIT MEUM SANGUINEM HABET VITAM AETERNAM; ET EGO RESUSCITABO

a-a'. sicut p. 262, a-a'

1. Lc 1, 34.

propre, mais se tourne vers lui par amour de l'obéissance afin de vivre non pour elle-même mais pour lui, — à cette créature, dis-je, il donne la nourriture dont elle doit vivre, de telle manière qu'il est lui-même cette nourriture, qui lui procure une vie bonne (en ce monde) et bienheureuse (dans l'autre).

Ainsi donc, après avoir dit qu'il est le pain vivant, descendant du ciel et qui peut donner la vie éternelle, ce qui revient à affirmer qu'il est Dieu, et qu'il est la vie des anges et des hommes, il montre, pour les étonner davantage, que la chair qu'il a prise est une nourriture vitale, et qu'il la donne pour la vie du monde : « Le pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde. » Le corps du Christ est chair selon sa nature propre; il est appelé pain, à la fois parce qu'il est offert sous l'apparence du pain, et parce qu'il y a analogie entre son rôle et celui du pain.

« Les Juifs discutaient donc. » Comment la chair comprendrait-elle qu'il appelle « pain » la chair? La chair reçoit un nom que la chair ne comprend pas; la chair comprend d'autant moins qu'on lui parle de chair. Ils furent horrifiés, dirent que c'en était trop, jugèrent la chose impossible. Aussi discutaient-ils entre eux, disant : « Comment cet homme peut-il nous donner sa chair à manger? ». « Comment » signifie tantôt l'interrogation pieuse de l'âme croyante, par exemple : « Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais pas d'homme? », tantôt le refus impie de l'incrédule, comme ici.

Jésus leur dit donc : « En vérité, en vérité je vous le dis », ce qui signifie : Même si vous ne voulez pas le savoir, même si vous refusez de le croire, c'est cependant vrai. « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. » Ceci s'entend de la vie spirituelle, qui fait vivre dans la justice, et de l'éternelle qui fait vivre dans la béatitude. Qui ne mange pas la chair du Christ n'aura ni l'une ni l'autre.

Qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour. Car ma chair est vrai-

EUM IN NOVISSIMO DIE. CARO ENIM MEA VERE EST CIBUS ET SANGUIS MEUS VERE EST POTUS ¹ 2'.

Quod dixerat non habere eum qui non manducat, illud idem ostendit habere illum qui manducat, dicens : *Qui manducat carnem meam et bibit meum sanguinem habet vitam aeternam*. Jam nunc habet, sicut praediximus, vel secundum spiritum, etsi non secundum carnem. Spiritus enim justorum, Deo adhaerentes ², ab ejus dilectione numquam separabuntur ; et ideo semper vivent. Unde et dicitur : *Non est Deus mortuorum sed viventium* ³ ; et iterum scriptum est : *Visi sunt oculis insipientium mori ; illi autem sunt in pace* ⁴.

Ex his verbis poterant illi cogitare non esse illum moriturum corporali morte, qui hanc carnem manducaret. Huic cogitationi occurrit, dicens : *Et ego resuscitabo eum* ; quasi diceret : Non nego eum corporali morte moriturum, qui carnem meam manducat. Morietur quidem secundum carnem ; sed resuscitabo eum, ut nec caro vita aeterna fraudetur ; sed hoc erit in novissimo die ⁵.

Mox ut ostendat hunc cibum sufficientem esse omnem indigentiam tollere, et vitam et omnem sufficientiam praestare, adjungit : *Caro enim mea vere est cibus et sanguis meus vere est potus. Cum cibo et potu id appetant homines ut vivant, et non esuriant neque sitiunt, hoc veraciter non praestat nisi iste cibus et potus, qui eos a quibus sumitur immortales et incorruptibiles facit* ⁶. Hic ergo vere est cibus, qui vere praestat quod in cibo appetitur, unde carni et animae vitam et omnem sufficientiam praestare potest, ut nullius ultra indigeant. Hinc pro utriusque indigentia tollenda propheta clamat : *Sitivit in te anima mea : quam multipliciter tibi caro mea* ⁷.

1. Jn 6, 53-55.

2. Cf. I Cor. 6, 17.

3. Matth. 22, 32.

4. Sag. 3, 2.

ment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage ¹.

Ce que perd celui qui ne mange pas, dit le Christ, celui qui mange le gagne : « Qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle. » Il l'a dès maintenant, nous l'avons dit, au moins selon l'esprit, sinon selon la chair. Car l'esprit des justes, qui adhère à Dieu ², ne se séparera jamais de son amour, et à cause de cela il vivra toujours. C'est pourquoi il est écrit : « Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais le Dieu des vivants ³. » Et encore : « Aux yeux des fous ils passent pour morts, mais ils sont dans la paix ⁴. »

Les paroles du Seigneur pouvaient faire penser que quiconque mangerait cette chair ne mourrait pas de la mort corporelle. Il prévient cette erreur en disant : « Et je le ressusciterai. » Ce qui revient à dire : Celui qui mange ma chair mourra de la mort corporelle, je ne le nie point. Oui, il mourra selon la chair ; mais je le ressusciterai, et sa chair même ne sera pas privée de la vie éternelle. Mais ce sera pour le dernier jour ⁵.

Puis, pour montrer que cette nourriture suffit à chasser toute indigence, à donner la vie et tout le nécessaire, il ajoute : « Car ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage. » « Avec la nourriture et la boisson, ce que les hommes cherchent, c'est de vivre et de n'avoir ni faim ni soif : résultat que seuls procurent vraiment cette nourriture et ce breuvage capables de rendre immortels et incorruptibles ceux qui les prennent ⁶. » Est vraiment digne du nom de nourriture celle qui donne vraiment ce qu'on cherche dans la nourriture, celle qui peut donner au corps et à l'âme la vie et tout le nécessaire pour qu'ils n'aient plus besoin de rien. C'est pour apaiser les besoins de l'un et de l'autre que le Prophète s'écrie : « Mon âme a soif de toi, ardemment ma chair soupire après toi ⁷ ! »

5. Cf. S. AUGUSTIN, *In Johannis evang.* 26, 16 ; PL 35, 1614 ; CCL 36, p. 268.

6. S. AUGUSTIN, *Ibid.* 17 ; PL 35, 1614 ; CCL 36, p. 268.

7. Ps. 62, 2.

QUI MANDUCAT MEAM CARNEM ¹.

Christus duobus modis manducatur, quia duobus modis participatur.

Una est participatio per fidem; non eam nunc dico quae in mortuis, id est peccatoribus, mortua est; sed eam ex qua justus vivit, de qua superius dictum est: *Qui credit in me habet vitam aeternam* ². Haec autem fides sine caritate non est. Per fidem autem justificamur, et participes amicitiae Dei efficimur ³; per fidem habitat Christus in cordibus nostris ⁴, et se nobis cognoscendum indulget et participandum. Verbum Patri coaeternum, unum cum Patre Deum verum cognoscunt angeli per speciem. Nos hoc cognoscentes per fidem, panem angelorum qui est in coelo pro modulo nostro manducamus ⁵. Cognoscentes per fidem Unigenitum qui est in sinu Patris ⁶, de coelo ad nos missum et propter nos incarnatum, panem vivum qui de coelo descendit manducamus. Cognoscentes ^a per fidem carnem pro nobis acceptam, nobis in cibum datam, carnem Christi manducamus ^{a'}. Est ergo fides unitatis et fides unionis et fides communionis.

Fide unitatis credimus Filium unum esse cum Patre, sicut ipse dicit: *Ego et Pater unum sumus* ⁷. Huic fidei adjuncta est fides Trinitatis. Non enim fidem unitatis in Deo, id est unius divinitatis, plene habet, nisi qui creditur singulas trium Personarum esse unum Deum, et omnes tres simul non esse nisi unum Deum. Mysterium enim unitatis in Trinitate continet mysterium Trinitatis in unitate. Et sine fide Trinitatis fides unius Dei plena non est, quia Trinitas unus Deus est.

a-a'. Cognoscentes... manducamus om. D

1. Jn 6, 56.

2. Hab. 2, 4. Rom. 1, 17. Jn 6, 47.

3. Cf. Rom. 3, 28. Sag. 7, 14.

4. Cf. Éphés. 3, 17.

Qui mange ma chair ¹.

Le Christ est mangé de deux manières, parce qu'il y a deux manières de s'unir à lui.

Manducation
spirituelle
par la foi.

D'abord par la foi; — je ne veux pas parler de celle qui est morte dans les morts, c'est-à-dire dans les pécheurs; mais de celle dont le juste vit, et dont il a été dit plus haut: « Qui croit en moi a la vie éternelle ². » Cette foi n'existe pas sans charité. Or, par la foi nous sommes justifiés et devenons les amis de Dieu; par la foi ³ le Christ habite dans nos cœurs ⁴, se donne à nous pour le connaître et nous unir à lui. Les anges connaissent par la vision le Verbe de Dieu coéternel au Père, un seul vrai Dieu avec le Père. Quant à nous, le connaissant par la foi, nous mangeons selon notre mesure le pain des anges qui est dans le ciel ⁵. Connaissant par la foi le Fils Unique « qui est dans le sein du Père ⁶ », qui a été envoyé du ciel pour nous, et s'est incarné pour nous, nous mangeons le pain vivant descendu du ciel. Connaissant par la foi la chair qu'il a prise pour nous, nous mangeons cette chair du Christ qui nous est donnée en nourriture. Il y a donc la foi en l'unité, la foi en l'union, la foi en la communion.

Par la foi en l'unité, nous croyons que le Fils est un avec le Père, ainsi qu'il le dit lui-même: « Le Père et moi nous sommes un ⁷. » A cette foi s'ajoute celle en la Trinité. Car pour avoir pleinement la foi en l'unité de Dieu, c'est-à-dire en une seule divinité, il faut croire que chacune des trois personnes est un seul Dieu, que toutes les trois prises ensemble ne sont qu'un seul Dieu. Le mystère de l'unité dans la Trinité contient le mystère de la Trinité dans l'unité, et, sans la foi en la Trinité, la foi en un seul Dieu n'est pas parfaite. Car la Trinité est un seul Dieu.

5. Cf. Ps. 77, 25.

6. Jn 1, 18.

7. Jn 10, 30.

Fide unionis credimus quod unigenitus Filius Dei humanam naturam in unitate Personae per mysterium incarnationis sibi habet unitam. Huic fidei adjuncta est fides unitatis, qua credimus unam esse Personam in duabus naturis. Non enim plenam fidem habet hujus unionis, qui credit duas naturas in una Persona non uniri, vel personas in duabus naturis dividi.

Fide communionis credimus sacrosanctam Christi carnem vivificatricem et sanctificatricem nobis dispensari et communicari in remissionem peccatorum, Deo mirabiliter dispensante, qui hoc ipsum voluit a nobis * in alimoniam sumi, quod a se voluit * pro nobis et de nobis assumi. Huic fidei adjuncta est fides passionis, quae in oblatione sacrae communionis repraesentatur, ubi et mors Domini annuntiatur.

Summa autem fidei nostrae haec est : cognoscere Christum in Patre, Christum in carne, Christum in altaris participatione. Omnia autem fidei mysteria ad hanc summam colliguntur, et quaecumque scripta sunt in lege et psalmis et prophetis ad hunc finem diriguntur, ut Christus cognoscatur et agnitus diligatur. Quicumque igitur, justificatus per fidem ¹, digne et pie et fideliter sentit de sacramento unitatis, sacramento unionis et sacramento communionis, hic panem angelorum qui in coelo est, hic panem vivum qui de coelo descendit, hic carnem Christi manducat, hic Christum manducando participat et participando manducat.

Hoc dictum sit de uno modo manducandi quo Christus fidenus a justis manducatur. Pro quo uno tres modi distingui possunt, secundum fidem unitatis, unionis et communionis. Aliud est enim credere de divinitate Christi quod dignum est, aliud de humanitate ejus quod verum est ; aut secundum gratiam dispensationis, qua se voluit de nostra carne vestiri, aut secundum gratiam dispensationis, qua nos voluit sua carne cibari. Verumtamen

a-a'. a nobis... voluit om. D

Par la foi en l'union, nous croyons que le Fils Unique de Dieu s'est uni la nature humaine dans l'unité d'une personne, par le mystère de l'incarnation. A la foi en l'union est liée cette foi en l'unité par laquelle nous croyons qu'il est une seule personne en deux natures. On n'a pas pleinement la foi en l'union, si l'on pense que les deux natures ne sont pas unies en une seule personne, ou qu'il y a autant de personnes que de natures.

Par la foi en la communion, nous croyons que la chair très sainte du Christ nous est donnée pour nous vivifier et nous sanctifier, qu'elle nous est communiquée pour la rémission des péchés, par une admirable disposition de Dieu : ce qu'il a voulu prendre de nous, pour nous, il veut que nous le prenions maintenant en aliment. A cette foi est liée celle en la passion, représentée dans l'offrande de la sainte communion, qui annonce aussi la mort du Seigneur.

Tel est le résumé de notre foi : connaître le Christ dans le Père, le Christ dans la chair, le Christ dans la communion de l'autel. Tous les mystères de la foi se ramènent là ; tout ce qui est écrit dans la Loi, les psaumes et les prophètes, n'a qu'une fin : faire connaître et aimer le Christ. Celui donc qui, justifié par la foi ¹, a des pensées dignes, pieuses et fidèles sur le mystère de l'unité, le mystère de l'union, et le mystère de la communion, celui-là mange le pain des anges qui est dans le ciel, le pain vivant qui est descendu du ciel, la chair du Christ ; celui-là en mangeant le Christ s'unit à lui, et le mange en s'unissant à lui.

Ceci dit pour la première manière de manger, selon laquelle le Christ n'est mangé par les justes que dans la foi. On la peut subdiviser en trois modes, selon la foi en l'unité, en l'union ou en la communion. Car autre chose est de croire ce qu'il faut sur la divinité du Christ, autre chose de croire ce qui est vrai de son humanité, soit selon la grâce de l'économie qui l'a fait se revêtir de notre chair, soit selon la grâce de l'économie par laquelle il nous a donné sa chair en nourriture. Cependant, tous ces modes

1. Cf. Rom. 5, 1.

plures modi ad unum modum generalem colliguntur ; quia una est fides catholica, mysteria continens divinitatis Christi et incarnationis et sacrae communionis. De quo modo beatus Augustinus dicit : *Crede, et manducasti* ¹.

Alius vero modus est, cum Christus non tantum fide et virtute sacrae communionis in corde nostro suscipitur vel susceptus habetur, sed esu et usu et perceptione ipsius corporis et sanguinis intra nos recipitur, ut sit in nobis non solum per praesentiam divinitatis a qua conditi sumus, sed etiam per praesentiam corporis quo redempti sumus, sicut ipse repromisit dicens ^a : *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus* ^b *usque ad consummationem saeculi* ². Dicit itaque : *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, in me manet et ego in illo.*

ET BIBIT MEUM SANGUINEM ³.

Sicut caro Christi duobus modis manducatur, sic et sanguis Christi duobus modis bibitur, haustu scilicet ipsius sanguinis in sacramento, aut virtute fidei ex qua justus vivit ⁴, quae est etiam virtus sacramenti.

Quantum ad proprietatem substantiae pertinet, aliud est caro aliud sanguis. Quantum ad sacramentum pertinet, alia est visibilis species, quae carnem Christi significat et carnem non sine sanguine continet ; alia est visibilis species quae sanguinem significat et sanguinem non sine carne continet. Quantum ad repraesentationem rei gestae, caro Christi, sub specie panis oblata, seipsam repraesentat alio modo in cruce oblatam ; et sanguis, sub specie vini oblatus, seipsum repraesentat de corpore Christi in

a. dicens : et dicit *T* et dixit *Mg* || b. omnibus diebus *om.* *Mg* dicit Dominus *T*

1. S. AUGUSTIN, *In Johannis evang.* 25, 12 ; *PL* 35, 1802 ; *CCL* 36, p. 254.
2. *Matth.* 28, 20.
3. *Jn* 6, 56.

se ramènent à un seul ; car la foi catholique est une, et renferme les mystères de la divinité du Christ, de son incarnation, de la sainte communion. C'est en référence à cette manière de manger le Christ que saint Augustin dit : « Crois, et tu as mangé ¹. »

Manducation sacramentelle. Il y a une autre manière : lorsque le Christ n'est pas seulement reçu ou posé dans notre cœur par la foi et la vertu de la sainte communion, mais entre en nous par la manducation, l'usage, la réception, de son corps et de son sang ; lorsqu'il est en nous non seulement par la présence de sa divinité qui nous a créés, mais aussi par la présence de son corps qui nous a rachetés, selon sa promesse et sa parole : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles ². » Il dit donc : « Qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et moi en lui. »

et boit mon sang ³.

Séparation sacramentelle et concomitance. De même qu'on mange la chair du Christ de deux manières, on boit aussi son sang de deux manières : en recevant ce sang dans le sacrement, ou par la vertu de la foi dont le juste vit ⁴, et qui est aussi la vertu du sacrement.

Pour ce qui est de la substance, autre est la chair, autre le sang. Pour ce qui est du sacrement, autre l'apparence visible qui signifie la chair du Christ, mais ne contient pas la chair sans le sang, autre l'apparence visible qui signifie le sang, mais ne contient pas celui-ci sans la chair. Au point de vue de la représentation de l'événement, la chair du Christ offerte sous l'apparence du pain représente cette même chair du Christ offerte sur la croix selon un autre mode ; le sang offert sous l'apparence du vin représente ce même sang qui, sur la croix, coula du corps du

4. Cf. *Hab.* 2, 4 et *Rom.* 1, 17.
Baudouin de Ford. I.

cruce fusum, hoc pariter intelligendum admonens quod Christus, qui sanguinem suum pro nobis fudit, *animam suam pro nobis posuit*; nam sicut in Levitico scriptum est : *Anima omnis carnis in sanguine est* ¹. Cum itaque caro et sanguis Christi diversa sint, et in diversis speciebus significantur, et diversis modis sese repraesentent; una tamen utriusque virtus esse ostenditur ex eo quod dicit : *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem habet vitam aeternam*; et ex eo quod postea additur : *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem in me manet et ego in illo*.

Quicumque vero fide incarnationis et passionis Christi vivificatur ut juste vivat, id est ut non sibi sed Christo ² et in Christo vivat, hic carnem Christi ore fidei manducat et sanguinem Christi bibit. Nec manducatur caro in virtute fidei nisi et sanguis bibatur, nec bibitur sanguis nisi caro manducetur; quia una est virtus utriusque qua utrumque participatur, et una utriusque utilitas quae in utroque per fidem obtinetur. Credenti enim vita aeterna datur, sicut Christus dicit : *Qui credit in me habet vitam aeternam*; manducanti et bibenti datur, sicut iterum dicit : *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem habet vitam aeternam*. Quod autem fides etiam ad potum pertineat ostenditur ex eo quod dicit : *Qui credit in me non sitiet umquam*. Per fidem ergo manducatur caro Christi; per fidem ^a bibitur sanguis Christi. Fide enim veneramur remedium salutis nostrae et in carne et in sanguine Christi; nec dividuntur in fide quae non separantur in virtute. Haec est fides quae justificat et vivificat, de qua Apostolus dicit : *Justitia Dei per fidem Jesu Christi in omnes et super omnes qui credunt* ³.

a. per fidem : per fidem ergo C

Christ. Il a le même sens, à savoir que le Christ, qui a répandu pour nous son sang, « a donné pour nous sa vie ». Car il est écrit dans le Lévitique : « La vie de toute chair est dans son sang ¹. » Bien que la chair et le sang du Christ soient donc choses diverses, signifiées par des apparences différentes, représentées sous des modes différents, le Christ montre bien qu'ils ont la même vertu lorsqu'il dit : « Qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle. » Et plus loin : « Qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et moi en lui. »

Mais celui qui est vivifié par la foi à l'incarnation et à la passion du Christ, pour vivre dans la justice, c'est-à-dire non pour lui-même mais pour le Christ ² et dans le Christ, celui-là mange la chair du Christ et boit son sang avec la bouche de la foi. La chair n'est pas mangée avec la vertu que lui confère la foi, sans que le sang soit bu lui aussi; et le sang n'est pas bu sans que la chair soit mangée aussi. Car les deux ont la même vertu, qui fait participer à l'un et à l'autre, et procurent le même bienfait, qui s'obtient en l'un et en l'autre par la foi. La vie éternelle est donnée à celui qui croit, ainsi que le Christ l'a dit : « Qui croit en moi a la vie éternelle. » Elle est donnée à celui qui mange et qui boit, comme il le dit encore : « Qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle. » Que la foi se réfère aussi au breuvage, il le montre en disant : « Qui croit en moi n'aura jamais soif. » Par la foi on mange donc la chair du Christ, par la foi on boit le sang du Christ. Dans la foi nous adorons le remède de notre salut, la chair et le sang du Christ. Nous ne divisons pas dans la foi ce qu'on ne peut séparer dans l'effet. Telle est la foi qui justifie et vivifie, et dont l'Apôtre dit : « La justice de Dieu, par la foi en Jésus-Christ, va à tous ceux qui croient ³. »

1. I Jn 3, 16. Lévit. 17, 14.

2. Cf. II Cor. 5, 15.

3. Rom. 3, 22.

IN ME MANET ET EGO IN ILLO ¹.

Superius ostendit quantam conferat utilitatem caro Christi si manducetur, et sanguis ejus si bibatur; nunc ostendit quantam familiaritatis et honoris conferat gratiam. Hoc enim praestat, ut ille in Christo et Christus in illo maneat ² qui manducat. Magna est haec et inestimabilis honoris gratia, mansionem in Christo habere et mansionem ³ Christo praebere. Sicut credendo manducamus, sic perseveranter diligendo in Christo manemus. *Deus enim caritas est et qui manet in caritate in Deo manet* ⁴. Hinc ipse Christus dicit: *Manete in dilectione mea* ⁵. In Christo itaque manet, qui in tentatione non recedit, sed in omnibus fortiter agit, vincendi fiducia et perseverandi constantia. Hinc est fructus justitiae ⁶ qui manet, quem afferunt justii, quia in Christo manent sicut palmites in vite, qui non possunt fructum facere nisi manserint in vite ⁷.

Est autem dilectio qua a Deo diligimur; et est dilectio qua Deum diligimus. In utraque manemus si Christum diligere perseveramus. *Custodit enim Dominus omnes diligentes se* ⁸. Est quaedam dilectio qua fratres et proximos nostros in Christo ⁹ diligimus sicut membra Christi et corporis ejus quod est Ecclesia ⁹. Omnia hujus corporis membra uno Spiritu vivificantur, videlicet Spiritu Sancto, sicut omnia membra hominis de uno spiritu hominis vivunt. Qui autem de Spiritu Christi non vivunt, ii de corpore Christi non sunt, nec membra ejus sunt, nec in ipso manent. At qui servant *unitatem Spiritus in vinculo*

a. manet COS : manet et Deus in eo DT || b. omnes om. T Mg || c. in Christo om. C

1. Jn 6, 56.

2. Cf. Ibid. et 15, 4.

3. Cf. Jn 14, 23.

... demeure en moi, et moi en lui ¹.

L'eucharistie, Plus haut, il a montré le bienfait sacrament d'unité qu'apportent la chair du Christ si on la mange, son sang si on le boit. Maintenant, il montre quelle grâce de familiarité ils donnent, et quel honneur. Ils font que celui qui mange soit dans le Christ, et le Christ en lui ². Grand honneur, et inestimable, que d'avoir sa demeure dans le Christ, et d'offrir au Christ une demeure ³ ! De même que nous mangeons en croyant, nous demeurons dans le Christ en l'aimant avec persévérance. Car « Dieu est amour, et qui demeure dans l'amour demeure en Dieu ⁴ ». Le Christ dit lui-même à ce sujet : « Demeurez dans mon amour ⁵. » Il demeure donc dans le Christ, celui qui dans la tentation ne recule pas, mais en toutes choses agit énergiquement, avec la confiance de vaincre et le courage de persévérer. De là vient le fruit de justice ⁶ qui demeure, que portent les justes parce qu'ils demeurent dans le Christ, comme les sarments dans la vigne qui ne peuvent produire du fruit, s'ils ne demeurent dans la vigne ⁷.

Mais il y a l'amour dont Dieu nous aime, et l'amour dont nous aimons Dieu. Nous demeurons dans l'un et dans l'autre, si nous persévérons à aimer le Christ. Car « le Seigneur garde tous ceux qui l'aiment ⁸ ». Il y a un amour dont nous aimons notre frère et notre prochain dans le Christ, en tant que membre du Christ et de son corps qui est l'Église ⁹. Tous les membres de ce corps sont vivifiés par un seul esprit, l'Esprit-Saint, de même que tous les membres de l'homme vivent de l'unique esprit de l'homme. Quant à ceux qui ne vivent pas de l'Esprit du Christ, ils ne sont pas de son corps, ils ne sont pas ses membres, ils ne demeurent pas dans le Christ. Mais ceux

4. I Jn 4, 16.

5. Jn 15, 9.

6. Cf. Phil. 1, 11.

7. Cf. Jn 15, 4.

8. Ps. 144, 20.

9. Cf. I Cor. 12, 27 et Col. 1, 24.

*pacis*¹, qui jus fraternitatis et spiritualis societatis inviolabiliter servant, qui ab ecclesiastica unitate nec per haereses nec per schismata nec per vitae vel morum vitia se separant, ii in corpore Christi et in Christo manent, quia vere Christum participant et participando manducant ; propter quod dicit : *Qui manducat meam carnem . . . in me manet* ; et addit : *et ego in illo*. Aliter^a ille in nobis : aliter nos in illo. Nos accipimus : ille dat ut vivamus et perseveremus in illo^{a'}. Nos confirmamur^b : ille jugiter in nobis operatur, ut maneamus et confirmemur in illo ; *quoniam confirmata est super nos misericordia ejus et veritas Domini manet in aeternum*².

Hinc ipse dicit : *Si quis diligit me, sermonem meum servabit, et Pater meus diliget eum, et ad eum veniemus et mansionem apud eum faciemus*³. Qui dicit : *Ego diligentes me diligo*⁴, in his qui perseverant diligere mansionem facit^c, dans ut maneat, manens ipse in manentibus in se. Sed quid est quod dicit : *Si quis diligit me, sermonem meum servabit, et Pater meus diliget eum* ; quasi prius Christus a nobis diligatur quam nos diligamur a Patre, vel quam ad nos veniat et mansionem faciat Filius una cum Patre ; cum Joannes dicat : *In hoc est caritas, non quasi nos dilexerimus Deum, sed quoniam ipse prior dilexit nos*⁵ ? Facilis autem occurrit responsio considerantibus quod Deus dilexit nos, et elegit in Filio, secundum propositum gratiae suae, ante mundi constitutionem⁶ ; et quod nos diligit vocando et justificando, gratiam suam adaugendo, et per profectum justitiae ad perfectum deducendo^d, et in dilectione sua confirmando. Sicut enim profectu malitiae mali obdurantur, et consuetudine peccandi

a-a'. Aliter... in illo om. Mg || b. confirmamur : confirmavit Mg || c. facit : facit Deus Mg || d. deducendo : ducendo T Mg

1. *Éphés.* 4, 3.
2. *Ps.* 116, 2.

qui gardent « l'unité de l'esprit dans le lien de la paix¹ », qui observent inviolablement le droit de la société spirituelle des frères, qui ne se séparent de l'unité de l'Église ni par l'hérésie, ni par le schisme, ni par les vices de la vie ou des mœurs, ceux-là demeurent dans le corps du Christ et dans le Christ, parce qu'ils sont vraiment unis au Christ, et qu'ils le mangent en lui étant unis. Aussi dit-il : « Qui mange ma chair demeure en moi. » Et il ajoute : « et moi en lui. » C'est autrement qu'il demeure en nous, et nous en lui : nous recevons, il donne que nous vivions et persévérions en lui. Nous sommes affermis ; lui, agit toujours en nous, et fait que nous demeurions et soyons affermis en lui. « Car sa miséricorde a été affermie sur nous, et la vérité du Seigneur demeure pour toujours². »

Il dit encore : « Celui qui m'aime gardera ma parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui, et nous ferons en lui notre demeure³. » Celui qui dit : « J'aime ceux qui m'aiment⁴ », fait sa demeure dans ceux qui persévèrent à l'aimer, leur donnant de demeurer, demeurant lui-même en ceux qui demeurent en lui. Mais que signifient ces mots : « Celui qui m'aime gardera ma parole et mon Père l'aimera » ? Le Christ est-il aimé de nous avant que nous ne soyons aimés du Père, avant que le Père et le Fils ne viennent à nous ensemble, et ne fassent en nous leur demeure ? Jean dit pourtant : « L'amour consiste en ceci, que ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, mais lui qui nous a aimés le premier⁵. » La réponse est facile, quand on considère que Dieu nous a aimés, et nous a élus dans son Fils, selon le décret de sa grâce, avant la création du monde⁶ ; qu'il nous aime, en nous appelant et en nous justifiant, en augmentant sa grâce, en nous conduisant à la perfection par le progrès de la justice, en nous confirmant dans son amour. De même qu'avec le progrès du mal, les mauvais s'endurcissent et deviennent obstinés par l'habitude de pécher, ainsi les bons, selon l'ordre pro-

3. *Jn* 14, 23.

4. *Prov.* 8, 17.

5. *I Jn* 4, 10.

6. Cf. *Éphés.* 1, 4 et *Rom.* 4, 5.

obstinati redduntur ; sic boni, quodam ordine gratiae incipientis et proficientis, a Deo praeveniente et veniente et manente ad perseverantiam confirmantur. Hoc autem ordine ad vitam aeternam pervenitur ^a. *Qui enim perseveraverit usque in finem, hic salvus erit* ¹. Christus itaque praevenit diligendo et diligit praeveniendo, quem qui diligit diligetur a Patre dilectionis exhibitione et abundantioris gratiae collatione.

Potest autem et alio modo intelligi quod dictum est : *Pater meus diligit eum. Si quis, inquit, diligit me, sermonem meum servabit*, id est servare perseverabit. Parum est enim si servat, si non et servabit. Laus enim non fingentis, non sibi blandientis, non tepide aut leviter amantis, sola est perseverantis ^b. Hinc propheta ait : *Diligam te, Domine*, id est diligere perseverabo ; quod ut faciam non mihi sine te sufficio, sed tu es *fortitudo mea* ². *Pater, inquit, meus diligit eum*, id est perseverantem oboedire perseverabit diligere ; non quod dilectio Dei levis sit et mutabilis, qui electos suos dilexit ante mundi constitutionem, et Christus *cum dilexisset suos in finem dilexit eos* ³, sed perseveranter diligit quos in sua dilectione mansuros custodit, et gratiam suam ei subtrahit qui se gratiae ipsius indignum facit.

Dicens ergo Christus : *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, in me manet et ego in illo*, patenter insinuat quod qui in ipsum credit, et qui ipsum manducat, non nisi ipsum manducando confortatur, ut in ipso maneant, donec ad vitam aeternam perveniat. Hinc justus orat : *Confirma, Deus, hoc* ^c *quod operatus es in nobis* ⁴. Hic ergo cibus, cum plena fide et digna veneratione manducatur, justitiam dat et perseverantiam et vitam aeter-

a. pervenitur : perveniunt *Mg* || b. perseverantis *emendavimus pro perseverantia omnes codd.* || c. Confirma, Deus [Deus om. C], hoc : Confirma hoc, Deus *Vlg*

1. *Math.* 10, 22.

videntiel de la grâce qui a un commencement et un progrès, sont affermis pour persévérer ; affermis par Dieu qui les devance, vient à eux, demeure en eux. C'est selon cet ordre qu'on arrive à la vie éternelle. Il est écrit en effet : « Qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé ¹. » Le Christ nous prévient donc en nous aimant, il nous aime en nous prévenant. Celui qui l'aime est aimé du Père, c'est-à-dire que le Père lui montre son amour et lui donne une grâce plus abondante.

Mais on peut entendre autrement ces mots : « Mon Père l'aimera. » « Si quelqu'un m'aime, dit-il, il gardera ma parole », c'est-à-dire il persévérera à la garder. Car ce serait peu de la garder sans persévérer : on loue, non pas celui qui rêve, non pas celui qui s'abuse soi-même, non pas celui qui aime mollement ou superficiellement, mais celui-là seul qui persévère. C'est pourquoi le Prophète dit : « Je t'aimerai, Seigneur », ce qui veut dire : Je persévérerai à t'aimer ; je n'y suffirai pas sans toi, mais « tu es ma force ² ». « Mon Père, dit-il, l'aimera », c'est-à-dire : il persévérera à aimer celui qui persévère à lui obéir. Non que l'amour de Dieu soit léger et changeant : Dieu a aimé ses élus avant la création du monde, et le Christ « ayant aimé les siens les a aimés jusqu'à la fin ³ » ; mais on peut dire qu'il aime avec persévérance ceux qu'il garde et fait demeurer dans son amour, qu'il retire sa grâce à celui qui s'est rendu indigne de cette grâce.

En disant : « Qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et moi en lui », le Christ déclare donc ouvertement que celui qui croit en lui et le mange, ne reçoit qu'en le mangeant la force de demeurer en lui jusqu'à ce qu'il parvienne à la vie éternelle. D'où cette prière du juste : « Confirme, ô Dieu, ce que tu as fait en nous ⁴ ! » Cette nourriture, lorsqu'on la mange avec une foi parfaite et la vénération qui convient, donne donc la justice, la persévérance, et la vie éternelle : justifiés par

2. *Ps.* 17, 2.

3. *Jn* 13, 1.

4. *Ps.* 67, 29.

nam ; ut justificati per fidem ¹ et in caritate radicati ², in eo securi maneamus, qui factus est nobis in domum refugii ³ et in locum munitum ⁴, qui et in nobis sine fine manet, sicut scriptum est : *Laetentur omnes qui sperant in te : in aeternum exultabunt et habitabis in eis* ⁵.

SICUT MISIT ME VIVENS PATER ^a ET EGO VIVO PROPTER PATREM ; ET QUI MANDUCAT ME, ET IPSE VIVET PROPTER ME ^b.

Haec verba secundum beatum ^b Augustinum sic intelliguntur, qui in sermone vicesimo sexto super Joannem sic ait :

Missio quippe ejus exinanitio suimetipsius est et formae servilis acceptio. Quod recte intelligitur ^c, servata etiam Filii cum Patre aequalitate naturae. Major est enim Pater homine filio, sed aequalem habet Deum Filium, cum idem ipse sit et Deus et homo, Dei Filius et hominis filius, unus Jesus Christus. In qua sententia, si recte accipiuntur haec verba, ita dixit : Sicut misit me ^d vivens Pater, et ego vivo propter Patrem ; et qui manducat me, et ipse vivet propter me ; ac si diceret : Ut ego vivam propter Patrem, id est ad illum tanquam majorem referam vitam meam, exinanitio mea fecit in qua me misit ; ut autem quisque ^e vivat propter me, participatio facit qua manducat me. Ego itaque humiliatus vivo propter Patrem : ille erectus vivit propter me. Si autem ita dictum est, vivo propter Patrem, quia ipse de illo, non ille de ipso est, sine detrimento aequalitatis dictum est. Nec tamen dicendo, et qui manducat me et

a. vivens Pater transp. OT || b. beatum om. C || c. intelligitur : intelligatur CO || d. misit me transp. C (quamvis non in citatione superiori, l. 6) || e. quisque : quisquam Mg

1. Cf. Rom. 5, 1.

la foi ¹, « enracinés dans l'amour ² », nous demeurons avec sécurité en celui qui est devenu pour nous « refuge ³ » et « forteresse ⁴ », et qui, lui aussi, demeure en nous sans fin, ainsi qu'il est écrit : « Qu'ils se réjouissent, tous ceux qui espèrent en toi ! Ils seront dans l'allégresse pour toujours et tu habiteras en eux ⁵. »

De même que le Père, qui vit, m'a envoyé, et que je vis à cause du Père, celui qui me mange vivra, lui aussi, à cause de moi ⁶.

Voici l'interprétation de ces paroles d'après saint Augustin, dans son discours vingt-sixième sur saint Jean :

« Sa mission, ce fut de se vider de lui-même pour recevoir la forme d'esclave — ce qui doit s'entendre sans porter atteinte à l'égalité du Fils avec le Père. Car le Père est plus grand que le Fils en tant qu'homme ; mais le Fils en tant que Dieu est égal au Père puisqu'il est lui-même à la fois Dieu et homme, une seule personne Jésus-Christ. Si nous comprenons bien, Jésus a dit : « Comme mon Père, qui vit, m'a envoyé, et que je vis à cause du Père, ainsi celui qui me mange vivra, lui, à cause de moi », dans le sens suivant : Ce qui fait que je vis à cause du Père — autrement dit, lui rapporte ma vie comme à plus grand que moi — c'est que je me suis vidé, comme le comportait ma mission. Et ce qui fait que quelqu'un vivra à cause de moi, c'est qu'il se remplira de moi en me mangeant. Moi, c'est abaissé que je vis à cause du Père ; mais l'homme, c'est redressé qu'il vivra à cause de moi. Mais si ces mots : ' je vis à cause du Père ', signifient que le Fils vient du Père, et non le Père du Fils, l'égalité des personnes n'en souffre pas non plus. Et en disant : ' Celui qui me mange vivra, lui aussi, à cause de moi ', le

2. Éphés. 3, 17.

3. Ps. 30, 3.

4. Ps. 70, 3.

5. Ps. 5, 12.

6. Jn 6, 57.

ipse vivet propter me, eandem nostram et suam aequalitatem significavit, sed gratiam Mediatoris ostendit ¹.

Haec Augustinus. Quid ergo in his verbis Christi nobis intimatur, nisi ipsum a Deo Patre ad hoc missum fuisse, ad hoc in mundum venisse, ut manducantes eum, id est credentes in eum, vivant propter ipsum ; sicut ipse vivit propter Patrem ? Vivit autem Christus propter Patrem, aut, ut beatus Hilarius utitur ², per Patrem ², quia de Patre est, Deus de Deo ³, Vita de Vita. Sicut enim Pater habet vitam in semetipso, sic dedit et Filio vitam habere ⁴ in semetipso ⁴. Hoc secundum vitam qua vivit apud Patrem. Secundum vero vitam qua vixit apud homines homo, propter Patrem vixit, quia Patrem in vita clarificavit ⁵, voluntatem ejus faciens et in omnibus honorem deferens. Nos autem vivimus propter ipsum, si totum quod vivimus referamus ad ipsum, de cujus munere venit ⁶ quod juste vivimus, de cujus virtute speramus quod beatissime victuri sumus. Hinc psalmista ait : *Laudabo Dominum in vita mea* ⁷ ; et iterum : *Deus, vitam meam annuntiavi tibi* ⁸.

In hac autem comparatione, qua nunc utitur Christus, bina et bina mutua collatione sese respiciunt. Missio enim et manducatio per similem efficientiam sibi conferri possunt. Efficit enim missio ut vivat Christus propter ⁹ Patrem in quantum minor est Patre : efficit manducatio ut nos vivamus propter Christum, qui, *Mediator Dei et hominum* ⁹, Patri reconciliat viventes propter se, sicut ille vivit propter Patrem. Vita Christi propter Patrem, et vita nostra propter Christum, per similem causam et

a. utitur : habet (*quatenus videri potest*) L vivit Mg || b. vitam habere transp. Vlg || c. propter : per Mg

1. S. AUGUSTIN, *In Johannis evang.* 26, 19 ; *PL* 35, 1615 ; *CCL* 36, p. 269.

2. S. HILAIRE, *De Trinitate* 7, 27 ; 8, 16 ; *PL* 10, 223 B, 248 B.

3. Cf. *Symbole de Nicée*.

Christ n'entend pas établir une égalité entre lui et nous ; mais il fait allusion à sa grâce de médiateur ¹. »

Telle est l'interprétation d'Augustin. Que signifient donc pour nous ces paroles du Christ, sinon qu'il a été envoyé par le Père et est venu dans le monde précisément pour que ceux qui le mangent, c'est-à-dire ceux qui croient en lui, vivent à cause de lui, comme lui-même vit « à cause du Père » ? Dans un sens, le Christ vit « à cause du Père », ou, suivant l'expression de saint Hilaire, vit « par le Père ² » parce qu'il vient du Père, Dieu qui naît de Dieu ³, Vie qui naît de la Vie. « Comme le Père, en effet, a la vie en lui-même, il a donné au Fils d'avoir la vie en lui-même ⁴. » Ceci dit pour la vie dont il vit auprès du Père. Mais en un autre sens, au point de vue de la vie dont il a vécu homme parmi les hommes, il vit à cause du Père, c'est-à-dire pour le Père : il a, pendant cette vie, glorifié le Père ⁵, faisant sa volonté et lui rendant honneur en toutes choses. Quant à nous, nous vivons à cause de lui si nous lui rapportons tout ce que nous vivons ; car c'est lui qui nous donne de vivre dans la justice ⁶, c'est par ses mérites que nous espérons vivre plus tard dans la béatitude. Le Psalmiste dit à ce sujet : « Je louerai le Seigneur dans ma vie ⁷. » Et encore : « Ô Dieu je t'ai annoncé ma vie ⁸. »

Dans cette comparaison dont use ici le Christ, les termes se regardent deux à deux. Mission et manducation peuvent en effet se comparer, à cause de leurs résultats analogues. La mission fait que le Christ vive à cause du Père, en tant qu'il est inférieur au Père ; la manducation fait que nous vivions à cause du Christ, qui, « Médiateur de Dieu et des hommes ⁹ », réconcilie au Père ceux qui vivent à cause de lui, comme lui-même vit à cause du Père. Entre la vie du Christ, qui est « à cause du Père », et la nôtre, qui est « à cause du Christ », il y a analogie quant à l'ori-

4. *Jn* 5, 26.

5. Cf. *Jn* 17, 4.

6. *Missale cisterciense*, Dominica XII post Pentecosten, Oratio.

7. *Ps.* 145, 2.

8. *Ps.* 55, 9.

9. *I Tim.* 2, 5.

intentionem et finem, id est procedendo, tendendo, perveniendo, sese respiciunt. Nam et haec et illa illuc redit unde incipit ; ad illum refertur a quo confertur ; illi redditur a quo accipitur.

Quod Christus dicit, *qui manducat me vivet propter me*, duobus modis recte intelligitur, aut ratione effectus aut ratione signi. Id enim efficit haec manducatio ut vivamus propter Christum, hoc est per gratiam ejus ad gloriam ejus ; et quod vivimus propter Christum signum est quia manducamus Christum. Similiter duobus modis intelligi potest quod praemissum est : *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, in me manet et ego in illo*. In Christo enim manere manducationis effectus est et signum, ac si diceretur : signum quia manducat et bibit hoc est : si manet in me ; si vivit propter me.

HIC EST PANIS QUI DE COELO DESCENDIT. NON SICUT MANDUCAVERUNT PATRES VESTRI MANNA, ET MORTUI SUNT. QUI MANDUCAT HUNC PANEM VIVET IN AETERNUM ¹.

Attendite quotiens Christus eadem replicat ; quotiens inculcat Patrem hunc panem dedisse, hunc panem de coelo descendisse, hunc panem vitam aeternam ^a dare. Ut quid hoc ? Utique ad astruendam fidem divinitatis suae, ut indubitanter Deus esse credatur qui Patrem habeat Deum, qui in coelo fuerit et de coelo descenderit, qui velit manducari et non possit consumi, qui vitam aeternam possit dare et in novissimo die a mortuis suscitare. Propterea quasi repetendo dicit : *Hic est panis qui de coelo descendit*. Et ut ostendat hunc panem plus esse et posse quam manna, addit : *Non sicut manducaverunt patres vestri ^b manna, et mortui sunt. Qui manducat hunc panem vivet in aeternum*.

a. aeternam om. C || b. manducaverunt patres vestri : patres vestri manducaverunt C

gine, l'orientation et la fin : elles procèdent de leur source, y tendent et y parviennent parallèlement. Notre vie, comme celle du Christ, revient à sa source, se donne à qui l'a donnée, est rendue à son auteur.

Ces mots du Christ : « Celui qui me mange vivra à cause de moi », peuvent logiquement s'entendre comme indiquant un effet ou un signe : la manducation fait que nous vivions à cause du Christ, c'est-à-dire par sa grâce, pour sa gloire ; et en même temps, vivre à cause du Christ est le signe que nous le mangeons. De même pour la phrase précédente : « Qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui. » Demeurer dans le Christ est à la fois l'effet et le signe de la manducation. C'est comme si l'on disait : Qu'il demeure en moi et vive à cause de moi, est le signe qu'il mange ma chair et boit mon sang.

C'est ici le pain descendu du ciel. Ce n'est pas comme vos pères, qui ont mangé la manne et sont morts. Qui mange ce pain vivra toujours ¹.

Remarquez combien de fois le Christ répète les mêmes choses, combien de fois il nous inculque que c'est le Père qui a donné ce pain, que ce pain donne la vie éternelle. Pourquoi donc ? Évidemment pour donner à la foi en sa divinité un fondement incontestable ; pour que nous croyions sans hésiter qu'il est Dieu, lui qui a Dieu pour Père, a été dans le ciel et est descendu du ciel ; lui qui veut qu'on le mange, et n'en sera pas diminué ; lui qui peut donner la vie éternelle, et ressusciter les morts au dernier jour. C'est pourquoi il se répète, si j'ose dire : « C'est ici le pain descendu du ciel. » Et pour montrer que ce pain est plus que la manne, et peut davantage, il ajoute : « Ce n'est pas comme vos pères, qui ont mangé la manne et sont morts. Qui mange de ce pain vivra toujours. »

1. Jn 6, 58.

HAEC DIXIT IN SYNAGOGA, DOCENS IN CAPHARNAUM. MULTI ERGO AUDIENTES EX DISCIPULIS EJUS DIXERUNT : DURUS EST HIC SERMO. QUIS ^a POTEST EUM AUDIRE ? SCIENS AUTEM JESUS APUD SEMETIPSUM QUIA MURMURARENT ^b DE HOC ^c DISCIPULI EJUS, DIXIT ^d : HOC VOS SCANDALIZAT ^e ? SI ERGO VIDERITIS FILIUM HOMINIS ASCENDENTEM UBI ERAT PRIUS ^{e'} ? SPIRITUS EST QUI VIVIFICAT : CARO NON PRODEST QUIDQUAM. VERBA QUAE EGO LOCUTUS SUM VOBIS SPIRITUS ET VITA SUNT ¹.

Qui aderant plures non intelligendo scandalizati sunt, et multi haec audientes, non ex inimicis sed ex discipulis ejus, dixerunt : *Durus est hoc sermo. Quis potest eum audire ?* Si discipuli durum habuerunt istum sermonem, quid inimici ? Intellexerunt illi quod disponeret Jesus carnem veluti conscissam distribuere credentibus in se ².

Sciens autem Jesus apud semetipsum quia murmurarent ^f de hoc discipuli ejus — *sic enim apud se ista dixerunt, ut ab illo non audirentur; sed ille qui eos noverat in semetipsis audiens apud semetipsum — respondit et dixit : Hoc vos scandalizat, quia dixi carnem meam ad manducandum et sanguinem meum ad bibendum dari? Hoc vos nempe scandalizat. Si ergo videritis Filium hominis ascendentem ubi erat prius ? Quid est hoc? Hinc solvit quod illos moverat; hinc aperuit unde scandalizati sunt; hinc plane si intelligerent. Illi enim putabant eum per divisionem erogaturum corpus suum : ille dixit se ascensurum in coelum utique integrum. Cum videritis Filium hominis ascendentem ubi erat prius, certe vel tunc videbitis quia non eo modo quo putatis erogat corpus, certe vel tunc intelligetis quia gratia non consumitur morsibus ³.*

a. Quis : Et quis *Vlg* || b. quia murmurarent *OLS Vlg* : quia murmuraverunt *C* quid (pro quod ; cf. f.) murmurarent *D* || c. de hoc om. *T* || d. dixit : dixit eis *Vlg* || e-e'. his interrogationis signis pluries carent *codd.*, quod tamen haud raro invenitur, ubi certe fit interrogatio || f. quia murmurarent : ut supra, b., sed quod murmurarent *D*

Il dit ces choses dans la synagogue de Capharnaüm. Et beaucoup de disciples dirent en l'entendant : Dure parole ! Peut-on seulement l'écouter ? Mais Jésus, sachant en lui-même que ses disciples murmuraient, dit : Cela vous scandalise ? Et si vous voyez le Fils de l'homme monter où il était d'abord ? C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien. Les paroles que je vous ai dites sont esprit et vie ¹.

Beaucoup de ceux qui étaient présents ne comprirent pas, et se scandalisèrent ; et bien des auditeurs — non parmi ses ennemis, mais parmi ses disciples — dirent : « Dure parole ! Peut-on seulement l'écouter ? » Si ses disciples trouvèrent cela trop dur, que dut-il en être de ses ennemis ? On comprit que Jésus se disposait à couper sa chair en morceaux, et à la donner à ceux qui croiraient en lui ².

Mais Jésus, sachant en lui-même que ses disciples murmuraient à ce sujet, — car ils parlèrent à part eux, de manière à ne pas être entendus de lui ; mais lui connaissait le fond de leur âme, et entendait en lui-même ce qu'ils disaient —, Jésus, dis-je, leur répondit : « Vous êtes scandalisés de ce que j'ai promis de donner ma chair à manger et mon sang à boire ? Cela vous scandalise ! Et si vous voyez le Fils de l'homme monter où il était d'abord ? » Qu'est cela ? Il résout ce qui les troublait, explique ce qui leur était une cause de scandale — oui, s'ils veulent bien comprendre ! Eux, en effet, pensaient, qu'il distribuerait son corps coupé en morceaux ; lui, dit qu'il monterait au ciel, évidemment intact. « Lorsque vous verrez le Fils de l'homme monter où il était d'abord », alors au moins vous verrez qu'il ne distribue pas son corps de la manière que vous croyez. Ce jour-là au moins vous comprendrez que la grâce ne se mange pas à belles dents ³ !

1. *Ibid.* 59-63.

2. Emprunts presque textuels à S. AUGUSTIN, *In Johannis evang.* 27, 1-2; *PL* 35, 1616; *CCL* 36, p. 270.

3. S. AUGUSTIN, *Ibid.* 3; *PL* 35, 1616; *CCL* 36, p. 270-271.

Baudouin de Ford. I.

Alio loco Christus dicit : *Nemo ascendit in coelum nisi qui descendit de coelo, Filius hominis qui est in coelo* ¹. Unde intelligitur secundum unitatem personae et tunc eum et prius fuisse in coelo, qui propter humanitatem exaltandam nunc ascensus dicitur ² in coelum ².

Deinde adjungit : *Spiritus est qui vivificat : caro non prodest quidquam.*

O Domine, magister bone, quomodo caro non prodest quidquam, cum tu dixeris : Nisi manducaveritis carnem Filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis ³ ? *An vita non prodest quidquam ? Et propter quid sumus quod sumus* ⁴, *nisi ut habeamus vitam aeternam, quam tua carne promittis ? Quid ergo caro non prodest quidquam* ⁴ ?

Quomodo contraria non sunt, *caro mea vere est cibus, et caro non prodest quidquam* ? Dignum videretur secundum clementiam et benignitatem Christi ut, qui in verbis ejus scandalizati sunt non credentes, ab errore incredulitatis suae, per declarationem sermonum quae *illuminat et intellectum dat parvulis*, revocarentur ad *agnitionem veritatis* et pietatem fidei ⁵ ; quatenus de carne Christi ⁶ digne sentirent, sicut ipse credi voluit et nobis credere expedit. Nunc autem scandalizatis, quasi eos in errore relinquere volens, dicit : *Caro non prodest quidquam*. Quis enim, de carne Christi indigne sentiens, non libenter audiat : *Caro non prodest quidquam* ? Nam qui incredulus est hinc forte assertionis suae testimonium assumet, qua utilitati tanti sacramenti contradicere praesumet.

Sed verus est sermo qui de illo ⁷ scriptus est : *Ecce*

a. dicitur om. C || b. quod sumus om. Mg || c. Christi om. C || d. Sed... illo : Si... coelo (fortasse cum praecedenti intelligendum) O

1. Jn 3, 13.

2. Cf. S. AUGUSTIN, *Ibid.* 4 ; PL 35, 1617 ; CCL 36, p. 271.

3. Jn 6, 54 (Baudouin cite d'après la Vulgate ce texte que S. Augustin donnait ici sous cette forme : « Nisi quis manducaverit carnem meam, et biberit sanguinem meum, non habebit in se vitam »).

Ailleurs le Christ dit : « Nul ne monte au ciel, sinon celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme qui est dans le ciel ¹. » Ce texte montre qu'en vertu de l'unité de personne, le Fils est dans le ciel au moment où il parle, et y était auparavant, lui dont on dit qu'il va monter au ciel, à cause de la glorification de son humanité ².

La chair et l'esprit.

Jésus ajoute : « C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien. »

O Seigneur, bon Maître ! Comment la chair ne sert-elle de rien, quand tu viens de dire : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous ³ » ? La vie ne sert-elle de rien ? Et pourquoi sommes-nous ce que nous sommes, sinon pour avoir la vie éternelle, que tu promets avec ta chair ? Pourquoi alors la chair ne sert-elle de rien ⁴ ?

Comment ces deux affirmations ne sont-elles pas contradictoires : « Ma chair est vraiment une nourriture », et : « La chair ne sert de rien » ? N'attendrait-on pas, de l'indulgence et de la bonté du Christ, qu'il rappelle de leur erreur et de leur incrédulité les incrédules scandalisés de ses paroles, par cet « éclaircissement de ses discours » qui « fait la lumière et donne l'intelligence aux simples » ; qu'il les conduise à « la connaissance de la vérité » et à la piété de la foi ⁵ ? Alors, ils penseraient de la chair du Christ ce qu'il faut en penser, ce que lui-même veut qu'on en croie, ce qu'il nous est utile de croire. Mais il veut, dirait-on, laisser dans l'erreur ces gens scandalisés : « La chair ne sert de rien ! » Quel détracteur du sacrement ne serait heureux d'entendre : « La chair ne sert de rien » ? L'incrédule prendra certainement ces mots pour un argument en sa faveur, et croira qu'ils nient l'utilité d'un si grand sacrement.

Elle est bien vraie, cette parole qui a été dite du Christ : « Voici qu'il est placé pour la chute et le relèvement d'un

4. S. AUGUSTIN, *Ibid.* 27, 5 ; PL 35, 1617 ; CCL 36, p. 271-272.

5. Cf. Ps. 118, 130 et Tite 1, 1.

positus est hic in ruinam et resurrectionem multorum ¹. Doctrina ejus aliis est odor vitae in vitam, aliis odor mortis in mortem ². Sciens ergo quibus loqueretur, dixit quod oportuit, sicut illis dici oportuit, qui post miracula et manifesta divinitatis ejus documenta verbis ejus credere renuerunt. Cogitabant illi carnem carnaliter, non spiritualiter, secundum sensum carnis et sapientiam carnis. Carnalis autem sensus non prodest quidquam. Ipsa etiam caro, impie et irreverenter et carnaliter cogitata, sicut ea quae in cadavere dilaniatur aut in macello venditur, taliter cogitantibus, id est non credentibus, non prodest quidquam ³.

Dicturus autem, *caro non prodest quidquam*, praemisit, *Spiritus est qui vivificat*; alterum propter bonos, alterum propter malos. Spiritus enim Dei per spiritualem intelligentiam, id est per veram Christi fidem, et per spiritualem sapientiam, hoc est per veram Christi dilectionem, justos vivificat, ut spiritualiter intelligant et spiritualiter vivant; ad quos pertinet quod hic dicitur, *Spiritus est qui vivificat*, et quod praemittitur, *caro mea vere est cibus*. At qui a spirituali intelligentia, hoc est a fide Christi, alieni sunt, aut qui fidem habentes a spirituali sapientia, hoc est a caritate Christi, vacui sunt, hi a Spiritu Dei non vivificantur, nec carnem Christi spiritualiter manducant, ita ut scilicet vivant et maneant in illo et ipse in eos ⁴. Propterea illis quibus caro non prodest quidquam dicitur: *Caro non prodest quidquam*. Quod ergo Christus de carne videtur contraria dicere, quasi prosit et non prosit, eo pertinet ut intelligatur spiritualibus qui a Spiritu Christi vivificantur prodesse, carnalibus vero qui a Spiritu Dei non aguntur ⁵ omnino non prodesse.

a. et : et in T Vlg

1. *Lc* 2, 34.

grand nombre ¹ ! Sa doctrine est pour les uns « odeur de vie qui fait vivre », pour les autres « odeur de mort qui fait mourir ² ». Sachant donc à qui il parlait, il dit ce qui convenait. Ainsi fallait-il parler à des gens qui, après des miracles et des preuves manifestes de sa divinité, refusaient de croire à ses paroles. Ils voyaient la chair charnellement, non spirituellement ; ils suivaient le sens de la chair et la sagesse de la chair. Or le sens charnel ne sert de rien. La chair elle-même, considérée sans respect et charnellement, comme celle qui est déchirée sur un cadavre ou vendue à l'étal, ne sert de rien à ceux qui pensent ainsi, c'est-à-dire qui ne croient pas ³.

Mais avant de déclarer : « La chair ne sert de rien », Jésus avait commencé par dire : « C'est l'esprit qui vivifie. » Un mot pour les bons, un mot pour les méchants ! Car l'Esprit de Dieu, par l'intelligence spirituelle, c'est-à-dire par la vraie foi au Christ, et par la sagesse spirituelle, c'est-à-dire par le véritable amour du Christ, vivifie les justes, leur donne de comprendre spirituellement, de vivre spirituellement. Pour eux est dite cette parole : « C'est l'esprit qui vivifie », et la précédente : « Ma chair est vraiment une nourriture. » Mais ceux qui restent étrangers à l'intelligence spirituelle, c'est-à-dire à la foi au Christ, ou qui ayant la foi sont vides de sagesse spirituelle, c'est-à-dire d'amour du Christ, ceux-là ne sont pas vivifiés par l'Esprit de Dieu, et ne mangent pas spirituellement la chair du Christ, ce qui les ferait vivre, et demeurer en lui et lui en eux ⁴. A ceux, donc, à qui la chair ne sert de rien, le Christ dit : « La chair ne sert de rien. » Ces sentences qui semblent contradictoires, affirmant que la chair est utile et n'est pas utile, veulent dire qu'elle est utile aux spirituels, vivifiés par l'Esprit du Christ, mais qu'elle ne sert absolument de rien aux charnels, qui ne sont pas conduits par l'Esprit de Dieu ⁵.

2. *II Cor.* 2, 16.

3. Cf. S. AUGUSTIN, *Ibid.* 27, 5 ; *PL* 35, 1617 ; *CCL* 36, 272.

4. Cf. *Jn* 6, 56 ; 15, 4.

5. Cf. *Rom.* 8, 14.

Secundum hunc modum loquitur Apostolus de lege. Nam quodam loco, legem quasi inutilem aut malam ostendere volens, dicit : *Littera occidit* ¹ ; et iterum : *Lex iram operatur* ² ; et : *Virtus peccati lex* ³. Sed haec dicuntur propter malos et contra malos, in quibus occasione mandati ⁴ concupiscentia augetur et per legis praevaricationem lex contemnitur. Lex enim hostem demonstrat et instigat, et contra hostem non adjuvat ; concupiscentiam vetat et excitat, praevaricationem addit et punit. Alio loco dicitur : *Lex sancta est et bona* ⁵ ; et iterum : *Lex spiritualis est* ⁶ ; et haec propter bonos. Sic de fide et de scientia variatur locutio, quia aliis et aliis prodesse possunt aut non prodesse. Christus dicit : *Qui credit in me habet vitam aeternam* ⁷. Apostolus dicit : *Si habuero omnem fidem, ita ut montes transferam, caritatem autem non habuero, nihil sum* ⁸. Propheta dicit : *Bonitatem et disciplinam et scientiam doce me* ⁹. Apostolus dicit : *Scientia inflat : caritas aedificat* ¹⁰.

Sicut ergo fides vel scientia sola sine caritate, et sicut littera legis sine spiritu ^a nihil prodest ; sic caro sine spiritu, hoc est sine gratia fidei et caritatis, nihil prodest. Et quemadmodum Apostolus dicit : *Littera occidit, spiritus autem vivificat* ¹¹ ; sic Christus dicit : *Spiritus est qui vivificat : caro non prodest quidquam*. Quomodo autem spiritus vivificet ostendere volens, adjungit : *Verba quae ego locutus sum vobis spiritus et vita sunt. Quid est : spiritus et vita sunt ? Spiritualiter intelligenda sunt. Intellexisti spiritualiter ^b ? Spiritus et vita sunt. Intellexisti carnali-*

a. spiritu : spiritu legis *Mg* || b-b'. signa interrogationis : vide supra. p. 288, e-e'.

1. *II Cor.* 3, 6.

2. *Rom.* 4, 15.

3. *I Cor.* 15, 56.

4. Cf. *Rom.* 7, 11.

5. Cf. *Rom.* 7, 12.

L'Apôtre parle de la loi de la même manière. Dans certains passages, voulant montrer que la loi est, en un sens inutile ou mauvaise, il dit : « La lettre tue ¹. » Et encore : « La loi produit la colère ². » Et : « La puissance du péché, c'est la loi ³. » Mais tout cela est dit à propos des méchants, et contre les méchants. En eux, la convoitise prend occasion des commandements ⁴ pour grandir, et la transgression de la loi entraîne le mépris de la loi. La loi, en effet, montre l'ennemi et l'excite, mais n'aide pas contre lui ; elle interdit la concupiscentia mais l'attise, aggrave la transgression et la punit. Ailleurs, le même Apôtre dit : « La loi est sainte et bonne ⁵. » Et encore : « La loi est spirituelle ⁶. » Ceci pour les bons. On parle également de la foi ou de la science en bonne ou mauvaise part, selon qu'elles peuvent être utiles aux uns et non aux autres. Le Christ affirme : « Qui croit en moi a la vie éternelle ⁷. » L'Apôtre : « Quand j'aurais toute la foi, de manière à transporter des montagnes, si je n'ai la charité je ne suis rien ⁸. » Le Prophète dit : « Enseigne-moi la bonté, la discipline et la science ⁹. » Et l'Apôtre : « La science enfle, mais la charité édifie ¹⁰. »

De même donc que la foi ou la science sans charité, ou la lettre de la loi sans l'esprit, ne servent de rien, ainsi la chair sans l'esprit, c'est-à-dire sans la grâce de la foi et de la charité, ne sert de rien. Et de même que l'Apôtre dit : « La lettre tue, mais l'esprit vivifie ¹¹ », ainsi le Christ dit : « C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien. » Et pour montrer comment l'esprit vivifie, il ajoute : « Les paroles que je vous ai dites sont esprit et vie. » Qu'est-ce à dire : « sont esprit et vie » ? Cela veut dire qu'il faut les comprendre spirituellement. Si tu les comprends spirituellement, elles sont esprit et vie ; si tu les comprends

6. *Ibid.* 14.

7. *Jn* 6, 47.

8. *I Cor.* 13, 2.

9. *Ps.* 118, 66.

10. *I Cor.* 8, 1 ; cité dans un contexte analogue par S. AUGUSTIN, *In Johannis evang.* 27, 5 ; *PL* 35, 1617 ; *CCL* 36, p. 272.

11. *II Cor.* 3, 6.

ter^d ? *Etiā sic illa spiritus et vita sunt, sed tibi non sunt*¹. *Spiritus et vita sunt, quia per inspirationem spiritualis gratiae vitam qua bene vivitur praestant et servant.*

SED^a SUNT QUIDAM EX VOBIS QUI NON CREDUNT. SCIEBAT ENIM JESUS AB INITIO^b QUI ESSENT CREDENTES, ET QUIS TRADITURUS ESSET^c EUM, ET DICEBAT : PROP-TEREA DIXI VOBIS QUIA NEMO POTEST VENIRE AD ME, NISI FUERIT EI DATUM A PATRE MEO. EX HOC MULTI DISCIPULORUM JESU^d ABIERUNT RETRO, ET JAM NON CUM ILLO AMBULABANT. DIXIT ERGO JESUS AD DUODECIM : NUMQUID ET VOS VULTIS ABIRE ? RESPONDIT ERGO EI SIMON PETRUS : DOMINE, AD QUEM IBIMUS^e ? VERBA VITAE AETERNAE HABES. ET NOS CREDIMUS^f ET COGNOVIMUS QUIA TU ES CHRISTUS FILIUS DEI^g.

Inter discipulos Christi erant quidam credentes, quidam non credentes, et inter non credentes erat Judas qui traditurus erat eum. Christus omnes noverat, qui essent credentes, qui non credentes, et quis traditurus esset eum, et qui essent discessuri ab eo. Sed antequam discedant qui discessuri sunt, ostendit quod non omnium est fides, sed eorum quibus datum est ad ipsum venire a Patre suo³. *Mysterium quippe fidei*⁴ non caro et sanguis, sed Pater qui in coelis est revelare potest⁵. Ille aliis dat ut credant : aliis non dat. Quare aliis non dat ipse novit : nobis⁶ hoc scire non datur ; et in re tam incomprehensibili, et tam abscondita ad oculos nostris, nihil possumus nisi per admirationem exclamare et dicere : *O altitudo divitiarum sapientiae et scientiae Dei. Quam incomprehensibilia sunt judicicia ejus et investigabiles viae ejus*⁶.

a. Sed om. T Mg (Lhte non leg., sed om. loco posteriori) || b. Jesus ab initio : ab initio Jesus DOST Vlg || c. traditurus esset transp. TSL || d. Jesu : ejus Vlg || e. Domine... ibimus ? om. T || f. credimus : credidimus Vlg || g. nobis om. Mg

charnellement, elles sont bien encore esprit et vie, mais pas pour toi¹. Elles sont « esprit et vie », parce qu'en donnant la grâce spirituelle elles donnent et conservent la vie par laquelle on vit bien.

*Il en est parmi vous qui ne croient pas. Jésus en effet savait dès le commencement quels étaient ceux qui croyaient, et qui était celui qui le trahirait. Et il disait : C'est pour cela que je vous ai dit : Nul ne peut venir à moi si cela ne lui est donné par le Père. A partir de ce jour, beaucoup des disciples de Jésus se retirèrent, et ils n'allaient plus avec lui. Jésus dit donc aux Douze : Et vous, voulez-vous aussi vous en aller ? Simon-Pierre lui répondit : Seigneur, à qui irions-nous ? Tu as les paroles de la vie éternelle. Nous croyons et nous savons que tu es le Christ, le Fils de Dieu*².

La foi est un don du Père. Parmi les disciples du Christ il y en avait qui croyaient, d'autres qui ne croyaient pas. Et parmi ceux qui ne croyaient pas, était Judas qui devait le livrer. Le Christ les connaissait tous. Il savait qui croyait, qui ne croyait pas, qui le trahirait, qui s'éloignerait de lui. Avant de laisser s'en aller ceux qui partent, il montre que la foi n'est pas le fait de tous ; seuls la possèdent ceux à qui le Père a donné de venir au Christ³. Ni la chair ni le sang, en effet, ne peuvent révéler le « mystère de la foi⁴ », mais le Père qui est dans les cieux⁵. Aux uns il donne de croire, aux autres non. Pourquoi pas à tous ? Lui seul le sait. Il ne nous donne pas de le savoir ; et en matière si incompréhensible, si cachée à nos yeux, nous ne pouvons rien d'autre qu'admirer et nous écrier : « O abîme des richesses de la sagesse et de la science de Dieu ! Combien insupportables ses jugements et impénétrables ses voies⁶ ! »

1. S. AUGUSTIN, *Ibid.* 6 ; PL 35, 1618 ; CCL 36, p. 273.

2. Jn 6, 64-69.

3. Math. 19, 11. Jn 6, 44.

4. I Tim. 3, 9.

5. Cf. Math. 16, 17.

6. Rom. 11, 33.

Multi autem discipulorum qui non crediderunt abierunt retro, sed post Satanam non post Christum. Petro, cum consilium daret Domino ne moreretur, dictum est a Domino : *Redi a post me Satana; non enim sapiis quae Dei sunt* ¹. Non illum repulit Dominus retro ire post Satanam; sed quia voluit praecedere Dominum, appellavit eum Satanam, et fecit ire post se, ut non esset Satanus. Ad Petrum autem dictum est ^b : *Redi a post me*. De istis vero dicitur : *abierunt retro*; et intelligitur post Satanam, sicut de quibusdam feminis dicit Apostolus : *Quaedam enim c conversae sunt retro post Satanam* ². Abeuntibus multis post Satanam, ut nec cum Christo ulterius ambularent, Judas adhuc remansit ad insidiandum ³.

Dixit ergo Jesus ad duodecim qui remanserunt : *Numquid et vos vultis abire?* Respondit ergo ei Simon Petrus : *Domine, ad quem ibimus? Si a te recedimus, ubi vitam, ubi veritatem, ubi vitae auctorem, ubi similem veritatis doctorem inveniemus? Verba vitae aeternae habes. Verba tua reverenter audita, et in sinu fidei recondita, praestant vitam aeternam. Verbis tuis vitam aeternam promittis in ministratione corporis et sanguinis tui. Et nos, verbis tuis fidem habentes, credimus et cognovimus quia tu es Christus Filius Dei; id est quia ipse d vita aeterna tu es, et non das in carne et sanguine tuo nisi quod es. Credimus, inquit, et cognovimus quia tu es Christus Filius Dei; id est hoc ipsum credimus et cognovimus te esse Filium Dei; unde consequens est te verba vitae aeternae habere, et quaecumque dixisti vera esse. Vel aliter : quaecumque dixisti de carne tua manducanda, et sanguine tuo bibendo, credimus et cognovimus vera esse, quia tu es Christus Filius Dei. Non dixit cognovimus et credimus, sed*

a-a'. redi : vade *Vlg* || b. Ad Petrum autem dictum est : Petro dicitur *Mg* || c. Quaedam enim : Jam enim quaedam *Vlg* || d. ipse : ipsa *Mg*

1. *Matth.* 16, 23.

2. *I Tim.* 5, 15.

Beaucoup de disciples ne crurent pas, et retournèrent en arrière, derrière Satan et non derrière le Christ. Pierre, pour avoir conseillé au Seigneur de ne pas mourir, se fit dire : « Passe derrière moi, Satan ! Tu ne goûtes pas les choses de Dieu ! » Le Seigneur ne le repoussa pas pour le faire aller derrière Satan. Il l'appela Satan parce qu'il voulait précéder le Seigneur, mais le fit passer derrière lui pour lui éviter d'être Satan. Pierre s'entend dire : « Passe derrière moi ! » Mais des Juifs il est écrit : « Ils retournèrent en arrière », apparemment derrière Satan, comme ces femmes dont l'Apôtre dit : « Certaines s'en sont retournées derrière Satan ». » Beaucoup retournèrent derrière Satan, et n'allèrent plus avec le Christ. Mais Judas resta pour trahir ³.

La foi des Apôtres. Jésus dit donc aux Douze qui restaient : « Et vous, voulez-vous aussi vous en aller ? » Simon-Pierre répondit : « Seigneur, à qui irions-nous ? » Si nous nous éloignons de toi, où trouverons-nous la vie, la vérité ? Où trouverons-nous l'auteur de la vie, et semblable docteur de vérité ? « Tu as les paroles de la vie éternelle. » Tes paroles, écoutées avec respect, et gardées au sein de la foi, donnent la vie éternelle. Tes paroles promettent la vie éternelle par le moyen de ton corps et de ton sang ; et nous, ajoutant foi à tes paroles, « nous croyons et nous savons que tu es le Christ, le Fils de Dieu », c'est-à-dire que tu es toi-même la vie éternelle, et que tu ne donnes, dans ta chair et ton sang, rien d'autre que ce que tu es. « Nous croyons, dit-il, et nous savons que tu es le Christ, le Fils de Dieu. » Ce que nous croyons, et savons, c'est que tu es le Fils de Dieu ; en conséquence tu possèdes les paroles de la vie éternelle, et tout ce que tu as dit est vrai. Ou bien : Tout ce que tu as dit, de ta chair qu'il faut manger et de ton sang qu'il faut boire, nous croyons et nous savons que c'est vrai, parce que tu es le Christ, le Fils de Dieu. Il n'a pas dit « nous savons et nous croyons », mais « nous croyons et

3. Cf. S. AUGUSTIN, *Ibid.* 7 ; *PL* 35, 1618 ; *CCL* 36, p. 273.

credimus et cognovimus; quod de ea cognitione intelligi potest, quae per processum fidei in intellectu^a consistit. De qua scriptum est : *Nisi credideritis non intelligetis*¹. Fides quidem ipsa quaedam cognitio est, etiam in his qui simpliciter credunt et rationem fidei non intelligunt. Cognitio vero usque ad intellectum proficiens illorum est, qui *exercitatos habent sensus*² ad fidei rationem plenius cognoscendam, *parati semper ad satisfactionem omni poscenti rationem*³ de ea quae in nobis est fide et spe.

Quod in superioribus Christi verbis multi discipulorum scandalizati sunt in fide, alii autem aedificati ad fidem, magna ex hoc consolatio, Deo dispensante, praedicantibus verbum Dei provisum est, si forte in verbis eorum auditores increduli scandalizantur, et retrorsum post Satanam convertuntur. Magna tamen cautela adhibenda est, et cum timore semper verbum Dei seminandum.

HUCUSQUE DE VERBIS EVANGELII^b.

Haec verba Christi, quae ex evangelio Joannis apposimus, secuti patrem Augustinum exposuimus ; usi interdum verbis ipsius, ubi commodum videbatur sententias ab eo explicitas non praeterire, nec eas vel plenius vel brevius explicare^c.

a. in intellectu : intellectum *T Mg* || b. Hucusque de verbis evangelii *om. Mg* || c. explicare : explicare curavimus *Mg*

nous savons », ce qui fait peut-être allusion à cette connaissance consistant dans l'intelligence qui naît du progrès de la foi, et dont il est écrit : « Si vous ne croyez pas, vous ne comprendrez pas¹. » La foi elle-même est bien une connaissance, même chez ceux qui croient en simples et ne comprennent pas les raisons de la foi. Mais la connaissance qui va jusqu'à l'intelligence appartient à ceux qui « ont exercé leurs facultés² » pour connaître plus pleinement les raisons de la foi, et « sont toujours prêts à répondre à quiconque nous demande raison³ » de la foi et de l'espérance qui sont en nous.

Le fait que ces paroles du Christ aient scandalisé beaucoup de ses disciples dans leur foi, en aient au contraire édifié d'autres dans le sens de la foi, est bien propre, grâce à Dieu, à consoler ceux qui prêchent la parole de Dieu, s'il arrive que des auditeurs incrédules se scandalisent de leurs discours et retournent derrière Satan. Il faut cependant faire grande attention, et semer toujours la parole de Dieu avec crainte.

Ici, fin du commentaire des textes de l'Évangile. — Pour commenter ces paroles du Christ, tirées de l'évangile de saint Jean, nous avons suivi notre Père Augustin, citant parfois son texte même, lorsqu'il semblait bon de ne pas laisser de côté des phrases expliquées par lui, et de ne pas leur donner un commentaire plus développé ou plus abrégé.

1. Cf. *Is.* 7, 9.
2. *Héb.* 5, 14.
3. *1 Pierre* 3, 15.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 6 JUIN 1963
SUR LES PRESSES
DE PROTAT FRÈRES,
A MACON

NUMÉROS D'ORDRE : IMPRIMEUR, 5999 : ÉDITEUR, 5234
DÉPOT LÉGAL : 3^e TRIMESTRE 1963

SOURCES CHRÉTIENNES

« TEXTES MONASTIQUES D'OCCIDENT »

- I. AELRED DE RIEVAULX : **Quand Jésus eut douze ans...**
A. HOSTE, o.s.b., à Steenbrugge, et J. DUBOIS, à Namur 6,60 F
- II. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : **Traité de la contemplation de Dieu.** J. HOURLIER, o.s.b., à Solesmes. 8,40 F
- III. RICHARD DE SAINT-VICTOR : **La Trinité.** G. SALET, s. j., à Lyon-Fourvière 24,00 F
- IV. ADAM DE PERSEIGNE : **Lettres, tome I.** J. BOUVET, du Mans 10,50 F
- V. AMÉDÉE DE LAUSANNE : **Huit homélies mariales.**
G. BAVAUD, de Fribourg, J. DESHÜSSES et A. DUMAS, o.s.b., à Hautecombe 15,00 F
- VI. AELRED DE RIEVAULX : **La vie de recluse. La prière pastorale.** C. DUMONT, o.c.s.o., à Scourmont... 13,80 F
- VII. DEFENSOR DE LIGUGÉ : **Le livre d'étincelles, tome I.**
H. ROCHAIS, o.s.b., à Ligugé 18,00 F
- VIII. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : **Exposé sur le Cantique des Cantiques.** J.-M. DÉCHANET, o.s.b. à Kansénia, et P. DUMONTIER, o.c.s.o. 21,00 F
- IX. DEFENSOR DE LIGUGÉ : **Le livre d'étincelles, tome II.**
H. ROCHAIS 15,00 F
- X. **Lettres des premiers Chartreux, tome I.** S. BRUNO, GUIGUES, S. ANTHELME 17,40 F
- XI. S. ANSELME : **Pourquoi Dieu s'est fait homme.**
R. ROQUES, D^r d'études à l'Éc. des Hautes-Études. 33,00 F
- XII. BAUDOIN DE FORD : **Le sacrement de l'autel.**
J. MORSON, o.c.s.o., E. de SOLMS, o.s.b. et J. LECLERCQ, o.s.b., tome I.
- XIII. *Idem*, tome II.

En préparation : des textes de saint Bernard, saint Anselme, Gueric d'Igny, Isaac de l'Étoile, etc.